هكذا من الأصل

Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15985 – 7 F

MERCREDI 19 JUIN 1996

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le gouvernement s'engage à créer un « statut de l'étudiant » dans un an

M. Bayrou prolonge la concertation sur la réforme des universités

FRANÇOIS BAYROU, ministre de l'éducation nationale, et Alain Juppé, premier ministre, devaient présenter, *mardi 18 juin* après-midi à la Sorbonne, les grandes orientations de la réforme de l'enseignement supérieur.

Cette *réforme ne devrait* pas entrer en application avant l'année scolaire 1997-1998. M. Bayrou entend en effet ouvrir une nouvelle *période de concertation*.

Concernant les premiers cycles, le ministre devait s'inspirer des mesures prises en 1992 par Lionel *Jospin dans le cadre de la ré*novation des DEUG. L'annonce de la création d'un statut de l'étudiant s'accompagnera d'une *refonte complète* des aides sociales existantes. Le gouvernement n'envisage pas de traduire cette réforme dans une loi de programmation pour l'enseignement supérieur.

Lire pages 10 et 11



Le général Lebed se rallie au candidat Boris Eltsine

Le ministre russe de la défense a été limogé

CONSCIENT du duel très serré que sera le second tour de l'élection présidentielle, fin juin ou début juillet, Boris Eltsine a voulu prendre de vitesse son adversaire communiste, Guennadi Ziouganov, en tentant, mardi 18 juin, de *s'assurer les faveurs de l'électorat* d'Alexandre Lebed. Le président sortant a promu ce dernier à la tête du tout-puissant Conseil de *sécurité russe, tout en chassant* un autre général du gouvernement, l'impopulaire Pavel Gratchev, ministre de la défense et dur parmi *les durs sur l'affaire tchétchène.*

A l'évidence, M. Eltsine (35,02 % des suffrages au premier tour) guigne les 15 % de M. Lebed pour vaincre *Guennadi Ziouganov* (31,95 %). En acceptant de se rallier au camp Eltsine, le général Lebed se place en position d'éventuel successeur au cas où le président sortant l'emporterait. Il a lancé un appel implicite à ses sympathisants dont le report des voix n'est pas assuré : *« Je suis persuadé qu'au moins 70 % de mes électeurs me comprendront et me suivront. »* Certains sondages indiquaient récemment que plus de la moitié des électeurs du général Lebed entendaient apporter leur soutien à M. Ziouganov.

Le Conseil de sécurité russe est l'instance suprême du pays pour toutes les questions de sécurité. Alexandre Lebed, *qui a promis de* se vouer à la lutte contre la grande criminalité, devient également conseiller du président Eltsine *pour les questions de sécurité na*tionale. Au-delà du scrutin présidentiel, la nomination de cet opposant résolu à la guerre en Tchétchénie et la mise à l'écart du général Gratchev – qui a remis sa démission – devraient faciliter la recherche d'une solution négociée dans le Caucase.

Lire page 2, et le portrait de Boris Eltsine page 15

■ Le nouveau gouvernement israélien

Le programme de Benyamin Nétanyahou reste fidèle à ses engagements électoraux, notamment sur la reprise de la colonisation des territoires occupés. p. 4
et notre éditorial p. 16

■ Le deutschemark en forte hausse

Le deutschemark s'inscrivait en forte *hausse, mardi matin 18 juin. Il cotait 3,3990 francs, son cours le plus élevé* depuis deux mois face à la devise française. Les marchés ont abandonné l'espoir d'une nouvelle baisse des taux allemands. p. 20

■ L'affaire Tiberi

Eric Halphen, *juge d'instruction à Cré*teil, a *transmis au parquet le dossier re*latif à l'appartement HLM attribué au fils du maire de Paris. Le magistrat estime qu'il y a délit. p. 9

■ Un sommet européen à l'automne ?

Jacques Chirac et Helmut Kohl vont proposer à leurs partenaires européens de réunir un sommet extraordinaire informel destiné à *relancer la Confé*rence *intergouvernementale* (CIG) *sur la révision du traité de Maastricht.* La rencontre pourrait avoir lieu à l'automne. p. 3

■ La France et les étrangers

La France ne respecte pas les droits des étrangers. *« Le seuil du tolérable a été franchi »*, estime un rapport de la Fédération internationale des droits de l'homme. p. 13

■ Un dîner avec Montrachet



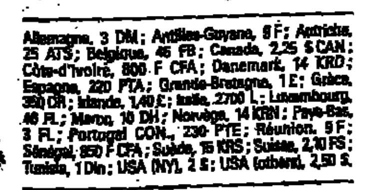
La chronique « Goûts » de Jean-Pierre Quélin est consacrée au restaurant Lameloise de Chagny, en Bourgogne. p. 25

■ L'échec du Sidaction

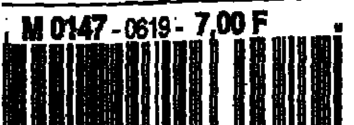
Au-delà des *provocations* d'Act Up, les réticences des donateurs illustrent les risques inhérents aux vastes opérations de charité publique. p. 12
et la chronique d'Agathe Logeart p. 31

■ L'avenir des éoliennes

Cette énergie renouvelable n'a plus rien d'une lubie d'écologiste. p. 23



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 46 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0147 - 0619 - 7,00 F

Les Américaines sont à l'aise dans leurs baskets

WASHINGTON
de notre correspondante

C'est un sujet de la plus haute importance que personne n'osait aborder ouvertement *tant il recèle les germes de la division. Courageusement, le Washington Post* vient de s'y attaquer. Dans un article publié en première page de son cahier « Style », celui que l'on savoure d'abord dans le *métro* avant d'entreprendre la lecture du cahier principal, le grand quotidien américain a osé critiquer une habitude de plus en plus répandue dans la capitale *fédérale : le port des tennis* avec chaussettes par les femmes qui travaillent, employées de bureau, cadres ou avocates, pour compléter leurs stricts tailleurs-jupes droites.

Attention ! Ce n'est pas la petite basket de toile légère que portent volontiers les Françaises avec un pantalon cigarette ou une jupe longue. Lorsque les Américaines, qui font toujours les choses à fond, portent des tennis, *c'est la vraie Reebok aérodynamique* qui emboîte la cheville, avec semelle renforcée et coussin d'air. *« Arrêtez ! Les chaussures de sport sont pour le sport. Pas pour aller au bureau ! »*, implore le *Washington Post, qui situe* le début du mouvement à la grande grève des transports en commun de New York, en avril 1980. Contraintes, comme les Parisiennes l'hiver *dernier, à marcher des kilomètres faute de* métro, les New-Yorkaises mirent leur paire d'escarpins dans leur sac et chaussèrent des tennis pour les trajets aller et retour. Mais si *la réapparition du métro* à New York fut suivie de celle des chaussures de ville, beaucoup d'autres citadines, en particulier à Washington, en profitèrent pour adopter insidieusement *la technique des tennis-chaussettes de* sport (sur les collants) que l'on quitte pour enfiler discrètement des escarpins sous son bureau en arrivant.

Le *résultat* est d'une esthétique contestable. Dans une ville où les hommes, tétanisés par le « politiquement correct » et le spectre du harcèlement sexuel, marchent les yeux baissés, l'image de la femme qu'ils emportent *chez eux à la fin de la journée risque de se ré*sumer à des milliers de paires de tennis désespérément semblables trottinant vers le métro.

Preuve qu'elle a touché une corde sensible, l'auteur de l'article, Robin Givhan, déclare avoir rarement suscité autant de réactions. Son téléphone, dit-elle, n'a pas cessé de sonner le *jour de la parution de l'article*. Certaines lectrices ont tenu à lui exprimer leur gratitude. Beaucoup d'autres, en revanche, ont été scandalisées, voire offensées, qu'on *puisse leur demander de faire de pareilles* concessions à la mode.

Pour Robin Givhan, ces réactions reflètent la complexité de la relation qu'entretiennent *les femmes actives américaines* avec la *mode* et les hommes. Washington reste le royaume de la *« career woman »* qui, tout en refusant de s'abaisser à s'habiller pour plaire, accepte néanmoins le conformisme vestimentaire le plus bridé. Et attache malgré tout de l'importance aux apparences. Selon les fabricants de lingerie, les dessous dits « correctifs » – ceux qui raffermissent les fesses, rehaussent *les seins et applatissent* le ventre – connaissent un boom depuis le début des années 90.

Sylvie Kauffmann

Shakespeare et le Shaxicon

QUI A ÉCRIT l'*Elégie funèbre en vertueuse mémoire de feu William Peter de Whipton près Exeter* qui paraît prochainement en France ? William Shakespeare, af*firme* Donald Foster, un universitaire américain, qui a utilisé, pour prouver ses dires, un logiciel, le Shaxicon, fondé sur la fréquence *des termes shakespeariens. Si ce* poème en hommage à un jeune homme assassiné était bien de Shakespeare, il éclairerait certaines zones *d'ombre qui* pèsent sur sa vie. Certains « shakespearologues » mettent en doute la thèse de Foster. Henri Suhamy notamment, chargé de l'édition des poèmes *du drama*turge dans la Pléiade, qui met en doute l'infaillibilité du Shaxicon.

Lire page 27

La paix bosniaque sans l'union

SIX MOIS après la signature de l'accord de Dayton, tandis que l'OTAN a *accompli la moitié de* son mandat, la paix en Bosnie-Herzégovine est un succès fragile. Car si personne ne souhaite *que les combats reprennent*, les *chefs de guerre* continuent de mener leur politique de haine et de séparation ethnique. Les Bosniaques, qui commirent *l'erreur de confier* leur destin aux partis nationalistes lors des élections de 1990, ne sont pas près de retrouver leur *unité. Le pays est divisé en trois* morceaux, ce qui signifie qu'environ 70 % du territoire sont contrôlés par les Etats voisins, la Serbie *et la Croatie. Trois armées,* qui se sont certes repliées dans leurs casernes, se tiennent prêtes à défendre leur parcelle de Bosnie.

La communauté internationale ne paraît pas fermement résolue à renverser cette situation explosive, *tant la division de la Bosnie*-Herzégovine semble procurer un confort intellectuel aux diplomates occidentaux. L'idée d'une *« Grande Serbie », gendarme des* Balkans, a simplement disparu au profit d'un axe serbo-croate de stabilité régionale. Et, puisque la *fédération croato-bosniaque est* une coquille vide, la Bosnie-Herzégovine est réduite à un minuscule territoire enclavé.

La seule *différence qu'offre* la *pax americana* par rapport aux plans de paix européens est que la Bosnie pourra désormais se dé*fendre*. L'embargo sur les armes a été levé, et les Etats-Unis entament leur programme d'équipement et d'entraînement de l'ar*mée bosniaque, afin qu'elle puisse* résister à d'éventuelles agressions des pays voisins. En revanche, les *dispositions* de l'accord de Dayton *qui auraient dû œuvrer pour* une réunification et une démocratisation de l'Etat bosniaque sont restées lettre morte. Et les élec*tions prévues pour la mi-sep*tembre, qui permettront surtout à l'OTAN d'envisager un retrait de ses soldats, ne devraient pas modifier le paysage politique et institutionnel du pays.

Sans l'intervention occidentale – *militaire et diplomatique* – de l'automne 1995, les perspectives auraient été évidemment bien pires : la poursuite d'un conflit sanglant et un enracinement des haines *interethniques. Grâce à* l'action américaine et européenne, un solide cessez-le-feu a été établi, et Sarajevo a connu la fin d'un terrible siège de qua*rante-sept mois.* Les sinistres perspectives héritées de la guerre n'en sont pas moins toujours présentes.

Rémy Ourdan

Lire la suite page 16

Un électrochoc pour Moulinex



PIERRE BLAYAU

NOUVEAU PRÉSIDENT du directoire de Moulinex, Pierre Blayau, quarante-cinq ans, va infliger un électrochoc au groupe électroménager. 2 600 emplois seront supprimés, deux usines normandes fermées immédiatement et une partie de la production transférée au Mexique. *Moulinex a accumulé depuis des an*nées les erreurs de gestion. M. Blayau espère sortir Moulinex de l'ornière en trois ans : les marques du groupe, Moulinex et Krups, sont *toujours mondialement connues.*

Lire page 18

RUSSIE Au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, Boris Eltsine, talonné de près par le candidat communiste, a multiplié, mardi 18 juin, les concessions envers le général Alexandre Lebed, *l'homme pivot du scrutin, arrivé en* troisième position avec près de 15 % des voix. ● M. ELTSINE A ANNONCÉ le limogeage du ministre de la défense, Pavel Gratchev, bête noire de M. Lebed. Ce dernier a été promu à la tête du conseil de sécurité russe et nommé conseiller des affaires de sécurité nationale du président. ● PAVEL GRATCHEV, en poste depuis 1992, était le plus ancien ministre du gouvernement et passait pour un « dur » du camp eltsinien, notamment en ce qui concerne la guerre en Tchétchénie ● *L'ÉLECTORAT* du général Lebed ne sera pas forcément sensible aux tractations en cours au Kremlin, estime la sociologue Marie Mendras.

Boris Eltsine promeut le général Lebed et se sépare de Pavel Gratchev

En limogeant son ministre de la défense et en nommant aux plus hautes fonctions le troisième homme de l'élection présidentielle, le maître du Kremlin, talonné par son adversaire communiste, veut séduire un électorat encore hésitant

MOSCOU
de notre correspondante

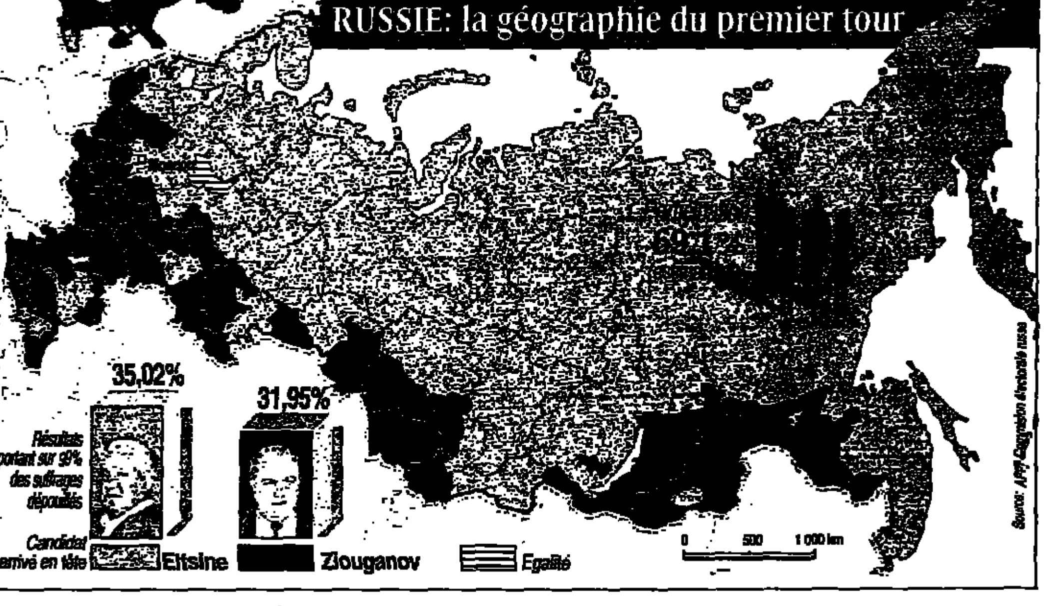
La réaction du Kremlin au premier tour de la présidentielle a été d'une rapidité exceptionnelle : lors d'une seconde rencontre en 24 heures entre Boris Eltsine et Alexandre Lebed, ce dernier a été nommé, mardi 18 juin, assistant du président pour la sécurité nationale et *secrétaire de* son Conseil de sécurité. D'un même mouvement, le président a « accepté la *démission* » de son ministre de la défense Pavel Gratchev, l'homme sans doute le plus honni en Russie. Le général Lebed devenu l'arbitre du duel Eltsine-Ziouganov, a accepté les offres du président avant même d'écouter celles que s'apprêtaient à lui faire, dès mardi, le candidat communiste.

ÉLECTIONS

Boris Eltsine a annoncé le ralliement de M. Lebed en affirmant qu'ils avaient « *unifié leurs deux programmes politiques* ». « *Le programme de Lebed enrichit le programme présidentiel. Je considère avoir reçu une injonction des électeurs à réaliser ce que le peuple a vu de bon dans le programme d'Alexandre Lebed* », a-t-il affirmé. Le président a précisé qu'il allait « *corriger* » son programme pour y ajouter les idées de Lebed en matière de réforme de l'armée, de sécurité nationale et de lutte contre la corruption. Alexandre lebed a confirmé son ralliement en l'expliquant par un choix idéologique : « *Devant moi se trouvaient deux pensées, la vielle qui a fait couler beaucoup de sang, et la nouvelle, qui est en train d'être réalisée, mais d'une façon encore très mauvaise* ». Il s'est dit persuadé que « *70 % au moins de mes électeurs me comprendront et me suivront* ». En mai, il expliquait que son électorat était composé de « *80 % de partisans potentiels de Guennadi Ziouganov* ».

« FONCTION BUREAUCRATIQUE »

Lundi soir pourtant, à l'issue de sa première rencontre avec M. Eltsine, le général Lebed avait affirmé qu'il éviterait d'appeler « *directement* » ses électeurs à voter pour le président car ces derniers « *ont leurs propres cervelles et je ne suis pas un propagandiste* ». Il était déjà clair que son choix était fait : « *il n'y a pas de retour possible au communisme pour la Russie* », avait-il ajouté, « *la Russie doit aller de l'avant et seulement de l'avant* ». Les différents prix mis dans sa corbeille semblent l'avoir convaincu qu'il pouvait annoncer son ralliement sans trop de risques pour lui.



La tête de Pavel Gratchev est censée lui apporter la reconnaissance des 90 à 95 % de la population (selon d'anciens sondages) qui désavouaient le ministre de la défense. Ce dernier a été reçu lundi soir par Boris Eltsine et lui aurait signifié son refus de travailler sous les ordres d'Alexandre Lebed. Une grande part de la popularité de ce dernier, acquise en Transnistrie en 1994 et 1995, tenait aux qualificatifs, du genre « *prostitué politique* », dont il n'hésitait pas à abreuver son ministre et chef hiérachique d'alors. Autre raison de la popularité du général Lebed : son opposition à la guerre en Tchétchénie. En décembre il s'était prononcé pour un retrait des forces russes au nord du fleuve Terek, qui partage la Tchétchénie en deux, le nord étant moins indépendantiste que le sud. Il appelait aussi à mettre fin à la guerre en « *coupant les racines* » de la corruption qui l'alimentent, selon lui, de Moscou. Les deux postes qui lui ont été confiés suffiront-ils à mener ces tâches à bien ou, du moins, à en présenter quelques résultats aux électeurs avant le deuxième tour ?

Dimanche, Alexandre Lebed expliquait que le poste de secrétaire du Conseil de sécurité ne lui convenait pas car c'est une « *fonction bureaucratique* » Celui de ministre de la défense non plus, car il ne donnait « *aucun pouvoir* ». « *Il faudra ajouter quelque chose à quelque chose* » avait-il dit. Ce qui fut fait : au poste « bureaucratique » de secrétaire du Conseil de sécurité fut ajouté celui « *d'assistant* » du président pour la sécurité nationale. Un tel poste existe déjà, il est occupé par Iouri Batourine, un « libéral » dont les bonnes idées n'ont jamais suffi à contrecarrer, auprès du président, l'influence de sa « camarilla » de généraux va-t-en guerre. La conjontion des deux postes permettra-t-elle de changer radicalement la situation ? Avant qu'une telle éventualité ne se réalise, les résistances, au sein même de l'entourage de Boris Eltsine devraient être féroces. Dans l'accord conclu, il n'est pas question du sort d'Alexandre Korjakov, le chef de la garde prétorienne du président, porte-parole du clan voulant reporter l'élection. Ni du ministre de l'intérieur Anatoli Koulikov, qui mène la guerre en Tchétchénie et qui avait réclamé une nationalisation des banques et de l'économie russe bien plus poussée que tous les plans du parti communiste. Mais c'est sur eux, comme sur leurs alliés placés à la tête du FSB (ex-KGB) et autres services secrets, qu'Alexandre Lebed devra chercher à prendre de l'autorité s'il veut réussir son pari. C'est-à-dire obtenir de réels leviers de pouvoir avant que le second tour de l'élection, et la victoire de Boris Eltsine que sa décision facilite fortement, ne vienne rendre sa présence au sein du Kremlin beaucoup moins indispensable.

Il apparaît que « l'opération Lebed » a été préparée depuis longtemps par l'autre partie de l'entourage de Boris Eltsine, autour de son premier assistant Viktor Iliouchine et de son ancien responsable de la réforme économique Anatoli Tchoubaïs, qui a su convaincre le présidentde risquer l'aventure d'une élection, corrigée par les moyens de la télévision, de l'argent et de l'administration plutôt que par ceux des canons. Intervenant lundi soir à la télévision, Viktor Iliouchine a confirmé que lui-même et M. Tchoubaïs avaient plaidé pour que le président joue la « carte Lebed ». L'assistant du président avait cependant affirmé que les résultats des entretiens Eltsine-Lebed ne seraient pas connus avant quelques jours. L'histoire, en Russie, s'accélère.

Sophie Shihab

Marie Mendras, chercheur au CNRS

« Les tractations au sommet n'auront pas nécessairement un effet déterminant sur l'électorat »

SPÉCIALISTE de la Russie au Centre d'études et de recherches internationales (Sciences-Po), Marie Mendras apparaît comme une des meilleures spécialistes françaises des pays de l'ex-URSS. De retour de Moscou et de Nijni-Novgorod, elle nous livre son analyse sur les résultats du premier tour de la présidentielle russe

« S'attendait-on à un écart aussi mince entre Boris Eltsine et Guennadi Ziouganov ?

– A Moscou, la belle assurance de Boris Eltsine et de son entourage avait imprégné toute la capitale au point de faire croire à une victoire immédiate et obligée. En revanche, dans la province de Nijni- Novgorod, et surtout dans les cantons ruraux, on savait que les votes communistes et protestataires seraient nombreux comme aux élections législatives de décembre 1995. Le rapport de forces était, me disait-on, de « fifty-fifty ». Et c'est cela la grande nouvelle de ce scrutin : l'électeur choisit librement son chef d'Etat ! Le président en place ne décide pas du contenu des urnes, les Russes votent comme ils l'entendent mais les « boyards » du Kremlin n'arrivent pas à s'y faire. Ils croient toujours que le « tsar » est plus fort que le suffrage universel .

– Le second tour n'est donc pas joué d'avance ?

– Les jeux ne sont pas faits. Boris Eltsine est un peu mieux placé que son rival avec deux à trois points d'avance. Mais la marge est si faible que les deux ou trois semaines qui nous séparent du second tour peuvent réserver des surprises. Toute la question est de savoir comment les quelque vingt millions d'électeurs qui ont porté leur choix sur les huit autres candidats en lice se comporteront.

– Comment envisagez-vous ce report ?

– La question concerne essentiellement les électeurs d'Alexandre Lebed (14 % à 15 % des suffrages le 16 juin), de Grigori Iavlinski (7 % à 8 %) et de Vladimir Jirinovski (près de 6 %). Boris Eltsine compte sur un report massif des voix d'Alexandre Lebed. Les deux hommes se sont vus dès lundi et il est évident que le calcul de Boris Eltsine est de faire alliance avec Lebed en lui proposant un poste important. Cependant, les tractations au sommet n'auront pas nécessairement un effet déterminant sur l'électorat. Il ne faut pas croire que les millions de Russes qui ont voté Lebed préfèrent Eltsine à Ziouganov. La campagne de l'ancien général de la guerre en Afghanistan a été rythmée par deux slogans : l'ordre et la défense de la nation. Mais ce sont également des thèmes forts des communistes. De plus, les résultats préliminaires par régions montrent qu'Alexandre Lebed a fait de bons scores là où Vladimir Jirinovski avait bien réussi aux élections législatives de décembre dernier. Il a donc grignoté sur l'électorat de l'extrémiste Jirinovski, un électorat essentiellement protestataire dont on ne peut guère prévoir le comportement. Les partisans de l'économiste Iavlinski se tourneront majoritairement, mais pas en totalité, vers Boris Eltsine au second tour. Grigori Iavlinski a mené une campagne très critique à l'égard du régime actuel et ne séduit pas que des « *réformateurs* » ou des « *libéraux* ». Le danger enfin pour le président sortant est qu'une abstention trop forte au second tour joue contre lui. Le scrutin du 16 juin a encore une fois montré que l'électeur plus âgé, plus rural, plus insatisfait se rend aux urnes alors que le citadin plus jeune et plus réformateur participe moins aux élections.

– Boris Eltsine peut-il rassembler une majorité autour de lui ?

– D'abord, Eltsine peut, tout comme Ziouganov, gagner l'élection sans atteindre les 50 % et une voix. La troisième option, voter « *contre tous* », implique que la majorité absolue n'est pas requise, ce que précise d'ailleurs la loi électorale. Le second tour est en fait un « *duel à trois* ». On peut imaginer les résultats suivants : 49 % pour un candidat, 47 % pour son rival, 4 % « contre tous ». Ce système présente de nombreux inconvénients et donne du grain à moudre à ceux qui voudront mettre en question la légitimité du président élu. Pour faire mieux que Ziouganov, Eltsine doit s'engager dans une nouvelle campagne, énergique sans être trop agressive, et obtenir le ralliement de Lebed et de Iavlinski. Il faut mobiliser autour d'un discours positif qui ne se limite pas au slogan : « *Halte aux communistes !* ». Le chiffon rouge de la menace d'un retour en arrière n'est pas si dissuasif. Trouvera-t-il la force et la conviction pour rassembler ? L' « eltsinisme » affiché, et choquant, des médias russes peut être à double tranchant sur un électorat indécis et fatigué.

» Le duel s'annonce très serré car les deux protagonistes ont fait le plein de leurs voix au premier tour. Boris Eltsine a même déjà élargi son électorat bien au-delà de ses sympathisants, le 16 juin. Une bonne partie de ses électeurs l'ont choisi sans passion, pour faire obstacle au Parti communiste ou pour éviter de grands bouleversements au sommet. C'est certainement la meilleure carte d'Eltsine : la peur de changements trop brutaux.

Propos recueillis par J.-A. F.

Pavel Gratchev, l'âme damnée de Boris Eltsine

MOSCOU
de notre envoyée spéciale

Impopulaire parmi les troupes pour cause de guerre en Tchétchénie, méprisé par les officiers pour son manque de professionnalisme, détesté par la population qui lui reprochait d'être corrompu, Pavel Sergueïevitch Gratchev, âme damnée du président Boris Eltsine, vient, mardi 18 juin, d'être limogé de son poste de ministre de la défense de Russie.


PORTRAIT

Courtaud, le cheveux ras, les traits épais, cet ancien parachutiste, héros d'Afghanistan, apparaissait aux yeux de tous comme l'exécuteur des basses œuvres du chef de l'Etat : n'est-ce pas lui qui, en octobre 1993, avait accepté, après plusieurs heures d'hésitation et non sans avoir exigé de Boris Eltsine un ordre dûment signé, de mobiliser une partie de l'armée réticente, pour donner le canon sur les insurgés retranchés dans le bâtiment du Soviet suprême ? N'est-ce pas lui qui, en décembre 1994, entraina l'armée dans le bourbier tchétchène allant même jusqu'à affirmer pouvoir prendre Grozny « *en deux heures* » et « *avec un seul régiment de parachutistes* » ? Sorti du rang par les bonnes grâces de Boris Eltsine, qui voulut le récompenser pour la loyauté dont il fit preuve envers le camp « démocrate » lors de la tentative de putsch fomentée par les durs du régime soviétique en août 1991, le petit parachutiste, originaire de Toula (Russie du centre), n'a pas su mener à bien la réforme de l'armée entamée dès la chute de l'URSS à la fin de 1991, battant des records d'impopularité.

Malgré ses coups de gueule à la Douma (la chambre basse du Parlement russe), le budget de l'armée et ses effectifs fondent, les troupes soviétiques rapatriées d'Allemagne et des anciens satellites de l'URSS, jadis considérées comme l'élite de l'armée, connaissent un sort peu enviable en rentrant au pays : logés dans des baraquements, les militaires touchent des soldes de misère et maudissent les « *réformes* », donnant leur voix aux communistes où aux ultra-nationalistes. En 1992, la diffusion par la télévision d'un documentaire sur « *les appelés de l'île Rousski* » en Extrême-Orient glace le pays d'effroi. On y voit des appelés, adolescents faméliques qui n'ont plus que la peau sur les os, au fond de leurs lits d'hôpital. Quatre sont déjà morts de faim parce que la direction de la base a fait main basse sur les réserves de nourriture, revendues ensuite à bon prix.

En 1994, l'assassinat, par un colis piégé, d'un jeune journaliste moscovite enquêtant sur les malversations au sein de l'armée accroit l'impopularité de Pavel Gratchev, surnommé « Pacha Mercedes » par la population en raison de sa passion pour les voitures de marques étrangères.

Alors que son limogeage est périodiquement annoncé, Pavel Gratchev survit à tous les remaniements ministériels car il a « *toute la confiance* » du chef de l'Etat. Entré au Conseil de sécurité (sorte de Politburo *bis* où se prennent les grandes décisions) le 20 octobre 1993, il est un des plus fermes partisans de l'écrasement par la force de l'indépendance tchétchène.

Mais l'opération tourne au désastre. Malgré sa puissance de feu, l'armée russe est tenue en échec pendant dix-huit mois par une poignée de Tchétchènes qualifiés de « *bandits* » par la direction russe. Gabegie, pillages, exactions, la guerre révèle alors l'état catastrophique de l'armée et achève de rendre impopulaire le général Gratchev. Alors que la hiérarchie militaire cache le chiffre exact des pertes dans ses rangs, alors que, comme à l'époque de l'Afghanistan, des cercueils en zinc arrivent dans les villages reculés de la Russie, Pavel Gratchev affirme pour sa part que « *les jeunes meurent avec le sourire aux lèvres* ».

Marie Jégo

هكذا من الأصل

L'Union européenne cherche un arrangement avec Londres au sujet de la « vache folle »

Les Britanniques semblent décidés à sortir de l'impasse actuelle

A l'issue du « conclave » ayant réuni, lundi 17 juin à Rome, les ministres des affaires étrangères des Quinze afin de préparer le Conseil européen qui se tiendra, vendredi et samedi, à Florence, *un éventuel arrangement entre les* Britanniques et leurs partenaires est à l'ordre du jour. Hervé de Charette se trouvant au Japon, *Michel Barnier, ministre des affaires européennes,* accompagnera M. Chirac à Florence.

ROME
de notre envoyé spécial

Combien de bovins issus des troupeaux à risque, c'est-à-dire de ceux qui ont compté des animaux atteints de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine), ou maladie de la « vache folle », les Britanniques vont-ils être mis en demeure d'abattre au cours des mois à venir ? Le gouvernement de John Major avait proposé 80 000 bêtes, sachant que les « eurosceptiques » du Parti conservateur y sont hostiles. Pourra-t-il accepter l'effort supplémentaire probablement substantiel que s'apprête à lui réclamer la Commission européenne ?

« J'ai l'impression que les Anglais sont soucieux de sortir de l'impasse où ils se sont placés eux-mêmes », a estimé Michel Barnier à l'issue de la réunion de Rome. De fait, un tel arrangement, qui permettrait aux Britanniques de renoncer à la politique d'obstruction de l'activité communautaire qu'ils pratiquent depuis plusieurs semaines afin de protester contre l'embargo que l'Union européenne a imposé sur l'ensemble de leurs exportations de bétail, de viande de bœuf et de produits dérivés, semble effectivement souhaité par tous. En témoignent les propos favorables à un tel dénouement prononcés par Malcolm Rifkind, le secrétaire au Foreign Office. Mais il n'en est pas pour autant acquis et les tractations des jours à venir, y compris peut-être encore à Florence, promettent d'être rudes.

Pour l'immédiat, la balle est dans le camp de la Commission. Jacques Santer, son président, a annoncé aux ministres qu'il soumettrait, mardi, à l'approbation de ses collègues un projet d'accord-cadre décrivant les conditions à remplir et les procédures à mettre en œuvre pour envisager un assouplissement progressif de l'embargo. Jusqu'ici, les instances communautaires délibéraient séparément de la stratégie d'éradication de l'ESB – programme d'abattage, mise en place d'un système efficace d'identification des animaux – et de l'accord-cadre sur la levée de l'embargo.

PROGRAMME D'ABATTAGE

La Commission entend désormais lier les deux volets, ce qui est conforme à ce que réclament les partenaires de la Grande-Bretagne, en particulier les Français : le renforcement du programme d'éradication devient ainsi un préalable. Plusieurs Etats membres, dont la France et l'Allemagne, entendent que le progamme d'abattage « sélectif », c'est-à-dire concernant le bétail provenant de troupeaux à risque, ne porte pas uniquement sur les animaux nés après 1990, comme le proposent les Anglais, mais également sur ceux nés en 1989, voire en 1988.

Il pourrait alors affecter beaucoup plus que les 80 000 bêtes proposées par Londres : certains, du côté français, ne parlent-ils pas de 400 000 bêtes... On devrait savoir mardi ce que recommande la Commission. Le porte-parole de M. Rifkind se disait confiant, expliquant que les services bruxellois travaillaient à la mise au point de ces propositions en concertation avec des experts britanniques. La Commission n'ignore pas cependant l'extrême sensibilité des organisations de consommateurs sur le continent et on peut penser qu'elle se gardera de présenter un programme d'abattage risquant d'être considéré comme peu sérieux.

La proposition devrait d'autre part suggérer une série d'étapes pour une levée progressive de l'embargo, en procédant des cas les plus faciles aux plus difficiles : reprise des exportations de viande britannique vers les pays tiers dont on sait qu'ils ne pourront pas réexporter vers l'Union ; reprise des échanges pour les veaux nés après le 1er septembre 1996 ; puis pour les viandes de qualité provenant de troupeaux élevés en pâturage ; ensuite pour le bétail ou les viandes issus de troupeaux garantis indemnes d'ESB...

Pour chaque étape, les conditions à remplir afin que l'embargo puisse être levé seront décrites, ainsi qu'une procédure impliquant, sur proposition de la Commission, l'avis du Comité vétérinaire permanent comme celui du comité scientifique pluridisciplinaire réclamé par Jacques Chirac, qui va être officiellement mis en place dans les prochains jours. Ce « cadre » pour un démantèlement graduel de l'embargo ne devrait comporter ni calendrier ni la moindre obligation juridique.

« Toute décision ne pourra être fondée que sur des données scientifiques et sûres », a ainsi assuré M. Barnier. M. Rifkind parle le même langage, s'affirmant rassuré par la promesse ainsi faite que l'embargo ne pourra pas être maintenu pour des raisons subjectives, extrascientifiques... Cependant, sauf très grande surprise, on s'oriente vers un pseudo-scénario de démantèlement de l'embargo ne comportant aucun engagement effectif des partenaires de Londres.

Même si l'on devine qu'un tel texte pourra servir de fondement aux Britanniques pour demander à espaces réguliers un allègement de l'embargo, il s'apparentera, sauf surprise, à une feuille de vigne avec pour seul objectif de sauver la face à M. Major. *« Je ne vois pas ce que les Anglais ont à gagner à maintenir leur politique de non-coopération. Nous sommes confrontés à un problème de santé publique qu'on ne peut traiter qu'en termes de santé publique ; qu'on ne peut assurément pas traiter par une attitude politique »*, commentait M. Barnier. Peut-être.

Cependant, même s'il est vrai que la stratégie d'affrontement choisie par M. Major s'est soldée par un échec, y compris sur le plan de la politique intérieure, il reste que, maintenant, le prix à payer par Londres pour une normalisation des relations avec les pays partenaires pourrait lui paraître très lourd, et tout à fait insupportable aux éléments « eurosceptiques » du Parti conservateur. C'est dire que la crise européenne née de l'affaire de la « vache folle » ne vit pas forcément ses derniers jours.

Philippe Lemaître

L'opposition roumaine sort renforcée des élections municipales

Ilie Nastase a été battu à Bucarest

BUCAREST
de notre correspondant

Pendant trois mois, Ilie Nastase et le parti du président Iliescu, confortés par les sondages, auront cru que la seule évocation du glorieux passé de l'ancien joueur de tennis suffirait pour qu'il soit élu maire de Bucarest. Les électeurs en ont finalement décidé autrement. Ils ont choisi, dimanche 16 juin, la rigueur et l'austérité de Victor Ciorbea. Ce magistrat et ex-syndicaliste de quarante-deux ans, soutenu par l'opposition, a largement surclassé son rival en obtenant 56,7 % des voix contre 43,3 % pour M. Nastase.

Malgré une campagne agressive, qui s'est traduite par une débauche d'affiches et de pages de publicité dans les journaux, Ilie Nastase n'a pas réussi à se rendre crédible aux yeux d'un électorat traditionnellement acquis à l'opposition. Au contraire, il est souvent apparu sous son plus mauvais jour. Ce fut notamment le cas lors du débat télévisé diffusé entre les deux tours et au cours duquel il a alterné coups bas et vulgarité, tout en faisant preuve d'une très faible connaissance des dossiers concernant la capitale. Mais surtout, Ilie Nastase a fait les frais de la déroute subie dans la plupart des grandes villes par le Parti de la démocratie sociale de Roumanie (PDSR) du président Ion Iliescu dont il défendait les couleurs.

Mettant en relief les bons résultats de leur formation dans les campagnes et les petites villes, les dirigeants du PDSR ont tenu à rappeler que leur parti se trouvait dans une situation comparable en 1992 et que cela n'avait pas empêché le *« président Iliescu d'être réélu avec une confortable majorité »*. Fort logiquement, l'opposition ne partage pas cette lecture des résultats. *« Pour eux, c'est une défaite politique* [alors que] *pour nous et nos alliés c'est un élan vers la victoire »*, a estimé Emil Constantinescu, de la Convention démocratique de Roumanie (CDR) et candidat malheureux à l'élection présidentielle de 1992 contre l'actuel chef de l'Etat.

L'opposition entend maintenant profiter de la dynamique du scrutin de dimanche et affûte ses armes dans l'optique des élections législatives et présidentielle du 3 novembre. Le respect des accords de désistement conclus, entre les deux tours, par la CDR et l'Union sociale démocratique (USD) de l'ancien premier ministre, Petre Roman, ont permis aux deux formations de faire le plein de voix tout en mettant en sourdine les querelles intestines qui ont souvent affaibli l'opposition. Face à ces résultats encourageants, l'idée d'un front uni anti-Iliescu pour les rendez-vous électoraux de l'automne fait son chemin au sein de la CDR et de l'USD. Mais, au-delà de ces bonnes intentions, le plus dur reste à faire : définir une plate-forme politique commune et désigner le candidat de l'opposition chargé d'affronter très vraisemblablement l'actuel chef de l'Etat, dont la candidature devrait être annoncée prochainement.

Christophe Chatelot

La Vendée vacille face au désastre bovin

THORIGNY-LA-BOULE (Vendée)
de notre envoyé spécial

Luc Guyau a dû changer quatre fois de tenue vestimentaire, lundi 17 juin, en fonction d'un emploi du temps chargé. Le président de la FNSEA a d'abord reçu quelques amis, puis il a conclu la réunion de la Fédération départementale des exploitants, avant de se rendre à l'Elysée, Jacques Chirac ayant modifié son agenda pour le recevoir d'urgence à 18 heures. Au début de la nuit, il retrouvait à nouveau, dans un bistrot parisien ses hôtes du matin, revenus à Paris de leur partie de campagne.

La Vendée vacille, titube, s'effondre presque devant le désastre bovin qui s'amplifie depuis près de trois mois. C'est le premier département de France de production de viande bovine, avec 90 000 tonnes, et surtout de jeunes bovins (9 % du total national), essentiellement de race charolaise, dont les débouchés traditionnels étaient l'Espagne, la Grèce, l'Allemagne et l'Italie. Mais les exportations sont taries. Les mauvaises nouvelles s'accumulent : ce sont les viandes américaines qui viennent d'être choisies, au moment du renouvellement des contrats, par les importateurs marocains.

Installé sur 110 hectares en association avec son frère Alain, Luc Guyau, est à la tête d'un troupeau de 45vaches laitières. *« C'est un élevage mixte et le fait d'avoir des laitières me permet de mieux résister à la crise. Le lait est payé 2 francs le litre en moyenne et il échappe aux trop grosses fluctuations. Mais les bêtes à viande ont perdu en trois mois 2 à 3 francs le kilo. Et ça continue. »* Il chiffre à 1,5 ou 2 milliards l'ensemble des pertes des éleveurs français qui sont de plus en plus otages des abattoirs, transformateurs et grandes surfaces.

> « C'est la chute infernale, explique un éleveur. Avant de me casser la pipe, je vais hurler et me battre »

Si Luc Guyau souffre, son collègue Yves Fétiveau, à Lucs-sur-Boulogne, est *« au bord du gouffre »*. Ses 75 vaches allaitantes et ses 20 broutards à engraisser sont à 100 % orientés vers la production de viande. Il a 80 hectares et un cheptel nourri à l'herbe, au maïs, au foin et aux céréales. *« Mes meilleurs animaux valaient 21,70 francs le kilo le 15 mars, 19 le 22 et 18 aujourd'hui. C'est la chute infernale. Avant de me casser la pipe, je vais hurler et me battre. »* La Mutualité agricole a bien accepté de repousser le paiement des cotisations, mais le Crédit agricole fait la sourde oreille pour alléger les traites. La perte sur chaque animal vendu tourne autour de 1 300 francs et les aides additionnelles européennes, à la date d'aujourd'hui, ne représentent que 139 francs par jeune bovin et 165 francs par vache allaitante.

Luc Guyau est allé présenter au chef de l'Etat un plan d'urgence : des mesures de compensation au niveau européen à réajuster en cours d'année en fonction des développements de la crise de la « vache folle » des mesures nationales (financières, bancaires, sociales), des dispositions de solidarité entre les différentes catégories d'agriculteurs, la maîtrise de la production bovine largement excédentaire en Europe depuis plusieurs années, enfin un vaste plan de communication pour reconquérir le consommateur. *« Le président a l'intention d'intervenir fermement auprès de ses partenaires à l'occasion du conseil européen, dans la perspective du conseil des ministres de l'agriculture des Quinze les 24 et 25 juin »*, a indiqué l'Elysée. Tout cela va coûter cher. *« Bien sûr,* répond Luc Guyau, *mais la faillite du Crédit lyonnais et le déficit de la SNCF ou d'Air France, est-ce que ça ne coûte pas des milliards ? »*

On manifestera en masse à La Roche-sur-Yon en fin de semaine. Mais ce ne sera pas, vendredi 21 juin, comme dans les autres départements, que les délégations iront remettre au préfet motions et produits du terroir. Luc Guyau a préféré le samedi 22 juin. Après l'ouverture du sommet de Florence. En Vendée on aime bien se distinguer.

François Grosrichard

Paris et Bonn proposent un sommet informel des Quinze

JACQUES CHIRAC et Helmut Kohl vont proposer à leurs partenaires européens de réunir un sommet extraordinaire informel destiné à relancer la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la révision du traité de Maastricht. Ils s'étaient mis d'accord sur cette initiative le jeudi 6 juin, lors de leur rencontre à l'Elysée qui a suivi le sommet franco-allemand de Dijon. La décision finale pourrait être prise au conseil européen de Florence à la fin de cette semaine. Les premières réactions des Italiens, qui président l'Union européenne jusqu'au 30 juin, sont plutôt positives, bien que le premier ministre Romano Prodi n'ait pas terminé sa tournée des capitales européennes ; la réaction des Irlandais, qui leur succéderont en juillet à la présidence, l'est aussi.

L'idée est de donner l'occasion aux chefs d'État et de gouvernement des Quinze de se retrouver dans une réunion aussi détendue que possible avec un nombre limité de collaborateurs, comme ils l'avaient fait en septembre 1995 à Majorque aux Baléares pour donner le coup d'envoi à la monnaie unique avant le conseil européen de Madrid. Ce nouveau sommet informel pourrait avoir lieu à l'automne.

SURVIE POLITIQUE

Jacques Chirac et Helmut Kohl craignent en effet que le conseil de Florence ne pâtisse à la fois du retard pris par la CIG, lancée le 29 mars à Turin, et de l'affaire de la « vache folle ». L'attitude systématiquement négative des Britanniques dans les négociations sur la révision du traité de Maastricht n'avait pas empêché jusqu'à maintenant les travaux de se poursuivre. Mais depuis que Londres a décidé de bloquer le fonctionnement de l'Union pour obtenir l'assouplissement de l'embargo, les difficultés s'accumulent. Le conseil de Florence risque d'être dominé par la crise de la « vache folle », dont l'issue est décisive pour la survie politique de John Major. Si le premier ministre britannique obtient des concessions, il pourra faire valoir que sa fermeté a payé. S'il repart les mains vides, il dénoncera, pour se gagner les faveurs des eurosceptiques, l'intransigeance de ses partenaires.

Comment sortir de cette impasse ? Comment éviter de mener une négociation sans les Britanniques, puis une autre, plus tard, à quatorze plus un ? Jacques Chirac et Helmut Kohl veulent aller de l'avant. A Florence, les représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement qui siègent à la CIG devraient être chargés de dégager trois ou quatre sujets forts sur lesquels des progrès sont possibles et les présenter au sommet informel de l'automne. La plupart des Etats membres seraient d'accord. Reste à déterminer la liste de ces thèmes. Certains s'imposent : la subsidiarité, la « communautarisation » d'une partie des affaires intérieures et judiciaires, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) – la proposition française de nommer un « M. PESC » se heurte toujours au scepticisme bien que Paris en ait limité les compétences et précisé les rapports avec la Commission de Bruxelles –, la lutte contre le chômage, qui ne fait pas l'unanimité, les « solidarités renforcées » qui inquiètent les partenaires petits et moyens. De même, ceux-ci ont peur de faire les frais d'une réforme des institutions européennes qui réduirait le nombre des commissaires et augmenterait le poids des grands pays.

Dans quelques capitales européennes, on ne se fait guère d'illusions sur cette évolution inévitable. Mais on souhaiterait réserver le sujet institutionnel pour la fin de la CIG, pour le marchandage final. Dans ces conditions, un conseil européen informel pourrait donner l'impulsion permettant de sauver la réforme de l'Union européenne.

Daniel Vernet

Le programme du gouvernement israélien menace le processus de paix

Benyamin Nétanyahou reste fidèle à ses engagements électoraux, notamment sur la reprise de la colonisation dans les territoires occupés. L'Autorité palestinienne devra dorénavant livrer tout « terroriste » présumé à la justice israélienne, faute de quoi les discussions s'arrêteront

Le programme que Benyamin Nétanyahou, le nouveau premier ministre israélien, devait présenter à la Knesset, mardi 18 juin, s'inscrit dans la continuité des discours agressifs prononcés par le candidat du Likoud au cours de la campagne électorale. Alors que le gouvernement, qui devait être présenté, ce même jour, au Parlement, fait la part belle aux religieux et aux nationalistes, les réactions des Palestiniens face à ce programme incompatible avec leurs propres aspirations sont très pessimistes. *« Le cycle de la paix est achevé »*, a ainsi estimé Hassan Asfour, directeur général du département « négociations » dans l'équipe de Yasser Arafat. *« Ce programme menace dangereusement la sécurité, la stabilité et la paix dans la région »*, a-t-il ajouté. Pour la première fois depuis la guerre du Golfe, en 1990, la quasi-totalité des pays arabes doivent se réunir, à partir du vendredi 21 juin, au Caire, pour examiner le programme de M. Nétanyahou et ses conséquences pour le processus de paix. *(Lire aussi notre éditorial page 16.)*

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Le premier ministre Benyamin Nétanyahou devait présenter, mardi 18 juin, à la Knesset un gouvernement dont le programme affiché aussi bien que les ministres pressentis pour le mettre en œuvre, ne trahissent en rien les grands thèmes d'une campagne marquée par la remise en cause du processus de paix suivi, depuis trois ans, avec les Palestiniens et les Syriens. A ces derniers, qui ont réagi avec vigueur, qualifiant le programme de M. Nétanyahou de *« déclaration de guerre contre le processus de paix »*, le nouveau gouvernement promet la reprise des négociations – interrompues, au début de mars, par Shimon Pérès – *« sans pré-condition »*, sauf que *« la base de tout arrangement avec la Syrie sera la rétention de la souveraineté israélienne sur le Golan »*. Conquis en 1967 et annexé en 1981, le plateau du Golan, dont la restitution totale est la première condition syrienne à la paix, héberge aujourd'hui une quinzaine de colonies juives qui *« seront consolidées et développées »* avec l'aide de l'Etat.

La poursuite, *« le renforcement, l'élargissement et le développement »* de la colonisation juive *« sur les hauteurs du Golan, la vallée du Jourdain, la Judée, la Samarie et Gaza »*, c'est-à-dire dans tous les territoires encore occupés par Israël depuis la guerre de six jours en 1967, sont considérés par le nouveau gouvernement comme un objectif *« d'intérêt national pour la défense d'Israël et une expression de l'accomplissement sioniste »*. Le gouvernement *« allouera, dans ces régions, les ressources nécessaires à cette entreprise »* et il *« sauvegardera ses ressources aquafères vitales sur le Golan et en Judée-Samarie »* (Cisjordanie).

Si Yasser Arafat, chef de l'OLP et président élu de l'Autorité palestinienne autonome, souhaite continuer les négociations avec « Bibi » Nétanyahou, il devra accepter ce programme. Il doit aussi savoir que si le nouveau gouvernement entend *« renforcer et développer ses relations pacifiques avec l'Egypte et la Jordanie »*, pour ce qui le concerne, Israël ne discutera avec lui, *« dans l'intention de parvenir à un arrangement permanent, qu'à la condition que les Palestiniens honorent complètement leurs engagements »*.

LE DROIT AU RETOUR

En clair, et bien que le programme gouvernemental ne comporte aucune mention des trois accords israélo-palestiniens déjà signés, si Yasser Arafat tient à continuer la coopération sécuritaire avec Israël, il ne devra plus se contenter d'arrêter dans ses enclaves autonomes les Palestiniens qui s'opposeraient violemment à la reprise des négociations. Il devra dorénavant livrer tout « terroriste » présumé à la justice israélienne, faute de quoi les discussions s'arrêteront. Cette condition nouvelle que jamais le gouvernement précédent n'avait osé exiger de son « partenaire de paix » au risque d'apparaître trop clairement comme un supplétif de l'armée d'occupation aux yeux de son peuple, s'appuie sur une lecture, juridiquement contestée, des accords israélo-palestiniens signés, en mai 1994, au Caire. On imagine mal le chef de l'OLP, qui contrôle aujourd'hui 6 % des 5 500 km² de la Cisjordanie et 60 % des 350 km² de la bande de Gaza, s'y conformer. D'autant qu'il est aujourd'hui flanqué d'une assemblée législative de 88 élus, dont certains savent se faire entendre...

En tout état de cause, la voie de l'autodétermination puis de la souveraineté que Shimon Pérès et Itzhak Rabin avait laissée entrouverte, ne serait-ce que pour assurer la bonne marche du processus de paix, apparaît désormais refermée. *« Le gouvernement d'Israël*, indique l'article 7 du premier chapitre du programme de M. Nétanyahou, *proposera aux Palestiniens un arrangement aux termes duquel ils pourront conduire leurs vies librement dans le cadre de l'autonomie. Le gouvernement s'opposera à l'établissement d'un Etat palestinien ou de toute autre souveraineté étrangère à l'ouest du Jourdain »* (Cisjordanie).

Le nouveau gouvernement *« s'opposera aussi au "droit au retour" de populations arabes sur n'importe quelle partie d'Eretz Israël* [Grand Israël] *à l'ouest du Jourdain »*. Depuis septembre 1993, les travaillistes avaient laissé rentrer à Gaza et en Cisjordanie plusieurs dizaines de milliers de Palestiniens, parmi les trois millions qui vivent aujourd'hui en majorité dans des camps surpeuplés des pays arabes voisins.

Enfin, pour ce qui concerne *« Jérusalem, la capitale d'Israël, une et indivisible, elle restera pour toujours sous la souveraineté d'Israël »*. Jérusalem-Est, dont M. Arafat entend faire *« la capitale »* d'un *« Etat indépendant »*, sera particulièrement surveillée. *« Le gouvernement empêchera toute action opposée à la souveraineté exclusive d'Israël sur la ville. »* Sont visées les visites de dignitaires étrangers à la Maison d'Orient, dernier symbole de la présence politique palestinienne et de l'OLP dans la partie arabe de la Ville sainte.

Le choix proposé aux diplomates est le suivant : ou bien ils cessent les visites de haut niveau à la Maison d'Orient, ou bien ils seront responsables de sa fermeture. Le gouvernement israélien *« allouera des ressources spéciales »* au « Grand Jérusalem », qui s'étend bien au-delà des limites municipales, élargies en 1967, dévore déjà un bon cinquième de la Cisjordanie occupée et comprend une demi-douzaine de colonies-dortoirs réservées aux citoyens juifs.

Patrice Claude

Un nouveau cabinet dominé par les religieux et les nationalistes

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Six religieux et apparentés dont trois rabbins, deux « Russes » laïcs, un transfuge de l'aile droite travailliste et neuf nationalistes plus ou moins « durs » élus sur les listes du Likoud. Telle est la physionomie du gouvernement qui devait être présenté, mardi 18 juin, à la Knesset. L'idée d'un gouvernement d'union nationale avec les travaillistes, qui n'était prise au sérieux par personne, s'est envolée.

Benyamin Nétanyahou, le nouveau premier ministre, est parvenu comme prévu, à former, en échange de divers portefeuilles et avantages, une coalition majoritaire de 66 sièges sur 120. Cette coalition comprend, outre les 32 élus du Likoud, les 23 des trois partis religieux, les 7 du parti « russe » de Nathan Sharanski et les 4 de la « troisième voie », le parti dit « du Golan ». La cérémonie de prestation de serment des 120 députés, qui a eu lieu, lundi, lors de la séance inaugurale du nouveau Parlement, aurait dû s'accompagner de la présentation du gouvernement. Mais plus de deux semaines après avoir remporté la première élection directe d'un premier ministre en Israël, M. Nétanyahou, qui devait prononcer, mardi, son premier grand discours d'investiture, semble avoir rencontré quelques difficultés de dernière minute.

LE « BULLDOZER »

Sujet du litige, Ariel Sharon, soixante-huit ans, une réputation justifiée de « bulldozer » et un énorme appétit de pouvoir. L'ancien ministre de la défense lors de la guerre la plus impopulaire jamais menée par Israël – celle du Liban en 1982 –, voulait le portefeuille de la défense ou, à défaut, celui des finances. L'un ou l'autre aurait effrayé, dit-on au Likoud, les partenaires étrangers de l'Etat juif, notamment arabes et américains. Dans ses mémoires parues en 1995, James Baker, ancien secrétaire d'Etat américain, écrivait : *« Son zèle expansionniste et sa rhétorique enflammée font de Sharon un obstacle à la paix. »*

Après deux semaines d'atermoiements, l'homme qui, selon tous les observateurs, a permis la victoire de « Bibi » en lui apportant sur un plateau le retrait de sa propre candidature au poste de premier ministre – et celui de son ami David Lévy, ancien et futur ministre des affaires étrangères – avait fini par accepter de reprendre un ministère qu'il connaît bien, celui du logement. Titulaire de ce portefeuille-clé – 15 milliards de francs de budget annuel – dans le dernier gouvernement Likoud de Itzhak Shamir, M. Sharon, idole des colons, avait mené, de 1988 à 1992, une politique de colonisation intensive dans les territoires occupés, Jérusalem-Est comprise.

Alors que son porte-parole annonçait, dimanche, la chose comme acquise, c'est un rabbin, Meïr Porush, un des 4 élus du Judaïsme unifié de la Torah (ultra-orthodoxes ashkénazes) qui, lundi, s'annonçait à son tour titulaire du même portefeuille. Confusion classique des tractations ministérielles de dernière minute en Israël. Que M. Sharon obtienne ou non le portefeuille du logement, la colonisation des territoires palestiniens occupés avec son lot habituel d'expropriations musclées et de confiscations brutales de terres privées ou communales arabes va bel et bien reprendre dans tout le « Grand Israël ».

P. C.

Le Parlement égyptien a adopté une loi plus libérale sur la presse

Cette victoire est due à une intervention du président Moubarak

Les journalistes égyptiens viennent de remporter une victoire importante en forçant le gouvernement à retirer un projet de loi qui risquait, selon eux, de briser leur profession. Le Parlement a en effet voté, lundi, une nouvelle législation, dont l'énoncé est plus libéral qu'une loi adoptée il y a un peu plus d'un an. Il aura fallu pour cela de vives protestations des journalistes et l'intervention du président Moubarak.

LE CAIRE
de notre correspondant

Le Parlement a approuvé, lundi 17 juin, en première lecture, un projet de loi sur la presse, qui abroge la loi 93 adoptée le 27 mai 1995, et surnommée par les journalistes *« loi de l'assassinat de la presse »*. La nouvelle législation, plus libérale notamment pour ce qui concerne les peines encourues par les journalistes, *« qui font un mauvais usage de la liberté de la presse »*, a été approuvée après l'intervention personnelle du président Hosni Moubarak.

L'accord de principe du Parlement est considéré comme une victoire par les journalistes de la presse officieuse ou d'opposition, qui, depuis plus d'un an, luttent pour l'abrogation de la loi 93. Le syndicat des journalistes, qui compte environ 4 000 membres, s'était dressé contre ce texte jugé *« nuisible à la liberté de la presse »*.



Adoptée presque secrètement, à la veille du congé d'un Parlement arrivé à la fin de son mandat, la loi prévoyait notamment des peines de un an à cinq ans de prison – quinze dans les cas extrêmes –, et des amendes de 5 000 à 20 000 livres (2 500 à 10 000 francs environ), pour quiconque publie des nouvelles jugées diffamatoires, c'est-à-dire des *« informations mensongères, provocatrices, ou tendancieuses, portant atteinte à la paix publique (...) incitant au mépris des institutions de l'Etat et de ceux qui en sont responsables (...) et visant à nuire à l'économie nationale. »* Elle annulait l'exemption de la détention préventive pour les journalistes accusés de *« crime de publication »*.

En signe de protestation, la presse d'opposition, qui se sentait la plus menacée, n'avait pas paru pendant la première semaine de juin 1995. Plus grave pour le gouvernement, la presse officieuse décidait d'observer une grève générale le 24 juin, événement sans précédent depuis 1951. La grève avait été évitée de justesse après l'intervention de M. Moubarak, qui avait ordonné la formation d'une commission composée de journalistes, de juristes et de membres du conseil supérieur de la presse, représentant le gouvernement, pour étudier un projet de loi.

ÉTAT D'URGENCE

Reportées à 1996 à cause des élections législatives, les discussions entre journalistes et représentants du gouvernement n'avaient pas pu déboucher sur un accord. C'est ce qui a poussé les journalistes, il y a deux semaines, à entamer un *sit-in* dans le syndicat pour protester contre l'application de la loi.

Entre-temps, quatre-vingt-onze journalistes avaient été déférés en justice en vertu de la loi et risquaient la prison et des amendes pouvant aller jusqu'à l'équivalent de 30 000 francs. Six – dont cinq appartenant à la presse d'opposition – ont même été condamnés à des peines de prison avec sursis. Parmi eux figurait le rédacteur en chef de l'hebdomadaire officieux *Rose El Youssef*, condamné pour diffamation de membres de la mouvance islamiste. Samedi 15 juin, le rédacteur en chef du bihebdomadaire islamique d'opposition *El Chaab*, Magdi Ahmad Hussein, avait été détenu quelques heures, pour non-paiement d'une amende de 20 000 francs, après avoir été condamné pour avoir diffamé le fils du ministre de l'intérieur, le général Hassan El Alfi.

Même si elle ne donne pas entièrement satisfaction aux journalistes, la nouvelle loi est nettement plus libérale que la précédente. Elle réduit la peine maximale de prison encourue par les journalistes à un an au lieu de cinq. Les peines de prison ne sont plus obligatoires. L'opposition parlementaire s'est élevée contre l'article 4, qui permet d'imposer la censure à la presse en cas d'état d'urgence ou de guerre. *« Nous sommes actuellement en état d'urgence. Cela signifie-t-il que la presse est soumise à la censure ? »*, a demandé le porte-parole de l'opposition au Parlement. *« Aucun journal n'a été saisi malgré l'état d'urgence »*, a répondu le représentant du gouvernement.

Alexandre Buccianti

La tension monte entre la Turquie et la Syrie

A quelques jours du sommet arabe du Caire, Damas juge que les récentes décisions prises par Ankara lui sont hostiles

DAMAS
de notre envoyée spéciale

A quelques jours du sommet arabe du Caire, le premier depuis six ans, la tension monte entre la Syrie et la Turquie, alors que rien sur le terrain ne paraît justifier cette dégradation. Si, en privé, la plupart des Syriens attribuent à l'armée turque la responsabilité des explosions qui ont récemment eu lieu dans le pays, le gouvernement s'est bien gardé jusqu'à maintenant de toute accusation, alors que, selon de bonnes sources, plusieurs personnes arrêtées auraient avoué avoir agi pour le compte de la Turquie.

Le quotidien britannique *Financial Times* avait rapporté, mardi 11 juin, qu'une bombe avait explosé, le 6 mai, sur une route qu'aurait dû emprunter plus tard le chef de l'Etat syrien, Hafez El Assad, pour se rendre à une cérémonie annuelle à la mémoire de nationalistes exécutés par l'Empire ottoman. Le département d'Etat américain avait fait état, quelques jours auparavant, d'explosions en Syrie, dont il n'était pas en mesure de déterminer l'origine. Selon des *informations recueillies par Le Monde*, ces explosions ont pu être le fait de certains services turcs, exaspérés par le soutien que Damas apporte aux extrémistes kurdes turcs du PKK.

RÉSERVISTES MOBILISÉS

Traditionnellement difficiles, les relations syro-turques se sont tendues depuis la fin de l'année, avec, d'une part, les accusations syro-irakiennes sur une réduction, par Ankara, du débit des eaux de l'Euphrate et surtout, d'autre part, la signature, en février, d'un accord militaire israélo-turc. Accord qui a particulièrement inquiété Damas, qui y voit une tentative d'encerclement sur ses frontières nord et sud.

En pleine offensive israélienne au Liban, en avril, la Syrie avait mobilisé certains réservistes pour les envoyer sur sa frontière nord, mais aurait, depuis, allégé son dispositif. A l'heure actuelle, les chiffres cités – 40 000 hommes et 1 200 chars – sont, selon des témoins revenant du Nord, très largement surestimés. En tout état de cause, un mouvement d'une telle ampleur ne pourrait passer totalement inaperçu et semble au-delà des capacités de l'armée syrienne.

Selon des voyageurs qui ont traversé la frontière ces dernières quarante-huit heures, si les contrôles côté turc sont stricts, aucune mesure de sécurité supplémentaire n'a été prise du côté syrien. La tension inquiète toutefois d'autant plus la Syrie que les Etats-Unis ont accordé leur soutien public à Ankara et que l'OTAN s'est déclaré *« préoccupée »* par la situation à la frontière. *Cette affaire est perçue par* Damas comme une forme de pression pour la reprise des négociations de paix avec Israël.

Lors d'une récente rencontre à Damas, le président syrien et son homologue égyptien, Hosni Moubarak, ainsi que le prince héritier d'Arabie saoudite, Abdallah Ben Abdel Aziz, avaient appelé la Turquie à reconsidérer son accord militaire avec Israël, à adopter une politique de bon voisinage et à respecter les intérêts arabes.

Françoise Chipaux

Avec 500 réfugiés à bord, le « Zolotitsa » ne répond plus

ABIDJAN
de notre correspondant régional en Afrique de l'Ouest

C'est un chalutier russe qui fut soviétique, un bateau de 35 mètres de long. Voilà exactement trois semaines que le *Zolotitsa* a quitté le port de Monrovia, la capitale du Liberia, qui venait de *vivre des semaines de folie meurtrière. A son* bord, il y a entre 400 et 500 passagers : des Libériens mais aussi des Nigérians, des Ghanéens et des Gambiens. Parti le 26 mai, le *Zolotitsa* a été ravitaillé pour la dernière fois le 3 juin, à Lomé, au Togo, *où il a embarqué 25 000* litres d'eau. Selon Médecins sans frontières (MSF), le nombre de passagers à bord donne à penser que cette provision est épuisée depuis longtemps.

Avec le *Zolotitsa*, MSF voudrait rééditer l'opération *« Bulk Challenge »*, du nom de ce cargo nigérian chargé de réfugiés libériens qui furent, *eux aussi, refoulés par plusieurs pays mais* finirent par débarquer, le 14 mai, au Ghana, grâce à une campagne médiatique initiée par l'organisation humanitaire. Le Togo et le Ghana ont refusé au *Zolotitsa* l'accès à leurs installations portuaires. *Depuis son passage à Takoradi, au* Ghana, la semaine dernière, on est sans nouvelles du bateau et de ses passagers.

Samedi, l'*Antea*, navire appartenant à l'Orstom – organisme de coopération scientifique français – a aperçu, au large de la frontière ivoiro-libérienne, un bâtiment correspondant à la *description du Zolotitsa*, qui semblait être à la dérive. Lundi, MSF a affrété un avion dans l'espoir de repérer le chalutier mais, en raison des conditions météorologiques – la région est en pleine saison des pluies –, les recherches ont *tourné court.* La marine ivoirienne a tout de même annoncé qu'elle envoyait deux bâtiments dans la zone. Les Etats-Unis, qui étaient intervenus *pour demander aux pays riverains du* golfe de Guinée de laisser accoster le navire, disposent de deux navires de guerre au large du Liberia, mais n'ont pas manifesté, pour le moment, l'intention d'intervenir.

RETOUR À MONROVIA

D'après les derniers mouvements repérés, à supposer que l'équipage soit encore maître du bateau, il semble que le *Zolotitsa* ait fini par se *diriger vers son point de départ, Monrovia. Les* combats y ont en effet cessé. Les factions armées ont en partie évacué la ville et sont retournées dans leurs fiefs en brousse, où elles sèment la terreur : des milliers de réfugiés ont afflué, ces derniers jours, dans la capitale, ravagée par un mois et demi de combats et de pillages.

Au fil des années de guerre, Monrovia avait trouvé un rythme qui permettait à ses habitants de survivre. Ce fragile équilibre a volé en éclats : les prix du riz, de l'huile, du fuel ont doublé, voire triplé. Les organisations humanitaires ré*duisent considérablement leurs activités en rai*son de l'insécurité persistante. L'Eglise catholique, elle-même, semble jeter l'éponge. Mgr Michael Francis, archevêque de Monrovia, a annoncé que les institutions catholiques (hô*pitaux, écoles), qui ont été pillées ou détruites*, ne rouvriraient pas tant que les factions armées tiendront le haut du pavé. Et Mgr Francis a menacé d'excommunication tous les acteurs d'une guerre civile qui, en six ans, a fait 150 000 morts *et déplacé plus des deux tiers de la population.*

Thomas Sotinel

Les partis politiques sont de nouveau autorisés au Nigeria

LE CHEF de l'Etat nigérian a mis en place, lundi 17 juin, la Commission nationale des droits de l'homme, nouvel organisme « indépendant » habilité à *enquêter* sur toute violation des droits de l'homme qui lui sera rapportée. Lors de la cérémonie, le général Sani Abacha a souligné la limite des droits de l'individu, affirmant qu'il n'existe pas de *« droits absolus »*.

« Nos droits sont nécessairement bornés par ceux des autres individus et par les besoins plus larges de la société », a dit le général Abacha, dont le régime militaire *fait face* à de fortes pressions de la communauté internationale depuis l'exécution, en novembre 1995, de l'écrivain Ken Saro-Wiwa et de huit de ses compagnons du Mouvement pour la défense des droits de la minorité ogonie (Mosop). Le chef de l'Etat a appelé la communauté internationale *« à se retenir de juger le Nigeria selon les critères des nations développées »*. D'autre part, la Commission nationale électorale (Necon) a publié, lundi, à Abuja, les directives concernant la création et l'enregistrement des partis politiques en vue des élections générales de 1998 qui seront organisées pour marquer – théoriquement – la fin du régime militaire, *conformément* aux engagements de la junte.

ADHÉRENTS IDENTIFIÉS

Les partis politiques étaient interdits depuis la prise du pouvoir par le général Abacha, en novembre 1993, cinq mois après l'annulation des résultats de l'élection présidentielle qui avait vu la victoire du milliardaire yorouba, Moshood Abiola. Celui-ci, arrêté en juin 1994 pour s'être proclamé président, est incarcéré depuis lors, *sous* l'inculpation de haute trahison.

Les partis politiques ont jusqu'à la fin de l'année pour se faire enregistrer. Ils devront payer l'équivalent de quelque 30 000 francs, avoir leur siège dans la capitale fédérale, compter dans leurs rangs au moins 40 000 membres dans chacun des 30 Etats de la fédération, être représentés dans deux tiers des municipalités et être en mesure de fournir aux autorités le nom, l'âge et l'adresse de chacun de leurs membres. Les formations reconnues ne pourront pas recevoir de fonds de l'étranger.

D'autre part, Alhaji Muhammad Maccido a été *simultanément « élu »* sultan de Sokoto et élevé, dimanche, à la présidence de la NSCIA, plus haute autorité islamique du pays. Le lendemain, il a été investi dans ses fonctions par le gouverneur militaire de l'Etat de Sokoto. M. Maccido succède à Alhaji Ibrahim Dasuki, destitué par le gouvernement, le 20 avril, pour insubordination. Il a, depuis lors, été envoyé en relégation dans un autre Etat. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis et la Chine ont signé un accord sur le « copyright » audiovisuel et informatique

Pékin a promis de mieux combattre les contrefaçons

Après des séances-marathon de négociation, les représentants des Etats-Unis et de la Chine sont parvenus, lundi 17 juin, à Pékin, à un compromis sur la question de la protection des droits d'auteur américains en matière de CD, CD-ROM, cassettes-vidéo et software. Pékin a promis de poursuivre ses contrevenants. Le spectre de la guerre économique dont se menaçaient les deux pays se trouve donc, une nouvelle fois, écarté.

PÉKIN
de notre correspondant

La deuxième « bataille sino-américaine des copyrights » s'est soldée, lundi 17 juin, comme la première il y a près d'un an et demi : les deux pays se sont félicités d'être parvenus à un compromis pour combattre la contrefaçon des produits de l'industrie informatique et audiovisuelle sans que ni l'un ni l'autre perde la face. L'heure à laquelle auraient dû entrer en vigueur les sanctions réciproques ouvrant une guerre commerciale dans chaque camp était dépassée.

Les négociateurs américains, sous la houlette de Charlene Barshefsky, représentante commerciale par intérim de Washington, ont considéré comme « *positives* » les promesses faites par Pékin de mettre en oeuvre le protocole de février 1995 que les Etats-Unis reprochaient aux autorités chinoises d'avoir tardé à appliquer. Dans les dernières semaines, Pékin avait fermé une quinzaine d'usines qui fabriquait des CD et CD-ROM de contrefaçon et saisi des stocks destinés au marché intérieur. Pékin a aussi assuré que sa police serait désormais associée à la lutte contre cette industrie de piraterie.

La réédition de ce que certains hommes d'affaires considèrent comme une vaine représentation de commedia dell'arte, dans laquelle sont brandies des menaces dont personne ne veut l'application, va jusqu'au flegme affiché par le petit marchand de CD du coin de la rue : il a désormais l'habitude de côtoyer les escouades de policiers et il opère plus discrètement, mais tout aussi efficacement, en emmenant chez lui le client appâté par l'apostrophe usuelle, « *Hello ! CD ? CD-ROM ? Chi-pu !* » (pour *cheap*, pas cher).

Les termes du compromis

Selon Charlene Barshewsky, déléguée des Etats-Unis pour le commerce, principal négociateur de l'accord, la Chine a fermé 15 de ses 30 usines « pirates » de disques compacts, mesure que Washington avait réclamée. Les autorités chinoises vont contrôler les usines suspectes du Guandong et du Sud. Elles vont travailler en liaison plus étroite avec les responsables douaniers des Etats-Unis et de Hongkong pour empêcher la production illicite de films, disques et logiciels informatiques. Certains fabricants « pirates » de disques compacts pourraient continuer leur activité s'ils obtiennent une licence de sociétés de production américaines. Enfin, la Chine a accepté, selon Mme Barshewsky, d'autoriser les compagnies cinématographiques américaines à distribuer leurs films sans limitation de quantité et à s'associer avec des sociétés chinoises pour produire des films ou des programmes de télévision.

MANQUE À GAGNER

Au demeurant, l'estimation avancée par les Etats-Unis, qui évaluent à 2,3 milliards de dollars le manque à gagner subi annuellement par leur industrie à cause de la prolifération des fabriquants-pirates chinois, est un chiffre que peu d'hommes d'affaires prennent au sérieux, tant il néglige une réalité tangible : la chute des ventes qu'entraînerait une interdiction effective des produits de contrefaçon.

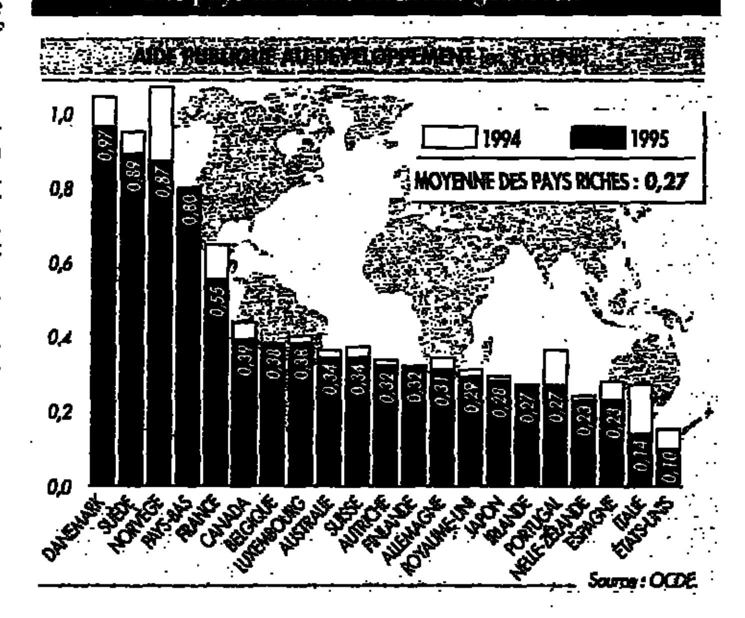
A cette considération s'ajoute le fait que, si Hollywood peut effectivement songer aujourd'hui à percevoir les droits de sa propriété intellectuelle, c'est bien que la Chine a été exposée aux images classiques de son industrie, à commencer par celles de Mickey. L'effet publicitaire de la contrefaçon, sur laquelle Hollywood a fermé les yeux depuis près de vingt ans, se révèle dans ces circonstances aussi massif que gratuit pour les industries concernées.

Cependant, les autorités américaines craignent que le cas spécifique de la Chine, en raison de la nature de son gouvernement, ne diffère qualitativement des cas précédents du Japon, de la Corée du Sud et de Taïwan. L'argumentaire américain veut que les pratiques illégales de ces pays en ce domaine aient été, alors, un passage obligé sur la voie du développement. Le relatif laxisme en la matière dont Washington fit preuve à leur égard aurait constitué une sorte d'investissement par le laisser-faire. Mais dans le cas de Pékin, le gouvernement américain craint que la pratique de la contrefaçon ne soit structurellement inscrite dans le système politique. On aurait alors affaire à la mise en oeuvre de la célèbre injonction de Lénine exhortant les communistes à « *vendre aux capitalistes la corde devant servir à les pendre* ». D'où les efforts américains pour mettre en place des procédures qui brident les éventuelles ambitions de cette gigantesque mercerie.

Francis Deron

L'aide au développement a atteint son niveau le plus bas depuis 1970

Des pays de moins en moins généreux



Source : OCDE

L'AIDE aux pays en développement se réduit comme peau de chagrin. Accentuant une tendance amorcée depuis plusieurs années, l'aide publique au développement (APD) des pays riches a chuté de 9,3 % en 1995 par rapport à 1994, selon les statistiques publiées, lundi 17 juin, à Paris, par l'OCDE. A monnaie constante, elle est revenue de 59,2 milliards de dollars (305,7 milliards de francs) en 1994 à 53,7 milliards en 1995 (277,3 milliards de francs) ; calculée en dollars courants, cette baisse est moindre, atteignant cependant 800 millions de dollars (4,1 milliards de francs).

Exprimée en pourcentage du produit national brut (PNB), l'APD – ensemble hétéroclite groupant l'aide au développement *stricto sensu*, l'aide alimentaire d'urgence, celle aux réfugiés, une partie de l'assistance militaire, certaines remises de dette – n'a pas dépassé 0,27 % en 1995 pour les 21 pays recensés par l'OCDE et rassemblés au sein du comité d'aide au développement. C'est « *le plus faible enregistré depuis que les Nations unies ont adopté en 1970 un objectif de 0,7 %* », constate l'OCDE.

La priorité donnée par les pays développés à la réduction de leurs déficits budgétaires est le principal facteur de cette dégringolade. S'y ajoutent les retards importants qui ont marqué la reconstitution de certains fonds multilatéraux, notamment ceux gérés par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD) ; et, selon l'OCDE, « *une réduction des dépenses de maintien de la paix* » comptabilisées, elles aussi, dans l'APD.

Pays par pays, l'évolution de l'aide, en 1995, accentue des tendances déjà observées les années précédentes. Les Etats les plus généreux restent ceux de l'Europe du Nord ; le Danemark affiche le plus fort taux d'APD par rapport au PNB (0,97 %). Danemark, Suède, Norvège et Pays-Bas sont les seuls Etats à atteindre l'objectif de 0,7 %.

Autre signe positif, l'APD a remonté en Belgique, aux Pays-Bas, en Finlande et en Irlande, tandis qu'elle se stabilisait en Nouvelle-Zélande. En revanche, dans 16 des 21 pays de l'OCDE membres du CAD, l'APD a diminué. La plus forte chute est celle de l'Italie (– 46 % du PNB d'une année sur l'autre), pays où l'aide au développement – en « *semi-paralysie* », de l'aveu d'un dirigeant local – est victime des enquêtes anticorruption et des coupes budgétaires.

LES ÉTATS-UNIS DÉTRÔNÉS

Mais c'est la baisse de l'aide venue des Etats-Unis qui suscitera le plus de commentaires. La première puissance de la planète a réduit, en 1995, d'un quart son aide publique, ramenée de 9,9 milliards de dollars en 1994 à 7,3 milliards de dollars – au profit surtout d'Israël et de l'Egypte. Avec une aide ne dépassant pas 0,10 % du PNB, les Etats-Unis font figure de lanterne rouge des pays développés.

En chiffres absolus, trois pays font mieux : le Japon (14,5 milliards de dollars), la France (8,4) et l'Allemagne (7,5). La France doit-elle pour autant pavoiser ? S'il est vrai que, des pays du G 7, c'est elle qui conserve le rapport aide publique/PNB « *le plus élevé* », son aide publique a baissé de 12 % entre 1994 et 1995.

Jean-Pierre Tuquoi

Le Tribunal pénal international libère un Serbe bosniaque

LA HAYE. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) a ordonné, lundi 17 janvier, la libération immédiate d'un inculpé serbe bosniaque, Goran Lajic, en raison d'une « *erreur sur la personne* ». Cette libération s'accompagne de la levée des charges retenues contre M. Lajic, incarcéré à Scheveningue (près de La Haye) depuis le 13 mai dernier. L'acte d'accusation prononcé contre l'homonyme de Goran Lajic est en revanche maintenu, a indiqué la chambre de première instance chargée du dossier.

Arrêté le 18 mars en Allemagne « *sur la base de son nom et de sa date de naissance* », Goran Lajic (vingt-huit ans) clamait son innocence : « *Je n'ai jamais mis les pieds au camp de Keraterm* », avait-il dit devant une chambre de première instance du TPI. Son avocat a indiqué qu'il allait demander une indemnisation à l'ONU. – *(AFP.)*

Les engagements pris à Rio sur la réduction de l'effet de serre ne seront pas tenus

Quatre pays seulement – la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne et les Pays-Bas – auront maîtrisé leurs émissions de gaz contribuant à l'effet de serre en l'an 2000, selon l'Agence internationale de l'énergie. Ces gaz sont considérés comme responsables d'un réchauffement du climat, dont les conséquences pourraient être dramatiques pour l'humanité. A Rio, lors du Sommet de la Terre, en juin 1992, les pays développés s'étaient engagés, d'ici à l'an 2000, à réduire leurs émissions ou à les maintenir à leur niveau de 1990. Or, à cette échéance, la plupart les auront augmentées de plus de 10 %. « *Conscients de la gravité de la situation* », les ministres de l'énergie des pays de l'OCDE réunis dimanche 16 juin à Aarhus (Danemark) ont exprimé leur « *volonté politique claire* » de lutter contre l'effet de serre.

EUROPE

■ **ITALIE : la droite reste majoritaire en Sicile** à l'issue des élections du 16 juin, avec 49 des 90 sièges de l'assemblée régionale. Forza Italia, le parti de Silvio Berlusconi, obtient 17 sièges, avec 17,1 % des suffrages, et l'Alliance nationale 14 (14,1 %). Leurs alliés catholiques de centre droit, CCD et CDU, obtiennent respectivement 11 et 7 sièges (9,8 % et 9,2 %). En face, le Parti démocratique de la gauche (PDS, ex-communiste) obtient 12 sièges (13,2 %), le Parti populaire italien 6 (7,4 %), et Refondation communiste 6 (4,3 %). Plus de quatre millions d'électeurs étaient appelés à renouveler, pour cinq ans, leur assemblée régionale, dont cinquante-deux membres étaient poursuivis pour corruption ou complicité avec la Mafia, vingt-cinq d'entre eux étant en prison. – *(AFP.)*

■ **SUISSE : le gouvernement a proposé**, lundi 17 juin, de renforcer la législation contre le blanchiment d'argent sale en exigeant des banques suisses, régulièrement citées comme dépositaires de fortunes douteuses, qu'elles avertissent les autorités et bloquent les comptes suspects. Si cette nouvelle loi est adoptée, elle mettrait la Suisse au niveau de la majorité des pays européens. – *(AFP.)*

■ **ALLEMAGNE : le chancelier Kohl s'est associé** à plusieurs personnalités est-allemandes pour fonder, lundi 17 juin, une association de défense des victimes de l'ancien régime communiste de RDA, présidée par l'artiste Barbel Bohley, grande figure des mouvements d'opposition à Berlin-Est dans les dernières années de la RDA. – *(Corresp.)*

■ **ALBANIE : le Parti démocratique du président Sali Berisha** a remporté les élections législatives partielles, dimanche 16 juin, dans 17 circonscriptions où des irrégularités avaient été constatées lors du scrutin des 26 mai et 2 juin, a annoncé, lundi, la commission électorale. Le taux de participation a été de 68 %. L'opposition avait boycotté le scrutin et réclamé de nouvelles élections sur tout le territoire. – *(AFP, Reuter.)*

■ **BULGARIE : le ministre des affaires étrangères,** Gueorgui Pirinski, a été désigné comme candidat du Parti socialiste bulgare (PSB, ex-communiste) aux élections présidentielles prévues à la fin de l'année.– *(AP.)*

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : la Cour suprême a autorisé**, lundi 17 juin, les victimes de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité en ex-Yougoslavie à poursuivre devant un tribunal fédéral américain le chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic. M. Karadzic s'était pourvu contre un jugement rendu en octobre 1995 par une cour d'appel fédérale de New York estimant recevables deux plaintes déposées aux Etats-Unis par un groupe de femmes. – *(AFP).*

■ **Le président Bill Clinton s'est dit « consterné »** lundi 17 juin, par les nouveaux incendies d'églises dans le sud des Etats-Unis. Deux sinistres, apparemment criminels, ont eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi à Stone Mountain (Géorgie) et Rocky Point (Caroline du Nord), portant à, au moins, trente-six le total des églises de paroisses noires ou majoritairement noires incendiées depuis le début de 1995. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **ALGÉRIE : une bombe a explosé,** lundi 17 juin, non loin d'un poste de police, à Boufarik, à une vingtaine de kilomètres au sud d'Alger, faisant dix-huit blessés, dont six policiers, ont rapporté des témoins. D'autre part, un cadre du conseil municipal de la casbah, Abdelmajid Younsi, et l'un de ses proches, ont été assassinés, jeudi 13 juin, devant leur domicile à Alger. – *(Reuter.)*

■ **BURKINA : la Caisse française de développement** (CFD) a annoncé lundi 17 juin à Ouagadougou l'annulation du reliquat de la dette de 603 millions de francs que le Burkina lui devait encore. Cette annulation porte à 1,19 milliard le montant total des dettes effacées par la France au profit du Burkina depuis la dévaluation du franc CFA en janvier 1994. – *(AFP.)*

■ **BURUNDI : le président américain, Bill Clinton,** a annoncé lundi 17 juin la nomination d'un ancien membre démocrate de la Chambre des représentants, Howard Wolpe, comme envoyé spécial des Etats-Unis « *pour les négociations de paix au Burundi* », dans un communiqué publié par la Maison Blanche. – *(AFP.)*

■ **ZAÏRE : le tribunal correctionnel de Kinshasa** a requis, lundi 17 juin, deux ans de prison à l'encontre des deux pilotes russes de l'Antonov 32 qui s'était écrasé en janvier sur un marché de la capitale, faisant au moins trois cents morts. – *(Reuter.)*

ÉCONOMIE

■ **ALLEMAGNE : le président de la Bundesbank,** Hans Tietmeyer, a déclaré, lundi 17 juin : « *J'ai confiance pour que la reprise se produise au second semestre, et j'attends une amélioration dès le deuxième trimestre, parce que nous observons des entrées de commandes plus fortes* ». Cependant, « *ce retournement cyclique ne va pas résoudre nos problèmes structurels* », a t-il indiqué. Dans son rapport, la Buba indique, d'autre part, que le déficit public « *sera proche de 4 % du PIB en 1996* », et que la dette dépassera les 60 %, ce qui est supérieur aux plafonds des critères de Maastricht.

■ **MONNAIE UNIQUE : le ministère français des finances** a lancé lundi 17 juin un concours pour le dessin des pièces de l'euro, la future monnaie européenne. Il y aura huit pièces allant de 1 cent (un centième d'euro, soit 6,5 centimes environ), à 2 euros (environ 13 francs). Les candidats devront proposer des dessins pour chacune des deux faces : l'une sera nationale et l'autre commune à tous les pays qui feront partie de l'Union monétaire. Les candidats ont jusqu'au 15 octobre à minuit pour remettre leurs dessins. Un jury national choisira le vainqueur pour les faces nationales de l'euro et un jury européen tranchera pour la face européenne.

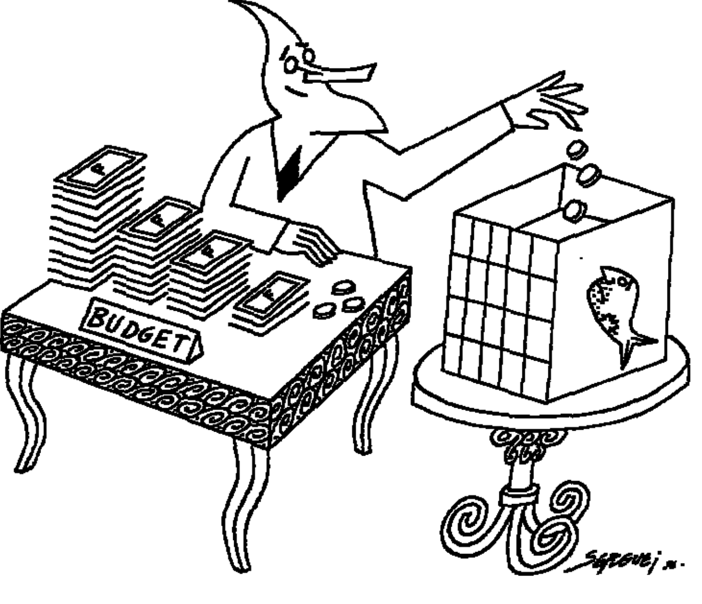
...nal pénal international
...n Serbe bosniaque

...ements pris à Rio sur la réduction
...se serre ne seront pas tenus

CITÉS L'Assemblée nationale devait commencer, mardi 18 juin, l'examen du projet de loi relatif au pacte de relance pour la ville, dont la principale disposition est la création des zones franches. Tandis que les amendements proposés par la commission des affaires sociales ne modifient pas l'essentiel du texte – à l'exception d'une disposition visant à restreindre les conditions d'ouverture des débits de boissons non alcoolisées – les socialistes pourraient *s'abstenir lors du vote.* ● CHRISTIAN BACHMANN, maître de conférences à l'Université Paris-XIII, estime, dans un entretien au *Monde*, que *« malgré tous les discours inverses, la politique de la ville n'est pas une priorité de l'Etat ».* ● AU SÉNAT, où a débuté lundi 17 juin l'examen du projet de loi réformant la loi Royer, les socialistes sont divisés sur l'opportunité de protéger le commerce de centre-ville.

Les députés examinent la création de zones franches dans les banlieues

Un amendement de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale propose de restreindre l'ouverture des débits de boissons non alcoolisées dans les quartiers sensibles. Les socialistes pourraient s'abstenir sur le texte



LA MONTAGNE du « plan Marshall pour les banlieues » promis par Jacques Chirac pendant la campagne présidentielle a accouché d'un modeste « pacte de relance pour la ville », dont le projet de loi examiné à l'Assemblée nationale du 18 au 20 juin, est la principale traduction. D'autres mesures destinées aux quartiers en difficulté, qu'Alain Juppé avait annoncées le 18 janvier à Marseille, ont déja fait l'objet de mesures règlementaires ou législatives.

Le nouveau projet de loi, présenté par Jean-Claude Gaudin et Eric Raoult, limite l'étendue des zones bénéficiant de la politique de la ville dans un but de meilleur ciblage. Le texte met en avant une logique économique qui se traduit par des exonérations fiscales destinées à favoriser le maintien ou la création d'emplois et d'activité. Aux 1 308 quartiers qui profitent aujourd'hui des 214 contrats de ville bénéficiant de financements croisés Etat-collectivités territoriales, va se substituer une géographie à trois niveaux correspondant à des avantages progressifs. Le plus étendu sera constitué de 744 « zones urbaines sensibles » (ZUS, dont 35 outre-mer). Ces quartiers bénéficieront d'un éventail d'avantages de base : emplois de ville pour les jeunes, primes pour les fonctionnaires, exonération de surloyers.

Plus limitées, les 350 « zones de redynamisation urbaine » (ZRU) bénéficieront en outre de mesures économiques : exonération de taxe professionnelle compensée par l'Etat, exonération dégressive de l'impôt sur les sociétés et, pendant *un an, des charges patronales.* Troisième étage, les « zones franches urbaines », où toutes les entreprises de moins de 50 salariés seront exonérées de taxe professionnelle jusqu'en 2001 sous un plafond de 3 millions de francs de base nette. L'exonération comprend aussi l'impôt sur les sociétés, la taxe foncière et les charges sociales patronales. L'ensemble de ces avantages est conditionné par l'emploi de 20 % de salariés résidant dans le périmètre de la « zone franche ». L'« étude d'impact » a révélé la modicité du nombre de créations d'emplois attendu – un millier par an au total – et leur coût potentiellement élevé, 1,2 milliard de francs la première année (*Le Monde* du 9 mai). Le projet de loi oblige les communes bénéficiant d'une ZUS à élaborer un « programme local de l'habitat », destiné à diversifier ses logements, et créée un établissement public destiné à restructurer les centres commerciaux en déconfiture. Il permet aux associations de négocier des contrats de financement pluriannuels et propose aux maires de créer des « comités d'initiative et de consultation des quartiers ».

RÉVISION À LA BAISSE

Les amendements adoptés par la commission des affaires sociales de l'Assemblée, à l'initiative de son rapporteur, Pierre Bédier (RPR, Yvelines), ne remettent pas en cause l'essentiel du projet. Le plus surprenant concerne la politique des débits de boissons dans les quartiers sensibles. Le projet de loi souhaite aligner ces quartiers sur le droit commun, qui permet l'ouverture d'un débit de boisson pour 450 habitants alors que les dispositions actuelles n'autorisent qu'un taux de un pour 3 000 habitants dans les « grands ensembles ». A l'inverse, les députés souhaitent limiter l'ouverture de débits de boisson non alcoolisées – considérés comme « couvrant » des lieux de vente de drogue –, en les soumettant au régime de l'autorisation préalable par les préfets.

La majorité semble avoir intégré sans trop de peine la révision à la baisse des ambitions initiales du « plan Marshall ». « *Je n'ai jamais aimé cette expression, qui faisait référence à une politique d'assistance* », indique aujourd'hui Christian Vanneste (RPR, Nord), qui assure également que l'objectif des zones franches est essentiellement « *qualitatif* ». « *Il ne faut pas attendre de miracles* », renchérit Jean-Marie Geveaux (RPR, Sarthe), qui souligne qu'« *on fera le bilan sur le maintien des emplois existants* ». A UDF, qui a choisi comme principal orateur le président de son groupe, Gilles de Robien, la tonalité ne sera pas davantage critique. Pierre Cardo, député UDF des Yvelines et maire de Chanteloup-les-Vignes, réputé pour sa liberté de parole sur ce type de sujets, affirme qu'une « *analyse critique* » du texte risquerait d'être « *destructrice* ». « *Il eut été préférable de revoir la fiscalité locale afin d'accentuer la solidarité entre les villes riches et pauvres* », souligne-t-il. Les socialistes, qui pourraient s'abstenir sur le texte, semblent quelque peu gênés. « *Il m'est difficile de cracher sur quelque chose dont je vais bénéficier* », confie ainsi Julien Dray (PS, Essonne), tandis que Laurent Cathala (PS, Val-de-Marne) reconnaît que cette situation est politiquement « *difficile à gérer* ». « *On ne peut pas à la fois vouloir relancer la ville et asphixier les communes dans les lois de finances* », affirme M. Cathala, qui défendra une exception d'irrecevabilité sur le texte. Pour M. Dray, « *le dispositif proposé est très limité* ». « *Ça va permettre à quelques uns de rester, à quelques autres de se lancer dans l'aventure, mais ça ne changera pas le climat* », explique-t-il.

Philippe Bernard et Jean-Baptiste de Montvalon

Incidents violents dans les rues de Roubaix

Deux cents jeunes ont saccagé des vitrines de magasins et des équipements urbains dans les rues de Roubaix (Nord) dans la nuit du lundi 17 au mardi 18 juin. Un début d'incendie, provoqué par un cocktail Molotov jeté dans une benne à ordures, a été rapidement maîtrisé par les pompiers. Une centaine de fonctionnaires de police ont été mobilisés. Le maire de Roubaix, René Vandierendonck (Force démocrate), était présent sur les lieux pour tenter de discuter avec les jeunes. Les auteurs de ces incidents, originaires du quartier de l'Epeule, voulaient protester contre la diminution de subventions municipales, mais aussi contre l'arrestation de certains de leurs camarades, dimanche 16 juin, surpris, selon la police, en flagrant délit de vol.

Les sénateurs socialistes se divisent sur le commerce

LES CLIVAGES sociologiques l'emporteraient-ils sur les étiquettes politiques ? Elus de banlieue d'une part, élus ruraux et de centre-ville, d'autre part, n'ont certes pas la même vision du développement du commerce dans leur circonscription. Le groupe socialiste du Sénat vient d'en faire les frais.

Le projet de loi sur le commerce et l'artisanat, dont l'examen a commencé, dans la soirée du lundi 17 juin au palais du Luxembourg, a suscité une belle empoignade dans les rangs des sénateurs PS. Rappelé à l'ordre, quelques heures avant le débat, par Claude Estier, son président de groupe, Jean-Luc Mélenchon (Essonne) a dû renoncer, non sans quelques éclats, à déposer ses amendements, qui allaient trop délibérément à l'encontre d'un texte destiné à protéger le commerce de proximité et de centre-ville.

Ce projet, adopté le 23 mai par l'Assemblée nationale, réforme un monument, la loi Royer du 23 décembre 1973 sur l'urbanisme commercial, en abaissant à 300 mètres carrés le seuil à partir duquel une autorisation est nécessaire pour créer ou étendre des magasins. Il vise à freiner l'expansion des hypermarchés et supermarchés (1 million de mètres carrés par an) et à contrôler l'explosion des maxidiscompteurs (ou *hard discounters*). Cette forme de distribution propose sur des surfaces de vente plus réduites (entre 400 et 800 mètres carrés, contre 2 500 pour un hyper) un nombre limité de références et de produits de base, à des prix agressifs. Sous la pression des députés, ce dispositif a été étendu aux complexes cinématographiques et aux hôtels et résidences de tourisme.

A l'Assemblée, Julien Dray, autre élu de l'Essonne et dirigeant, avec M. Mélenchon, de la Gauche socialiste au sein du PS, avait dénoncé la logique, à ses yeux, « *frileuse* » qui sous-tend ce texte et son inadaptation aux réalités urbaines ou, du moins, banlieusardes. Cette position ne résumait pas forcément celle de l'ensemble des députés socialistes.

Le souci diplomatique – au PS comme dans n'importe quel autre groupe du Sénat, les élus ruraux, plutôt favorables au projet de loi, comptent davantage qu'ailleurs – commandait à M. Estier la prudence, mais M. Mélenchon a sans doute franchi la ligne jaune en proposant de supprimer l'autorisation pour les complexes cinématographiques de périphérie. Le groupe PS risquait alors de se mettre à dos les milieux culturels, hostiles aux multisalles.

« *Je me sens assez isolé. Par discipline de groupe, je n'ai déposé aucun amendement* », a indiqué le sénateur de l'Essonne. Avant de lancer le débat sur un thème jusqu'à présent non abordé : dans les banlieues trentenaires de la région parisienne, a t-il indiqué, « *le centre-ville est désormais ailleurs qu'au centre prévu* ». Il estime que la conception du « *centre-ville par nature commerçant,* qui *ferait rayonner sur la périphérie les valeurs essentielles* », relève, en banlieue, d'« *une vision dépassée* » et d'« *une image mythique* ».

Caroline Monnot

L'Etat met plus d'argent dans Air France que dans la politique de la ville

UNIVERSITAIRE, maître de conférences en politiques sociales à l'université de Paris-XIII, coauteur, avec Nicole Leguennec, de *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers cinquante ans de politique de la ville* (éditions Albin Michel), Christian Bachmann considère le pacte de relance pour la ville d'un œil extrêmement désabusé. « *Le pacte de relance est à une politique de développement urbain ce que le SAMU social est à une politique de santé publique*, juge-t-il. *C'est bon à prendre, mais personne ne croit plus que l'on va, de cette façon, changer la vie et la ville. On lance des bouées aux pauvres, aux banlieues, et c'est bien. Nous sommes dans une politique du moindre mal.* »

Dans ce qu'il analyse comme une « *étape de la gestion prudente et sans illusion* », M. Bachmann estime que « *l'Etat ne peut que jouer un rôle d'amortisseur des mécanismes internationaux qui font les pauvres de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches* ». « *Il vaut mieux annoncer cela clairement aux gens*, dit-il, *plutôt que de les bluffer en leur promettant l'avènement d'une nouvelle citoyenneté urbaine, alors qu'on leur envoie des cacahuètes.* »

Estimant que « *toute prédiction sur l'efficacité des zones franches est hasardeuse* », car « *les seuls précédents sont anglo-saxons et ne sont pas transposables dans le contexte français* », M. Bachmann craint qu'elles ne soient « *un nid d'effets pervers* ». Néanmoins, dit-il, « *elles peuvent permettre à des initiatives de se développer* ». A ses yeux, « *le plus contestable, dans ce projet, est qu'il enfonce l'idée ultralibérale et jamais vérifiée, selon laquelle il suffit d'alléger les charges des entreprises pour faire repartir l'économie* ». « *On va encore laisser croire*, regrette-t-il, *qu'il suffit que l'Etat se désengage pour que la pauvreté recule.* »

Pourtant, la politique de la ville repose sur l'intervention de l'Etat dans les banlieues. L'universitaire ne voit là qu'une apparence. « *En réalité*, affirme-t-il, *malgré tous les discours inverses, la politique de la ville n'est pas une priorité de l'Etat. Les budgets n'ont rien à voir avec ceux qui étaient dégagés dans les années 50, 60, ou même 70. Aujourd'hui, l'Etat met plus d'argent dans Air France que dans la politique de la ville.* »

TRANSFERTS DE LIGNES BUDGÉTAIRES

« *Les mesures contenues dans le pacte de relance pour la ville ne coûteront rien à l'Etat*, observe M. Bachmann, *car elles sont financées par des transferts de lignes budgétaires. Ce trompe-l'œil risque de créer une frustration du côté des banlieues et un énervement des classes moyennes, qui ont l'impression qu'on balance des tonnes d'argent sur les paresseux et les délinquants des quartiers. La réalité est qu'il n'y a pas assez d'argent pour les banlieues.* »

Quant aux emplois de ville, il souligne que, « *contrairement au discours dominant, 70 % des habitants des banlieues travaillent* ». Le problème, explique-t-il, c'est que « *beaucoup d'emplois tertiaires sont des emplois précaires, qui n'offrent aucune perspective* ». « *Les emplois de ville auraient du être utilisés pour stopper cette évolution inquiétante en mettant en place un noyau d'emplois solides. Plutôt que de faire cent mille emplois à 4 000 francs, mieux aurait valu n'en créer que cinquante mille, mais avec des contrats à durée indéterminée et un salaire de 8 000 francs.* »

LA FAIBLESSE DES MODES DE REPRÉSENTATION

Le projet gouvernemental n'aborde pas le problème de la citoyenneté. « *Alors que la population des communes rurales est irriguée par de nombreux élus, c'est le vide total dans les quartiers*, observe M. Bachmann. *Pour sortir de cette situation, il faudrait créer des communes nouvelles dans ces quartiers, mais le « syndicat des écharpes » préfère défendre de gros ensembles urbains quasi féodaux plutôt que de jouer la démocratie locale.* »

Pour ce spécialiste des problèmes des banlieues, « *si les cités étaient dotées de vrais représentants, elles pourraient avoir un véritable poids politique, et les financements arriveraient* ». Il estime que « *la faiblesse actuelle des modes de représentation favorise les explosions et le terrorisme* ». Le défaut de démocratie favorise la violence, et il ne suffit pas de redéployer des financements publics pour intégrer les quartiers dans la vie de la cité.

Ph. B.

Le parcours du « plan Marshall » de M. Chirac

● **17 février 1995** : « *Des circonstances exceptionnelles appellent des solutions exceptionnelles* », déclare le candidat du RPR Jacques Chirac dans son discours-programme pour l'élection présidentielle qui prône « *un plan Marshall des cités* ».

● **Septembre 1995** : un rapport rédigé par deux préfets, Francis Idrac, délégué interministériel à la ville (DIV), et Jean-Pierre Duport, préfet de Seine-Saint-Denis, à la demande d'Eric Raoult, ministre délégué à la ville et à l'intégration, prône le retour en force de l'Etat *dans les banlieues* et entend accorder la « *priorité absolue* » à la « *mise en activité des habitants* ».

● **Automne 1995** : rebaptisé « *plan national d'intégration urbaine* », le « plan Marshall des cités » voit ses ambitions rétrécies faute d'arbitrages financiers favorables. Sa publication est reportée à plusieurs reprises.

● **18 janvier 1996** : à Marseille, ville dont M. Gaudin, ministre de la ville est maire, Alain Juppé dévoile le contenu d'un « pacte de relance pour la ville ». Au menu : « zones franches », « emplois de ville », redéploiement d'effectifs policiers, comparution accélérée des mineurs récidivistes, restructuration des copropriétés dégradées et des centres commerciaux.

● **25 avril 1996** : en visite dans la ZUP d'Amiens (Somme), Jacques Chirac défend la politique de la ville du gouvernement. « *Aujourd'hui*, [il faut] *tendre la main à ces quartiers défavorisés.* [Il faut] *avoir un esprit positif, de reconquête. Seuls ceux qui ne font rien ne commettent jamais d'erreur, sauf l'erreur fondamentale de laisser dériver la société* », déclare le chef de l'Etat.

M. de la Martinière, président de la mission de réflexion sur la fiscalité

« Il est scandaleux qu'on ait détruit l'impôt sur les successions »

Ancien directeur général des impôts, Dominique de la Martinière, qui a présidé la mission de réflexion sur la fiscalité, a remis son rapport à Alain Juppé le 4 juin (*Le Monde* du 5 juin). Le premier ministre a indiqué que la réforme de la fiscalité serait échelonnée sur cinq ans et engagée dès 1997. Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*, M. de la Martinière affirme qu'il a été animé par le double souci de la vérité et de la justice fiscale. Il juge *« parfaitement scandaleux qu'on ait détruit en France l'impôt sur les successions »*.

« Quand vous avez remis vos propositions de réforme fiscale au premier ministre, les socialistes vous ont reproché de favoriser les plus hauts revenus et de ne pas avoir eu le souci de la justice fiscale.

– Ce reproche n'a pas le moindre fondement. Ceux qui me connaissent savent que, si je suis gaulliste, j'ai aussi beaucoup d'amis à gauche, même parmi les communistes. Je peux donc vous dire que j'ai présidé la mission de réflexion que M. Juppé m'avait confiée avec un double souci, celui de la vérité et celui de la justice.

– Pourquoi faites-vous référence à cette notion de vérité ?

– La vérité fait obligation de tout dire, même les choses désagréables. Par exemple, une partie de notre matière grise et de notre argent quitte la France. Si ce n'était pas le cas, la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu, celle qui prévoit une imposition de 56,8 %, rapporterait beaucoup plus de 4 milliards de francs à l'Etat. Prenez les milieux de la recherche : en France, ceux qui ne trouvent rien restent au CNRS ; ceux qui trouvent s'en vont à Berkeley ou ailleurs. Notre pays est pétri de culture égalitariste. N'aimant pas les talents, il cherche à les taxer. J'ai donc très peur, si nous n'y prenons garde, qu'une division internationale du travail s'organise à notre détriment.

– Les socialistes ont donc raison de vous reprocher de favoriser les hauts revenus...



DOMINIQUE DE LA MARTINIÈRE

– Absolument. Une campagne s'organise pour tenter d'affoler l'opinion, mais avec des arguments de mauvaise foi : pas plus d'un souscripteur sur mille serait concerné par les mesures que nous proposons pour limiter les avantages fiscaux exorbitants dont bénéficie actuellement l'assurance-vie et qui n'existent dans aucun autre grand pays développé. Si un smicard paie l'impôt, comment pourrait-on justifier qu'un contribuable qui dispose d'une fortune en assurance-vie soit exonéré ?

– Dans la majorité, et même au gouvernement, ces propositions n'ont pas dû être toujours bien accueillies.

– Le premier ministre m'a fait confiance. Il sait que je parle toujours librement. En d'autres circonstances, j'avais déjà souvent dit que je jugeais inacceptable le fait que l'outil de travail ait été exclu sans limitation du champ de l'impôt sur la fortune.

– Ce souci d'équité ne se retrouve pas dans toutes vos propositions. Pouquoi êtes-vous très évasif sur la baisse de la TVA, qui pèse donc davantage sur les bas revenus que sur les hauts, alors que vous semblez pressé de procéder à une baisse du taux supérieur de l'impôt sur le revenu, au profit des gros contribuables ?

– Ce n'est pas exact. Notre rapport se prononce très clairement pour l'annulation des majorations fiscales décidées au printemps 1995, notamment celle qui porte sur la TVA, mais nous avons délibérément considéré que le problème du calendrier était de la responsabilité du gouvernement. Nous avons indiqué un cap, sans nous prononcer sur le moment le plus opportun pour prendre la décision. Au demeurant, pour réussir, ce genre de mesure exige le secret et, quand celui-ci est levé, l'application doit être immédiate. Sinon les acheteurs attendent.

– Pourquoi préconisez-vous d'élargir à tous les contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu l'abattement de 20 % dont ne bénéficient actuellement que les revenus salariaux ? Cela ne revient-il pas à supprimer cet abattement, mais sans le dire ?

– Pas du tout. Dans l'affichage de la mesure, il y a évidemment un souci de présentation : donner un avantage à tout le monde plutôt qu'en supprimer un, réservé à certains, ne revient évidemment pas au même. Mais, au fil des ans, cet avantage fiscal a profité à 70 % des contribuables, puis 80 % et maintenant presque 90 %. Il est donc logique de mettre un terme à cette complication fiscale qui devient de plus en plus inutile et n'a plus, en tout cas, la même portée.

– Vous préconisez de créer une cotisation maladie universelle, déductible du revenu imposable, et d'aligner progressivement l'assiette de la CSG et du RDS sur la même assiette. Très compliquée et impliquant de gigantesques transferts de charges entre contribuables, cette réforme a-t-elle la moindre chance de voir le jour ?

– Si l'assiette est à terme la même pour la CSG, le RDS et la nouvelle cotisation maladie, la simplification ne peut qu'y gagner. Beaucoup de contribuables, aussi, en sortiraient gagnants parce qu'ainsi l'assiette serait plus large et donc les taux d'imposition plus bas. Mais le rapport recommande que l'on agisse dans ce domaine avec beaucoup de prudence. Pour ma part, je ne pense pas que l'on puisse envisager l'unification avant la cinquième année de la réforme fiscale.

– Comment le gouvernement a-t-il accueilli votre rapport ?

– Je crois qu'il a plu, même si le rapport ne l'engage pas. Il faut maintenant que le Parlement fasse entendre son avis avant que le premier ministre ne rende ses arbitrages. »

« Une campagne s'organise pour tenter d'affoler l'opinion, mais avec des arguments de mauvaise foi »

– Pas du tout. Je suis attaché à la justice fiscale. Je trouve parfaitement scandaleux qu'on ait détruit en France l'impôt sur les successions. Et ce scandale prend de plus en plus d'ampleur : 75 % à 80 % des sommes qui viennent se placer dans l'assurance-vie ont pour seul objet d'échapper aux droits de succession. Autrefois, selon un vieil adage, on « mettait sa grand-mère en Pinay » avant de la mettre en bière ; maintenant, on la met en assurance-vie. La mission a fait des propositions pour limiter ces abus, ce qui m'a valu des critiques.

– De qui ? Cette fois, des milieux patronaux ?

Propos recueillis par Laurent Mauduit

Les fonctionnaires sont des justiciables comme les autres

Un rapport du Conseil d'Etat précise que l'égalité devant la loi impose aux agents publics d'être pénalement responsables de leurs actes en cas d'accident. Mais l'administration devrait mieux les défendre

L'ÉMOTION est grande chez les fonctionnaires d'autorité : sous la pression des victimes, les magistrats ont de plus en plus tendance à les traiter comme n'importe quel justiciable. Pour tenter de mettre fin à cette évolution, ils ont fait appel à leurs amis du Parlement qui eux-mêmes étaient sensibles à la mésaventure comparable subie par les élus locaux. Mais le Conseil d'Etat, malgré ses liens ancestraux avec le corps préfectoral, a veillé à ce que ne soit pas mis à mal le principe constitutionnel de l'égalité de tous devant la loi. La réforme du code pénal de mai 1996 tient donc finalement largement compte de son travail de réflexion (*Le Monde* du 23 février). Dans un rapport rendu public mardi 18 juin (titré « La responsabilité pénale des agents publics en cas d'infractions non-intentionnelles », ce texte est publié à la Documentation française), il en tire la leçon, explique les données théoriques sur lesquelles il s'est appuyé tout au long de son intervention au cours des débats parlementaires, et fait de nouvelles propositions.

Plusieurs procédures judiciaires ont fait surgir ce dossier ces dernières années : incendie des thermes de Barbotan (1991), organisation des secours après l'écrasement d'un airbus au mont Sainte-Odile (1992), incendie de l'hôpital psychiatrique de Bruz, en Ille-et-Vilaine (1993), effondrement de la tribune du stade de Furiani (1992), sans parler de l'affaire du sang contaminé. Certaines poursuites ont suscité une vive indignation chez les fonctionnaires d'autorité, notamment la mise en examen de l'ancien préfet du Vaucluse, dans l'instruction de la catastrophe de Vaison-la-Romaine, pour avoir, trente ans plus tôt, autorisé la construction d'un lotissement sur une zone inondable. Juste avant, les chefs d'établissements scolaires avaient réagi à la condamnation, en première instance, du proviseur d'un lycée de Seine-Saint-Denis, poursuivi pour la mort d'un lycéen écrasé par un poteau de basket.

RISQUE D'INCONSTITUTIONNALITÉ

De multiples groupes de travail se sont alors constitués aussi bien aux ministères de la justice et de l'intérieur qu'au ministère de l'éducation nationale ou de la fonction publique. Dans le même temps, la commission des lois du Sénat réfléchissait à la responsabilité pénale des élus locaux. Edouard Balladur, à l'époque premier ministre, a demandé, pour y voir clair, au Conseil d'Etat de procéder à une étude sur la responsabilité pénale des agents publics. Dans sa lettre de mission du 17 février 1995, il indiquait qu'il *« souhaitait être éclairé sur les mesures »* les plus propices à restaurer un *« équilibre aujourd'hui compromis entre la mise en jeu de la responsabilité [...] de la collectivité publique et celle de la responsabilité individuelle du fonctionnaire sur le fondement du code pénal »*.

Le groupe de travail, présidé par Jacques Fournier, ancien secrétaire général du gouvernement lors du premier septennat de François Mitterrand, et dont le rapporteur général était Martine Denis-Linton, a été amené à conseiller le gouvernement plus vite que prévu : le Sénat s'était, dès octobre 1995, saisi d'une proposition de loi sur la responsabilité pénale des élus locaux. Très vite, sous la pression du corps préfectoral, le dossier fut étendu à celle des hauts fonctionnaires. Le Conseil d'Etat fit alors valoir au ministre de la justice le risque d'inconstitutionnalité si les seuls intérêts coporatistes étaient préservés. Il obtint qu'au lieu d'une modification du code des communes et du statut de la fonction publique, ce soit le code pénal qui soit réformé pour que tous les justiciables soient concernés de la même manière.

Préfets et élus locaux reprochant aux juridictions pénales de procéder à une analyse trop abstraite des responsabilités encourues, la proposition de loi proposait d'apprécier la *« faute d'imprudence ou de négligence »* en tenant compte des circonstances dans lesquelles elle avait été commise. M. Fournier fit, avec succès, valoir que cette disposition ne faisait que consacrer la jurisprudence. En revanche, il convint que la notion figurant dans le code pénal de *« manquement à une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou les règlements »* posait un problème de droit : elle n'imposait pas au juge d'apprécier l'existence d'une faute, pour mettre en cause la responsabilité pénale de son auteur. La condamnation était donc automatique. Le Parlement se rendit à cette argumentation et décida que le manquement à une obligation de sécurité ou de prudence serait soumis au même régime que la faute d'imprudence ou de négligence. Dans les deux cas, l'auteur des faits ne peut être condamné, s'il montre qu'il a fait tout son possible pour empêcher un accident.

La fin de la responsabilité collective

Le Conseil d'Etat relève, depuis 1992, un accroissement du nombre de membres du corps préfectoral mis en examen pour homicides et blessures involontaires. Il constate que les magistrats *« ont tendance à se livrer, vis-à-vis de l'administration, à des investigations plus poussées et qui remontent plus haut dans la hiérarchie administrative »*. Quant aux victimes, lorsqu'un accident les atteint *« dans leur intégrité corporelle ou cause la perte d'une personne chère »*, elles ont tendance à rechercher l'identification des responsables et leur condamnation, et non plus à se satisfaire d'une reponsabilité collective de l'administration.

PRÉVENIR

L'intervention du Conseil d'Etat a ainsi permis que la loi de mai 1996 sur *« la responsabilité pénale pour des faits d'imprudence ou de négligence »* protège mieux les agents publics, au même titre que les autres citoyens, sans les exonérer de leurs responsabilités. De même, dans son rapport, il exclut le rétablissement d'un « privilège de juridiction », abrogé en 1993, et réclamé par certains hauts fonctionnaires. Il préconise, en revanche, d'inclure dans le statut général des fonctionnaires une meilleure protection des agents en cas de poursuites pour imprudence, mais rejette l'idée, défendue par les préfets, que les agents publics puissent bénéficier d'un *« avocat de l'administration »*, une telle mesure étant, à ses yeux, contraire au principe de l'égalité des citoyens devant la loi.

La prévention des accidents étant le meilleur des remèdes pour éviter des procès, le Conseil d'Etat conseille aussi aux administrations d'élaborer des prescriptions sur les conduites à tenir dans les situations à risque. Il préconise une clarification des responsabilités (notamment en cas de délégation de compétences) et une meilleure information des agents sur leur responsabilité pénale.

Rafaële Rivais

Selon le juge Halphen, Jean Tiberi pourrait être poursuivi pour prise illégale d'intérêts

Le dossier de l'appartement de Dominique Tiberi est transmis au procureur de Créteil

Le juge d'instruction de Créteil chargé du dossier des fausses factures de la région parisienne, Eric Halphen, a transmis, lundi 17 juin au parquet, le dossier de l'attribution de l'appartement HLM de Dominique Tiberi. Le juge estime que Jean Tiberi pourrait être poursuivi pour « prise illégale d'intérêts » et son fils pour recel. Le procureur de Créteil doit désormais décider des suites judiciaires de ce dossier.

LE JUGE D'INSTRUCTION Eric Halphen a transmis au procureur de Créteil, lundi 17 juin, le dossier concernant l'attribution, en 1989, d'un appartement du parc HLM de la ville de Paris à Dominique Tiberi, alors que son père était premier adjoint au maire et président de l'OPAC. Dans son ordonnance de soit-communiqué, le magistrat note que Jean Tiberi est susceptible d'être mis en examen pour *« prise illégale d'intérêts »* et que son fils pourrait l'être pour recel. Ces faits ne faisant pas partie de la saisine initiale du juge, le parquet doit désormais décider des suites judiciaires à donner à ce dossier.

En 1989, Dominique Tiberi s'était vu attribuer un appartement HLM de 80 m² doté d'une terrasse de 54 m², rue Censier, dans le 5e arrondissement de Paris. Selon l'ancien directeur général adjoint de l'OPAC, François Ciolina, des travaux importants avaient été réalisés au moment de l'entrée dans les lieux du nouveau locataire. « *Un jour,* a-t-il déclaré au *Monde* (nos éditions du 5 juin), *j'ai été convoqué dans l'appartement par Mme Tiberi, qui m'a demandé de changer la baignoire, de refaire la cuisine, de poser du marbre sur toute la surface de l'appartement.* » Selon lui, le montant des travaux s'étaient élevés à plus de 1,5 million de francs. Pour le moment, les documents retrouvés à l'OPAC attestent la réalisation de 321 000 francs de travaux (*Le Monde* du 15 juin).

Pour la justice, ce dossier a un petit air de déjà-vu. Le 22 mars, l'Association de défense des contribuables parisiens (ADCP) avait en effet écrit au parquet de Paris pour lui demander d'ouvrir une enquête préliminaire, voire une information judiciaire, sur l'attribution de cet appartement HLM (*Le Monde* du 27 mars). Un mois plus tard, le procureur, Gabriel Bestard, avait classé le dossier sans suite en précisant qu'à ses yeux, l'*« intérêt personnel »* exigé en cas de prise illégale d'intérêts n'était pas respecté puisque le bail avait été signé par Dominique Tiberi, qui réglait lui-même ses loyers. La controverse sur les appartements des fils de MM. Juppé et Tiberi avait cependant conduit Dominique Tiberi à déménager.

Un an après le début de l'affaire Juppé, la prise illégale d'intérêts, qui est au coeur de la discussion sur l'éthique publique puisqu'il figure, dans le code pénal, au chapitre des *« manquements au devoir de probité »*, devrait donc susciter à nouveau de longs débats. Cette infraction – l'ancienne ingérence – tente d'éviter qu'un responsable utilise ses fonctions à des fins personnelles : elle interdit en effet aux élus et aux dépositaires de l'autorité publique de prendre un *« intérêt quelconque »* dans les opérations dont ils sont chargés d'assurer la surveillance.

TROIS SOLUTIONS

Dans son ordonnance, Eric Halphen considère que Jean Tiberi, en tant que président de l'OPAC, assurait bien la surveillance du secteur des HLM et que l'*« intérêt »* qu'il a pris à cette opération ne fait guère de doute. Contrairement au parquet de Paris, le juge estime en effet, arrêts de la Cour de cassation à l'appui, que la jouissance de l'appartement par Dominique Tiberi constituait un intérêt, même indirect, pour son père. L'importance des travaux ne fait que confirmer, aux yeux du juge, que les dirigeants de l'OPAC, et sans doute son président, suivaient ce dossier de très près. Enfin, M. Halphen estime que l'affaire n'est pas prescrite : le bail a été signé en 1989 mais le nouveau code pénal, qui fait de l'ingérence un délit continu, réprime le fait non seulement de prendre, mais aussi de *« conserver »* le fameux intérêt.

Le procureur de Créteil, Michel Barrau, a désormais le choix entre trois solutions : classer purement et simplement le dossier ; donner au juge Halphen, au nom de la connexité des faits, un réquisitoire supplétif qui lui permette d'élargir son instruction à ces faits nouveaux ; ou renvoyer le dossier vers le parquet de Paris… qui avait considéré, il y a à peine deux mois, que cette attribution ne constituait pas une prise illégale d'intérêts.

Anne Chemin

Un possible nouveau poste pour le magistrat

Le juge d'instruction de Créteil chargé du dossier des fausses factures de la région parisienne, Eric Halphen, vient d'être inscrit au « grand tableau » par la commission d'avancement, a révélé le *Journal du dimanche* du 16 juin. Il s'agit d'un avancement en grade qui lui permet désormais d'accéder à des postes hiérarchiquement plus élevés. Dans les demandes qu'ils adressent à la commission d'avancement, les magistrats précisent leurs *desiderata*. Théoriquement, Eric Halphen pourrait donc se voir proposer un nouveau poste à partir du 1er janvier 1997. En pratique, il faudra sans doute plus de temps car les candidats sont plus nombreux que les postes disponibles. Bien que les magistrats s'engagent, au moment de leur demande, à rejoindre les postes qu'ils ont cochés, rien ne peut obliger le juge Halphen à accepter les propositions qui lui seront faites puisque les magistrats du siège sont inamovibles. Le refus d'un poste précédemment demandé le pénaliserait cependant à l'avenir.

La gauche dénonce le « système » en épargnant le maire de Paris

*« **LE SYSTÈME** précédent avait pour objectif de produire un président de la République. Aujourd'hui, les Parisiens découvrent la facture »*, a déclaré Jean-François Blet (Verts), conseiller de Paris, qui, aux côtés de Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste, Henri Malberg, président du groupe communiste, Georges Sarre, président du Mouvement des citoyens, et Cécile Silhouette pour les écologistes, dressait, lundi 17 juin, le bilan d'un an d'activité des élus de la liste « Paris s'éveille » au Conseil de Paris.

La gauche parisienne, qui est parvenue à préserver son unité, ne pouvait espérer meilleur moment pour cet anniversaire. Alors que la majorité RPR-UDF est tétanisée par les démêlés du maire Jean Tiberi avec la justice, l'opposition a le terrain libre pour prononcer un réquisitoire contre le système parisien, en épargnant – relativement – M. Tiberi lui-même.

« Je serai d'une sévérité totale sur le système des prébendes qu'il faut démonter, déclare M. Delanoë. *En ce qui concerne les hommes, il y a une responsabilité collective de l'équipe présente et passée, mais ce n'est pas à nous d'établir la responsabilité de tel ou tel individu. »* M. Sarre fait la même analyse : *« Ce n'est pas à nous, élus, de nous sustituer à la justice. Il n'en reste pas moins que le maire de Paris doit s'expliquer devant le Conseil de Paris et ouvrir le dossier des SEM et de l'OPAC lors de la prochaine séance du Conseil de Paris. »*

« CONSERVATISME »

L'opposition préfère placer le débat sur le terrain politique. *« Premier adjoint aussi conservateur que fidèle, Jean Tiberi est demeuré fidèle à son conservatisme : le changement qu'il tente d'incarner se nourrit d'effets d'annonce qui ne résistent pas au verdict implacable des faits »*, estime M. Delanoë, en critiquant les mètres carrés supplémentaires de bureaux, l'insuffisance de logements sociaux et un plan-vélo *« dont l'essentiel se traduira par de simples marquages au sol »*.

Il a rappelé ses priorités : réduction de la circulation automobile et instauration d'un suivi médical en milieu scolaire et installation d'*« un vaste complexe universitaire digne du XXIe siècle »* pour *« éviter la catastrophe économique et urbanistique que semble dessiner l'actuel projet de ZAC Seine-Rive gauche »*.

« L'HEURE DE VÉRITÉ »

« Le prestige politique de M. Chirac a un peu retardé l'heure de vérité, mais elle arrivait de toute façon », a relevé M. Malberg, président du groupe communiste, qui a particulièrement attaqué le budget. *« Les impôts augmentent, et les investissments reculent pour la quatrième année consécutive »*, a critiqué M. Malberg.

Pour M. Sarre, *« l'immobilisme règne »*. *« Jean Tiberi,* explique le député, *est triplement ligoté : par le maintien de toutes les équipes antérieures, par l'état calamiteux des finances de la Ville et enfin par les affaires, car rien ne peut empêcher qu'elles reviennent à tous moments comme la statue du Commandeur. »*

Elue pour la première fois au Conseil de Paris, Mme Silhouette (Alternative rouge et verte) a le regard des néophytes. Elle a stigmatisé *« la politique des subventions,* [qui] *est totalement régalienne »*, et le Conseil, qui fonctionne comme *« une chambre d'enregistrement »*. Dans les arrondissements de gauche, Mme Silhouette estime que *« le bilan de cette première année est contrasté, en lien, souvent, avec la personnalité du maire et le projet plus ou moins défini collectivement et publiquement de l'équipe »*.

La dernière initiative concerne le 20e arrondissement : Michel Charzat (PS) et Jean-Pierre Brard, maire (ex-PCF) de Montreuil, en Seine-Saint-Denis, doivent signer, mercredi, une charte de coopération pour consolider les relations culturelles et sportives et harmoniser l'aménagement urbain.

Françoise Chirot

Ile-de-France : le FN met en cause les écologistes au conseil régional

LE PRÉSIDENT DU GROUPE Front national au conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Yves Le Gallou, s'en est pris, lundi 17 juin, aux écologistes d'Ile-de-France (ex-Génération Ecologie), en accusant leurs représentants d'avoir *« toujours approuvé »* les *« marchés soupçonnés d'avoir servi de support à la corruption de l'exécutif régional »*. François Donzel, président du groupe dont faisait partie, jusqu'à fin 1994, Jean-Jacques Porchez (Verts), qui a récemment dénoncé les dysfonctionnements des marchés au juge Halphen, a rappelé que, d'avril 1992 à novembre 1994, il n'était *« qu'un membre de la commission parmi d'autres »* et qu'il *« a fallu un certain temps aux écologistes, arrivés au conseil régional en 1992, pour comprendre le fonctionnement des marchés des lycées »*.

DÉPÊCHES

- **SYNDICATS : la part des établissements où des délégués syndicaux sont présents a baissé** de 51 % à 49,3 % entre 1989 et 1993, selon une étude du ministère du travail publiée lundi 17 juin. Le nombre de délégués syndicaux est passé de 40 488 à 39 450, soit une baisse de 2,6 % en quatre ans. Cette diminution affecte surtout la CGT (– 2,8 % par an) et la CFE-CGC (– 2,9 %). La CFDT et FO stagnent (– 0,4 %). La CFTC progresse légèrement (+ 0,3 %). Le nombre de délégués de syndicats autonomes augmente.
- **PLAN SOCIAL : les organismes publics d'appui au commerce extérieur** devront réduire leurs effectifs de 20 % à 25 % d'ici 1998, a indiqué, lundi 17 juin, Yves Galland, ministre délégué au commerce extérieur. Ces trois agences (710 emplois), qui informent les entreprises sur les marchés étrangers (CFCE), l'organisation de foires-expositions (CFME) et la promotion des technologies (Actim), devront par la suite fusionner.
- **RUSSIE : Francis Wurtz, responsable du secteur international du PCF,** souligne, après le premier tour de l'élection présidentielle en Russie, que le *« net désaveu »* infligé à Boris Elstine *« n'épargne pas les dirigeants occidentaux qui se sont personnellement engagés au côté de ce pouvoir aux pratiques ubuesques »*. Le PC russe n'a *« pas jusqu'ici apporté de signe probant de* [sa] *volonté de tirer tous les enseignements du passé »*, mais compte *« nombre d'hommes et de femmes désintéressés et dévoués »*, a indiqué le député européen.
- ***STRATÉGIE* : le Parti socialiste** va mettre au point une *stratégie* de lutte contre le Front national, a annoncé, lundi 17 juin, Gérard Le Gall, délégué national aux études politiques. M. Le Gall présentera un premier rapport lors de l'université d'été de La Rochelle fin août.

ÉDUCATION Le ministre de l'éducation nationale François Bayrou devait présenter, mardi 18 juin dans l'après-midi, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sa réforme de l'enseignement supérieur. En fait, M. Bayrou devait se garder d'annoncer des mesures précises, préférant tracer les orientations d'un plan qui sera dans les mois à venir de nouveau soumis à concertation. ● POUR les premiers cycles universitaires, le ministre devait reprendre, en les amplifiant, une partie des mesures de la rénovation des DEUG décidée en 1992 par Lionel Jospin. La création d'un statut de l'étudiant devait également être annoncée, mais elle demeure conditionnée à une refonte des aides sociales existantes. ● L'ENTRÉE en application de cette réforme ne se fera pas avant l'année scolaire 1997-1998. L'hypothèse d'une loi de programmation pour l'enseignement supérieur n'a pas été retenue.

La réforme de l'Université s'appliquerait à la fin de l'année 1997

Se gardant d'annoncer des mesures précises, François Bayrou devait, mardi 18 juin, tracer les orientations d'un plan qui donnera lieu à une nouvelle concertation. Le gouvernement n'a pas retenu l'idée d'une loi de programmation demandée par les syndicats étudiants et enseignants

LA RÉFORME de l'enseignement supérieur dont François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, devait exposer les principales orientations en présence du premier ministre Alain Juppé, mardi 18 juin en fin d'après-midi à la Sorbonne, n'en est encore qu'à une phase transitoire. Elle marque la fin de la période initiale, celle de la consultation des états généraux, qui auront permis de dresser un état des lieux exhaustif de l'université française. Mais elle n'annonce pas encore les dispositions concrètes qui seront adoptées ultérieurement. La réforme promise, jugée d'une *« importance cruciale »* par Jacques Chirac, ne devrait pas entrer en application avant l'année scolaire 1997-98, soit à quelques mois des élections législatives.

M. Bayrou souhaite mettre à profit cette période pour associer les enseignants, les étudiants et les personnels à une nouvelle concertation, préalable aux décisions du gouvernement. L'hypothèse d'une loi de programmation, telle que le ministre de l'éducation l'avait laissé prévoir en décembre, est reportée à des temps meilleurs.

Le ministre de l'éducation nationale n'a cessé de répéter à ses interlocuteurs que la réforme *« d'adaptation de l'université française au 3e millénaire ne se ferait pas en un jour »*. Il leur avait aussi laissé entendre qu'après *« la réécriture des principes, viendra le temps des décisions »*. Il faudra donc attendre une année encore pour que soit mise en œuvre une réforme que le président de la république appelait de tous ses vœux durant la campagne présidentielle, en en soulignant l'urgence.

Pour avoir tenté, sans succès, de prendre l'université à la hussarde au cours du passé, la majorité de droite a laissé le champ libre au ministre de l'éducation nationale pour mener à bien une entreprise aussi périlleuse que complexe. Car c'est bel et bien à l'ensemble de l'architecture universitaire que François Bayrou a décidé de s'attaquer en proposant aux enseignants, aux étudiants et aux personnels de participer à ce chantier de rénovation. Il leur soumet aujourd'hui une sorte de *« contrat de confiance »*, en leur promettant qu'aucune des mesures envisagées ne sera adoptée sans qu'ils n'aient été consultés. Ce sera la base des *« institutions de la réforme en continu »*, dont il a déjà dessiné les contours sans en préciser les modalités.

SOLUTIONS NOUVELLES

A priori, toutes les difficultés de l'université ont été identifiées à partir du questionnaire en dix thèmes qui a servi de fil conducteur aux états généraux : la transmission du savoir, l'orientation, le statut de l'étudiant à l'université, la voie technologique, l'insertion professionnelle, la recherche, l'ouverture internationale, les personnels, la gestion de l'université et l'aménagement du territoire. Elles se résument néanmoins dans un cadre général de redéfinition des missions de l'université. Sur chacun de ces thèmes, le ministre devait énoncer quelques orientations générales, des *« points de rencontre et de convergence »* qui serviront de base aux discussions ultérieures avec les organisations syndicales.



Toute la difficulté actuelle pour le ministre de l'éducation nationale est en fait de réformer sans heurter de front un système plus soucieux d'adaptation et de cohérence que de bouleversement profond. Pour les premiers cycles, les propositions issues de la consultation reprennent une partie des dispositifs de la rénovation de 1992 entamée par Lionel Jospin (lire page 11). La lutte contre l'échec suppose l'engagement des enseignants, dont l'investissement dans les taches de pédagogie et d'encadrement ne sont pas prises en compte dans l'évolution de leur statut et de leur carrière.

Le recrutement de plusieurs milliers de professeurs agrégés ou certifiés du secondaire, notamment dans les premiers cycles, nécessite également que soit favorisée leur capacité à s'intégrer dans des processus de recherche, une des missions fondamentales de l'université. Parallèlement, une nouvelle réforme du recrutement des enseignants-chercheurs pourrait être menée. Elle s'appuie sur la situation des milliers de doctorants en attente d'emploi. L'association des collectivités locales, depuis le plan université 2 000, comme des entreprises à la vie des établissements, suppose aussi que soit revu le mode de fonctionnement des universités.

Mais c'est essentiellement sur le statut et la place de l'étudiant que des solutions nouvelles sont attendues. Une grande partie de la réforme devrait d'ailleurs être bâtie sur ce thème. Au cours de la campagne présidentielle, Jacques Chirac avait émis le souhait que ce statut soit adopté à l'automne 1995. Les discussions ouvertes avec les syndicats ont, en fait, révélé l'extrême complexité d'un système d'aides profondément inégalitaire. Sa modification suppose d'infinies précautions pour ne pas précipiter les étudiants dans la rue comme ce fut le cas lors des précédentes tentatives de transformation de l'allocation de logement social (ALS). Le ministre de l'éducation devrait enfin annoncer une série de mesures pour favoriser l'insertion des étudiants dans la vie et la gestion des établissements et des campus.

Tirant les leçons du récent conflit de l'automne sur la sécurité sociale et à la SNCF, François Bayrou paraît résolu à innover dans de nouvelles formes de « relations sociales », en prenant l'université pour modèle. L'aventure est d'autant plus risquée que le ministre ne dispose que d'une marge de manœuvre financière limitée.

Réclamée tant par les présidents d'université que par les syndicats, la promesse d'une loi de programmation s'est estompée. Elle seule pourtant était à même de rassurer les universitaires sur la volonté du gouvernement de traduire la volonté de réforme dans les faits. Après la table-ronde sur les jeunes et l'emploi et la présentation de la réforme de l'enseignement supérieur, Alain Juppé devait conclure cette semaine décisive, jeudi 20 juin, lors de la remise du rapport de la commission Fauroux.

Michel Delberghe

Les quatre chapitres du plan gouvernemental

● **Statut de l'étudiant.** Avec la lutte contre l'échec en premier cycle et la création d'une filière technologique, l'adoption d'un nouveau statut de l'étudiant *« plus juste et plus équitable »* figurait parmi les propositions de Jacques Chirac durant la campagne présidentielle susceptibles d'être soumises à référendum. Ce statut, annoncé dans un premier temps pour l'automne 1995, a ensuite été subordonné aux conclusions des États généraux.
Le ministre devra trancher entre deux positions. L'une consiste à améliorer le système existant avec une extension des bourses, de leur montant et du nombre de bénéficiaires. Elle inclurait aussi diverses mesures précédemment annoncées comme *« l'année joker »*, à savoir le maintien des bourses en cas de redoublement, une aide aux transports dans la région parisienne. L'autre hypothèse pourrait être l'annonce d'une refonte générale du système avec l'attribution d'une allocation individuelle unique sur des critères sociaux. Le coût de cette allocation, généralisée à l'ensemble des étudiants, est évalué à 60 milliards de francs. Le RPR a proposé que cette aide, d'un montant maximum de 30 000 francs, ne soit allouée qu'aux étudiants de deuxième cycle. S'inspirant du projet de l'UNEF-ID, Claude Barate, au nom du groupe RPR de l'Assemblée, suggérait qu'elle tienne compte de la nature des formations, de l'éloignement géographique, du type d'habitat...

● **La réforme des premiers cycles.** Dans son discours de politique générale, le 23 mai à l'Assemblée, Alain Juppé déclarait : *« La démocratisation des premiers cycles universitaires est devenue une réalité. Encore faut-il que l'enseignement supérieur ne soit pas une machine à organiser des naufrages pour repérer les meilleurs nageurs. »* L'absence d'enquête fiable empêche d'établir avec précision le nombre et la nature des abandons en cours de première année, de l'ordre de 20 %, ainsi que les taux d'échec et les sorties sans diplômes qui varient, selon les disciplines, de 30 à 50 %. Ce chiffre n'inclut pas les réorientations de plus en plus fréquentes en direction des formations technologiques des IUT et STS.

● **Filière technologique.** Une nouvelle filière technologique à l'université est censée accueillir les bacheliers des séries technologiques industrielles et tertiaires qui subissent les plus forts taux d'échec en premier cycle général.

● **Enseignants.** Une nouvelle réforme du recrutement des enseignants pourrait être mise en oeuvre, tant pour les doctorants et thésards que pour les professeurs agrégés. M. Bayrou devrait aussi annoncer des mesures pour intégrer les activités d'encadrement pédagogique et administratif dans l'évolution des carrières des enseignants, jusque-là fondée uniquement sur la recherche.

La faculté par défaut, par passion, ou les itinéraires de Sophie, Vincent, Myriam et les autres

BESANÇON
de notre envoyée spéciale

« Connard de prof ! » Le désespoir l'emporte sur la rage dans le cri qui fait résonner le couloir, où les « collantes » de résultats, sommairement punaisées, s'agitent au vent chaud de juin. Le bruit d'une cavalcade, une silhouette vêtue de noir s'éloigne à grands pas des bâtiments de la fac. Une dame de l'administration s'étonne en refermant sa porte : *« il pleurait comme un gosse... »* A l'étage du dessous, un petit groupe d'étudiants révise jusqu'au dernier moment l'oral de droit qui signera la fin de leur première année.

A Besançon, comme ailleurs en cette fin d'année universitaire, l'ambiance est à la fois molle et électrique. Pour Vincent, l'heure est plutôt à l'euphorie. *« le droit c'est cool, même s'il y a de vrais pavés à apprendre, au moins c'est concret et il n'y a pas autant de concurrence qu'en pharmacie. »* Fils d'un *« cadre supérieur »* des impôts, Vincent a échoué deux fois en première année de pharmacie et se félicite de sa nouvelle orientation. *« Avec ma copine, qui avait redoublé sa première année de médecine, on a quand même été étonnés de la quantité de travail : on avait toujours entendu dire que le droit c'était la voie de garage et qu'il n'y avait rien à faire. »*

Il y a les motivés, les enthousiastes, ceux qui sont là comme ils seraient ailleurs, ceux qui n'attendent que de partir et ceux qui voudraient bien rester. Sylvie et Sophie terminent sans illusion leur DEUG de psycho. L'une continue, l'autre pas. Sylvie a échoué aux concours de monitrice et d'éducatrice spécialisée et entame l'an prochain une formation de secrétaire médico-sociale à la Croix-Rouge. *« Je ne me sens pas capable d'aller en licence. Je ne regrette pas mes deux années, mais je quitte la fac sans tristesse. »* Sa première année lui avait paru *« mouvementée et incertaine »*. L'une et l'autre se relaient pour évoquer ce mauvais souvenir : *« Faire son emploi du temps prend déjà un bon mois. La formule c'est marche ou crève. On aurait bien aimé avoir des tuteurs, comme les nouveaux arrivants de cette année »*, se plaint Sophie. *« Et après on passe des mois à étudier l'origine de la psycho, son histoire, ses auteurs, ce n'est pas vraiment motivant. Beaucoup trop théorique »*, tranche Sylvie.

Boursière, Sophie est aussi surveillante dans un lycée professionnel trois jours par semaine à Lons-Le-Saulnier et n'a guère le temps de profiter de sa vie d'étudiante : *« Je vais à la licence malgré moi, il n'y a rien d'autre à faire. Tant que je n'aurai pas mes concours, je continue. On est beaucoup à venir ici par défaut. »* Par deux fois, le concours d'éducateur spécialisé lui est passé sous le nez : 750 candidats, 25 élus. *« Tout le monde nous avait découragées de choisir psycho, mais c'était ce qui correspondait le mieux à ce que l'on voulait faire plus tard »*, se persuadent-elles. *« Au moins, on n'a pas fait psycho, puis histoire, puis langues, comme des tas d'autres. Et l'on ne se rue pas sur l'IUFM* [institut universitaire de formation des maîtres], *comme tout le monde. »* Elles jugent tout de même qu'elles vivent une période de leur vie *« flottante et indéterminée »*.

Le doute, Myriam l'a laissé derrière elle. Avec son air de jeune fille rangée, elle vient de réussir deux DEUG à la fois, anglais et espagnol, du moins leur première année. Seuls ses parents ne l'avaient pas dissuadée de tenter ce doublé : *« ils m'ont dit que si je travaillais, il n'y avait pas de raison que cela ne marche pas ; mais quelle galère... »* Inscrite en LEA (langues étrangères appliquées), elle s'est retrouvée en LCE (langues et civilisations étrangères), à la suite de la suppression d'un de ses modules d'enseignement : *« j'ai dû batailler ferme avec l'administration, puis avec les profs, pour me faire inscrire dans deux DEUG, parce que je voulais absolument garder deux langues. »* Max approuve. *« C'est très bizarre l'inscription en fac*, ajoute-t-il. *Pendant des mois, voire des années, on nous distribue des tas de papiers qu'on lit à peine, et tout d'un coup, clac, il faut taper des choses très concrètes sur un Minitel. »* Fils de prof, il sera prof, *« si je ne trouve pas autre chose avant »*, promet-il.

> « La formule, c'est marche ou crève. On aurait bien aimé avoir des tuteurs, comme les nouveaux arrivants de cette année »

Tous deux pestent contre l'option du premier semestre. *« Soi-disant, c'est une ouverture pour voir si l'on veut se réorienter au second semestre, mais c'est ridicule. C'est trop ou trop peu. On croise plein de gens qui font « histoire » ou « communication », en DEUG de langues, sans savoir pourquoi. Au secours ! »* De même, le module de français, destiné à approfondir l'usage de la langue, leur paraît *« ne pas servir à grand-chose »*. *« C'est du temps perdu pour l'anglais. Enfin, la dose habituelle de trucs inutiles »*, soupire Max. Séverine, discrètement en pleurs au pied d'un escalier, car elle *« doit tout recommencer en septembre »*, n'est pas loin de partager cet avis. *« J'ai fait un semestre de socio dans mon DEUG de lettres, mais on a commencé à aborder des choses vraiment intéressantes vers la fin. »*

Sébastien, militant à l'UNEF-ID, n'en revient pas. *« Au contraire, c'est une chance d'avoir vu autre chose si l'on s'aperçoit que l'on s'est trompé. »* Pour sa part, il a commencé par une année de psycho, suivie d'une année de socio, et s'apprête à passer en géographie l'an prochain, mais en deuxième année. L'inscription en psycho lui a laissé un souvenir *« barbare »*. *« Pour choisir les heures de TD, des centaines d'étudiants se ruaient sur les panneaux et écrivaient leur nom sur une feuille de format A4. Le truc qu'il fallait savoir, c'était de coller un morceau de scotch sur son nom pour ne pas se le faire rayer. »*

Sur le campus de sciences, Elodie et Fabrice savourent le soleil de l'été. En DEUG de sciences de la vie, option physique-chimie, ils viennent soutenir les derniers candidats de l'année. *« On s'attendait à tout sauf à une première année comme ça : les profs font l'appel, si on n'est pas là au bout de trois ou quatre TD on ne passe pas l'examen. Cela ne nous change pas beaucoup du lycée. »* Le passage en deuxième année ? Presque une formalité, même s'ils reconnaissent *« avoir beaucoup bossé »*. Pour Caroline, étudiante en Miass (mathématiques et informatique appliquées aux sciences sociales), en revanche, la chute a été dure. *« J'avais l'habitude d'apprendre par cœur des formules que j'appliquais sur les exos sans comprendre. Avec ce bac* [le nouveau bac S en 1995], *il suffisait d'être bon en maths, avec un coeff 9 ça passait tout seul. A la fac, ça n'a pas marché »*, reconnaît-elle. Elle a d'autant plus apprécié de partir au mois de janvier en *« formation générale scientifique »*, *« où l'on a tout repris depuis la seconde »*.

Béatrice Gurrey

Le diable par la queue

BESANÇON
de notre envoyée spéciale

« Maintenant je ne prends plus jamais un baby-sitting en dessous de 40 francs de l'heure », explique Marie-Catherine, étudiante en licence d'AES. *« J'ai refusé deux ou trois fois à ceux qui me proposaient 20 francs de l'heure et ils ont fini par comprendre. »* Avec un père maçon et une mère assistante maternelle, Marie-Catherine touche une bourse de 1 300 francs par mois, mais fait aussi des ménages. Ce ne sont pas les quatre heures hebdomadaires de permanence à la bibliothèque qui lui permettent de payer son loyer de 1 800 francs par mois pour un grand studio à Besançon.

Sophie, en DEUG, a le même loyer mais y arrive à peine. *« Mes parents ne m'aident pas du tout. Une sœur en maîtrise, un frère apprenti pâtissier et un autre qui entre en sixième, cela fait beaucoup. »* Elle gagne 2 600 francs par mois comme maître d'internat dans un établissement situé à une heure et quart de route de Besançon, *« mais, avec les allers et retours en voiture plusieurs fois par semaine, ce n'est pas si rentable que cela »*. Même si les frais d'essence se partagent à plusieurs. Sa bourse se monte à 1 200 francs par mois, mais ce sont les frais exceptionnels d'inscription aux concours qui lui « coûtent » le plus : 450 francs pour passer seulement l'écrit du concours d'éducateur spécialisé, 650 francs pour l'oral de moniteur éducateur. *« Quand on en passe plusieurs dans des villes différentes, comme c'est notre cas à tous, c'est une véritable ruine »*, fait remarquer Sophie. *« On est obligés de le prévoir plusieurs mois à l'avance, dans nos petits budgets. »*

Pour d'autres encore, c'est la débrouille. Peggy, étudiante en sciences économiques, boursière, a été obligée de lâcher provisoirement tous ses petits boulots : entre un entretien à l'IUFM de Dijon et un oral de fin d'année à la fac, elle passe une bonne partie de ses journées *« sur un tracteur »* pour aider ses parents à faire les foins. Le logement, pour tous, voilà le problème. Stéphanie se réjouit d'avoir trouvé *« une co-location, par hasard, au centre d'information jeunesse »* pour partager un petit appartement en ville, réduisant ainsi son loyer à 1 500 fracs. Chaque week-end, elle retourne chez ses parents et repart le lundi à l'aube, *« avec du linge propre et des bocaux »*.

B. G.

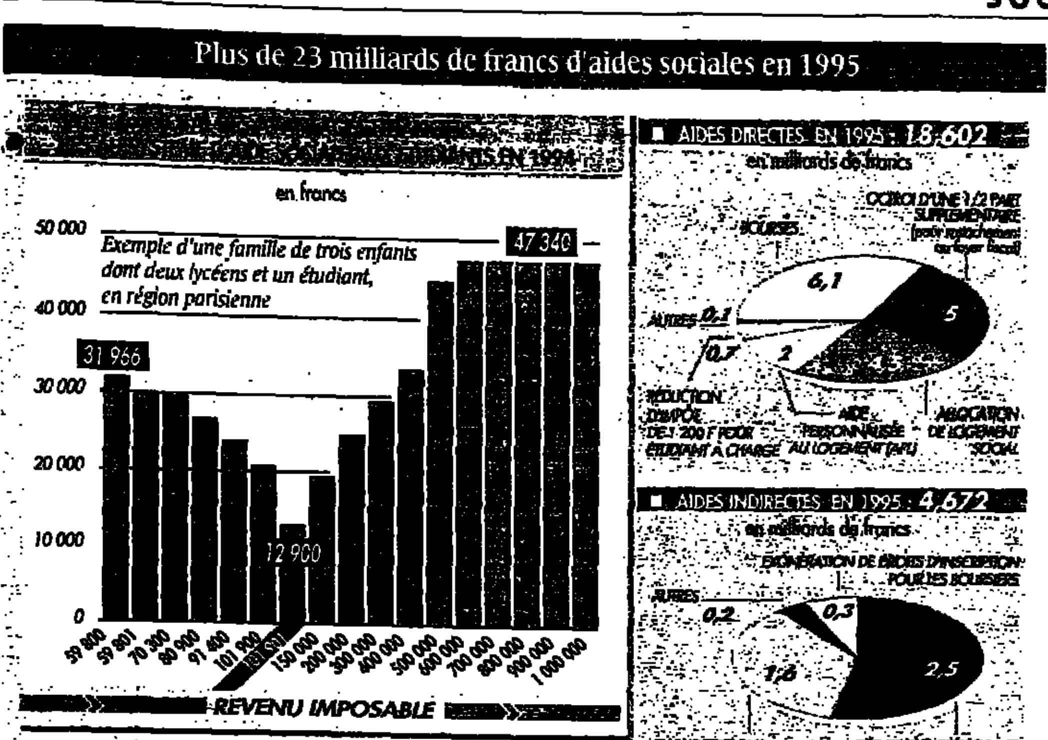
application de cette réforme ne se fera pas avant l'année scolaire 1998. L'hypothèse d'une loi de programmation pour l'enseignement supérieur n'a pas été retenue.

l'année 1997

un plan qui donnera lieu … syndicats étudiants et enseignants

Myriam et les autres

هكذا من الأصل



Le système d'aides sociales aux étudiants favorise paradoxalement les familles aux plus hauts reveaus qui peuvent cumuler déductions fiscales et allocation de logement social. Les classes moyennes, dont les enfants constituent les nouvelles générations d'étudiants, sont les moins aidées.

Des allocations injustement réparties

A partir de l'exemple d'une famille de trois enfants, dont deux lycéens et un étudiant, le tableau de répartition des aides sociales élaboré pour la conférence des présidents d'université par Bernard Cieutat, conseiller à la Cour des comptes, illustre l'injustice du système actuel qui favorise les familles les plus modestes comme les plus aisées, au détriment des classes moyennes. Cet écart s'explique essentiellement par le cumul de la demi-part fiscale avec l'attribution, sans condition de ressources, de l'allocation de logement social (ALS). Sur les quelque vingt-trois milliards de francs d'allocations, un peu plus de dix-huit sont des aides directes versées aux familles ou aux étudiants. L'attribution d'une allocation d'études individualisée, suggérée par l'UNEF-ID et le RPR, nécessiterait une refonte générale de ce système, avec à la clé une réforme des aides au logement (*Le Monde* des 17 et 18 janvier) et de nouvelles dispositions fiscales.

Dès 1992, la rénovation des DEUG avait pour but de faciliter l'orientation et de simplifier les formations

COMMENT LUTTER contre les taux d'échec ou les abandons lors des premières années à l'université ? Comment repenser les procédures d'orientation ? Sur ces sujets, François Bayrou n'avance pas en terrain inconnu. Dès 1992, son prédécesseur Lionel Jospin tentait de répondre aux mêmes questions en engageant une vaste rénovation des premiers cycles universitaires. Rénovation qui doit être étendue à l'ensemble des DEUG lors de la rentrée prochaine (à l'exception de la filière droit-gestion et sciences économiques). *« Je ne peux accepter*, expliquait alors au *Monde* Lionel Jospin, *que 50 % des bacheliers entrant en premier cycle échouent au bout de deux ans et qu'ils aillent de redoublement en redoublement pendant quatre ou cinq ans pour sortir, dans un nombre trop important de cas, sans diplôme ni métier. Je ne peux pas accepter non plus qu'il faille trop souvent sept ans pour arriver au niveau de la maîtrise et que le taux d'échec en licence atteigne 50 %. »*

ÉVALUATION DIFFICILE

Simplification des filières avec le regroupement des disciplines en grands secteurs de formation ; instauration d'un semestre d'orientation ou de réorientation ; tutorat d'accueil et d'encadrement ; procédures d'information et examens avec généralisation du contrôle continu ; sensibilisation à la pré-professionnalisation… Ces propositions *« nouvelles »*, avancées par le RPR, l'UDF, l'UNEF-ID ou la FAGE, existent bel et bien dans les textes parus en mai 1992, janvier et février 1993 puis en avril 1994. Mais il aura fallu près de quatre ans pour appliquer ces mesures dont l'intérêt est aujourd'hui redécouvert. Faute d'avoir été entièrement mises en pratique, il est difficile d'en évaluer les résultats.

Après les échecs du projet Devaquet introduisant la sélection à l'entrée de l'université et des collèges universitaires préconisés par son successeur Jacques Valade, Lionel Jospin et son conseiller Claude Allègre présentent en 1991 leur plan concernant les premiers cycles. Ils se heurtent pendant près d'une année aux manifestations des étudiants et d'une partie du corps enseignant attaché au strict respect des disciplines. Les textes d'application sont publiés au compte-gouttes à partir de 1992.

A son arrivée au ministère de l'enseignement supérieur en 1993, François Fillon ne manifeste guère d'enthousiasme pour appliquer cette réforme. Sans la remettre en cause, il charge l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale d'une évaluation. Le bilan des premières expérimentations est assez sévère. Les auteurs du rapport, rendu en juillet 1995, relèvent que cette réforme *« s'est effectuée à minima dans les établissements »* et surtout qu'*« elle a manqué d'un pilotage de l'échelon central sur les enjeux et les méthodes »*.

En clair, fondée sur l'autonomie des établissements – libres de définir une partie de leur contenu pédagogique –, cette rénovation qui renforçait la formation générale et pluridisciplinaire a manqué d'audace. Bernard Alluin, ancien président de l'université Lille-III et ancien responsable de la pédagogie à la conférence des présidents d'université, souligne même ce paradoxe : *« Un grand nombre de départements ont utilisé cette liberté pour accentuer le poids de leur discipline. »* Cette dérive monodisciplinaire était inspirée de bonnes intentions : *« Pour un certain nombre de collègues, le seul moyen de venir en aide aux étudiants en difficulté a été de renforcer les programmes. »*

Pour Daniel Bloch, actuel président de l'université Joseph-Fourier (Grenoble-I), qui, à la tête de la direction des enseignements supérieurs, a élaboré la réglementation de 1992, il a surtout manqué deux dispositions essentielles : *« La rénovation pédagogique ne s'est guère accompagnée d'une réflexion sur les contenus. Et, à l'exception de la médecine et des IUT, les commissions pédagogiques nationales d'harmonisation des programmes n'ont jamais été constituées. »*

MEILLEURE ARTICULATION

Pour l'inspection générale, cette réforme s'est surtout soldée par un échec *« dans les tentatives de regroupement des disciplines pour faciliter les réorientations. Elles n'ouvrent pas de passerelles entre les diverses voies du premier cycle. »* Ce constat vaut essentiellement pour les bacheliers des séries technologiques, dont le taux de réussite ne dépasse guère les 20 %. Parmi ses propositions, l'inspection générale suggère le renforcement des procédures d'orientation dès le lycée, l'organisation des deux premières années en semestres continus permettant les réorientations, ainsi qu'une meilleure articulation avec les IUT et les BTS. Peu ou prou, ces recommandations ont été reprises lors des Etats généraux.

Un certain nombre d'établissements n'ont toutefois pas attendu pour faire preuve d'innovation. A l'université littéraire Rennes-II, la rénovation concerne les vingt DEUG profondément modifiés avec des modules pluridisciplinaires incluant des compléments d'orientation ou de diversification reliés à des perspectives professionnelles, telles que le travail social, les métiers du livre ou de la culture. *« Nous n'avons pas cherché à créer de nouvelles formations mais à en changer les contenus. Malheureusement, les débouchés ne nous appartiennent pas »*, souligne Jacques Degouys, vice-président responsable de la pédagogie. A Lyon, comme à Nice, des *« passerelles »* de réorientation ont été instituées dès le premier semestre entre l'université scientifique, les IUT et les BTS. L'habilitation de 3 400 diplômes de premier et deuxième cycle en cours d'examen par le conseil national de l'enseignement et de la recherche (Cneser) traduit ces évolutions encore trop récentes.

M. D.

Dunkerque tente d'inventer des « parcours adaptés »

DUNKERQUE
de notre envoyé spécial

Sur les quais désertés de l'ancien port, non loin du centre-ville, l'université du littoral a installé ses nouveaux quartiers. La présidence et les services administratifs occupent les bureaux de la Compagnie générale maritime. Le bâtiment principal, à l'architecture ondulante dessinée par Jean Nouvel, s'est figé, adossé à une ancienne manufacture des tabacs. Dans quelques mois, avec la future bibliothèque et la maison de la recherche en voie de finition, le site dunkerquois de l'université nouvelle du littoral sera solidement arrimé pour embarquer de nouvelles générations de bacheliers.

Avec ses unités de Calais, de Boulogne et bientôt de Saint-Omer, cet établissement « multipolaire », créé en 1991, s'est construit sur un modèle original de répartition des formations. En quatre ans, ses effectifs – un peu plus de 8 000 étudiants à la dernière rentrée – ont augmenté de 150 %, dont plus des trois quarts en premier cycle. Ici, l'effet de proximité joue à plein. En attendant l'ouverture d'une filière de droit, les lycéens dunkerquois s'inscrivent principalement en lettres et langues, et en sciences économiques. La filière comptabilité-gestion d'AES (administration économique et sociale) compte près de 40 % de bacheliers technologiques tertiaires et 10 % de bacs professionnels.

Dans certaines sections, on compte près de 50 % d'élèves boursiers, et aussi une forte proportion d'abandons ou d'échecs répétés. Cette situation ne peut satisfaire Alain Dubrulle, l'administrateur provisoire : *« L'université n'a pas changé depuis trente ans dans son organisation pédagogique. Il faudra bien un jour qu'on réfléchisse aux contenus pour accueillir les jeunes tels qu'ils sont et leur proposer des parcours de réussite adaptés plutôt que d'accumuler les échecs »*, affirme-t-il.

Dans une étude menée sur Boulogne, Florence Fontaine, de l'Observatoire des formations et de la vie universitaire, a rangé ces étudiants dans la catégorie des « seule issue ». Dans une région marquée par un fort taux de chômage des jeunes (27 %), l'université est un *« refuge »* pour des enfants originaires de familles modestes qui, grâce aux bourses, découvrent l'enseignement supérieur. Pour Alain Dubrulle, ce passage n'est pas forcément inutile. Encore faut-il que ce parcours ne débouche pas sur une impasse.

La taille modeste de l'établissement permet encore un suivi individualisé des étudiants. A l'inverse des quelques enseignants-chercheurs nommés de Paris, Limoges ou… Carcassonne, les professeurs agrégés issus du secondaire s'investissent dans les tâches de pédagogie et d'encadrement. Pour trouver un remède aux échecs, l'université tente de se rapprocher des lycées et de leurs classes de BTS en vue d'harmoniser certaines parties de leurs programmes et de créer des passerelles.

Parce qu'une université n'existe pas sans la recherche, une partie des efforts actuels de l'équipe dirigeante est centrée sur la création d'unités et de laboratoires liés aux particularités de l'économie locale. C'est aussi, note Alain Dubrulle, un moyen de mettre en place des formations plus directement professionnelles, à l'image du diplôme de sciences et techniques des produits de la mer qui forme, à Boulogne, des chefs de rayon poissonnerie de supermarchés pour toute la France. *« Mais ce ne sont là*, ajoute-t-il, *que des micro-réalisations pour un tout petit nombre. »* Ces projets demeurent fragiles, mobilisent une énergie considérable, sans certitude de résultat ni reconnaissance de l'administration centrale.

M. D.

Le sort de l'affaire des écoutes sera fixé le 30 septembre

EXAMINANT lundi 17 juin une série d'appels concernant l'affaire des écoutes téléphoniques de la cellule de l'Elysée (*Le Monde* du 18 juin), la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a mis en délibéré au 30 septembre un arrêt dont dépend le sort judiciaire du dossier. Au cours d'une audience à huis clos, sous la présidence de Martine Anzani, les parties civiles représentant les victimes des écoutes ont soutenu la position du juge Jean-Paul Valat, qui estime pouvoir continuer d'instruire son dossier sous la qualification d'*« attentat à la liberté individuelle »*.

L'avocat général a adopté, à l'inverse, la position du parquet de Paris en concluant à la prescription des infractions – des écoutes pratiquées entre 1983 et 1986. Le ministère public et la défense ont exprimé une identité de vue sur la nature délictuelle des infractions et sur la prescription des faits. L'avocat général et l'avocat du commissaire Gilleron, un ancien membre de la cellule mis en examen dans cette affaire, M[e] Olivier Metzner, ont reconnu la réalité des écoutes en tirant argument d'une transcription – dans une conversation du 7 octobre 1985 espionnée par la cellule, notre collaborateur Edwy Plenel avait indiqué en plaisantant à son interlocuteur : *« Ménage, c'est le conseiller du président Mitterrand. C'est celui qui nous écoute, là »* – pour s'étonner qu'aucune plainte n'ait été déposée avant la révélation, en 1993, de l'affaire.

■ **GIGASTORAGE : le procureur général près la cour d'appel de Besançon, Marc Dreyfus,** qui avait jugé *« scandaleuse »* la mise en détention de Jean-Pierre Maillot, directeur de l'Agence pour le développement économique de Belfort et de son territoire dans l'affaire Gigastorage, a été sanctionné par le garde des sceaux, lundi 17 juin, d'une réprimande avec inscription au dossier pour son inobservation du devoir de réserve. M. Toubon a suivi l'avis donné le 11 juin par le Conseil supérieur de la magistrature.

Le parquet de Paris n'a pas fait appel dans l'affaire de la villa de M. Longuet

LE PARQUET DE PARIS a décidé lundi 17 juin de ne pas faire appel du refus du juge d'instruction Mireille Filippini de procéder aux investigations complémentaires que le parquet lui avait demandées dans l'affaire de la villa de Saint-Tropez de Gérard Longuet (*Le Monde* du 15 juin). Transmettant en décembre son dossier pour règlement au parquet, le juge avait considéré qu'un éventuel *« recel d'abus de biens sociaux »* ne pouvait pas être imputé à M. Longuet et estimait avoir fini son enquête. Après de nombreuses consultations auprès du parquet général de Paris et de la chancellerie, le parquet avait délivré, le 6 juin, un réquisitoire supplétif à M[me] Filippini. Il lui demandait de s'intéresser aux conventions financières passées entre l'entrepreneur René Céréda et ses sous-traitants, dont l'intervention a généré un surcoût d'environ 80 % sur le montant total des travaux. Le parquet estimait qu'un éventuel *« recel d'abus de crédit »* au détriment de l'entreprise Céréda pouvait être reproché à M. Longuet, celui-ci n'ayant commencé à s'acquitter du gros de ses factures qu'après que l'entrepreneur meusien avait fait l'objet d'un contrôle fiscal en 1990. Après le revirement du parquet, le juge d'instruction devrait ordonner un non-lieu, total ou partiel, dans ce dossier.

L'échec de la soirée télévisée contre le sida déclenche une polémique

Le Sidaction 96 ne devrait permettre de collecter qu'à peine le quart des fonds recueillis lors de la première édition. Pierre Bergé qualifie d'« irresponsables » certains des propos tenus par le président d'Act Up

Le deuxième Sidaction, la vaste opération au profit de la lutte contre le Sida organisée sur huit chaînes de télévision le 6 juin, ne devrait permettre de collecter qu'à peine un quart des sommes recueillies lors de la première édition. Pierre Bergé, président d'Ensemble contre le Sida (ECS), impute une partie de cet échec aux propos virulents tenus sur le plateau par le président d'Act Up, Christophe Martet, qui s'en était pris au contenu de l'émission et à Philippe Douste-Blazy, le ministre de la culture. Act Up, dont l'appartenance à ECS pourrait être remise en cause, affirme avoir réagi au nom de *« la lassitude et la colère du public »*. Au-delà de cette polémique, il apparaît que l'émission elle-même a suscité des réactions négatives de la part des téléspectateurs, qui ont appelé en moins grand nombre. Dans un entretien au *Monde*, Pierre Bergé souhaite organiser un Sidaction dès l'année prochaine et non en 1998. *« Peut-être,* estime-t-il, *faut-il arriver à une émission un peu plus austère, plus sérieuse, qui serait plus efficace. »*

LES PREMIÈRES estimations désastreuses de la collecte du Sidaction 96 ont déclenché une nouvelle polémique, lundi 17 juin, au sein d'Ensemble contre le sida (ECS), l'association chargée de répartir les dons. A peine un quart des sommes collectées en 1994 devraient être recueillies pour cette deuxième édition, a précisé Pierre Bergé, président d'ECS, attribuant pour partie la *« tendance très mauvaise »* de la collecte aux propos tenus par le président d'Act Up, Christophe Martet, en direct sur le plateau unique des huit chaînes de télévision, le 6 juin.

Environ une heure après le début de l'émission, Christophe Martet, président d'Act Up, avait dénoncé la tournure que prenait la soirée. Il mettait en parallèle les *« six cent enfants »* contaminés et les *« trente mille pédés morts du sida »*. Le militant interpellait peu après le ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, le traitant d'*« assassin »* et la France de *« pays de merde »* pour avoir voulu expulser une jeune maman zaïroise, malade et en situation irrégulière. M. Bergé nous a confié qu'il partageait l'indignation du militant sur ce point mais il a jugé le reste de ses propos *« irresponsables » (lire ci-dessous)*. Ni Jean-Marie Cavada, président de la Cinquième et coordinateur de la soirée, ni Arnaud Marty-Lavauzelle, président de Aides, n'ont souhaité répondre à nos questions.

« BOUC ÉMISSAIRE »

Un conseil d'administration d'ECS est convoqué pour le vendredi 21 juin à 15 heures, qui devra décider du maintien ou non de l'association Act Up en son sein. Act Up a immédiatement défendu son président. *« Il fallait remettre les choses à leur place, car le début de l'émission, très larmoyante et autopromotionnelle, ne répondait pas à nos vœux et ne correspondait pas à la vision réelle de l'épidémie »*, a expliqué, lundi 17 juin, le vice-président de l'association.

Accusant Pierre Bergé de faire d'elle le *« bouc émissaire »* de l'échec de la soirée, Act Up a invoqué l'affaire de l'ARC, qui *« a terni l'image des associations »*, la Marche pour la vie organisée par Aides peu avant le Sidaction, *« qui a brouillé le message dans le public »*, *« l'absence d'affichage en faveur du Sidaction »* ainsi que *« la lassitude et la colère du public, qui constate que l'Etat se repose sur les associations et ne fait pas suffisamment pour la santé publique »*.

Au standard de Sida-Info-Service (SIS), les réactions du public ne se sont pas fait attendre. Yves Ferrarini, le successeur de Pierre Kneip à la tête de SIS, explique que *« ce ne sont pas les propos qui ont choqué mais plutôt l'attitude »* du président d'Act Up.

« MISE EN SCÈNE »

De nombreux correspondants, *« la plupart dans une attente de don, se sont sentis insultés »*, précise-t-il. Quelques-uns ont appelé pour dire *« on ne donnera pas »*. Des gays ont téléphoné pour confier qu'ils ne se reconnaissaient pas dans *« le mode d'expression »* employé par Christophe Martet.

« Aucune confusion entre la répartition des fonds du Sidaction et l'affaire de l'ARC » n'a par ailleurs été effectuée par les appelants, assure M. Ferrarini, mais *« la présence des artistes a été mal comprise, ou mal vécue »*. Des questions sur la rémunération des présentateurs ont été posées, des parents ont protesté d'avoir attendu *« deux heures du matin »* pour entendre parler de prévention et des personnes touchées ont estimé qu'on n'avait *« pas besoin de cette mise en scène »*.

Six mille appels ont été enregistrés au total le soir du Sidaction, contre dix-neuf mille en 1994. *« Les trois quarts disaient qu'ils allaient donner »*, assure M. Ferrarini. *« Le mouvement d'émotion ne s'est pas reproduit*, regrette-t-il encore, *mais les demandes d'informations sur les prises de risques, sur le dépistage et sur la maladie ont repris. »*

L. F.

Moitié moins d'audience qu'en 1994

La soirée organisée simultanément, jeudi 6 juin, sur TF 1, France 2, France 3, Canal Plus, M 6 et Arte a rassemblé moitié moins de téléspectateurs que le 7 avril 1994, lors de la première édition, baptisée « Tous contre le sida ». Selon l'institut Médiamétrie, 5,5 millions de téléspectateurs, âgés de 4 ans et plus, ont regardé l'émission contre 10,3 millions, il y a deux ans. Pour la première partie, de 20 h 50 à 21 h 48, le Sidaction 1996 a enregistré, en moyenne, 11,9 millions d'individus âgés de 4 ans et plus contre 21,5 millions il y a deux ans.

Cette baisse d'audience semble avoir bénéficié au paysage audiovisuel de complément. RTL 9, chaîne généraliste par câble et satellite, a recueilli 28,9 % de parts de marché (PDM) auprès des foyers abonnés au câble ou au satellite au lieu de 5 % à 6 % habituellement. Multivision, service de paiement à la séance de films, proposé sur les réseaux câblés de la Lyonnaise des eaux, aurait enregistré une hausse de 40 % des commandes de longs-métrages.

Pierre Bergé, président d'Ensemble contre le sida

« Il faut très vite un autre Sidaction, dès l'année prochaine »

« Quel est, à ce jour, le montant exact de la collecte du Sidaction 96 ?

– Nous ne pouvons pas donner de chiffres, car nous ne les avons pas. Nous ne pouvons parler que du nombre d'enveloppes reçues et triées au centre spécialisé de Rouen avant que les chèques soient envoyés à la Fondation de France. Sachant que nous avons reçu un quart du nombre d'enveloppes reçues en 1994, si l'on extrapole, on peut imaginer que l'on recevra un quart du montant total de la collecte de 1994, qui était de 300 millions de francs, soit 75 millions.

– Comment expliquez-vous cette désaffection de la générosité publique ?

– J'ai trouvé l'émission très bonne. Mais je pense que les téléspectateurs n'ont pas supporté d'être pris en otage. Ce qui était sans doute nécessaire et valable en 1994 pour frapper un grand coup les a exaspérés en 1996 ; le fait qu'ils aient été cernés sans possibilité d'évasion les a peut-être irrités et découragés. Ensuite, certains propos tenus pendant cette soirée n'ont pas incité les gens à donner. Je fais bien sûr allusion aux propos tenus par Christophe Martet, le président d'Act Up. Je suis d'accord avec lui : il est inadmissible qu'en France on puisse renvoyer hors de nos frontières des étrangers en situation irrégulière victimes du sida.

» Deux autres de ses propos me paraissent en revanche irresponsables. Le premier, c'est cette comptabilité un peu indécente d'enfants et d'homosexuels. Je ne crois pas non plus que la France soit « un pays de merde », car la France, ce soir-là, montrait qu'elle offrait, au contraire, toute une émission de télévision pour lutter contre le sida. On attendait de ceux qui nous écoutaient qu'ils se montrent généreux. Peut-être que ces propos les ont empêchés de l'être.

– Remettez-vous aujourd'hui en cause le principe d'une émission de télévision-spectacle diffusée sur toutes les chaînes ?

– Faut-il désormais être plus sérieux ? S'abstenir d'avoir des stars, qui en général n'ont pas grand-chose à dire ? Ne vaudrait-il pas mieux avoir des témoignages plus précis, faire intervenir des scientifiques, qui, contrairement à ce que l'on croit, ne sont pas rasoirs et intéressent les gens, au lieu de les faire passer à minuit ? Ce sont des questions que je me suis posées au moment du déroulement de la soirée.

» Les victimes de cet échec, de ce semi-échec, seront les malades et les personnes touchées. Il faut donc un autre Sidaction, et très vite. Non pas dans deux ans, comme nous l'avions pensé, mais il faut se remettre au travail dès la rentrée de septembre et envisager un Sidaction pour l'année prochaine.

– Certaines tensions entre les représentants des chaînes et du monde associatif n'ont-elles pas nui à la réussite du programme ?

– Même si le but à atteindre était partagé et commun, il est évident que les moyens étaient différents. Les chaînes pensent à une efficacité en termes d'audience et d'émission, les associations pensent à montrer leurs réalisations, leurs témoignages et à faire apparaître les scientifiques capables de parler de cette maladie. Il s'ensuit peut-être une incompréhension entre les partenaires. Peut-être faut-il arriver à une émission un peu plus austère, plus sérieuse, qui serait plus efficace. »

Propos recueillis par Laurence Folléa



Un revers largement prévisible

ANALYSE

PIRE que l'échec – hélas, largement prévisible – du Sidaction 96, ce sont ses effets pervers qui sont aujourd'hui à redouter. Les Français n'ont guère cru – comment ne pas les comprendre ? – à cette prétendue union sacrée des chaînes de télévision. Ils n'ont pas davantage perçu l'urgence de la cause que quelques personnalités hautement médiatiques croyaient défendre par leur seule présence sur la scène du Zénith.

On ne manipule pas ainsi l'opinion publique. On ne lui assène pas des heures durant « Donnez, nous ferons le reste » sans, à aucun moment ou presque, être vraiment capable de justifier pareille demande et d'engager véritablement le dialogue avec les personnes réellement concernées par l'épidémie. En dépit de la violence, elle aussi largement prévisible, de certaines paroles, imputer à Act Up la responsabilité de l'échec du Sidaction n'est, en outre, pas acceptable. Quiconque connaît cette association et le combat qu'elle mène, en France comme aux Etats-Unis, pour les droits des malades atteints de sida, n'ignore pas la violence du propos de ses responsables. Personne, ici, ne peut prétendre avoir été piégé ou trahi par la tirade de Christophe Martet à l'adresse du ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy.

« POLITIQUEMENT CORRECT »

A force de vouloir privilégier un discours « politiquement correct » sur le sida, où la compassion flirte avec le prosélytisme, les chaînes de télévision n'ont réussi à prodiguer qu'une information-spectacle, aussi éloignée que possible de la réalité sociale de la maladie. A coup sûr, ce n'est pas cette télévision-là – qui plus est diffusée sous la forme d'un programme unique –, faite de faux-semblants et de bonne (ou de mauvaise) conscience, qui sera un jour capable de jouer un véritable rôle pédagogique.

Considérer le sida comme une maladie télévisuelle « pas comme les autres » présentait un risque évident, sinon de stigmatisation, du moins d'isolement des malades présentés, par voie de conséquence, comme « pas comme les autres ». C'est la réalité sociologique du sida – fait social majeur – qu'il importe aujourd'hui de comprendre et de faire comprendre. Autant dire l'exact contrepoint de l'idéalisation aussi godiche que contre-productive voulue par les organisateurs et les présentateurs du Sidaction.

PALLIER LE MANQUE À GAGNER

Au-delà du sida, quelques semaines après le scandale de l'Association pour la recherche sur le cancer (ARC), cette affaire illustre une nouvelle fois, mais de manière particulièrement caricaturale, les risques inhérents à ces vastes opérations de charité publique. De telles opérations sont incapables d'insuffler une véritable politique de recherche ou de santé publique, et, a fortiori, ne peuvent tenir lieu de politique. Mis en face de leurs propres carences, les pouvoirs publics sont aujourd'hui dans une situation particulièrement difficile. Sauf à interrompre de nombreuses initiatives associatives locales et des programmes de recherche, vont-ils être contraints de pallier le manque à gagner du Sidaction par des crédits d'Etat ?

Franck Nouchi

L'abbé Pierre met en cause le « mouvement sioniste »

*« **QUAND** on vient me dire que je suis négateur de la Shoah, j'ai envie de me battre, c'est inadmissible »*, a notamment déclaré l'abbé Pierre dans un entretien au quotidien suisse *Le Matin* du 17 juin. Revenant sur la polémique née de son soutien à Roger Garaudy, mis en examen pour *« contestation de crimes contre l'humanité »* après la parution de son livre, *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*, l'abbé Pierre poursuit : *« Qu'on ait la loyauté de regarder la vérité. Y compris les erreurs faites lorsqu'on a voulu expier la complicité passive avec Hitler. Il n'y a pas eu 6 millions de victimes à cause de Hitler, il y en a eu 50 millions. Et quelle importance qu'il y ait eu 6 ou 7 ou 5 millions de juifs persécutés. Garaudy le dit bien dans son livre : n'y aurait-il eu qu'un seul juif, traité de cette manière pour sa religion ou sa race, que nous devrions crier au crime contre l'humanité. »*

Quant au *« lobby sioniste international »*, qu'il avait récemment évoqué (*Le Monde* daté 2-3 juin), le fondateur des communautés Emmaüs précise : *« Etabli aux Etats-Unis avec des ramifications mondiales, il y a le mouvement sioniste. Il se base sur un verset de la Genèse où il est prétendu qu'Abraham aurait entendu Dieu lui dire :* "Je te donne la terre, du fleuve du Nil jusqu'au grand fleuve de l'Euphrate." *Donc, le mouvement sioniste dit :* "Israël on s'en fout, les Palestiniens aussi, ce que nous voulons, c'est l'Empire annoncé à Abraham. " *Et ce mouvement intrigue mondialement pour cela. »*

Tandis que Mgr Joseph Duval, président de la conférence des évêques de France, s'est refusé, lundi 17 juin, à tout commentaire sur ces nouvelles déclarations de l'abbé Pierre, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) a déclaré en avoir pris connaissance *« avec consternation »*. Le CRIF souligne : *« L'abbé Pierre se montre obsédé par les thèmes les plus éculés de l'antijudaïsme, condamné depuis longtemps par le Vatican. Il s'est ainsi définitivement déconsidéré et déshonoré. Le CRIF en est profondément attristé et affligé. »*

L'Union des étudiants juifs de France a demandé au président de la République de *« retirer à l'abbé Pierre la Légion d'honneur afin que la France ne cautionne pas ses paroles et évite ainsi de répandre les thèses négationnistes »*. Enfin, la justice suisse vient d'ordonner la saisie, chez un libraire-distributeur de Montreux, de l'ouvrage incriminé de M. Garaudy.

une polémique

à première édition.

Act Up

entre le sida

s l'année prochaine »

ement prévisible

use le « mouvement sioniste

هكذا من الأصل

La France ne respecte pas les droits des étrangers, dénonce la FIDH

« Le seuil du tolérable a été franchi »

IMPRIMÉ en gros caractères bleus, le titre évoque un pays en guerre, ou encore une de ces républiques bananières à la justice expéditive. Pourtant, en rendant public, mardi 18 juin, son rapport baptisé *Le Seuil de l'intolérable*, c'est bien de la France que nous parle la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH). En trente et une pages, la FIDH dresse un réquisitoire sans appel contre la politique menée depuis quelques années en matière d'immigration. Surtout, elle éclaire d'une lumière particulièrement vive les pratiques de l'administration vis-à-vis des demandeurs d'asile et des étrangers en situation irrégulière.

La Fédération ne souhaitait pas réaliser une énième grande fresque documentaire. Elle a donc limité son champ d'étude au traitement des demandeurs d'asile et à la procédure d'éloignement des étrangers illégaux. Comme elle le fait pour ses missions les plus lointaines, elle a demandé à trois présidents de ligues des droits de l'homme de pays étrangers de venir enquêter en France. C'est donc de nombreuses rencontres et visites sur le terrain que la Canadienne Lucie Lemonde, le Tunisien Toufik Bouderbalah et l'Ivoirien René Degni-Segui tirent leurs observations.

EN TRANSIT À ROISSY

On pensait tout savoir de la politique française envers les demandeurs d'asile : exigence systématique de visas et restriction drastique dans leur attribution, sanctions financières à l'encontre des transporteurs d'irréguliers, les barrières destinées à éviter l'entrée sur le territoire français étaient connues. De même, le refus des autorités de laisser débarquer dans les ports les passagers clandestins souhaitant effectuer une demande d'asile avait maintes fois défrayé la chronique. Curieusement, les pratiques dans les aéroports restaient plus floues. En une journée à Roissy, les enquêteurs ont pu s'en faire une idée qui, selon eux, *« laisse planer de sérieux doutes sur la possibilité même de déposer une demande »*. Ils décrivent ainsi la situation d'un jeune Nigérien, découvert enfermé dans la salle de transit : *« Il avait les larmes aux yeux et s'accrochait littéralement aux membres de la mission. Il nous a expliqué en anglais qu'il voulait faire une demande d'asile mais qu'il n'y avait pas d'interprète et que personne n'avait enregistré sa demande. Il avait dans les mains plusieurs papiers, coupures de journaux, etc. Nous avons traduit son histoire à l'inspecteur qui nous accompagnait et ce dernier a répondu que le jeune n'avait rien demandé. Il nous a assuré qu'il serait transféré et que sa demande serait enregistrée. »*

De la même façon, et exemples à l'appui, la commission dénonce le refus de demandes abusivement qualifiées de *« manifestement infondées »* et souligne les difficultés *« quasi insurmontables »* rencontrées par les étrangers pour déposer leur demande. Elle s'inquiète enfin de la chute du nombre de statuts de réfugié accordés et insiste sur le refus des autorités françaises de prendre en compte les persécutions ne relevant pas directement de l'Etat, excluant ainsi tous les Algériens menacés par les islamistes.

« DE VÉRITABLES CRIMINELS »

Autant de déboutés qu'il faudra ensuite *« éloigner »*... Un mot auquel la mission consacre le second volet de son rapport et dont la neutralité cache mal la violence des pratiques. Et pour cause : *« Les étrangers en situation irrégulière (...) sont perçus comme de véritables criminels de droit commun »*, estime la FIDH. Le rapport dénonce donc les multiples entorses faites au droit. Par les juges eux-mêmes, en premier lieu. Non seulement l'immense majorité d'entre eux refuse d'examiner la légalité des conditions d'interpellation, mais *« il arrive même que le juge induise* [les étrangers] *en erreur en leur faisant de fausses promesses »*, assure la mission d'enquête, après avoir suivi plusieurs audiences.

Les trois enquêteurs relèvent cependant bien pis dans le comportement des préfectures. Lors d'une des audiences, un étranger vient soutenir que, marié avec une Française, il est inexpulsable. Etonné, le juge interroge le représentant de l'administration. Il découvre alors que celui-ci disposait du certificat de mariage dans son dossier mais n'en avait fait mention ni au juge ni à la défense. Une toute-puissance de l'administration que la FIDH retrouve également dans le traitement des étrangers dans les centres de rétention, où rien de ce qui est prévu par le comité européen de prévention de la torture n'est appliqué. Ni l'affichage des droits des retenus ni l'accès au téléphone, encore moins la possibilité de promenade ou de rencontre avec un avocat.

C'est donc une conclusion *« lourde de signification pour un pays qui se présente comme le berceau des droits de l'homme et comme une terre d'asile »* que tire la mission d'enquête. Loin de lutter contre le discours de l'extrême droite, le gouvernement, *« par ses diverses mesures législatives et administratives, entretient la xénophobie et érige l'étranger en bouc émissaire »*, analyse la FIDH. *« Certes,* poursuit-elle, *il devient banal de constater l'écart entre la théorie et la réalité s'agissant du respect des droits de l'homme dans la presque totalité des Etats du monde. Mais, pour la mission de la FIDH, force est de constater que, en France, le traitement réservé à une des franges les plus vulnérables de la société a franchi le seuil du tolérable. »*

Nathaniel Herzberg

Amnesty critique le traitement des immigrés en Europe

LES ATTEINTES aux droits de l'homme n'épargnent pas l'Europe de l'Ouest. Le dernier rapport d'Amnesty International, publié mardi 18 juin, met en lumière l'augmentation des accusations pour mauvais traitements imputables aux forces de l'ordre dans divers pays. Dans la plupart des cas, les actes de violence sont commis à l'encontre de ressortissants étrangers. Passages à tabac, usage illégitime de la force, châtiments inhumains ou dégradants, injures racistes, recours abusif aux armes, voire même torture, autant de violations que l'organisation a relevées dans onze pays de l'Union européenne, parmi lesquels la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

Toutes les entorses aux droits de l'homme recensées en Europe de l'Ouest présentent ce même trait commun de *« mauvais traitements »* avec, en filigrane, un arsenal législatif de plus en plus répressif à l'égard des immigrés. En Allemagne, sur quelque 70 cas de violence abusive dénombrés entre janvier 1992 et mars 1995, les victimes étaient *« en majorité des ressortissants étrangers, notamment des demandeurs d'asile ou des membres de minorités ethniques »*. L'Italie est signalée pour une *« tendance dangereuse à un certain racisme »* dirigé à l'encontre des immigrés non européens et des Tsiganes. En France, indique le rapport, *« de nombreuses enquêtes judiciaires relatives à des cas de coups de feu, d'homicides et de mauvais traitements remontant aux années précédentes n'ont toujours pas abouti »*.

★ Rapport 1996, Amnesty International, 379 p., Editions francophones, EFAI.

Deux journaux et quatre agences sont jugés pour des photographies de l'attentat du RER

Selon le substitut, le « choc » de certaines images peut justifier de limiter la liberté d'expression

La 17e chambre correctionnelle de Paris examinait, lundi 17 juin, la poursuite engagée par le parquet contre *France-Soir, Paris-Match* et quatre agences photographiques qui avaient publié des photographies de victimes prises juste après l'attentat à la station Saint-Michel du RER, le 25 juillet 1995. Selon le substitut, *« le choc de certaines photos* peut nécessiter d'apporter des limites à la liberté d'expression ».

SI MARAT avait été assassiné il y a seulement quelques semaines, Louis David, en le peignant effondré dans sa baignoire, aurait commis un délit. L'article 38 de la loi du 29 juillet 1881 interdit en effet *« la publication, par tout moyen, de photographies, gravures, dessins, portraits ayant pour objet la reproduction de tout ou partie des circonstances d'un crime ou d'un délit »*. C'est sur le fondement de ce texte que la 17e chambre correctionnelle de Paris examine, depuis lundi 17 juin, la poursuite engagée par le parquet contre *France-Soir*, *Paris-Match* et les agences photographiques Gamma, Orop, Sygma et Sipa. Cette poursuite est la conséquence d'une plainte déposée, le 2 septembre 1995, par une victime de l'attentat commis dans le RER à la station Saint-Michel, le 25 juillet 1995. Une photographie parue dans *Paris-Match*, prise quelques instants après l'explosion, la représentait de dos, la robe déchirée, soutenue par deux membres des équipes de secours. L'enquête a ensuite permis de poursuivre l'agence Sipa, qui avait fourni cette photographie, puis *France-Soir* et trois agences de presse, pour d'autres images représentant des victimes de l'attentat.

L'objet principal du procès n'est pas de statuer sur les légitimes réparations que les victimes photographiées sont en droit de demander, sur le plan civil, pour une image qui peut leur avoir causé un préjudice. L'enjeu du procès pénal est tout autre puisqu'il concerne l'application exceptionnelle d'un décret qui paraissait tombé en désuétude. En commentant le droit de la presse en 1951, le juriste Toulemon remarquait à propos de l'article 38 : *« Il s'agit d'un texte en vertu duquel à peu près tous les journaux de France pourraient tous les jours donner lieu à poursuite, même ceux qui, à la suite d'une catastrophe de chemin de fer ou d'un banal accident d'automobile, auraient publié l'image la plus dépourvue de danger pour les mœurs mais qui n'en tomberaient pas moins sous le coup de la loi. »*

Si le commentateur parle de danger pour les mœurs, c'est parce que ce texte est contenu dans un décret du 29 juillet 1939 *« relatif à la famille et à la nativité française »*, dans le chapitre intitulé « Protection de la race ». Tout en soulignant les origines critiquables du texte, les avocats des organes de presse ont relevé que ce décret, qui s'inscrivait, selon la loi d'habilitation de 1939, dans *« les mesures nécessaires à la défense du pays »*, n'avait jamais été ratifié et serait en outre abrogé implicitement par les nouveaux textes votés depuis. Il n'existe que trois poursuites à ce jour, la plus récente remontant à 1953.

« À NOUVEAU OTAGE »

Pour le substitut Edith Dubreuil, *« le choc de certaines photos peut nécessiter d'apporter des limites à la liberté d'expression »*. Indiquant que la télévision pourrait également être poursuivie, le magistrat n'a pas précisé pourquoi le parquet n'avait pas jugé utile de le faire, alors que les trois principales chaînes de télévision française ont longuement diffusé des images de l'attentat. Citée par le parquet, une victime du RER a déclaré : *« En voyant ma photo, j'avais l'impression d'être à nouveau prise en otage, que l'on disposait de moi. »* Son amie, photographiée à ses côtés, a exprimé la même douleur : *« J'étais effondrée, j'ai eu des coups de téléphone de gens qui m'ont reconnue. »*

D'autres témoins, cités par la défense, sont des victimes d'autres attentats et notamment de ceux commis en 1986. *« La photo de cet attentat, j'y tiens ! Elle me rappelle que j'étais bien là »*, a dit cette femme qui a fait faire un agrandissement. D'autres victimes font état de l'importance des photographies dans le travail psychologique et psychiatrique qui suit le traitement physique. *« Je voulais la preuve ; j'ai mis deux ans à comprendre le sens de l'attentat »*, a dit cette victime de l'explosion du magasin Gibert Jeune, avant d'ajouter : *« On montre les photos des guerres ailleurs, pourquoi on ne montrerait pas les photos d'attentats ? C'est une guerre ! Il faut montrer ce que c'est qu'un attentat ! »*

Maurice Peyrot

DISPARITIONS

Mercedita Valdes

Une grande chanteuse de musique afro-cubaine

PETITE, VIVE, rieuse et profonde, Mercedita Valdes, grande figure de la musique afro-cubaine, est décédée mercredi 12 juin à La Havane, des suites d'une défaillance cardiaque. Elle était âgée de soixante-sept ans.

Née le 14 octobre 1928, dans le quartier de Cayo Hueso à La Havane, elle a été l'une des premières chanteuses à populariser les rythmes religieux africains. Fille d'un chanteur de rumba proche d'Ignacio Pineiro, elle fut l'élève de l'ethnologue Fernando Ortiz (1881-1969), découvreur de la culture d'origine yoruba dont la société cubaine est imprégnée. Celui-ci lui avait demandé, dans les années 50, d'illustrer en chantant ses conférences sur l'héritage africain de Cuba. A cette occasion, il la surnomma *« la petite Aché »*, ce qui signifie *« protégée par les dieux »* en yoruba. Alors que le régime castriste occultait les rites d'origine africaine de la *santeria* (le vaudou en Haïti, le *condomblé* au Brésil), Mercedita Valdes poursuivait sa recherche des racines noires. Certains lui ont reproché de ne pas respecter les musiques sacrées de la *santeria* ; d'autres, au contraire, l'accusaient de répandre des superstitions.

Dès l'âge de douze ans, Mercedita Valdes débute sur les ondes de Corte Suprema del Arte, puis sur Radio 1 010. En 1951, elle participe à une émission hebdomadaire sur Radio Cardena Suaritos. La rumba et les tambours afros font irruption sur les ondes à une heure de grande écoute. Dans les années 50, elle participe au premier concert de musique afro-cubaine à New York, au Carnegie Hall. Elle chante ensuite à l'Apollo Theater à Harlem, avec Tito Puente et Mongo Santamaría. A cette même époque, elle se produit avec Rita Montaner, flirte avec le cinéma (*Yamba'O* du Mexicain Emilio Fernandez).

Puis, elle chante avec Los Amigos, un groupe qui réunit les plus grands musiciens cubains du moment : son mari Guillermo Barreto, Frank Emilio au piano, Cachaito à la contrebasse, et le percussionniste Tata Guines. Dans les années 80, elle enregistre une série de quatre albums, intitulée *Aché*. Sa dernière apparition eut lieu en mai dernier au Théâtre national de La Havane lors d'un hommage à la musique afro-cubaine, où apparaissait également une autre grande figure du genre, Celina Gonzalez. Invitée l'an passé à Nantes pour le festival des Allumés, finalement annulé pour des raisons politiques, elle préparait pour cet automne sa première apparition en France. Deux de ses albums sont parus en France : *Aché* (Aspic) et *Cuba Classics vol. 3* (Tumi-Night and Day).

V. Mo.

■ **DAVID MOURAO-FERREIRA,** écrivain portugais, est mort dimanche 16 juin à Lisbonne des suites d'une longue maladie. Il était âgé de soixante-neuf ans. Né le 24 février 1927 dans la capitale portugaise, David Mourao-Ferreira, après des études de français à la Sorbonne, enseigna cette langue à l'université de Lisbonne. Parallèlement, il participa à la création de plusieurs revues littéraires et publia, en 1950, son premier livre de poèmes *A Secreta Viagem* (Le Secret Voyage), qui sera suivi de nombreux autres recueils : ce sont les thèmes érotico-amoureux qui dominent dans cette poésie fluide et musicale. Amalia Rodrigues chanta des fados tirés de ses poèmes. Traducteur et critique avisé, David Mourao-Ferreira publia aussi des recueils de nouvelles dont plusieurs furent portées à l'écran. En 1986, son premier roman, *Um amor feliz*, connut un grand succès. Enfin, après la Révolution des oeillets, il fut à trois reprises, de 1976 à 1979, secrétaire d'Etat à la culture. Un seul livre de nouvelles a été traduit en français : *Soleils masqués* (traduit par Marie-Claire Vromans et Françoise Laye, éd. Viviane Hamy, 1991).

NOMINATIONS

RADIO-FRANCE

Pascal Dumay a été nommé directeur de la musique à Radio-France par Michel Boyon, président-directeur général de Radio-France, en remplacement de Claude Samuel, atteint par la limite d'âge. Il prendra ses fonctions dès le mois de juillet. Pascal Dumay aura notamment pour mission de renforcer la coordination entre les formations permanentes de Radio-France (Orchestre national de France, Orchestre philharmonique, choeur et maîtrise) et les antennes de France Musique, du programme musical de France Culture et du programme Hector.

[Pascal Dumay est âgé de trente-neuf ans. Il a effectué des études au Conservatoire national supérieur de Paris et a mené quelque temps une carrière de planiste professionnel. Il s'est ensuite recentré sur des activités de direction artistique, à l'Académie-Festival des Arcs, au Festival universitaire Campus à l'oreille et aux Rencontres musicales de Villarceaux. De 1988 à 1993, il a été le directeur général du Festival d'Ile-de-France. Il est directeur artistique d'Erato-disques depuis 1993 et président de l'Orchestre français des jeunes depuis 1995.]

DIPLOMATIE

Tristan d'Albis, ambassadeur en Afrique du Sud, a été nommé ambassadeur au Lesotho en résidence à Pretoria, en remplacement de Joëlle Bourgeois, par décret paru au *Journal officiel* du 13 juin.

[Né le 9 octobre 1938, Tristan d'Albis est diplômé de l'Institut d'études politiques et ancien élève de l'ENA. Il a été en poste à Londres (1971-1975), puis sous-directeur d'Afrique du Nord (1975-1980), avant d'être placé en disponibilité à sa demande et d'occuper, de 1980 à 1995, le poste de directeur des relations extérieures de Peugeot SA. Tristan d'Albis est ambassadeur en Afrique du Sud depuis octobre 1995.]

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 14 juin sont publiés :

● **Justice** : un décret relatif aux assistants de justice, ainsi qu'un arrêté fixant le montant de l'indemnité de vacation horaire qui leur est allouée. Les assistants de justice, recrutés en application de la loi du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative, *« apportent leur concours aux travaux préparatoires réalisés par les magistrats »* des tribunaux d'instance, de grande instance et des cours d'appel.

● **Epargne-logement** : une circulaire du directeur du Trésor relative aux aménagements du régime de l'épargne-logement, prévus par la loi du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Ce texte précise notamment les conditions dans lesquelles une partie des fonds déposés sur les plans d'épargne-logement peuvent être débloqués par anticipation. Il rappelle que des prêts d'épargne-logement peuvent être accordés pour financer l'acquisition de logements anciens à usage secondaire.

● **Délocalisation** : un arrêté portant agrément d'une opération de délocalisation en province d'un établissement relevant du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Il s'agit de l'Ecole nationale supérieure de l'horticulture, dont le siège est transféré de Versailles à Angers.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Corentin, Jacques, Michel,

est né le 16 juin 1996 pour le plus grand bonheur de ses parents.

Viviane et Jacques Pfister-Hort,
CH – 1400 Yverdon-les-Bains.

Mariages

M. et Mme Philippe JULLIAN,
Mme Nicole SOUCCAR,

sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Seila et Thierry.

La cérémonie a été célébrée dans l'intimité le 15 juin 1996.

Paris, 20, rue Bonaparte.
Alet-les-Bains (Aude).

Anniversaires de mariage

Simone et Jacques,

pour vos noces d'or,

Jacques,

pour tes quatre-vingt-cinq ans,

Ad Méa Ve-Esrim.

Vos enfants, David et Sylvain,
Vos petits-enfants, Ariel, Maya, Axel, Nathan, Angela et Emma-Lou,
Votre arrière-petite fille, Lila,
qui vous aiment.

Décès

– Jean-Jacques Leconte
et Josée Leconte-Lapeyrère,
son fils et sa belle-fille,
Xavier, Philippe, Emilie Leconte,
ses petits-enfants,
Laetitia et Alexandre Leconte,
ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Yvonne BANCILLON,

survenu le 14 juin 1996, à Marseille.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 19 juin à 14 h 30, en l'église Saint-Bonnet de Perreux (Loire).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Saint-Brieuc. Saint-Malo. Paris.

On nous prie de faire part du décès de

Marcel BOURDOULOUS,

survenu à Paris, le 7 juin 1996, dans sa soixante-treizième année.

L'inhumation a eu lieu, le 11 juin, dans l'intimité, au cimetière de Pabu-Guingamp (22).

Gémissons... Gémissons... Gémissons..., mais espérons !

– Le 14 juin 1996, un accident de la route a arraché

Emmanuel CANNARELLA

à l'affection des siens.

Tous ceux qui l'ont connu et estimé se réuniront pour l'Eucharistie en l'église Notre-Dame d'Auteuil, 1, rue Corot, à Paris (16e), sa paroisse, le vendredi 21 juin 1996, à 11 heures, suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre, dans le caveau de famille.

Docteur Thérèse Cannarella,
61, rue La Fontaine,
75016 Paris.

– La direction et le personnel des sociétés SATAP et TLG ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur gérant cofondateur,

M. Sylvain, Isaie, Justin GALICY,

le 13 juin 1996, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

– Mme NAIM
et ses enfants,
sa mère et ses frères,

ont la douleur de faire part du décès de

Emile,

survenu le 16 juin 1996, à l'âge de soixante-huit ans.

Ses obsèques seront célébrées au cimetière parisien de Pantin, le mardi 18 juin à 14 heures.

– Jean-Paul et Liliane Coblentz,
et leurs enfants,
Michel et Marie-Christine Coblentz,
et leurs enfants,
Anne-Marie et Michel Kahn,
et leurs enfants,
ses enfants et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Yvonne COBLENTZ,
née SAMUEL.

Elle s'est éteinte le 4 juin 1996, à quatre-vingt-dix ans, et a fait don de son corps à la science.

40, cours Emile-Zola,
69100 Villeurbanne.

– Ses enfants,

Les docteurs Odile et Jean-Claude Benoît,
Mme Anne Froment,
Le professeur Alain Froment et Marielle Gouton,
Le professeur et Mme Eric Froment,
Mme Marie-Claire Froment,

ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Roger FROMENT,
née BERRIER,

survenu le 10 juin 1996.

A son souvenir est associé celui du

professeur Roger FROMENT,

décédé le 17 février 1994.

Les funérailles ont eu lieu à Lyon le 13 juin, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. et Mme Jacques Marette,
leurs enfants et petits-enfants,
ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants et arrière-arrière-petits-enfants,
Les familles Marette et Moureaux,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme MARETTE,
née Marie ABIT,

survenu à Paris le 16 juin 1996, dans sa quatre-vingt-dix-septième année.

Le corps repose à la chambre funéraire des Batignolles (10, rue Pierre-Rebière, à Paris 17e).

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 20 juin à 11 heures en l'église Saint-André de l'Europe (24 *bis*, rue de Saint-Pétersbourg, à Paris 8e).

L'inhumation aura lieu dans l'intimité familiale au cimetière de Montmartre.

59, rue Brillat-Savarin,
75013 Paris.
37, boulevard des Batignolles,
75008 Paris.
62, 14e avenue, Le Lys-Chantilly,
60260 Lamorlaye.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

Mme Jean Plaud,
son épouse,
M. et Mme Michel Danne,
et leurs enfants,
M. Pierre Plaud et Mme Véronique Hayem,
et leurs enfants
Mlle Anne Plaud,
ses enfants,
et petits-enfants,
Mme Marguerite Le Dorner,
M. et Mme Eugène Onno,
M. et Mme Jacques Plaud,
M. Marcel Fabre,
M. et Mme Jean Benignus,
ses sœurs, frère, beaux-frères et belles-sœurs, et leurs enfants,
et toute sa famille,

ont la douleur de faire part du décès accidentel, le 15 juin 1996, à l'âge de soixante-quinze ans, de

Jean PLAUD,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure
inspecteur général honoraire,
de l'Education nationale,
officier de la Légion d'honneur.

La levée de corps aura lieu à la Maison funéraire de Crépy-en-Valois (Oise), le jeudi 20 juin à 14 heures.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Michel de Limoges, le vendredi 21 juin à 14 h 30.

21, rue des Chesneaux,
95160 Montmorency.

– Justinien Raymond,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
M. et Mme Jean Raymond,
leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Justinien RAYMOND,
née Denise GUY,

survenu à Paris le 5 juin 1996, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Funérailles civiles et incinération se sont déroulées dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

11, rue Vauquelin, 75005 Paris.
74440 Mieussy.

– Mme Marcelle Simonpaoli,
et sa fille Agnès,
M. et Mme Yves Simonpaoli,
leurs enfants Laurent, Delphine,
et leur petite-fille Stella,
Les neveux, petits-neveux et amis,

ont la douleur de faire part du décès de leur maman, grand-mère, arrière-grand-mère, tante et amie,

Mme veuve SIMONPAOLI,
née Angèle RAIBALDI,

survenu à Paris le 6 juin 1996 dans sa quatre-vingt-quinzième année.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière du Montparnasse.

– Mme Rolland Thebaut,
née Chantal Crepellière,
son épouse,
Mlle Claire Thebaut,
sa fille,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Rolland THEBAUT,
ESTP 67
inspecteur AGF

survenu le 14 juin 1996 dans sa cinquante-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 19 juin, à 11 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris (7e), suivie de l'inhumation au cimetière de Pouzols (Hérault).

25, rue de Lille,
75007 Paris.

– Mme Jeanne Vanlerenberghe,
Jean-Marie, Pierre, Marie-Thérèse, Geneviève Vanlerenberghe,
leurs épouses, époux et enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Victor VANLERENBERGHE,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le dimanche 16 juin 1996, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 20 juin à 15 heures, en l'église d'Hesdin (Pas-de-Calais).

5, avenue du Square,
62140 Marconne-les-Hesdin.

Anniversaires de décès

– En mémoire,

Laurent CADIOT,

9 août 1945 – 19 juin 1976.

– Le 19 juin 1995,

Jacques COUSINET

nous quittait.

M. et Mme Robert Cousinet,
ses parents,
Marianne Cousinet,
sa fille.

Jean-François BERNIGAUD.

Il y a un an, nous te quittions au Père-Lachaise. Tes images sont inscrites dans l'histoire de la Russie. Tu restes pour nous une référence, et nous sommes tes amis fidèles.

Les reporters cameramen de France 2

Communications diverses

– Le DESS « Banques et finances » de l'université René-Descartes (Paris-V) a célébré le lundi 17 juin 1996 le vingtième anniversaire de sa création, et le prix du meilleur mémoire 1995-1996 a été décerné par M. Philippe Lagayette, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

Professeur responsable : Sylvie de Coussergues.

Expositions

– **« 1936-1945. Magnum avant Magnum »**, photographies de Cartier-Bresson, Capa, Rodger et Seymour. Jusqu'au 28 octobre au CHRD, 14, avenue Berthelot, 69007 Lyon. Renseignements tél. : 78-72-23-11.

Soutenances de thèse

– **Nancy L. Green** soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat : « La mode en production : la confection et les immigrés, Paris-New York, 1880-1980 », à l'université Paris-VII, le mercredi 19 juin 1996 à 14 h 30, tour centrale, salle 716.

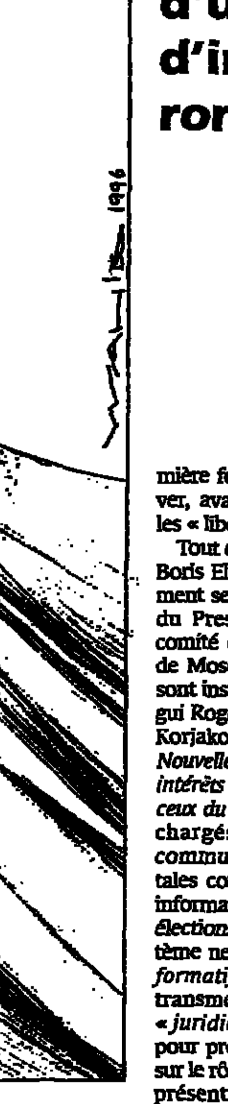
Sylvie FRANCHET d'ESPÉREY soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat : **« Le conflit et le mal dans la "Thébaïde" de Stace. Violence et non-violence »** le mardi 25 juin, à 14 heures, en Sorbonne, salle Louis-Liard.

– **Sophie Rosenberger** a soutenu, le 14 juin 1996, à l'université Sorbonne nouvelle-Paris-III, sa thèse de doctorat en linguistique anglaise : **« De l'acquisition de L1 à l'apprentissage d'une L2 – élaboration d'un cadre théorique pour l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire ».** Le jury, composé des professeurs Henri Adamczewki (directeur de recherche), Louise Dabène et Jean-Paul Narcy, lui a décerné la mention « très honorable ».

هكذا من الأصل

La métamorphose de Boris Eltsine

Donné au plus bas par les sondages au début du mois de mars, le président russe a été repris en main par sa famille et par quelques experts des médias. Récit d'un changement d'image rondement mené



IGOR MALACHENKO, président-directeur général de NTV, la jeune chaîne de télévision russe que toutes les autres jalousent, jette un coup d'œil appuyé à l'horloge de son bureau. C'est l'heure de son rendez-vous quotidien à l'état-major de la campagne électorale de Boris Eltsine, de l'autre côté de la Moskova. Ce diplômé de philosophie (marxiste) n'aura pas passé un an pour rien aux Etats-Unis, à étudier le marketing politique. A deux jours du premier tour de l'élection présidentielle, il prend le temps de voir la presse. Il a un message à faire passer : *« Il n'y a aucune garantie que le président n'écoute pas à nouveau ceux qui lui conseillent un coup de force si les résultats sont mauvais. C'est pour diminuer ce risque que j'ai rejoint son équipe. »*

Ce frêle « quadra » (sans ses cheveux blancs, il aurait l'air d'avoir trente ans) a travaillé pour Mikhaïl Gorbatchev au département idéologique du comité central du PCUS. Après des passages par l'Institut des Etats-Unis et du Canada et la première chaîne de télévision, il s'est lancé, en 1993, dans la création de la première chaîne « privée » de Russie. Aujourd'hui, il est l'un des rares acteurs politiques du pays à ne pas baisser la voix pour dénoncer publiquement Alexandre Korjakov, le chef de la sécurité de Boris Eltsine. Un homme qui rêve toujours, selon lui, de trancher encore une fois au canon les problèmes de son patron. Mais Igor Malachenko et ses amis se flattent de l'avoir marginalisé, au moins pour le temps de la campagne électorale, en prouvant à Boris Eltsine qu'*« il y avait une autre solution possible : celle de mener l'élection à son terme et de la gagner »*.

Le président de NTV raconte qu'une des deux filles de Boris Eltsine, Tatiana Diatchenko (qu'il *« ne connaissait pas auparavant »*), est venue lui demander d'aider son père, *« au tout début du mois de mars »*. C'est-à-dire quand il était devenu évident que le président sortant courait à la catastrophe. Il traînait avec obstination en cinquième position dans les sondages, largement dominés par le communiste Guennadi Ziouganov. Et il s'en était remis presque totalement au seul clan Korjakov : son protégé, Oleg Soskovets, un vice-premier ministre couleur muraille, avait été chargé de diriger son état-major électoral. Les résultats furent désastreux : de l'opération de « libération » des otages de Pervomaïsk, sauvés du déluge de feu russe par leurs ravisseurs tchétchènes, aux nominations de « faucons » au Kremlin, vidé de ceux qui avaient lancé les « réformes » en 1991, en passant par des tours de vis supplémentaires contre les médias. En particulier, contre NTV, objet d'une nouvelle offensive du général Korjakov, en février.

JAMAIS encore, l'image déjà très défraîchie de Boris Eltsine n'avait plongé aussi bas. Toutes les « élites » s'angoissaient : le coup de force projeté comme palliatif au scrutin populaire avait toutes les chances d'être aussi mal exécuté que l'opération de Pervomaïsk. Il pourrait provoquer un chaos propice à une réelle arrivée des communistes au pouvoir. Mais même un maintien forcé de Boris Eltsine au Kremlin grâce au clan Korjakov n'aurait pas arrangé toutes les nouvelles puissances d'argent russes. Et notamment le groupe Most, actionnaire majoritaire de NTV. Les hommes de la Sécurité présidentielle n'avaient-ils pas déjà lancé un raid, en décembre 1994, contre l'immeuble de la mairie de Moscou, qui abrite à la fois les bureaux de Most et de NTV ?

« Cela pourrait recommencer n'importe quand, par vengeance », affirme Igor Malachenko. Car, si Boris Eltsine parvenait finalement à garder sa place au Kremlin, ce serait grâce aux efforts du patron de NTV et de quelques autres experts des médias et du pouvoir, en gros de la fraction « libérale » de son entourage, et non des sbires qui assurent sa protection rapprochée.

Igor Malachenko a rencontré Boris Eltsine pour la première fois le 7 mars, dit-il. Le président allait déjà mieux *« grâce à ses crises cardiaques »*, comme on le dit à Moscou. « Médicalisé » et sérieusement repris en main par sa famille, notamment son épouse Naïna et sa fille Tatiana, M. Eltsine aurait réellement mis un frein à sa consommation d'alcool et réfléchi à l'image qu'il aimerait laisser de lui-même à la postérité. *« Tu veux faire de moi un Brejnev »*, aurait-il lancé en colère à Alexandre Korjakov, après une crise politique majeure passée presque inaperçue, à la mi-mars.

La *« camarilla de l'ombre »* avait alors proposé au président de profiter du vote de la Douma, dominée par les communistes, en faveur d'une reconstitution de l'URSS, pour dissoudre l'Assemblée et instaurer l'état d'urgence. Au début, seuls les communistes ont dénoncé ce plan, qui, disaient-ils, a reçu un début d'exécution, avec l'occupation durant toute une nuit de la Chambre basse du Parlement par les hommes de Korjakov. Mais peu de gens ont pris au sérieux les accusations communistes. Puis les bouches « démocrates » se sont elles aussi déliées : c'est Anatoli Tchoubaïs, le « père des privatisations », congédié en janvier, qui *« a réussi à dissuader Boris Eltsine de se lancer dans cette nouvelle aventure »*, déclarait récemment au *Monde* un proche de l'économiste libéral, Alexandre Mindjourenko.

« Oui, il y a bien eu quelque chose », confirme Igor Malachenko, qui ne veut cependant pas entrer dans les détails de l'affaire parce qu'il n'en a *« pas été témoin »*.

Quelques jours plus tard, Boris Eltsine retire à Oleg Soskovets la direction de son état-major de campagne. Il crée un « conseil pour la campagne présidentielle » qu'il dirige lui-même, composé du premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, de son premier assistant, Viktor Illiouchine, du maire de Moscou, Iouri Loujkov, et de M. Malachenko et M. Tchoubaïs, réhabilité pour l'occasion. Mais aussi d'alliés du général Korjakov tels que le directeur du FSB (ex-KGB), Mikhaïl Barsoukov, et l'ancien chef de sovkhoze et nouveau chef « musclé » de l'administration présidentielle, Nikolaï Egorov.

« C'était comme atteler un cheval et une chèvre à une même charrette », dit M. Malachenko. *« Ça ne pouvait pas marcher et, depuis début mai, ce conseil ne s'est plus réuni. Boris Eltsine s'est sans doute fatigué d'écouter les uns affirmer qu'il ne faut pas risquer une élection et les autres qu'il n'a pas d'autre choix possible. »* Début mai, Alexandre Korjakov faisait publiquement scandale en affirmant que la société était *« trop polarisée »* pour que des élections n'aboutissent pas à la guerre civile : si M. Ziouganov gagne, il sera vite débordé par ses alliés radicaux, tenants de la lutte des classes, a-t-il dit. Si c'est M. Eltsine, les communistes *« contesteront les résultats et descendront dans la rue »*. Cet appel à reporter l'élection était condamnable en soi, mais aussi par ce qu'il révélait. D'une part, l'idée, qui imprègne toujours la Russie, qu'une « polarisation » des opinions est nécessairement un mal. M. Korjakov s'indignait ainsi du fait que la *« ligne de fracture pouvait passer au sein d'une même famille »*... D'autre part, il montrait que, dans le camp de Boris Eltsine lui-même, on ne croyait pas à la possibilité de convaincre l'opinion que le président était capable de gagner une élection honnête.

Washington avait réagi à ces propos, et Boris Eltsine fut obligé de désavouer le chef de ses services de sécurité, mais le président n'a sans doute pas pensé un seul instant à sanctionner un homme qui se permet ainsi de montrer le peu de cas qu'on fait de la démocratie dans son entourage. Au contraire, Boris Eltsine a souligné alors qu'Alexandre Korjakov *« n'était pas seul à penser qu'une victoire de Ziouganov entraînerait la guerre civile »*, un thème qu'il n'a pas cessé de répéter lui-même durant toute sa campagne. Tout s'est passé ensuite comme si le président russe, « fatigué » des dissonances autour de lui, avait décidé, comme à son habitude, de laisser la bride sur le cou des uns et des autres. Lui-même restant à sa place favorite de seul arbitre, qu'il avait pour la première fois failli abandonner cet hiver, avant de rappeler à nouveau les « libéraux » à la rescousse.

> « Tu veux faire de moi un Brejnev », aurait lancé le président sortant à son éminence grise, le général Alexandre Korjakov, chef de la sécurité, après une crise politique majeure passée presque inaperçue, à la mi-mars

Tout ce monde, mis au travail par Boris Eltsine, se côtoie, sans forcément se parler, dans les ascenseurs du President Hotel, ex-hôtel du comité central du PCUS au centre de Moscou. Au huitième étage, se sont installés les services de Gueorgui Rogozine, l'adjoint d'Alexandre Korjakov. Il représente, selon *Les Nouvelles de Moscou*, *« à la fois les intérêts personnels de son chef et ceux du Fapsi »*, les services secrets chargés de la protection des communications gouvernementales comme du nouveau système informatique mis en place pour les élections dans tout le pays. Ce système ne sera utilisé qu'à titre *« informatif »*, et les résultats qu'il transmettra n'auront pas valeur *« juridique »*, dit-on au Kremlin pour prévenir trop d'investigations sur le rôle exact des agents du Fapsi présents à tous les niveaux des commissions électorales du pays, où ils sont chargés de la saisie des résultats. Les médias n'en parlent que par de lourdes allusions : alors que, selon les sondages, 25 % des Russes se disaient *« certains »* que l'élection serait *« falsifiée »*, autant étaient persuadés du contraire et 50 % n'avaient pas d'opinion.

Si au huitième étage du President Hotel règne ainsi le côté obscur du dispositif de campagne de Boris Eltsine, au neuvième siègent les responsables de sa face publique : Viktor Illiouchine, le premier assistant du président, y dirige les fabricants de sa nouvelle image. C'est lui qui rencontre tous les jours Igor Malachenko, ainsi qu'Anatoli Tchoubaïs, le vrai stratège de la campagne, qui a mobilisé les grands groupes financiers et tient la plupart des cordons de la bourse. Mais il n'apparaît nulle part, conscient de sa mauvaise réputation de « bradeur » des richesses nationales. C'est ici qu'on centralise les travaux de nombreux centres de recherche, certains chargés par exemple de la propagande cachée dans les médias (bien plus importante que celle qui est légale, plafonnée par la loi, mais la presse eltsinienne explique que c'est un *« phénomène normal en Occident »*). Le principal *« image-maker »* (comme on dit « en russe ») est là aussi : Igor Mintoussov est le patron d'une société qu'il a appelée « Nikkolo M. » (« M » pour Machiavel). La fille du président, qui habite dans la même maison que ses parents, occupe le bureau voisin. Son rôle est de *« court-circuiter les bureaucrates »*, explique sans ambages le président de NTV. Le dixième étage est enfin celui de Serguei Filatov, un « démocrate » lui aussi écarté en janvier dernier pour s'être trop souvent plaint de M. Korjakov, mais « récupéré » pour tenter de remobiliser toutes les organisations ayant milité pour le succès de Boris Eltsine à l'époque héroïque, de 1989 à 1991.

L'ENTRÉE d'Igor Malachenko dans l'équipe de Boris Eltsine, qui a bien sûr coïncidé avec le début d'une propagande en sa faveur sur NTV (plus efficace car moins grossière que celle des autres chaînes), a fait grincer des dents certains journalistes de la chaîne. Beaucoup avaient couru des risques pour donner une image véritable de la guerre en Tchétchénie. Ils sympathisent en général avec l'opposition, non pas communiste, mais démocratique, celle de Grigori Iavlinski ou d'Alexandre Lebed. *« J'avais moi aussi beaucoup d'espoir en Lebed*, déclare Igor Malachenko. *Mais après son échec aux législatives, j'ai compris que la présidentielle se jouerait entre Eltsine et Ziouganov. »*

Le chef de NTV ne dit pas qu'il n'avait sans doute pas le choix. Ses actionnaires majoritaires, Most et, depuis peu, Gazprom, sont étroitement liés au pouvoir. Et la stratégie de celui-ci était de supprimer toute « troisième force » entre lui et les communistes, sa grande peur étant que NTV, précisément, ne soutienne M. Iavlinski, qui aurait eu alors des chances de battre à la fois Eltsine et Ziouganov. *« La politique en Russie est un jeu sale »*, admet toutefois M. Malachenko, qui pense avoir une excuse : *« Pour moi*, dit-il, *le choix était clair. Si Ziouganov gagne, NTV sera rapidement étouffée, sans doute par un mélange de mesures économiques et juridiques. Si Eltsine gagne, j'aurai des problèmes, mais ce sont ceux auxquels je suis habitué et que je sais résoudre. »*

Sophie Shihab
Dessin : Wahib

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

La paix bosniaque sans l'union

Suite de la première page

La liberté de mouvement entre les trois territoires est une mascarade. Les séparatistes serbes et croates poursuivent tranquillement l'édification d'Etats serbe et croate, destinés à être un jour unifiés à la Serbie et à la Croatie, sur les ruines de la Bosnie-Herzégovine. *« Ils ont conservé la même philosophie que pendant la guerre*, dénonce le Haut-Commissariat pour les réfugiés des Nations unies (HCR), *sauf qu'ils acceptent de ne plus utiliser de moyens militaires. »* Aucun réfugié ne peut rejoindre son ancienne maison, ni en « République serbe » ni en « République d'Herzeg-Bosna » (croate), et ceux qui reviennent de pays étrangers (environ 70 000 en six mois) ne peuvent s'installer que sur le morceau de Bosnie contrôlé par l'armée correspondant à leur nationalité.

La politique du gouvernement bosniaque est différente, et des Serbes ou des Croates continuent de vivre à Sarajevo sans problème. Toutefois, le Parti d'action démocratique (SDA) du président Izetbegovic demeure un mouvement nationaliste, qui donne la priorité à *« la défense du peuple musulman »* sur la réconciliation de tous les Bosniaques. Son programme politique offre un prétexte aux diplomates qui aiment renvoyer les ex-belligérants dos à dos.

« La vérité, c'est que la Bosnie est encore aujourd'hui une société qui s'écroule et non une société qui se reconstruit, commente Colum Murphy, porte-parole du Haut-représentant international Carl Bildt. *Pour les différentes communautés, la paix apparaît comme une poursuite de la guerre et non comme la réconciliation qui serait conforme au véritable esprit de Dayton. »* La première cause de la division du pays est, bien sûr, la guerre déclenchée par les artisans de l'ultra-nationalisme serbe, Slobodan Milosevic en tête. Cela ne doit toutefois pas affranchir complètement les Occidentaux, qui ont accepté un traité de paix porteur de séparatisme.

UNE DIVISION ENTÉRINÉE

L'accord de Dayton encourage inévitablement l'éclatement du territoire bosniaque, et l'OTAN ne réagit pas aux tentatives de transformer l'ancienne ligne de front en véritable frontière. En abandonnant la sécurité des minorités à des polices nationalistes et à une police de l'ONU désarmée, la force de l'OTAN (IFOR) permet que la division du pays soit entérinée en temps de paix. L'IFOR sait aussi pertinemment qu'elle ouvre la voie à un scrutin électoral qui apportera satisfaction aux artisans de la « purification ethnique ».

La seule solution serait de favoriser un renouvellement des chefs politiques et militaires. Le Tribunal de La Haye, devenu un acteur majeur du processus de paix, permet d'écarter de la vie politique des personnes trop liées aux crimes des années de guerre. Du côté serbe cependant, les « criminels de guerre » sont encore au pouvoir. Et même si MM. Karadzic et Mladic étaient envoyés à La Haye, ils sont entourés d'acolytes qui partagent leurs convictions, qui ont été mêlés aux horreurs de la guerre et qui, pour des raisons non élucidées, ne sont pas inquiétés par le TPI.

« Dayton a mis en lumière plus que résolu les causes profondes du conflit », note l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (Sifri), estimant que seuls *« une aide internationale et un flot commercial et d'informations »* pourront vaincre *« les barrières de la partition »* en Bosnie-Herzégovine. Ainsi, le problème du logement des minorités ne pourra pas être résolu tant qu'il manquera des maisons dans le pays, où 60 % des habitations sont détruites. Ainsi la confiance mutuelle ne pourra pas être restaurée tant que les communautés bosniaques n'auront pas renoué des liens professionnels, alors que 80 % des industries sont dévastées.

L'ARGENT AU COMPTE-GOUTTES

L'aide économique internationale est donc un facteur crucial de stabilité. Pourtant, l'argent de la reconstruction arrive peu. Les pays occidentaux sont réticents à accorder des crédits aux Bosniaques tant qu'ils n'ont aucune garantie que la guerre ne reprendra pas. Or, c'est précisément parce qu'ils verseront une aide financière que la guerre risquera moins de recommencer.

La survie de la paix implique un engagement politique plus ferme de la communauté internationale en faveur d'une réunification de la Bosnie-Herzégovine. Et, puisque 60 000 soldats de l'OTAN sont disponibles sur le terrain, il serait surprenant de ne pas les utiliser pour renforcer cette paix fragile. L'étape de la destruction des tranchées a été couronnée de succès, il faut maintenant casser *« le mur invisible de la peur »* dénoncé par le HCR. Une majorité de Bosniaques l'espèrent, mais ils sont piégés par leurs leaders nationalistes. Ils s'estiment aussi piégés par une communauté internationale plus prompte à entériner le pouvoir de ces chefs de guerre qu'à les déstabiliser.

A Sarajevo, Mostar, Tuzla ou Banja Luka, les jeunes générations évoquent, sans gêne, un retour à la vie commune d'avant-guerre. En fait, elles rêvent de bâtir une sorte de Yougoslavie en Bosnie-Herzégovine, où « Unité et Fraternité », l'ancien slogan de Tito, redeviendrait le symbole d'une douceur de vivre, libérée cette fois de la tutelle communiste. Le problème est l'héritage que vont leur léguer leurs aînés, avec l'assentiment occidental. Un pays morcelé où des partis nationalistes fonctionnent sur le mode du parti unique. Le train de Dayton est sur les rails de la division. Et, puisque les artisans de la paix ne sont que des chefs de guerre mal maquillés, la communauté internationale est l'unique espoir des Bosniaques pour que ce train change brutalement de direction, avant qu'il ne soit trop tard.

Rémy Ourdan

RECTIFICATIFS

ALGÉRIE

Dirigeant d'un maquis islamiste, l'« émir Aït Ziane », évoqué dans l'article « Fausses notes kabyles » (*Le Monde* du 6 juin), aurait été tué, non pas quelques semaines après l'enlèvement du chanteur Lounès Matoub, mais plusieurs mois plus tard, *« en novembre 1995 »*, nous précise une de nos lectrices.

BARNEY WILEN

Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *Le Monde* du 15 juin en présentant le festival A fleur de jazz, le trio qui accompagnait régulièrement le saxophoniste Barney Wilen, mort le 25 mai, ne participera pas à cette manifestation. Il ne se produira ni le 29 juin, comme nous l'affirmions dans l'article, ni le 28 septembre, comme nous l'écrivions dans le chapeau.

PRÉCISION

PARITÉ

Le Manifeste pour la parité auquel il était fait référence dans le point de vue de Sylviane Agacinski-Jospin « Citoyennes, encore un effort... » (*Le Monde* du 18 juin) a été publié par l'hebdomadaire *L'Express* (semaine du 6 au 12 juin).

Le Monde

ÉDITORIAL

Le retour d'« Eretz Israël »

S'IL est appliqué à la lettre, et il n'y a aucune raison de penser qu'il ne le sera pas, le programme de gouvernement présenté, mardi 18 juin, par Benyamin Nétanyahou constitue non seulement un retour en arrière, mais une véritable recette pour de futurs déboires. La grande force, en même temps que l'insigne faiblesse des accords israélo-palestiniens, dits d'Oslo, résidait dans leur « ambiguïté constructive ». Imparfaits, vagues et imprécis, ils avaient le mérite de laisser entrebâillée la porte d'un avenir meilleur pour les deux peuples de Terre sainte.

Pour les Palestiniens, la porte vient, apparemment, de se refermer, et la petite lueur d'espoir qui brillait malgré tout semble s'être éteinte. La dynamique de paix est cassée et les quatre prochaines années s'annoncent incertaines. Car le programme du nouveau gouvernement a le mérite de la clarté : non à l'émergence d'un Etat indépendant sur la rive ouest du Jourdain, non au partage de Jérusalem, oui à la reprise intensive de la colonisation juive dans tous les territoires arabes occupés, à Gaza, en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et sur le Golan syrien. Le nouveau gouvernement promet de *« libérer »* les terres et les ressources financières nécessaires à *« l'accomplissement »* de ce grand *« dessein sioniste »*.

Retour à « Eretz Israël » : dans le langage politique codé d'Israël, chacun sait que la formule, qui avait disparu du discours public travailliste, englobe, pour le moins, tous les territoires occupés de Gaza et de Cisjordanie, cette dernière retrouvant officiellement, désormais, son appellation biblique et politique de « Judée-Samarie ».

Théoriquement, il n'est pas question, pour le moment, de reprendre à l'OLP le contrôle des sept enclaves autonomes urbaines accordées à Gaza et en « Judée-Samarie » par Itzhak Rabin et Shimon Pérès. Ces sept « confettis » territoriaux, sans continuité ni lien direct entre eux, cernés de barrages militaires israéliens et observés à la loupe par les services de sécurité concernés, ne représentent après tout que 6 % des territoires palestiniens conquis par Israël en 1967. Pour être « gênante » aux yeux des nouveaux gouvernants de l'Etat juif, leur existence ne compromet pas de manière significative l'ambition colonisatrice du « Grand Israël ».

Reste à savoir – et c'est bien là que réside le plus grand danger de la nouvelle équation politique proche-orientale – comment les Palestiniens, leur président élu, Yasser Arafat, et ses 30 000 hommes en armes stationnés dans les enclaves autonomes, réagiront à ce brutal retour au passé. Le premier test en temps réel des accords signés entre l'OLP et l'ancien gouvernement d'Israël, accords totalement ignorés dans le programme officiel du nouveau, est imminent. A Hébron, haut lieu du radicalisme judéo-musulman et théâtre d'affrontements violents presque quotidiens, 120 000 Palestiniens et 450 colons juifs attendent dans la fièvre de voir si l'armée d'occupation évacuera, comme il est prévu, les quartiers et la banlieue arabes. Après les mots, M. Nétanyahou va devoir passer aux actes.

Euro *par Hachfeld*



DANS LA PRESSE

THE FINANCIAL TIMES

■ M. Eltsine, qui, aux yeux des Occidentaux, représente l'espoir, mais non la certitude de la poursuite des réformes, a une bonne chance, à partir de son score du premier tour, de gagner le second. Il devra toutefois se battre pour remporter la victoire et passer des compromis avec certains de ses rivaux. Ce qui semble un verdict équitable pour un homme qui a lancé la Russie sur la route du capitalisme libéral mais qui a aussi déclenché la guerre en Tchétchénie. Mais si le pire a été évité, les gouvernements occidentaux ne doivent pas se laisser gagner par l'euphorie. Par-delà les rivalités personnelles qui séparent les principaux candidats, il existe une certaine convergence dans leur attitude à l'égard des Etats-Unis et de l'Europe de l'Ouest. Celle-ci se traduit par une forme de nationalisme qui se situe quelque part entre l'hostilité impitoyable de la guerre froide et l'euphorie pro-occidentale qui a suivi l'effondrement de l'Union soviétique. Alors que M. Eltsine (en pratique) aussi bien que M. Ziouganov (au moins en théorie) reconnaissent les mérites du commerce avec l'Ouest, ils sont tous deux enclins à considérer les relations russo-occidentales – notamment en matière de sécurité européenne – comme un jeu à somme zéro entre adversaires.

Maux d'amour

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

LES FILMS qui parlent d'amour, on y va *aussi* pour savoir comment s'aiment les autres, comment s'y prennent les nouvelles générations. *Comment je me suis disputé*, d'Arnaud Desplechin, donne une image, qui devrait faire événement, de l'hésitation sentimentale chez les post-adolescents d'aujourd'hui *(voir l'article de Jean-Michel Frodon dans* Le Monde *du 13 juin 1996)*.

L'amour, c'est connu, vit d'obstacles. La poésie courtoise du Moyen Age les idéalisait. *Tristan et Yseult* ont glorifié la passion malheureuse. *« Je suis malade avec délices »*, chantait Chrétien de Troyes. Sur la Dame inaccessible et son Paladin pantelant, Denis de Rougemont a presque tout dit, dans *L'Amour et l'Occident*. Ce livre-clé a paru en 1939. Le caractère de la guerre allait basculer ; et, avec lui, le statut du couple, l'esprit du discours amoureux.

L'histoire moderne du cœur européen tient en peu de dates. De Molière à Marivaux et Musset, le bonheur était simple comme son principal obstacle : le mariage arrangé par les parents, qu'il s'agissait de braver. La passion s'est compliquée lorsqu'il lui a fallu survivre à des mariages décidés librement dans le jeune âge, et tromper le conjoint. Pendant un siècle de vaudeville, le bonheur bourgeois a résidé dans l'adultère, et le plaisir canaille de ne pas se faire « pincer ». Depuis la deuxième guerre mondiale, le divorce facile et les progrès de la biologie ont dégagé des franchises nouvelles, mais des maladies inédites ont aussitôt pris le relais des anciennes, et d'autres frayeurs ont succédé à celle de procréer par accident, qu'avait vaincue la pilule. Pour conserver les avantages des contraintes extérieures en partie disparues, les amants ont dû se chercher des empêchements en eux-mêmes.

C'est ainsi que l'enfer conjugal a délicieusement tourmenté la Belle Epoque (Strindberg). Il se survit chez le cinéaste Bergman (*Scènes de la vie conjugale*, avec Nicole Garcia et André Dussolier, Théâtre de la Madeleine). Les remariages désinvoltes des parents d'aujourd'hui condamnent les enfants de plusieurs lits à s'inventer des limitations de liberté : par la fausse indifférence, l'étourderie irresponsable, le consumérisme sexuel, la velléité, l'ironie dépressive. Au cinéma, cela a donné, depuis trente ans, le badinage rougissant (Truffaut), le flirt pour crêperie de plages bretonnes (Rohmer), le contentieux phraseur sur fond d'appartements sans meubles et de lectures à la mode (Godard).

Le petit monde de Desplechin prolonge celui de Godard, et pousse sa névrose jusqu'à l'aboulie. Comme le Gaspard de Rohmer, son Paul hésite entre trois femmes, mais plus longuement (trois heures au lieu de deux) et avec encore plus de complaisance dans l'atermoiement. Une des originalités du film tient à ce que ses personnages disposent des instruments intellectuels les plus subtils (plusieurs sortent de la rue d'Ulm, comme le scénariste Emmanuel Bourdieu et la comédienne Jeanne Balibar, qui savent ce dont ils parlent), et que cette formation haut de gamme ne leur fournit pas de mots meilleurs pour exprimer et conjurer leurs... maux d'amour.

La culture leur sert surtout de clin d'œil, de connivence narquoise. On repère que le héros s'appelle Dedalus, comme Joyce dans son autoportrait de jeunesse. Ibsen sert d'alibi pudique pour avouer ce qui est devenu plus osé que tous les accouplements : la bonne vieille peine de coeur. Si Kierkegaard est cité, on devine que c'est en souvenir de ses propres difficultés à rompre, de ses remarques pionnières sur la sexualité et la foi religieuse (foi que le frère de Paul rêve curieusement de pousser jusqu'au sacerdoce).

Malgré leurs références et leur astuce, ces « maîtres de conf' » paumés comme des recalés du BEPC confirment que les titres universitaires ne confèrent aucune lucidité, ni aucun talent particulier, pour la quête du bonheur – comme d'ailleurs pour l'art de gouverner, on le voit chez leurs cousins énarques. On peut même se demander si cette excellence diplômée ne se rencontre pas chez les sujets les plus immatures, et si elle n'entretient pas leur immaturité, sous le vernis docte. Les surdoués de Desplechin emploient le même vocabulaire basique que leurs contemporains moins instruits, du style : *« Putain, ce que t'es nul ! »* Le code commun à la génération est plutôt celui d'un freudisme de cafétéria. Paul suit une psychanalyse ; son entourage en relève et s'y réfère. D'où leur parenté avec les introvertis intarissables de Woody Allen.

La mort d'un singe, derrière un radiateur, semble suggérer symboliquement que l'humanité moderne a eu raison de l'animal, en elle. Mais, comme dit Schopenhauer, *« si on rapporte l'amour à quelque chose d'extérieur au sexe, il en résulte des choses bizarres »*. Cette bizarrerie est aggravée par l'éclatement actuel des structures parentales (non traité par le film, mais sous-entendu chez chacun des personnages), qui fait apparaître la famille dite « normale » dans tout son arbitraire. C'est le sociologue Pierre Bourdieu, père du scénariste, qui souligne, dans *Actes de la recherche en sciences sociales* de juin 1996 (Seuil), l'effet de ces familles « sans nom » sur les mœurs et sur le vocabulaire. *« Rien ne va plus de soi, écrit-il. Et d'abord les mots servant à exprimer les relations sociales élémentaires et, par là, à les produire... »*

Pour un non-croyant, *« le dérèglement des passions est le seul au-delà imaginable »*, soutenait Kierkegaard. Comme tout au-delà, il échappe aux mots. Avec les intellectuels futés et déglingués de Desplechin, le roman de l'Amour occidental, si longtemps lisse et bien-disant, semble menacé de chaos, de bafouillement psychiatrique.

La suite aux prochains numéros.

هكذا من الأصل

Le droit au pétard

par JP Géné

VOILÀ vingt ans, le 18 juin 1976, *Libération* publiait l'« Appel du 18 joint » qui demandait la dépénalisation du cannabis, de son usage, de sa possession, de sa production et de son introduction sur le territoire français en quantités suffisantes pour la consommation courante. Il se terminait par ces mots : *« Ce texte n'est pas un appel à la consommation. Il vise seulement à mettre fin à une situation absurde. »*

Deux décennies plus tard, force est de constater que l'absurdité n'a fait qu'empirer, les récents épisodes sur le terrain sportif en étant la dernière illustration. Qu'on puisse en 1996 suspendre en France un gardien de but professionnel parce qu'on a trouvé de vagues traces de THC dans ses urines est proprement stupéfiant. Qu'on le fasse en *criant au dopage* sur la place publique est carrément hallucinant.

Toutes celles et tous ceux qui savent d'expérience que le cannabis est tout sauf un produit dopant à consommer avant une épreuve sportive ont assisté éberlués à ce *show* médiatico-moral. Ils forment l'écrasante majorité des fumeurs de pétards, occasionnels ou réguliers, dont on ne parle jamais parce qu'ils ne font jamais parler d'eux. A tous les âges, dans tous les métiers et dans tous les milieux, des centaines de milliers de personnes consomment quotidiennement en France plusieurs quintaux d'herbe ou de shit, sans causer le moindre trouble à la société et à leur santé.

Personne n'ose le dire, tant le tabou est fort, tant les risques sont réels d'être mis au ban de la nation ou inscrit à l'ANPE, tant il paraît vain de s'attaquer à la pensée unique en matière de drogue, même douce, alors que les rapports officiels reconnaissent les uns après les autres la non-dangerosité du cannabis pour la santé.

Sans honte et sans provocation, des centaines de milliers de citoyens réclament ce droit et le libre accès au cannabis

Il est temps aujourd'hui de dire : assez.

Assez d'entendre raconter tout et n'importe quoi sur le cannabis par des gens de tous horizons qui n'ont qu'un point commun : leur *a priori* hostile au cannabis sans avoir jamais fumé un joint. Oseraient-ils la ramener avec la même suffisance sur les vins de Bourgogne ou d'ailleurs sans en avoir jamais bu un verre ?

Assez d'entendre répéter inlassablement la théorie de l'escalade obligatoire du pétard à la seringue, aussi stupide que celle qui ferait de tout buveur de beaujolais un alcoolique virtuel. Va-t-on interdire le beaujolais parce que l'alcool tue 12 000 personnes par an, alors que le cannabis est pourchassé sans avoir la moindre overdose à son palmarès ?

Assez d'avoir à galérer sur un marché clandestin, source d'arnaques sur les tarifs, la qualité ou la quantité. Malgré la prohibition, on trouve facilement en France de quoi rouler un pétard. A la ville comme à la campagne. A quoi sert dans ces conditions une loi inapplicable et inappliquée, sinon à entretenir la prospérité des trafiquants ?

Assez de voir proclamer l'interpellation annuelle de plus de 40 000 usagers petits revendeurs de cannabis comme une victoire dans la guerre à la drogue perdue depuis longtemps. Les deux tiers des affaires de drogue traitées par les différents services de police concernent le cannabis. Est-ce vraiment là la cible prioritaire pour lutter contre le fameux « fléau » ?

Assez enfin de l'arrogance et de l'incompétence d'un Etat qui en quinze ans a nommé douze Madame ou Monsieur Antidrogue et reçoit avec les honneurs de la République le monarque du pays *leader* en France sur le marché du haschich. Au nom de quelle morale ces élites dirigeantes, expertes en factures *comme en « amendements buvette »*, peuvent-elles interdire le pétard qui ne fait de mal à personne ?

Décider de fumer un pétard est une affaire d'ordre strictement personnel. D'autres préfèrent le cigare, le jogging ou la pétanque. Dès lors que la consommation raisonnable de cannabis ne nuit pas à autrui, ne crée pas de troubles à l'ordre public et n'aggrave pas le déficit de la « Sécu », au nom de quoi peut-on priver un citoyen du droit de fumer son pétard ? A plus forte raison lorsqu'à la boutique du coin on vend au grand jour des montagnes d'alcool, de tabac et de médicaments divers.

Répéter de telles évidences frise la banalité, mais rien n'y fait. La France reste le seul pays en Europe avec la Belgique à pratiquer une politique rétrograde en matière de cannabis. Pis, on enregistre depuis peu une recrudescence des plaintes contre des organes de presse ou des journalistes accusés de faire l'apologie du pétard dans leurs écrits. Le récent procès intenté par Gabriel Nahas à Michka et au docteur Lebeau qui mettaient en doute la nature « scientifique » de ses expériences s'inscrit dans cette tendance : tolérance zéro sur le pétard. Avis aux récalcitrants : l'article L 630 du code de la santé publique reprend du service actif. Dans le même temps, les ligues anti-alcooliques comme les confréries vineuses tiennent chapitres séparés mais reconnus.

Le CIRC (Collectif d'information et de recherche cannabiques), la seule organisation qui s'efforce de faire entendre un autre discours sur le pétard, est soumis à des harcèlements perpétuels par la police et par la justice. Ces entraves à la liberté d'expression sont scandaleuses.

Aujourd'hui, en France, il est interdit d'écrire ou de crier dans la rue : *« Je revendique le droit au pétard »*.

Vingt ans après l'« Appel du 18 joint », comment en est-on arrivé là, malgré une croissance de la consommation et du marché ? Simplement parce que de plus en plus d'usagers ont exercé ce droit *sans le revendiquer, indifférents* à une politique absurde vouée à l'échec, l'essentiel étant de fumer et de ne pas se faire prendre, quitte à supporter le mensonge et l'hypocrisie.

C'est à ce genre d'attitudes qu'on voit la force d'un tabou. Voilà vingt-cinq ans, 343 femmes immédiatemment baptisées *« salopes »* en brisaient un autre en demandant le droit à l'avortement et en déclarant l'avoir pratiqué. Elles défiaient ouvertement la loi parce qu'elles en avaient assez de l'hypocrisie ambiante, assez des avortements clandestins commis dans les pires conditions à des prix prohibitifs, assez de la dictature morale qui interdisait aux femmes la libre disposition de leur corps et de leur sexualité, assez de lois qui n'étaient plus faites que pour être violées. Elles ont obtenu globalement gain de cause parce qu'elles ont osé et qu'elles ont lutté.

Peut-être est-il temps d'oser dire, comme elles jadis, que des centaines de milliers de citoyens ont fumé, fument et fumeront du cannabis. Que sans honte et sans provocation ils réclament, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'« Appel du 18 joint », le droit au pétard et le libre accès au cannabis.

***JP Géné**, ancien journaliste à « Libération », fut l'un des initiateurs de l'« Appel du 18 joint ».*

AU COURRIER DU « MONDE »

UN REVENU DE DROIT

M. Jacques Attali propose (*Le Monde* du 31 mai), dans sa stratégie pour l'*« eurosocialisme »*, de *« mettre en place une véritable solidarité en garantissant un revenu minimum à tout citoyen, dès dix-huit ans, qu'il soit en formation, au travail ou en retraite, de 20 000 F par an. »*

Ce revenu devrait être un droit pour tous, et il devrait être fixé à 72 000 francs par an, dès dix-huit ans, et pour la durée de la vie ; cela permettrait à tous les travailleurs indépendants : agriculteurs, artisans, artistes, chercheurs, intellectuels, pêcheurs, etc., de pouvoir exercer leur métier en dehors des contraintes du marché. Ce revenu de droit permettrait à tous les citoyens d'échapper au monopole du travail salarié exercé par l'Etat et par les patrons. C'est cela qui *« ferait de la France le moteur d'une autre Europe, plus libre, plus égale, plus fraternelle »*.

Roberto Gutiérrez, sculpteur, directeur de la revue *Plages*, Paris.

Réforme du système de santé : pour une troisième voie

par Olivier Blétry, André Grimaldi et Joëlle Janse-Marec

LE coût de la santé ne peut que croître dans la mesure où la population ne considère plus la santé comme un don de la nature soumis aux aléas du destin et échappant à la volonté humaine, mais comme un acquis que l'on peut préserver et comme un droit que l'on peut revendiquer. Ce qui fut d'abord une politique de santé basée sur la prévention réservée à l'enfance s'étend aujourd'hui à l'ensemble de la vie, y compris aux âges les plus avancés. Une médecine préventive a encore un sens à soixante-dix ans quand il s'agit d'éviter l'accident vasculaire cérébral, la thrombose coronaire ou la fracture du col du fémur ! La médecine d'aujourd'hui permet à l'homme de répondre à son exigence de qualité de vie en même temps que de poursuivre sa quête d'immortalité.

Le débat est donc éminemment politique. Quelle part du produit national la nation veut-elle consacrer à la santé ? Et son souhait est-il compatible avec les contraintes financières imposées par les règles économiques internationales ?

Reste qu'à coût constant on peut faire une médecine plus ou moins efficace. Il est vrai que notre système de santé a une faible productivité. Mais, avant d'en instruire le procès, peut-être faut-il d'abord rappeler le caractère pathogène de notre société industrielle en crise : *quel est le coût du chômage en termes de dépression, d'alcoolisme, de toxicomanie, etc. ?*

Le système de santé français n'est plus adapté à la médecine moderne, pour des raisons à la fois médicales et économiques. Il se trouve que les sources du gaspillage sont aussi les causes d'une mauvaise médecine. La seule réforme qui vaille est donc celle de la pratique médicale, contrairement aux réformes actuelles qui ne feront qu'augmenter le secteur bureaucratico-administratif de la santé et diminueront la couverture sociale de la population avant de céder la place au libéralisme.

Trois mesures s'imposent :

1. – L'importance du coût de la publicité et du marketing dépensé par les laboratoires pharmaceutiques et finalement intégré dans le prix de vente des médicaments payés par la Sécurité sociale est choquant. Les laboratoires eux-mêmes sont victimes d'une concurrence exacerbée se traduisant par une surenchère publicitaire qui a depuis longtemps franchi la limite de l'éthique médicale. *On vante auprès du corps médical* un médicament exactement comme on le fait d'une pâte de dentifrice dans un supermarché.

De plus, pour investir le « marché des prescripteurs », les laboratoires ont créé de multiples revues médicales, organisé de multiples congrès, subventionné des campagnes d'opinion précédant le lancement de nouveaux médicaments.

Dans une logique purement commerciale, il n'y a là rien à redire. La mise au point d'un nouveau médicament coûte fort cher, et jusqu'à nouvel ordre un laboratoire privé est tenu de faire du profit s'il ne veut pas faire faillite ! *Mais les raisons de la santé publique* et de l'éthique médicale ne sont pas forcément en accord avec la logique commerciale. Il est donc dans l'intérêt de tous que les dépenses de publicité et de « communication » soient radicalement diminuées, et que les seules publicités pharmaceutiques autorisées trouvent place dans les revues médicales indépendantes – ce qui, au passage, permettrait à la presse médicale « libre » de survivre et de continuer à jouer son rôle de formation permanente.

De même, les seuls congrès sponsorisés par les laboratoires devraient être des congrès satellites des congrès scientifiques, facilitant *ainsi l'organisation matérielle de* ces derniers. Et les seules aides financières accordées aux médecins devraient concerner la formation et les équipements médicaux à la *condition explicite que les organismes publics*, en particulier de la Sécurité sociale, en soient dûment informés.

Les sources du gaspillage sont aussi les causes d'une mauvaise médecine. La seule réforme qui vaille est donc celle de la pratique médicale

2. – Tant que le médecin libéral sera payé à l'acte, il aura tendance, comme tout citoyen vivant dans une société dominée par les valeurs de l'argent, à multiplier les actes, d'autant que la consultation médicale conventionnée est en réalité mal payée (pour 110 francs, le médecin généraliste devra non seulement exercer son métier mais encore tenir à jour le carnet de santé, coder les actes, rentrer les données sur ordinateur et remplir de plus en plus de paperasses administratives). En fait, la multiplication des consultations n'est pas vraiment la cause du mal, y compris le fameux « nomadisme médical », qui en réalité est marginal et témoigne le plus souvent de troubles anxieux. Le vrai problème est ailleurs : le médecin d'aujourd'hui ne sait pas ou ne sait plus faire de la médecine sans prescrire. Or la prescription systématique, non justifiée par la clinique, est le plus souvent inutile et parfois dangereuse.

3. – Si les médecins sont assez bien formés à la maladie aiguë (qui appelle la prescription efficace pour obtenir la guérison rapide), ils *le sont mal à la pathologie chronique*, organique ou plus encore fonctionnelle, bien qu'elle soit à l'origine de près des trois quarts des consultations (céphalées, dorsalgies, lombalgies, asthme, obésité, diabète, hypertension, hypercholestérolémie, asthénie, dépression, alcoolisme, troubles digestifs...).

La responsabilité en incombe à la faculté. Emportés par l'enthousiasme des progrès médicaux, nombre de médecins de centres hospitalo-universitaires (CHU) pensent que l'hôpital universitaire a pour mission première la recherche. Si tel est le cas, il faut d'abord le dire publiquement, puis en tirer les conséquences : les CHU *devraient alors être dessaisis de la* mission de formation du corps de santé du pays.

Il est en effet urgent de mettre un terme à la confusion actuelle qui règne dans les hôpitaux en révisant la loi Debré de 1958. En instaurant le plein temps des médecins hospitaliers, elle leur confiait une triple tâche : de soin, d'enseignement, de recherche, à laquelle est venue s'ajouter une quatrième tâche de gestion. Elle fut en son temps un immense progrès. Elle est aujourd'hui totalement dépassée. Aucun médecin hospitalier ne peut *raisonnablement, quoi qu'il* en dise, assurer correctement ces quatre tâches, si bien que s'établit une priorité de fait qui va à la recherche (hélas parfois en réalité à *la recherche de publications !*), et depuis peu à la gestion (qui se traduit souvent par un empilement de réunions de commissions !).

Viennent seulement après les soins, et en dernier l'enseignement. Rien d'étonnant alors à ce que les élèves ne fassent pas mieux que les maîtres. Quand on confond la clinique et la recherche, quand la prescription remplace la réflexion, on multiplie inévitablement les examens complémentaires inutiles.

Il est donc urgent de redonner sa place à la clinique et d'affirmer que la mission première du centre hospitalo-universitaire est non seulement les *soins mais la définition* des stratégies optimales de diagnostic et de traitement, compte tenu des progrès technologiques incessants.

Il faut en finir avec l'hypocrisie du discours actuel et créer deux ou trois voies distinctes de carrières hospitalières, le titre de professeur revenant aux médecins hospitaliers payés par l'éducation nationale pour enseigner !

***Olivier Blétry** est professeur de médecine interne, chef de service au centre médico-chirurgical Foch à Suresnes (Hauts-de-Seine).*
***André Grimaldi** est professeur de diabétologie au CHU Pitié-Salpêtrière à Paris.*
***Joëlle Janse-Marec** est chef du service de gynécologie-obstétrique à l'hôpital franco-britannique de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).*

RESTRUCTURATION Pierre Blayau, président du directoire de Moulinex, a présenté, mardi 18 juin, son plan de restructuration. Le groupe électroménager va supprimer 2 600 emplois, dont 1 800 en Normandie. Deux usines normandes seront fermées immédiatement et une partie de la production transférée au Mexique. ● DANS UN ENTRETIEN au *Monde*, M. Blayau explique que des recettes simples permettront de redresser Moulinex et qu'il suffit de copier les concurrents. L'entreprise doit réduire ses frais généraux et surtout mieux organiser son travail. ● AU BORD DU GOUFFRE, Moulinex a longtemps été dirigé par une équipe qui a accumulé les erreurs de gestion. Fort d'une direction renouvelée, le groupe espère dégager d'ici trois ans une rentabilité opérationnelle de 8 %. ● SEB, concurrent français comparable, vaut aujourd'hui en Bourse six fois plus que Moulinex.

Moulinex va supprimer 2 600 emplois d'ici trois ans, dont 1 800 en Normandie

Le groupe de petit électroménager, présidé par Pierre Blayau, a annoncé, mardi 18 juin, une perte nette de 702 millions de francs. Deux usines normandes vont être fermées immédiatement, et une partie de la production sera transférée au Mexique

LE PLAN que Pierre Blayau, nouveau président du directoire de Moulinex, a dévoilé à son comité central d'entreprise, mardi 18 juin, est draconien : suppression de 2 600 emplois en trois ans, fermeture immédiate de deux usines en Normandie, provisions de 600 millions de francs et nouveau renforcement des fonds propres.

Deux ans après l'arrivée d'Euris, société d'investissement de Jean-Charles Naouri, à l'occasion d'une augmentation de capital de 1 milliard de francs, le groupe de petit électroménager est au bord du gouffre. Cette année, son résultat d'exploitation a été divisé par deux à 54 millions de francs. *« Si nous ne faisons rien, dans trois ans, nous perdrons 400 millions de francs en exploitation »*, explique au *Monde* Pierre Blayau. Depuis quinze ans, Moulinex s'enfonce inexorablement, alors que ses concurrents comme le français Seb ou l'allemand Braun, filiale de Gillette, bénéficie d'une excellente santé. La succession du fondateur de Moulinex, Jean Mantelet, a tourné à la catastrophe. L'entreprise a été reprise par ses salariés et contrôlée par ses cadres dirigeants en 1988. Incompétents et se livrant une guerre fratricide, les « héritiers » ont conduit l'entreprise au bord de la faillite, jusqu'à l'arrivée de M. Naouri en 1994.

Pierre Blayau dresse un portrait sans concessions de l'entreprise. *« La notoriété de nos marques Moulinex et Krups est intacte, mais l'entreprise a des dysfonctionnements qui gâchent tous les efforts du personnel »*, explique-t-il. *« Tous nos concurrents, sans exception, font mieux que nous et travaillent différemment. A bien des égards, il suffit de les copier, sans se sentir humilié. Il faut appliquer des recettes simples. »*

« RETARD D'INVESTISSEMENTS »

Le problème de Moulinex est avant tout industriel : le groupe doit améliorer sa productivité pour atteindre en trois ans 1 million de francs de chiffre d'affaires par salarié, contre moins de 700 000 francs aujourd'hui. *« Depuis dix ans, il n'y a pas eu assez d'investissement de productivité chez Moulinex. Il faut la retransformer en une entreprise industrielle normale, comme les Seb, Valeo ou Sagem »*, explique M. Blayau. La restructuration du groupe, qui emploie actuellement 11 300 salariés, dont 7 100 en Normandie, passera par la supression de 2 600 postes en trois ans dont 1 800 en Normandie.

La politique de Jean Mantelet, qui construisait une nouvelle usine, dès qu'il lançait un nouveau produit, est abandonnée. Le site d'Argentan (260 salariés), spécialiste des friteuses et des fours, sera fermé tout comme l'usine de Mamers (400 salariés), qui produit aussi bien des cafetières que des hachoirs ou de petites pièces plastiques. Même si M. Blayau refuse de le confirmer, Saint-Lô (composants électroniques, 870 salariés) et Villaines-la-Juhel (hachoirs et mixers, 280 salariés) devraient subir le même sort. A terme, Moulinex n'aurait en Normandie que sept usines.

Le groupe va réduire son intégration verticale, héritage de Jean Mantele. En 1995, il a cédé son usine de Domfront, spécialisée dans les cables de raccordements. *« Nous faisons encore des ressorts et du décolletage »*, note Pierre Blayau. Moulinex compte aussi tailler dans ses effectifs de « cols blancs » : *« les coûts indirects doivent passer de 35 % à 25 % des coûts totaux. »*

Le sauvetage de l'entreprise passe par une réorganisation complète du travail. *« Ce qui est accablant, c'est la somme des dysfonctionnements ressentis par le personnel et à tous les niveaux. Les gens ne travaillent pas ensemble. Par exemple, les acheteurs sont toujours informés des projets au dernier moment »*, constate M. Blayau qui veut réduire de 15 % en deux ans le coût de ses achats. *« Nous avons 2 300 fournisseurs, alors que Renault n'en a que 970 »*, précise-t-il. Même inquiétude sur les stocks qui atteignent 1,5 milliard de francs. *« Nous avons trente-trois jours de stocks de matières et composants. L'usine de Douai de Renault n'en a que deux. On est loin des flux tendus. »*

A l'avenir, Moulinex produira à l'étranger, avec l'objectif de réaliser 40 % de son chiffre d'affaires hors d'Europe contre 25 % actuellement. Le transfert d'une partie de la production n'est plus un tabou. *« Nous allons renforcer notre usine mexicaine, spécialisée dans les cafetières et les fers à repasser qui emploie six cents personnes. Cette usine sera destinée à fournir l'Amérique du Nord et l'Amérique latine pour les produits d'entrée de gamme, mais aussi l'Europe. »* M. Blayau rejette l'accusation d'une relocalisation dans les pays à faible coût de main-d'œuvre. *« Soit on est une entreprise mondiale et on se débrouille pour produire mondialement, afin de faire face par exemple aux variations de change. Soit on est franco-français, on se replie sur soi-même et on meurt. »*

M. Blayau compte recourir au temps partiel et fera appel à la Sodie, qui s'était spécialisée dans le reclassement des salariés de la sidérurgie. *« Il y a un réel problème social. On ne peut pas aller à la hussarde dans une entreprise qui est le premier employeur de Basse-Normandie »*, reconnaît-il. Le siège de Bagnolet, en banlieue parisienne, devrait être transféré en Normandie.

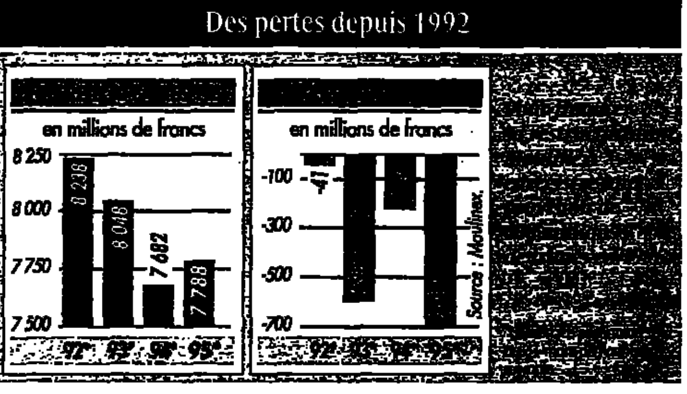
L'effort industriel doit s'accompagner d'une reconquête commerciale. M. Blayau poursuivra la relance de la publicité entamée par son prédécesseur Jules Coulon, remercié en février 1995. *« Nous devons faire passer notre budget publicité de 3,5 % à 5 % du chiffre d'affaires et vanter les atouts des produits Moulinex, au lieu de communiquer simplement sur la marque qui est suffisamment connue »*, explique M. Blayau. Il marchera dans les traces de M. Coulon, qui a réorganisé le marketing et fait passer en un an le nombre de nouveaux produits de 10 % à 30 % du chiffre d'affaires. A condition d'améliorer les marges. *« Les nouveaux produits n'ont pas dégagé de marges supérieures aux anciens »*, déplore-t-il. Après avoir renouvelé cafetières, micro-ondes et friteuses, Moulinex doit rénover sa gamme d'appareils alimentaires (mixers, broyeurs...). Le groupe veut aussi explorer l'univers de la salle de bains, avec les brosse à dents électriques. *« Tous nos concurrents y vont. Il serait absurde de ne pas essayer d'attaquer ce marché. »*

Pour redresser le groupe, Pierre Blayau a recruté une équipe de haut niveau : Max Matta (ex-Sextant Avionique) prend en charge les ressources humaines, Alain Grimm-Hecke (ex-Whirlpool) le développement commercial, Bernard de Crevoisier (ex-Valeo) la production et Marc Navarre (ex-Thomson Multimédia) les achats.

« Si Moulinex n'est pas capable de se réformer elle-même, elle va perdre son autonomie », menace M. Blayau. *« Le danger n'est pas le dépôt de bilan, car la marque intéressera toujours quelqu'un. Le vrai risque est d'être racheté par des industriels étrangers. Une telle solution serait encore plus douloureuse que mon plan : le problème de productivité resterait le même, et en plus les centres de décision quitteraient la France. »*

Arnaud Leparmentier

Des pertes depuis 1992



Nouvel appel aux actionnaires

Moulinex va faire appel à ses actionnaires : sa holding de contrôle, la Financière Moulinex, dont Euris détient 33 %, compte renforcer les fonds propres de la société. Moulinex devrait émettre prochainement plusieurs centaines de millions d'obligations convertibles. Pour financer sa restructuration, Moulinex a passé une provision de 600 millions de francs, entraînant une perte nette de 702 millions, lors de l'exercice clos le 31 mars, pour un chiffre d'affaires de 7,8 milliards. M. Blayau a pour objectif de réaliser 9 milliards de francs de chiffre d'affaires et 8 % de résultat d'exploitation en 1999.

A titre de comparaison, SEB, qui emploie 10 100 salariés, a enregistré en 1995 un résultat net de 450 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 9,1 milliards. En Bourse, la société vaut 13,8 milliards de francs, soit six fois plus que Moulinex.

Bruxelles est mandaté pour négocier la libéralisation du marché aérien avec les Etats-Unis

LUXEMBOURG (Union européenne)
de notre envoyé spécial

Les ministres des transports de l'Union européenne (UE) ont autorisé, lundi 17 juin, la Commission de Bruxelles à négocier avec les Etats-Unis un accord de libéralisation du marché aérien transatlantique. Ils se sont certes gardés d'inclure les droits de trafic dans ce mandat.

Depuis six ans, l'exécutif communautaire tentait de convaincre les Quinze qu'engager des pourparlers au nom de l'UE leur serait plus profitable que de conclure en ordre dispersé des accords avec les Américains.

Plusieurs « petits » Etats membres (Belgique, Autriche, Suède, Finlande, Luxembourg, Danemark et Allemagne) ont signé dans un passé récent des accords de ciel ouvert, assortis d'arrangements entre compagnies nationales et entreprises d'outre-Atlantique. En avril 1997, le ciel européen sera complètement libéralisé : certains Etats membres pourraient donc devenir la porte d'entrée de transporteurs américains sur le marché communautaire. Neil Kinnock, commissaire aux transports, a menacé, à plusieurs reprises, d'entamer une procédure d'infraction à la législation européenne contre ceux qui ont joué la carte bilatérale.

La conclusion d'un accord de ciel ouvert entre l'Allemagne et les Etats-Unis, accompagné d'une alliance stratégique entre Lufthansa et United Airlines, a accéléré le processus. De même que le récent accord entre British Airways et American Airlines, qui laisse présager un prochain accord plus libéral entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.

La France – jusque-là opposée à l'ouverture de pourparlers entre la Commission et Washington, tous deux trop libéraux à son goût – a finalement accepté de jouer le jeu, à reculons. Il est vrai qu'Air France attend l'autorisation de Bruxelles pour recevoir sa troisième tranche de recapitalisation (5 milliards sur un total de 20) et n'a toujours pas de partenaire outre-Atlantique.

SUPPRESSION DES AIDES D'ÉTAT

Les accords bilatéraux actuellement en vigueur ou en cours de négociation ne sont pas remis en cause par le nouveau mandat accordé à la Commission. Mais les règles deviendront désormais les mêmes pour tous, dans le cadre d'un accord communautaire. A ce titre, l'exécutif communautaire va essayer d'obtenir des autorités de Washington qu'elles assouplissent leur législation en matière de participation au capital des compagnies américaines.

Actuellement, une entreprise européenne ne peut détenir plus de 25 % du capital d'une compagnie nord-américaine, tandis que cette dernière a la possibilité d'acquérir 49,9 % des actions de sa concurrente européenne. La compagnie néerlandaise KLM, par exemple, souhaite augmenter sa participation dans NorthWest Airlines, mais la loi en vigueur l'en empêche.

La Commission risque en contrepartie de devoir donner aux Américains des engagements pour la suppression définitive des aides d'Etat, dont ont récemment bénéficié Air France et Iberia. La mission confiée à Bruxelles concerne aussi des points plus opérationnels tels que les normes de sécurité. La Commission européenne a l'intention de présenter avant les vacances d'été un projet de directive portant sur la création d'un *« contrôle par l'Etat de l'aéroport »*. Objectif : amener les Etats membres à se doter d'un système harmonisé de contrôle, afin de mieux appécier les conditions de sécurité offertes par les avions des compagnies non communautaires, qui transitent par les aéroports européens.

Anne-Marie Idrac, secrétaire d'Etat français aux transports, se félicite d'un mandat qui porte sur *« l'environnement réglementaire et concurrentiel »* et parle d'une *« solution équilibrée dans laquelle les Etats membres restent libres de négocier les droits de trafic sur une base bilatérale »*. La Commission a une interprétation plus libre en faisant valoir qu'elle conduira les pourparlers en informant régulièrement le Conseil des ministres et en lui demandant, à chaque étape importante, l'autorisation d'aller plus avant.

M. Kinnok n'a-t-il pas déclaré à l'issue de la réunion de Luxembourg : *« Avec ce mandat, les Etats membres de l'Union européenne pourront recevoir tous les bénéfices d'un marché aérien libéralisé et s'assurer des droits réciproques et équitables dans leurs relations transatlantiques. »*

Marcel Scotto

La relance du tourisme en France passe par le chèque-vacances

« L'HEURE EST GRAVE ! », a déclaré Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, lundi 17 juin, lors de l'ouverture de l'assemblée du Conseil national du tourisme. Certes la France reste toujours la première destination touristique mondiale, avec 60 millions de visiteurs. L'excédent de la balance touristique représente trois fois les soldes de l'automobile, de l'aéronautique ou de l'industrie spatiale, ou six fois celui du commerce du luxe.

Pourtant, en 1995, l'excédent a diminué de 5 milliards de francs. Le taux d'occupation des hôtels a baissé et la part de la France dans les longs séjours européens décroît. Bernard Pons admet que *« le gouvernement a le devoir de renouer avec une grande politique du tourisme, activité majeure de notre économie »*. Fort de ce constat, le ministre a exposé quatre axes de relance.

RÉDUIRE LA « FRACTURE SOCIALE »

Il s'agit tout d'abord de mettre les Français au cœur de la politique touristique. Face à l'insatisfaction rencontrée par nos compatriotes – qui représentent les deux tiers de la consommation touristique du pays –, il faut répondre à des besoins insuffisamment pris en compte, parce que, depuis l'avènement des congés payés, les comportements ont évolué. Mais au-delà des 60 % de Français qui ont à la fois le temps et surtout les moyens de partir en vacances, ce sont surtout les 40 % restants qui ont retenu l'attention des pouvoirs publics. Pour réduire cette « fracture sociale », Bernard Pons veut redonner une coup de pouce au chèque-vacances, afin d'en faire l'instrument du développement du tourisme populaire. Cette initiative ne devrait pas être limitée au territoire national. L'agence française du chèque-vacances pourrait même recevoir mission de commercialiser le chèque-vacances hors de nos frontières.

Autre idée : développer les courts séjours de proximité. Un premier pas a été franchi avec la mise en place d'un serveur capable de recenser les offres. Le président de la SNCF va par ailleurs engager une concertation avec les agents de voyages pour examiner les moyens de développer les flux de passagers. L'objectif à atteindre est de multiplier par deux le nombre des Français qui poussent la porte d'une agence de voyage pour partir en France.

La valorisation du patrimoine devrait également être l'un des éléments moteurs du plan de relance. Bernard Pons a annoncé une série de mesures en faveur des hôteliers indépendants, qui devraient permettre à ces derniers de lutter à armes égales contre l'hôtellerie de chaîne.

Ce plan de relance de la politique touristique doit contribuer à réaliser l'objectif affiché de 90 millions de visiteurs en 2010.

François Bostnavaron

هكذا من الأصل

800 en Normandie

de 782 millions de francs ... transférée au Mexique

pour négocier ... avec les Etats-Unis

... par le chèque-vacances

Le deutschemark atteint son plus haut niveau depuis deux mois face au franc

Les investisseurs anticipent une hausse des taux en Allemagne

Les opérateurs des marchés financiers ont abandonné l'espoir d'une baisse supplémentaire des taux de la Bundesbank. Ils parient maintenant au contraire pour un resserrement progressif de la politique monétaire allemande, lié à la reprise économique outre-Rhin. Ces anticipations provoquent un renforcement du deutschemark, notamment face au franc. Le virage monétaire s'annonce délicat à négocier pour la Banque de France.

FAUT-IL CRAINDRE, comme les opérateurs des marchés financiers, un resserrement monétaire en Allemagne ? Selon leurs anticipations, reflétées par les cours des contrats à terme, les rendements à trois mois ont atteint leur niveau plancher outre-Rhin (3,40 %). Ils vont maintenant s'orienter à la hausse pour s'établir à 3,53 % fin septembre et à 3,80 % fin décembre. Il y a à peine un mois, les opérateurs prévoyaient, pour Noël, un niveau de 3,35 %.

Cette brusque révision à la hausse a provoqué, depuis plusieurs jours, un net mouvement d'appréciation du deutschemark. Lundi 17 juin, la monnaie allemande est montée jusqu'à 1,5159 mark pour 1 dollar, son plus haut niveau depuis un mois vis-à-vis du billet vert. Elle a également progressé face aux devises européennes, s'inscrivant, mardi matin 18 juin, à 3,3990 francs, son cours le plus élevé depuis le 10 avril.

Lorsque la Bundesbank avait abaissé d'un demi-point, à la mi-avril, son taux d'escompte et son taux Lombard, tous les intervenants – les investisseurs, les économistes mais aussi les autres banques centrales européennes – avaient pensé que son geste allait ouvrir la voie à une réduction rapide du taux de ses prises en pension hebdomadaire (REPO), inchangé depuis le début du mois de février. Le REPO est un levier essentiel car il détermine directement le niveau des rendements sur le marché monétaire allemand, bien plus que l'escompte et le Lombard, qui ne servent qu'à les encadrer. Mais, depuis deux mois, la Bundesbank n'a pas pris la moindre initiative sur son REPO, qui reste désespérément fixé à 3,30 %. Alors qu'ils ont d'abord interprété cet immobilisme comme une forme de prudence – la Bundesbank aurait eu peur de dérouter les marchés financiers par une démarche trop brusque –, les opérateurs ont progressivement changé d'avis au point d'envisager maintenant un resserrement monétaire imminent outre-Rhin. Leur analyse s'appuie sur plusieurs éléments.

Les économistes de Lehman Brothers pensent que l'inflation outre-Rhin dépassera 2 % fin 1996

Le premier est que la masse monétaire continue à progresser à un rythme soutenu outre-Rhin. L'agrégat M3 s'est inscrit en hausse de 11,2 % au mois d'avril, soit bien au-dessus de l'objectif, compris entre 4 % et 7 %, que s'est fixé la Bundesbank pour l'année. Le ralentissement escompté tarde à se concrétiser, en raison notamment d'une distribution de crédits dynamique. *« Je pense qu'il y a des chances que M3 puisse baisser dans les semaines et les mois à venir, mais nous devons attendre et voir »*, a déclaré lundi soir le président de la Bundesbank Hans Tietmeyer. D'un point de vue strictement monétaire – le seul qui importe officiellement à Francfort – une baisse des taux d'intérêt n'a, actuellement, pas de justification.

De la même façon, l'inflation s'inscrit sur une pente ascendante (+ 1,7 % en mai après + 1,5 % en avril). Les économistes de la banque américaine Lehman Brothers pensent qu'elle dépassera 2 % à la fin de l'année, en raison d'une accélération des coûts salariaux.

De surcroît, notent les économistes de Louis Dreyfus Finance, dans une étude intitulée « La fête (monétaire) est-elle finie ? », *« les signes d'une reprise de l'économie allemande se sont multipliés ces derniers jours »*. L'indice Ifo, qui mesure le climat des affaires, se redresse (91,9 points en avril après 90,4 en mars), sous l'impact d'un rebond sensible des commandes enregistrées par l'industrie. Les ventes au détail progressent (+1 % en avril), tandis que le taux de chômage a commencé à décroître. Dans ce contexte, l'utilité économique d'un nouveau coup de pouce monétaire apparaît moins évidente.

Enfin, depuis le début de l'année, le deutschemark s'est sensiblement déprécié. Il a perdu 8 % de sa valeur face à la lire italienne, 5,4 % face au dollar, 5 % face à la livre sterling. Si les économistes estiment en majorité que la surévaluation du deutschemark n'a été que partiellement rectifiée (selon les experts de Merrill Lynch, le deutschemark reste surévalué de 7 % face au franc, de 15 % face à la lire et de 18 % face au dollar), ce n'est pas l'avis de la Bundesbank. Dans son dernier rapport mensuel, publié lundi 17 juin, la banque centrale allemande a estimé que *« l'appréciation excessive du mark face au dollar constatée au printemps 1995 est maintenant entièrement corrigée »*. La Bundesbank renoue avec sa politique de deutschemark fort, qu'elle avait mise entre parenthèses au cours des derniers mois, afin de secourir les exportateurs allemands.

Si les anticipations des opérateurs se révèlent exactes – de nombreux économistes les contestent et croient au contraire que la faiblesse structurelle de l'économie, la décrue probable de M3, la crise de l'immobilier et la rigueur budgétaire entraîneront un nouvel assouplissement monétaire outre-Rhin –, si le cycle de baisse des rendements allemands a bien pris fin, la vie des marchés financiers européens va s'en trouver totalement bouleversée. Elle était rythmée, depuis l'été 1992, par la détente des taux de la Bundesbank.

La situation monétaire des partenaires européens de l'Allemagne pourrait devenir beaucoup moins confortable, étant donné le rôle directeur que joue la Bundesbank. Une hausse des taux de la banque centrale allemande obligerait les autres instituts d'émission à effectuer un mouvement parallèle. *« Le marché se positionne pour le début d'un cycle de resserrement monétaire en Europe »*, résume-t-on chez Louis Dreyfus.

Ce virage, pris dans le sillage de la Bundesbank, s'annonce très délicat à négocier pour la Banque de France, notamment sur le plan politique. Il risque de relancer le débat sur la pertinence de l'action menée par Jean-Claude Trichet, surtout si ce resserrement monétaire intervient trop rapidement, avant même que la reprise de l'économie française n'ait permis au taux de chômage de décroître sensiblement.

Pierre-Antoine Delhommais

Les minoritaires du Crédit foncier demandent le report de l'assemblée

LA STRATÉGIE de mise sous pression de la direction du Crédit foncier par l'association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM) ne faiblit pas. Colette Neuville, sa présidente, va déposer un référé au tribunal de commerce de Paris en vue de reporter l'assemblée générale du 28 juin. Elle estime que les commissaires aux comptes n'ont pas été en mesure de chiffrer l'influence du changement de méthode comptable, ce qu'ils reconnaissent eux-mêmes. *« En conséquence, il n'est pas légal que l'assemblée générale puisse se tenir »*, dit Colette Neuville, estimant que les actionnaires ne peuvent apprécier à leur juste valeur les comptes 1995 de l'institution. Le Crédit foncier a affiché pour 1995 une perte de près de 10,8 milliards de francs après avoir passé 13 milliards de provisions. Le gouvernement a donné jusqu'au 31 juillet au gouverneur du Crédit foncier, Jérôme Meyssonnier, pour trouver une solution d'adossement susceptible de sauver l'établissement.

DÉPÊCHES

■ **SUMITOMO : le vice-président de la compagnie japonaise,** Mutsumi Hashimoto, a annoncé mardi 18 juin que sa société pourrait engager des poursuites judiciaires contre son ancien courtier Yasuo Hamanaka, limogé la semaine dernière après la découverte de 1,8 milliard de dollars de pertes (9,3 milliards de francs) sur le marché du cuivre.

■ **FIRST UNION : le sixième groupe bancaire américain,** engagé dans la course à la croissance externe qui bouleverse le paysage américain depuis un an, a annoncé lundi 17 juin l'acquisition de deux banques régionales. Il s'agit de la banque de dépôts Center Financial Corporation, dont les agences sont notamment basées dans le Connecticut, et de Home Financial Corporation, basé en Floride.

■ **TEMPLETON : le fonds d'investissement américain** a annoncé, lundi 17 juin, une augmentation de sa participation dans Pechiney pour la porter à 10,09 % du capital. Il a par ailleurs franchi le seuil de 5 % dans le capital des Galeries Lafayette.

■ **FORUM VOYAGES : le voyagiste français** va être repris par le Club Méditerranée, qui devrait porter sa participation de 46 % à 100 % dans la société, placée sous administration judiciaire en avril 1996, et l'associer à Club Aquarius, filiale à vocation économique du Club.

■ **RENAULT : le constructeur automobile** envisage la cession progressive de son établissement d'Orléans, spécialisé dans la fabrication de soupapes et de pièces mécaniques environnantes, à son fournisseur américain TRW. Celui-ci prendrait 49 % des deux usines filialisées.

■ **VOLKSWAGEN : le commissaire européen à la concurrence,** Karel Van Miert, considère qu'une partie des aides de 800 millions de marks (2,7 milliards de francs) accordées par le Land de Basse-Saxe à Volkswagen pour soutenir des investissements à l'Est est inacceptable.

■ **BRITISH STEEL : le groupe sidérurgique britannique** a réalisé, lors de son exercice 95-96 clos au 31 mars, un bénéfice avant impôt de 1,1 milliard de livres (8,75 milliards de francs), en hausse de 90 % par rapport à l'exercice précédent, pour un chiffre d'affaires de 7,05 milliards de livres.

■ **ICL : le groupe informatique britannique, filiale du japonais** Fujitsu, a annoncé lundi 17 juin le rachat de 50 % des parts de la société américaine Post Software International (PSI).

■ **SONY : le groupe japonais d'électronique grand public** a annoncé, lundi 17 juin, qu'il commercialisera en août ses premiers ordinateurs personnels (PC) aux Etats-Unis.

■ **CHARBONNAGES DE FRANCE : le président du groupe public,** Philippe de Ladoucette, a confirmé devant la commission des finances du Sénat l'arrêt des trois sites miniers de Forbach (Moselle), La Mure (Isère) et Carmaux (Tarn) en 1997, selon le Bulletin des commissions diffusé le 17 juin.

…taires du Crédit foncier
…nt le report de l'assemblée



JUIN

…e bataille, la guerre



■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé à son meilleur niveau de l'année, mardi 18 juin. L'indice Nikkei a fini en hausse de 87,02 points (0,39 %) à 22 332,40 points.

■ Le FRANC est passé au-dessus des 3,3950 francs pour un deutschemark à 3,3960 francs, mardi 18 juin lors des premiers échanges entre banques, contre 3,3930 francs lundi soir.

■ LE DOLLAR restait inchangé mardi 18 juin à Tokyo où il cotait 109 yens contre 109,05 lundi, à la clôture de New York et 1,5202 DM contre 1,5203 la veille à New York.

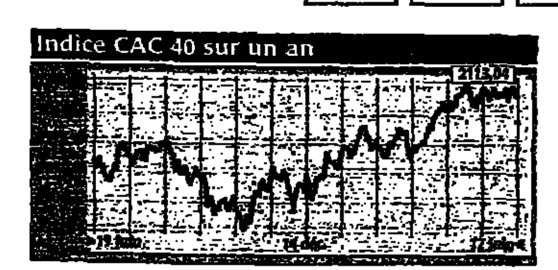
■ LE CUIVRE est descendu à son plus bas niveau depuis juin 1994, lundi à Londres, trois jours après l'annonce des pertes colossales essuyées par la maison de courtage Sumitomo.

■ LA TENSION entre Bagdad et l'ONU a propulsé, le 17 juin, le brent de 0,5 dollar à 18,45 dollars. Le light sweet crude a bondi de 1,80 dollar à 22,14 dollars.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Accès de faiblesse à la Bourse de Paris



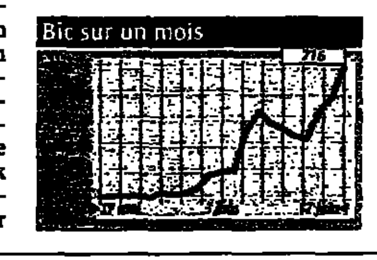
LA TENDANCE était orientée à la baisse, mardi 18 juin en fin de matinée, à la Bourse de Paris. A 12 h 30, l'indice CAC 40 cédait 0,61 % à 2 100,24 points. Il avait ouvert en recul de 0,55 %.

Les actions françaises étaient pénalisées par la faiblesse du franc et du marché obligataire. Le contrat notionnel du Matif, qui mesure la *performance* des emprunts d'Etat français, s'inscrivait en repli de six points. L'annonce d'une alliance entre Boris Eltsine arrivé en tête du scrutin présidentiel russe, avec le général Alexandre Lebed (près de 15 % des voix au premier tour) renforce les chances de réélection de M. Eltsine lors du deuxième tour début juillet. Cette perspective profite au mark au détriment du dollar. Le billet vert est également attaqué après l'annonce d'une croissance de 3 % au premier trimestre au Japon, soit un rythme annuel de 12,7 %. Les milieux financiers ne s'attendaient pas à un rebond aussi spectaculaire et craignent à présent une remontée des taux d'intérêt japonais.

Du coté des valeurs, la cotation de Moulinex a été suspendue mardi avant l'annonce d'une perte de 702 millions de francs pour l'exercice 1995-1996, un déficit très nettement supérieur aux attentes des analystes.

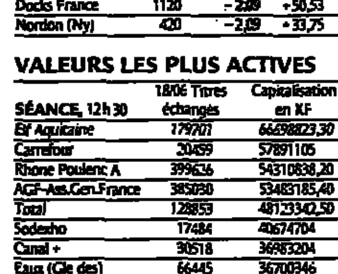
Bic, valeur du jour

BIC A ENREGISTRÉ la deuxième plus forte hausse, lundi *17 juin, à la Bourse de Paris*. L'action a terminé à 716 francs, en progression de 5,3 %, après avoir touché, en séance, 727 francs, son plus haut niveau de l'année. Selon les opérateurs, Bic bénéficie actuellement d'achats de non-résidents, après la *réunion* de présentation organisée la semaine dernière à Londres par Cheuvreux de Virieu. Dynabourse est également présentée comme active sur le titre. Un porte-parole de Bic a déclaré que la société avait pour principe de ne jamais commenter les mouvements de son titre.



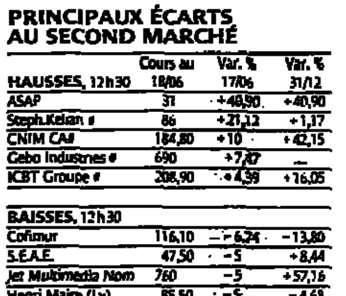
PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 18/06	Var. % 17/06	Var. % 31/12
Jean Lefebvre	320	+3,22	+13,47
Groupe Andre S.A.	479	+2,59	+35,11
Castorama Dl (Li)	977	+2,38	+21,82
Canal +	1212	+1,50	+32,02
Essilor Intl	1263	+1,44	+34,93
Filipacchi Medias	1026	+1,38	+30,86
Damart	3970	+1,01	−1,95
S.I.T.A	1217	+0,99	+41,67
Saupiquet (Ns)	1560	+0,97	+26,52
GTM-Entrepose	344,30	+0,96	+0,23
BAISSES, 12 h 30			
Cred.Fon.France	34,70	−6,34	−50,98
CS Signaux(CSEE)	256,10	−2,80	+28,05
Sade (Ny)	189	−2,57	+8,55
Union Assur.Fdal	620	−2,51	+5,98
Credit National	357	−2,48	−0,83
NRJ #	675	−2,17	+36,63
Casino Guich.ADP	131	−2,16	+21,91
Esso	595	−2,13	+21,42
Docks France	1120	−2,09	+50,53
Nordon (Ny)	420	−2,09	+33,75



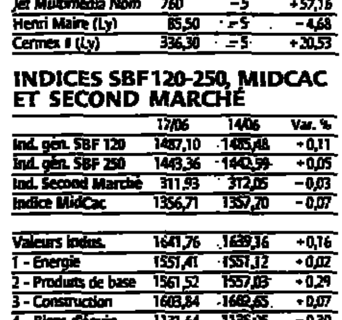
VALEURS LES PLUS ACTIVES

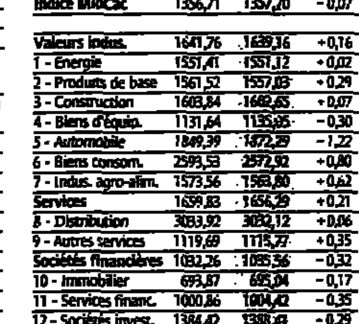
SÉANCE, 12 h 30	18/06 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	179701	66698823,30
Carrefour	20459	57891105
Rhone Poulenc A	399636	54310838,20
AGF-Ass.Gen.France	385030	53483185,40
Total	128853	48123342,50
Sodexho	17484	40674704
Canal +	30518	36983204
Eaux (Gle des)	66445	36700346
LVMH Moet Vuitton	26581	33397331
Danone	41488	31997731



PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

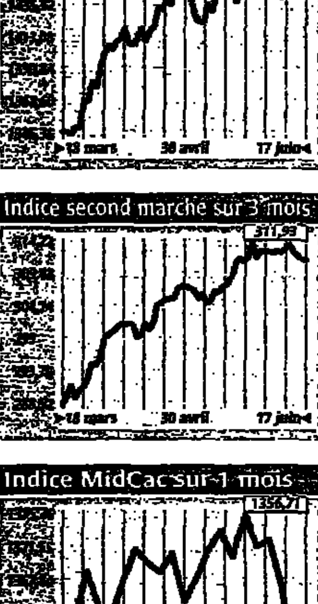
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 18/06	Var. % 17/06	Var. % 31/12
ASAP	31	+40,90	+40,90
Steph.Kelian #	86	+21,12	+1,17
CNIM CA#	184,80	+10	+42,15
Gebo Industries #	690	+7,87	—
ICBT Groupe #	208,90	+4,39	+16,05
BAISSES, 12 h 30			
Cofimur	116,10	−6,24	−13,80
S.E.A.E.	47,50	−5	+8,44
Jet Multimedia Nom	760	−5	+57,16
Henri Maire (Ly)	85,50	−5	−4,68
Cermex # (Ly)	336,30	−5	+20,53





INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	17/06	14/06	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1487,10	1485,48	+0,11
Ind. gén. SBF 250	1443,36	1442,59	+0,05
Ind. Second Marché	311,93	312,05	−0,03
Indice MidCac	1356,71	1357,70	−0,07
Valeurs indus.	1641,76	1639,16	+0,16
1 - Energie	1551,41	1551,12	+0,02
2 - Produits de base	1561,52	1557,03	+0,29
3 - Construction	1603,84	1602,65	+0,07
4 - Biens d'équip.	1131,64	1135,05	−0,30
5 - Automobile	1849,39	1872,29	−1,22
6 - Biens consom.	2593,53	2572,92	+0,80
7 - Indus. agro-alim.	1573,56	1563,80	+0,62
Services	1659,83	1656,29	+0,21
8 - Distribution	3083,92	3082,12	+0,06
9 - Autres services	1119,69	1115,77	+0,35
Sociétés financières	1032,26	1035,56	−0,32
10 - Immobilier	693,87	695,04	−0,17
11 - Services financ.	1000,86	1004,42	−0,35
12 - Sociétés invest.	1384,42	1388,43	−0,29

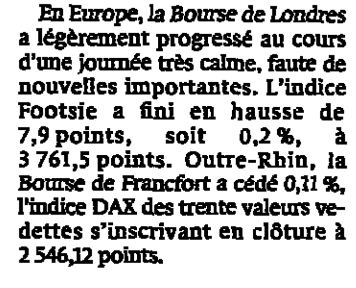


Légère reprise à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO persiste, avec une parfaite régularité, à alterner les hausses et les baisses. Mardi 18 juin, les valeurs nippones ont terminé dans le vert, à leur plus haut niveau de l'année, l'indice Nikkei gagnant 87,02 points, soit 0,39 %, à 22 332,40 points.

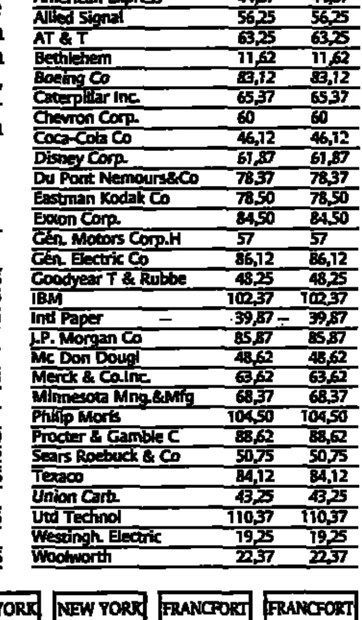
La veille, Wall Street a terminé en très légère hausse, après avoir évolué dans des marges étroites à l'issue d'une séance calme, les investisseurs étant restés sur la réserve avant l'expiration trimestrielle, vendredi, d'options sur actions et indices boursiers (surnommée *« journée des trois sorcières »*). L'indice Dow Jones a gagné 3,33 points (+ 0,06 %) à 5 652,78 points. Selon les analystes, le marché devrait rester incertain jusqu'aux statistiques de fin de semaine.

En Europe, la *Bourse de Londres* a légèrement progressé au cours d'une journée très calme, faute de nouvelles importantes. L'indice Footsie a fini en hausse de 7,9 points, soit 0,2 %, à 3 761,5 points. Outre-Rhin, la Bourse de Francfort a cédé 0,11 %, l'indice DAX des trente valeurs vedettes s'inscrivant en clôture à 2 546,12 points.



INDICES MONDIAUX

	Cours au 17/06	Cours au 14/06	Var. en %
Paris CAC 40	2113,04	[illegible]	+0,06
New-York/DJ indus.	5644,65	5649,46	−0,09
Tokyo/Nikkei	22245,40	22289,40	−0,20
Londres/FT100	3761,50	3753,62	+0,21
Francfort/Dax 30	2546,12	2548,83	−0,11
Frankfort/Commer.	898,98	903,32	−0,48
Bruxelles/Bel 20	2063,83	2062,83	—
Bruxelles/Général	1753,40	1753,40	—
Milan/MIB 30	1004	1000	+0,40
Amsterdam/Gé. Cbs	380,60	379,70	+0,32
Madrid/Ibex 35	370,67	371,28	−0,16
Stockholm/Affarsal	1533,55	[illegible]	—
Londres FT30	2784,70	2782,90	+0,06
Hong Kong/Hang S.	10865	10865	—
Singapour/Strait t	2272,27	2270,93	+0,06

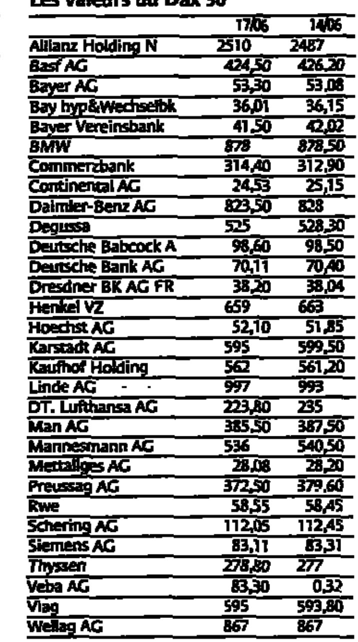


NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	17/06	14/06
Alcoa	58,75	58,75
American Express	44,87	44,87
Allied Signal	56,25	56,25
AT & T	63,25	63,25
Bethlehem	11,62	11,62
Boeing Co	83,12	83,12
Caterpillar Inc.	65,37	65,37
Chevron Corp.	60	60
Coca-Cola Co	46,12	46,12
Disney Corp.	61,87	61,87
Du Pont Nemours&Co	78,37	78,37
Eastman Kodak Co	78,50	78,50
Exxon Corp.	84,50	84,50
Gén. Motors Corp.H	57	57
Gén. Electric Co	86,12	86,12
Goodyear T & Rubbe	48,25	48,25
IBM	102,37	102,37
Intl Paper	39,87	39,87
J.P. Morgan Co	85,87	85,87
Mc Don Dougl	48,62	48,62
Merck & Co.Inc.	63,62	63,62
Minnesota Mng.&Mfg	68,37	68,37
Philip Moris	104,50	104,50
Procter & Gamble C	88,62	88,62
Sears Roebuck & Co	50,75	50,75
Texaco	84,12	84,12
Union Carb.	43,25	43,25
Utd Technol	110,37	110,37
Westingh. Electric	19,25	19,25
Woolworth	22,37	22,37

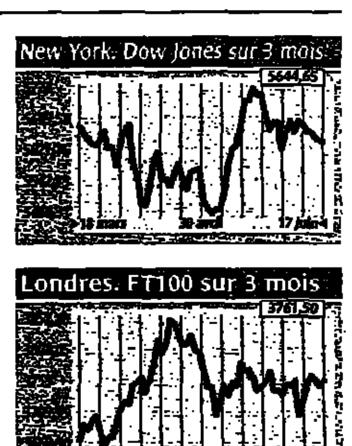
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

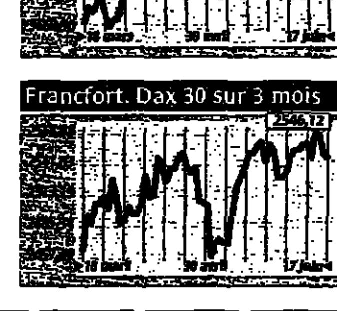
	17/06	14/06
Allied Lyons	4,70	4,71
Barclays Bank	7,82	7,78
B.A.T. industries	5,16	5,10
British Aerospace	9,87	9,80
British Airways	5,57	5,58
British Gas	1,87	1,91
British Petroleum	5,59	5,63
British Telecom	3,73	3,70
B.T.R.	2,64	2,65
Cadbury Schweppes	4,90	4,90
Eurotunnel	1,02	1,02
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,87	8,69
Grand Metropolitan	4,19	4,26
Guinness	4,63	4,65
Hanson Plc	1,82	1,83
Great Ic	6,69	6,73
H.S.B.C.	9,74	9,71
Impérial Chemical	8,39	8,44
Legal	6,77	6,80
Marks and Spencer	4,83	4,87
National Westminst	6,18	6,20
Peninsular Orienta	5,06	5,08
Reuters	7,81	7,80
Saatchi and Saatch	1,15	1,17
Shell Transport	9,29	9,26
Smithkline Beecham	6,42	6,44
Tate and Lyle	4,51	4,50
Univeler Ltd	12,44	12,37
Zeneca	13,80	13,82



FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	17/06	14/06
Allianz Holding N	2510	2487
Basf AG	424,50	426,20
Bayer AG	53,30	53,08
Bay hyp&Wechselbk	36,01	36,15
Bayer Vereinsbank	41,50	42,02
BMW	878	878,50
Commerzbank	314,40	312,90
Continental AG	24,53	25,15
Daimler-Benz AG	823,50	828
Degussa	525	528,30
Deutsche Babcock A	98,60	98,50
Deutsche Bank AG	70,11	70,40
Dresdner BK AG FR	38,20	38,04
Henkel VZ	659	663
Hoechst AG	52,10	51,85
Karstadt AG	595	599,50
Kaufhof Holding	562	561,20
Linde AG	997	993
DT. Lufthansa AG	223,80	235
Man AG	385,50	387,50
Mannesmann AG	536	540,50
Mettallges AG	28,08	28,20
Preussag AG	372,50	379,60
Rwe	58,55	58,45
Schering AG	112,05	112,45
Siemens AG	83,11	83,31
Thyssen	278,80	277
Veba AG	83,30	0,32
Viag	595	593,80
Wellag AG	867	867





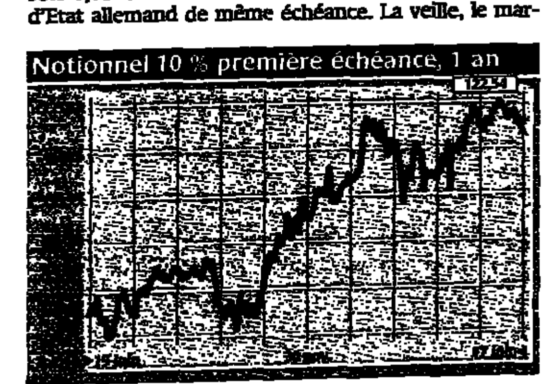
LES TAUX

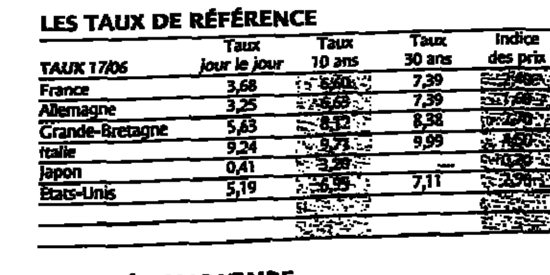
PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↗ Jour le jour | FRANCFORT ↗ Bunds 10 ans

Baisse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL DU MATIF, qui mesure *la performance* des emprunts d'Etat français, a ouvert en baisse, mardi 18 juin. Après quelques minutes de transactions, l'échéance septembre cédait vingt centièmes, à 120,78 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,60 %, soit 0,06 % au-dessous du rendement de l'emprunt d'Etat allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en hausse, le taux du bon du Trésor à trente ans revenant à 7,07 %.

Les opérateurs craignent que l'annonce d'une croissance très vigoureuse de l'économie japonaise au premier trimestre ne provoque, mercredi *19 juin*, un mini-krach des obligations nippones, qui occupent une place très importante sur les marchés internationaux.



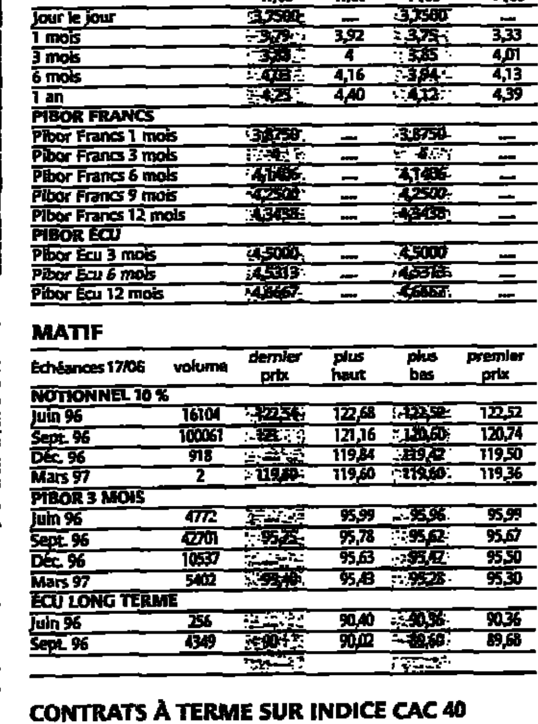


LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 17/06	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,68	6,60	7,39	[illegible]
Allemagne	3,25	6,69	7,39	[illegible]
Grande-Bretagne	5,63	8,12	8,38	[illegible]
Italie	9,24	9,73	9,99	[illegible]
Japon	0,41	3,28	—	[illegible]
États-Unis	5,19	6,95	7,11	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 17/06	Taux au 14/06	Indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,45	5,45	100,29
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	NC	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,41	6,41	100,98
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	NC	—
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,21	7,21	101,18
Obligations françaises	6,77	6,77	100,87
Fonds d'État à TME	−1,89	−1,89	101,22
Fonds d'État à TRE	NC	NC	NC
Obligat. franç. à TME	−1,48	−1,48	100,81
Obligat. franç. à TRE	NC	NC	—



LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 17/06	Vente 17/06	Achat 14/06	Vente 14/06
Jour le jour	3,7500	—	3,7500	—
1 mois	3,79	3,92	3,75	3,33
3 mois	3,88	4	3,85	4,01
6 mois	4,03	4,16	3,94	4,13
1 an	4,25	4,40	4,12	4,39
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,8750	—	3,8750	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	4	—
Pibor Francs 6 mois	4,1406	—	4,1406	—
Pibor Francs 9 mois	4,2500	—	4,2500	—
Pibor Francs 12 mois	4,3438	—	4,3438	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Écu 3 mois	4,5000	—	4,5000	—
Pibor Écu 6 mois	4,5313	—	4,5313	—
Pibor Écu 12 mois	4,6667	—	4,6667	—

MATIF

Échéances 17/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Juin 96	16104	122,56	122,68	122,52	122,52
Sept. 96	100061	[illegible]	121,16	120,60	120,74
Déc. 96	918	[illegible]	119,84	119,42	119,50
Mars 97	2	119,60	119,60	119,60	119,36
PIBOR 3 MOIS					
Juin 96	4772	[illegible]	95,99	95,96	95,99
Sept. 96	42701	95,75	95,78	95,62	95,67
Déc. 96	10537	[illegible]	95,63	95,42	95,50
Mars 97	5402	95,40	95,43	95,28	95,30
ÉCU LONG TERME					
Juin 96	256	[illegible]	90,40	90,36	90,36
Sept. 96	4349	90,04	90,02	89,60	89,68

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 17/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juin 96	9146	2106	2110	2108	2103
Juillet 96	528	2103	2107	2100	2101,50
Août 96	1	2110	2110	2110	2109
Sept. 96	1687	[illegible]	2120	2127	2117

LES MONNAIES

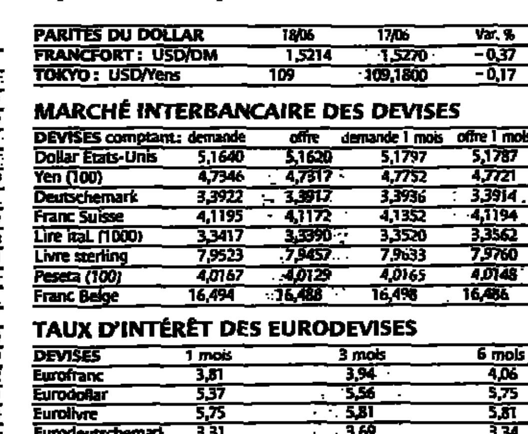
US/F ↘ 5,1485 | US/DM ↘ 1,5214 | US/Y ↘ 109,0000 | DM/F ↘ 3,3939 | £/F ↗ 7,9595

Vigueur du deutschemark et du yen

LE DEUTSCHEMARK RESTAIT très ferme, mardi matin 18 juin, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 1,5160 mark pour un dollar, son cours le plus élevé depuis un mois. Il gagnait également du terrain face aux devises européennes, cotant *3,3990 francs, son niveau le plus haut depuis le 10 avril*. Le mark était soutenu par les anticipations de resserrement monétaire en Allemagne *(voir page 20)*, liées aux signes de rebond de l'économie outre-Rhin. Le yen était en hausse après l'annonce d'une forte croissance de l'économie japonaise au premier trimestre (+ 12,7 % en rythme annualisé, le niveau le plus élevé depuis vingt-trois ans). Il s'inscrivait à 108,30 yens pour un *dollar, les opérateurs estimant que la Banque du Japon* devra désormais relever son taux d'escompte, à 0,5 % depuis le mois de septembre 1995.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 17/06	% 14/06	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	339,3900	−0,02	327	351
Ecu	6,4090	−0,05	—	—
États-Unis (1 usd)	5,1485	−0,30	4,9000	5,9000
Belgique (100 F)	16,4975	−0,02	15,9000	17
Pays-Bas (100 fl)	303,0300	−0,02	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,3360	[illegible]	3,1200	3,6200
Danemark (100 krd)	88	−0,01	83	93
Irlande (1 iep)	8,1900	+0,28	7,8300	8,5800
Gde-Bretagne (1 L)	7,9595	+0,24	7,5800	8,4300
Grèce (100 drach.)	2,1380	[illegible]	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	77,0300	−0,31	72	82
Suisse (100 F)	412,4400	−0,40	397	428
Norvège (100 k)	79,0700	−0,19	75	84
Autriche (100 sch)	48,2250	−0,03	46,7000	49,8000
Espagne (100 pes.)	4,0130	−0,04	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,2950	[illegible]	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7710	+0,06	3,5200	4,1200
Japon (100 yens)	4,7278	−0,98	4,5500	4,9000
Finlande (mark)	110,4900	−0,06	105	116



PARITÉS DU DOLLAR	18/06	17/06	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5214	1,5270	−0,37
TOKYO : USD/Yens	109	109,1800	−0,17

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant :	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar États-Unis	5,1640	5,1620	5,1797	5,1787
Yen (100)	4,7346	4,7317	4,7752	4,7721
Deutschemark	3,3922	3,3917	3,3936	3,3914
Franc Suisse	4,1195	4,1172	4,1352	4,1194
Lire ital. (1000)	3,3417	3,3390	3,3520	3,3562
Livre sterling	7,9523	7,9457	7,9633	7,9760
Peseta (100)	4,0167	4,0129	4,0165	4,0148
Franc Belge	16,494	16,488	16,498	16,486

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,81	3,94	4,06
Eurodollar	5,37	5,56	5,75
Eurolivre	5,75	5,81	5,81
Eurodeutschemark	3,31	3,69	3,34

L'OR

	cours 17/06	cours 14/06
Or fin (k. barre)	63500	63600
Or fin (en lingot)	63900	64100
Once d'Or Londres	384,10	385
Pièce française(20f)	366	362
Pièce suisse (20f)	365	368
Pièce Union lat(20f)	362	365
Pièce 20 dollars us	2415	2420
Pièce 10 dollars us	1292,50	1282,50
Pièce 50 pesos mex.	2365	2360

LE PÉTROLE

En dollars	cours 17/06	cours 14/06
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	18,44	—
Crude Oil (New York)	18,06	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	17/06	14/06
Dow-Jones comptant	206,88	207,44
Dow-Jones à terme	356,67	357,20
CRB	250,81	249,05
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	1990	2150
Cuivre à 3 mois	1920	2040
Aluminium comptant	1455	1480,50
Aluminium à 3 mois	1495	1516
Plomb comptant	761,50	779
Plomb à 3 mois	770	782
Étain comptant	6190	6220
Etain à 3 mois	6160	6210
Zinc comptant	994	1010
Zinc à 3 mois	1019	1033
Nickel comptant	7677	7785
Nickel à 3 mois	7775	7885

MÉTAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,16	5,04
Platine à terme	394,50	394,50
Palladium	132	130,35
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5	5
Maïs (Chicago)	4,60	4,70
Grain. soja (Chicago)	7,77	7,68
Tourt. soja (Chicago)	239	234,90
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	110
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1385	1422
Café (Londres)	1840	1830
Sucre blanc (Paris)	1517,96	1517,96
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,78	0,76
Jus d'orange (New-York)	1,22	1,22

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 18 JUIN
Liquidation : 21 juin
Taux de report : 3,75
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,56 %
CAC 40 : 2101,13

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	930	925	− 0,53	60,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	830	825	− 0,60	60,21
Renault (T.P.)	1720	1715	− 0,29	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	1987	1930	− 2,86	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1235	1230	− 0,40	81,63
Thomson S.A (T.P)	1070	1065	− 0,46	56,02
Accor	727	724	− 0,41	20
AGF-Ass.Gen.France	138,80	138,60	− 0,14	3,75
Air Liquide	895	893	− 0,22	14
Alcatel Alsthom	455,70	452,30	− 0,74	15
Alcatel Cable	445,10	442	− 0,69	5
Alspi	511	513	+ 0,39	15
Axa	289,20	287,70	− 0,51	6,50
Axime	710	702	− 1,12	—
Bail Investis	846	846	—	70,15
Bancaire (Cie)	576	568	− 1,38	10
Bazar Hot. Ville	530	527	− 0,56	16
Bertrand Faure	170,60	168,70	− 1,11	3,50
BIC	716	705	− 1,53	5
BIS	638	625	− 2,03	4
B.N.P.	185	184,10	− 0,48	3,60
Bollore Techno.	585	585	—	22
Bongrain	2551	2550	− 0,03	61
Bouygues	570	568	− 0,35	12
Canal +	1194	1212	+ 1,50	15
Cap Gemini Sogeti	193,40	191	− 1,24	7
Carbone Lorraine	775	770	− 0,64	10
Carrefour	2846	2839	− 0,24	32
Casino Guichard	197,50	194	− 1,77	4
Casino Guich.ADP	133,90	131	− 2,16	4,25
Castorama Dl (Li)	955	977	+ 2,30	11
C.C.F.	237,60	236,20	− 0,58	5
CCMX(ex.CCMC) Ly	56	55	− 1,78	2,40
Cegid (Ly)	429	430	+ 0,23	29
CEP Communication	439,30	435	− 0,97	8
Cerus Europ.Reun	116	114,60	− 1,20	10
Cetelem	1090	1099	+ 0,82	18
CGIP	1150	1155	+ 0,43	37
Chargeurs	1459	1461	+ 0,13	14
Christian Dior	699	700	+ 0,14	3,50
Ciments Fr.Priv.B	240	240	—	17,50
Clarins	770	766	− 0,51	7
Club Mediterranee	467,90	460	− 1,68	4,50
Coflexip	186	185,80	− 0,10	3,30
Colas	983	982	− 0,10	23
Comptoir Entrep.1	12	12,10	+ 0,83	7,50
Comptoir Moder.	2263	2250	− 0,57	22
CPR	408	405	− 0,73	20
Cred.Fon.France	37,05	34,70	− 6,34	28
Credit Local Fce	424,10	425	+ 0,21	13,90
Credit Lyonnais CI	103,50	104	+ 0,48	10
Credit National	365,80	357	− 2,40	13,50
CS Signaux(CSEE)	263,50	256,10	− 2,80	4,50
Damart	3930	3970	+ 1,01	65
Danone	773	770	− 0,38	16
Dassault-Aviation	716	710	− 0,83	8,50
Dassault Electro	366,50	369	+ 0,68	4,30
De Dietrich	254	253,80	− 0,07	53
Degremont	487	479	− 1,64	9
Dev.R.N-P.Cal Li #	42,80	43,20	+ 0,93	—
DMC (Dollfus Mi)	240	241	+ 0,41	4
Docks France	1144	1120	− 2,09	14,30
Dynaction	136,80	134	− 2,04	3
Eaux (Gle des)	554	555	+ 0,18	11,25
Ecco	1304	1300	− 0,30	12
Eiffage	631	627	− 0,63	13,70
Elf Aquitaine ■	371,90	372,50	+ 0,16	13
Eramet	356,10	357,50	+ 0,33	6,60
Eridania Beghin	821	817	− 0,48	30
Essilor Intl	1245	1263	+ 1,44	11,50
Essilor Intl ADP	996	993	− 0,30	12,30
Esso	608	595	− 2,13	17
Eurafrance	2001	2006	+ 0,24	48
Euro Disney	14,55	14,50	− 0,34	0,68
Europe 1	1157	1165	+ 0,69	19
Eurotunnel	8,20	8,10	− 1,21	—
Filipacchi Medias	1012	1026	+ 1,38	13
Finextel	78	77,90	− 0,12	4,49
Fives-Lille	581	580	− 0,17	11
Fromageries Bel	4969	4969	—	40
Galeries Lafayette	1740	1740	—	11
GAN	136,20	137,70	− 0,36	4
Gascogne (B)	471	469,90	− 0,23	13
Gaz et Eaux	2108	2100	− 0,37	55
Geophysique	296	294,50	− 0,50	8
G.F.C	412	413	+ 0,24	18,50
Groupe Andre S.A.	466,90	479	+ 2,59	6
Gr.Zannier (Ly) #	113	113	—	2
GTM-Entrepose	341	344,30	+ 0,96	8
Guilbert	750	749	− 0,13	12
Guyenne Gascogne	1824	1822	− 0,10	26
Havas	416,10	416,20	+ 0,02	8,50
Havas Ad.Euro RSCG	614	610	− 0,65	11,80
Imetal	750	742	− 1,06	12,50
Immeubl.France	324,10	320	− 1,26	5
Ingenico	68,90	67,85	− 1,52	2
Interbail	267	266	− 0,37	32
Intertechnique 1	584	582	− 0,34	23,50
Jean Lefebvre	310	320	+ 3,22	10
Klepierre	626	622	− 0,63	26,67
Labinal	713	718	+ 0,70	21,50
Lafarge	333,70	329,10	− 1,37	10
Lagardere (MMB)	133	133,50	+ 0,37	2,80
Lapeyre	318,70	315,30	− 1,06	5
Lebon	214	214,80	+ 0,37	7
Legrand	924	914	− 1,08	4,30
Legrand ADP	602	601	− 0,16	6,88
Legris indust.	238	239	+ 0,42	8
Locindus	858	860	+ 0,23	70,50
L'Oreal	1634	1632	− 0,12	12,20
LVMH Moet Vuitton	1266	1258	− 0,63	13,75
Lyonnaise Eaux	499	497	− 0,40	11,50
Marine Wendel	440,50	437	− 0,79	15
Metaleurop	56,30	55,80	− 0,88	4
Metrologie Inter.	19	18,90	− 0,52	—
Michelin	257	254,30	− 1,05	2,25
Moulinex	81	—	—	4
Nord-Est	138,10	138,60	+ 0,36	5,50
Nordon (Ny)	429	420	− 2,09	—
NRJ #	690	675	− 2,17	5,40
OLIPAR	114	113	− 0,87	—
Paribas	304,50	303,80	− 0,22	12
Pechiney	219,40	219	− 0,18	—
Pechiney CIP	239	237,10	− 0,79	9,50
Pechiney Intl	104	103,30	− 0,67	3
Pernod-Ricard	334	328,10	− 1,76	4
Peugeot	714	712	− 0,28	6
Pinault-Prin.Red.	1663	1660	− 0,18	22,50
Plastic-Omn.(Ly)	427	421	− 1,40	7,50
Poliet	548	547	− 0,18	10
Primagaz	535	537	+ 0,37	7,60
Promodes	1382	1376	− 0,43	12
Publicis	413	411	− 0,48	4
Remy Cointreau	150,50	150,50	—	4,60
Renault	132	130,70	− 0,98	3,50
Rexel	1433	1435	+ 0,13	11,50
Rhone Poulenc A	136,30	135,30	− 0,73	3
Rochette (La)	31,90	32	+ 0,31	1,20
Roussel Uclaf	1186	1180	− 0,50	15,50
Rue Imperiale(Ly)	4275	4280	+ 0,11	100
Sade (Ny)	194	189	− 2,57	12,50
Sagem SA	3095	3080	− 0,48	22,50
Saint-Gobain	683	677	− 0,87	15,50
Saint-Louis	1401	1380	− 1,49	38
Salomon (Ly)	3967	4000	+ 0,83	24
Salvepar (Ny)	444	440	− 0,90	17,50
Sanofi ■	381,70	382,50	+ 0,20	6,30
Sat	1880	1856	− 1,27	27,50
Saupiquet (Ns)	1545	1560	+ 0,97	40
Schneider SA	241,20	239	− 0,91	17
SCOR SA	191	190	− 0,52	5
S.E.B.	909	912	+ 0,33	10,20
Sefimeg	346	344,60	− 0,40	14,20
SEITA	209	207,60	− 0,66	5,72
Selectibanque	106,80	107,80	+ 0,93	12,59
SFIM	1079	1073	− 0,55	30
SGE	109,40	108	− 1,27	5
Sidel	1247	1246	− 0,08	16,50
Simco	479	472,10	− 1,44	20,76
S.I.T.A	1205	1217	+ 0,99	9
Skis Rossignol	1919	1901	− 0,93	22
Sligos	491,50	488	− 0,71	9
Societe Gale A	552	548	− 0,72	16
Sodexho	2295	2300	+ 0,21	22
Sommer-Allibert	1390	1392	+ 0,14	38
Sophia	226	226	—	34,50
Spir Communication	531	533	+ 0,37	14,80
Strafor Facom	379	380	+ 0,26	5
Suez	202	201,30	− 0,34	8,20
Synthelabo	421,90	420,70	− 0,28	3,74
Technip	478	476	− 0,41	9
Thomson-CSF	136	136,30	+ 0,22	2
Total	372,50	375,50	+ 0,80	8,70
UAP	103,50	103,20	− 0,28	3
UFB Locabail	520	510	− 1,92	10
UGC DA (M)	307	[illegible]	—	3,54
UIC	69,40	69,10	− 0,43	25
UIF	425	422,50	− 0,58	22
UIS	179	179	—	14,47
Unibail	507	510	+ 0,59	28
Union Assur.Fdal	636	620	− 2,51	16
Usinor Sacilor	78,80	78,05	− 0,95	—
Valeo	280,80	277,70	− 1,10	2,70
Vallourec	246,50	244	− 1,01	6,30
Via Banque	175	172	− 1,71	12
Worms & Cie	261,50	260,20	− 0,49	8
Zodiac ex.dt divid	1230	1235	+ 0,40	9
Elf Gabon	1148	1152	+ 0,34	57,20

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +−	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	270	272,10	+ 0,77	4,52
Adidas AG #	411	420,30	+ 2,26	0,67
American Express	234	231	− 1,28	0,99
Anglo American #	328	329,90	+ 0,57	1,76
Amgold #	470	458,80	− 2,38	8,55
Arjo Wiggins App	14,60	14,90	+ 2,05	0,35
A.T.T. #	323,20	323,50	+ 0,09	1,44
Banco Santander #	238,10	242,90	+ 2,01	2,76
Barrick Gold #	147	146,50	− 0,34	0,27
B.A.S.F. #	1441	1441	—	34,59
Bayer #	180,40	180,10	− 0,16	37
Blenheim Group	33,45	33,25	− 0,59	0,26
Cordiant PLC	9,10	9,05	− 0,54	[illegible]
Crown Cork ord.	240	238,60	− 0,58	1,11
Crown Cork PF CV	235	234,30	− 0,29	1,92
Daimler Benz #	2816	2814	− 0,07	28,32
De Beers #	160	158,60	− 0,87	1,34
Deutsche Bank #	238	240,90	+ 1,21	4,45
Dresdner Bank #	128,80	129	+ 0,15	3,34
Driefontein #	70,50	70	− 0,70	0,68
Du Pont Nemours #	402,70	402,50	− 0,04	2,48
Eastman Kodak #	402,90	402,10	− 0,19	1,77
East Rand #	3,31	3,30	− 0,30	0,70
Echo Bay Mines #	58,95	57,50	− 2,45	0,19
Electrolux #	264,40	264	− 0,15	6,26
Ericsson #	113,40	115	+ 1,41	0,93
Exxon Corp. #	430	433,20	+ 0,74	3,46
Ford Motor #	175,10	176	+ 0,51	1,54
Freegold #	54,05	53,80	− 0,46	0,54
Gencor Limited #	18,75	[illegible]	—	0,09
General Elect. #	442,10	441,40	− 0,15	1,86
General Motors #	286,10	285,30	− 0,27	1,24
Gle Belgique #	385	[illegible]	—	14,31
Grd Metropolitan	33,10	33,35	+ 0,75	8,73
Guinness Plc #	36,55	36,85	+ 0,82	0,86
Hanson Plc	14,45	14,40	− 0,34	0,23
Harmony Gold #	51	51	—	0,47
Hitachi #	50,15	50,30	+ 0,29	0,22
Hoechst #	177,30	176,30	− 0,56	32,13
I.B.M #	526	525	− 0,19	1,53
I.C.I #	67	67	—	3,45
Ito Yokado #	297,30	295	− 0,77	0,74
Matsushita #	91,55	92,40	+ 0,92	0,25
Mc Donald's #	240	241,80	+ 0,75	0,32
Merck and Co #	329,50	326,40	− 0,94	1,49
Mitsubishi Corp.#	69,90	69,05	− 1,21	0,16
Mobil Corporat.#	585	585	—	4,39
Morgan J.P. #	441	—	—	3,51
Nestle SA Nom. #	5730	5750	+ 0,34	70,80
Nipp. MeatPacker #	74,20	73	− 1,61	0,62
Nokia A	199	198,70	− 0,15	3,78
Norsk Hydro #	250	246,80	− 1,28	4
Petrofina #	1628	1633	+ 0,30	43,44
Philip Morris #	539	534	− 0,92	4,41
Philips N.V #	178,30	178	− 0,16	3,64
Placer Dome Inc #	130,40	129,70	− 0,53	0,29
Procter Gamble #	456	455	− 0,21	1,74
Quilmes	250	246	− 1,60	8,01
Randfontein #	32,50	31,50	− 3,07	0,74
Rhone Poul.Rorer #	356,40	348,30	− 2,27	1,40
Royal Dutch #	786	790	+ 0,50	12,72
R T Z #	77,80	77,90	+ 0,12	1,01
Sega Enterprises	240	242,40	+ 1	0,93
Saint-Helena #	30,05	30,50	+ 1,49	1,46
Schlumberger #	427,90	416,10	− 2,75	1,96
SGS Thomson Micro.	201	198	− 1,49	—
Shell Transport #	75	74,50	− 0,66	1,60
Siemens #	281,60	282	+ 0,14	32,52
Sony Corp. #	335,50	337	+ 0,44	1,01
Sumitomo Bank #	96,65	97,50	+ 0,87	0,17
T.D.K #	302,70	306,60	+ 1,28	1,01
Telefonica #	97,25	95,25	− 2,05	1,40
Toshiba #	36,40	36,65	+ 0,68	0,20
Unilever #	721	720	− 0,13	10,69
United Technol. #	564	564	—	2,43
Vaal Reefs #	459,50	456	− 0,76	9,64
Volkswagen A.G #	1900	1880	− 1,05	14,86
Volvo (act.B) #	115	115,30	+ 0,26	2,13
Western Deep #	204,50	201	− 1,71	3,31
Yamanouchi #	114	114	—	0,56
Zambia Copper	3,35	3,34	− 0,29	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12h30
MARDI 18 JUIN

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	—	5,656 ↑
CEPME 8,5% 88-97CA	103,70	8,268
CEPME 9% 89-99 CA#	110,18	7,589
CEPME 9% 92-06 TSR	—	8,951
CFD 9,7% 90-03 CB	117,31	3,631
CFD 8,6% 92-05 CB	—	3,102 d
CFF 10% 88-98 CA#	108,41	6,639
CFF 9% 88-97 CA#	103,92	6,443 o
CFF 10,25%90-01CB#	113,27	2,752 d
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,97	0,585 ↓
CLF 9%88-93/98 CA#	106,21	3,467
CNA 9% 4/92-07	116,55	1,184
CRH 8,6% 92/94-03	111,22	8,412 d
CRH 8,5% 10/87-88#	108,03	2,515 ↓
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,69	2,984
EDF 8,6% 92-04 #	112	1,720
Emp.Etat 6%93-97 #	101,57	5,590
Finansder 9%91-06#	115,66	5,115 ↓
Finansd.8,6%92-02#	111,85	3,431
Floral9,75% 90-99#	112	8,871
OAT 8,5% 87-97CA#	103,83	8,407
OAT 9,90%85-97 CA#	107,21	5,166 ↑
OAT 88-98 TME CA	—	2,364
OAT 9/85-98 TRA	—	4,774
OAT 9,50%88-98 CA#	108,67	9,396 ↑
OAT TMB 87/99 CA	99,80	1,691
OAT 8,125% 89-99 #	107,78	0,601
OAT 8,50%90/00 CA#	109,94	1,979
OAT 85/00 TRA CA	—	5,774
OAT 10%5/85-00 CA#	115,23	0,685 ↓
OAT 89-01 TME CA	103,10	2,364
OAT 8,5% 87-02 CA#	112,28	4,354
OAT 8,50% 89-19 #	113,18	5,574
OAT 8,50%92-23 CA#	112,76	1,327
SNCF 8,8% 87-94CA	107,77	3,366 ↑
Lyon.Eaux 6,5%90CV	907	—

ACTIONS FRANÇAISES		Cours précéd.	Derniers cours
Arbel		220	222
Bains C.Monaco	◆	553	553
B.N.P.Intercont.		360,10	360,50
Bidermann Intl	◆	110	110
B T P (la cie)	◆	7,60	7,60
Centenaire Blanzy		397	400
Ceragen Holding	◆	20,25	20,25
Champex (Ny)	◆	20,90	20,90
CIC Un.Euro.CIP		360	360
C.I.T.R.A.M. (B)	◆	2126	2126
Cpt Lyon Alem.		390	394
Concorde-Ass Risq	◆	900	900
Gpe Valfond ex.CMP	◆	12,20	12,20
Darblay	◆	480	480
Didot Bottin		851	853
Eaux Bassin Vichy	◆	4380	4380
Ecia		715	715
Ent.Mag. Paris	◆	1240	1240
Eridania Beghin CI	◆	761	761
Fidel		35,40	35,30
Finalens	◆	386	386
F.I.P.P.		110,80	110
Fonciere (Cie)		540	540
Fonciere Euris		238	240,50
Foncina #		432,10	449
France I.A.R.D.	◆	1006	1006
France S.A.		1340	1309
From. Paul-Renard	◆	2050	2050
Gaumont #		397	397
Genefim		200,10	198
Gevelot		1865	1865
G.T.I (Transport)	◆	361	361
Immobail		114,80	111,50
Immobanque		708	710
Lucia	◆	54,20	54,20
Monoprix	◆	145	145
Metal Deploye		410	410
Mors #		14,35	13,50
Navigation (Nle)	◆	66	66
Paluel-Marmont		257,50	250
Exa.Clairefont(Ny)	◆	1401	1401
Parfinance	◆	215	215
Paris Orleans	◆	271	271
Piper Heidsieck	◆	1395	1385
Promodes (CI)		865	865
PSB Industries Ly		331	331
Rougier #		465	460
Saga		152	152
Salins du Midi		464	475
Silic		748	755
S.I.P.H.	◆	239,50	239,50
Sofal	◆	80	80
Sofragi		3759	3759
Soudure Autogene	◆	960	960
Sovabail		350	350
Taittinger		1695	1700
Tour Eiffel	◆	279,10	279,10
Vicat		420	420

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	135,50	135,50
Commerzbank AG	1066	1068
Fiat Ord	18,50	18,50
Gevaert	318	315,20
Gold Fields South	150,20	156
Kubota Corp.	30,10	30,10
Montedison act.ep.	10,05	10,05
Olympus Optical	49,70	49,70
Ottomane(cie Fin.)	350	350
Robeco	385,30	386,20
Rodamco N.V.	147,10	150,20
Rolinco	418,10	419,70
Solvay SA	3195	3195

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12h30
MARDI 18 JUIN

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #		56,60	58,05
AFE #		487,50	475,30
Aigle #		182	179,50
Albert S.A (Ns)	◆	133,10	133,10
Altran Techno. #		1556	1570
Montaignes P.Gest.		682	679
Assystem #		588	584
Bque Picardie (Li)	■	578	598
Bque Sofirec (M)	◆	515	623,76
Bque Tarneaud(B)#		236,10	231,10
Bque Vernes		419,90	425
Beneteau #		701	715
B I M P	◆	86	86
Boiron (Ly) #		630	627
Boisset (Ly)#		235,10	235,10
But S.A.		350	350
Cardif SA		735	745
C.E.E #		260	255
CEGEP #		155,20	155,20
Cermex # (Ly)		354	336,30
CFPI #		225	222
Change Bourse (M)		256,40	245
Christ.Dalloz #		1460	1468
Cipe France Ly #		509	503
CNIM CA#		168	184,80
Coderour		333	331
Comp.Euro.Tele-CET		378	370
Conflandey S.A.		295	295
C.A.Haute Normand.		320	320
C.A.Ille & Vilaine		338	339
C.A. Oise CCI		261,10	260,50
Creeks		56	54,50
Devanlay		598	594
Devernois (Ly)		515	516
Ducros Serv.Rapide	◆	63,50	63,50
Ecco Trav.Tempo Ly		454	449
Europ.Extinc.(Ly)		248	248
Europ Propulsion		599	599
Expand s.a		252,10	251
Factorem		798	800
Faiveley #		341	341,50
Finacor		104,50	104,50
Fininfo		525	525
Fructivie		600	610
Gautier France #		286,40	295,40
Gel 2000		81,50	79,60
GFI Industries #		675	675
Girodet (Ly) #		44,05	44,05
GLM S.A.		274,90	274,90
Grandoptic.Photo #		710	710
Gpe Guillin # Ly		190	190
Kindy #		153,90	155
Guerbet		365	357
Hermes internat.1#		1410	1401
Hurel Dubois		521	510
ICBT Groupe #		200,10	208,90
I.C.C.		175,70	175,80
Idianova		67	66
Int. Computer #		136	132,90
IPBM		67,50	68,10
M6-Metropole TV		576	570
Manitou #		620	620
Manutan		897	896
Marie Brizard		1290	1281
Maxi-Livres/Profr.		257,50	253
Mecelec (Ly)	■	83,50	84
MGI Coutier		269	269
Monneret Jouet Ly#		81	81
Naf-Naf #		75	73,60
N.S.C Schlum. Ny		700	690
OGF Omn Gest.Fin	◆	665	665
Onet #		965	965
Paul Predault #		172	165
P.C.W.	◆	19	19
Petit Boy #		106	105
Pochet	◆	945	945
Poujoulat Ets (Ns)		246	246
Radiall #		588	570
Rallye(Cathiard)Ly		189	189
Reydel Indust.Li	◆	1099	1099
Robertet #		1378	1390
Rouleau-Guichard		430	427
Securidev #		72	71
Smoby (Ly)#		661	661
Sofco (Ly)		119	119
Sofibus	◆	350	350
Sogepag #	◆	142,50	142,50
Sogeparc (Fin)		675	665
Sopra		350	354,50
Steph.Kelian #		71	86
Sylea		516	518
Teisseire-France		220	215
TF1-1		602	600
Thermador Hold(Ly)		310	306
Trouvay Cauvin #		87	85
Unilog		572	571
Union Fin.France		459	450
Via Credit(Banque)	◆	121,60	121,60
Viel et Cie #		129	128
Vilmorin et Cie #		521	505
Virbac		730	734

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12h30
MARDI 18 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Electronique D2	442	435
Genset	309	310
High Co.	240	240
Infonie	445	442
Joliez-Regal	95	96,90
Picogiga	136	136
Proxidis	84,80	83,50

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30
MARDI 18 JUIN

VALEURS		Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind.	◆	29	29
Générale Occidentale	◆	38,45	46,45
Mumm	◆	1300	1300
Nobel	◆	170	170
Sté lecteurs du Monde	◆	185	185

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 17 juin

VALEURS		Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI			
Agipi Ambition (Axa)	◆	122,34	116,51
BANQUE POPULAIRE			
Valorg		2406,28	2370,72
BANQUE TRANSATLANTIQUE			
Arbitr. Court Terme		9447,82	9447,82
Arbitr. Première		8983,77	8894,82
Arbitr. Sécurité		17312,91	17226,78
BNP			
Antigone Trésorerie		855666	855666
Natio Court Terme		13745	13745
Natio Court Terme2		373408	373408
Natio Epargne		2161,08	2139,68
Natio Ep. Capital C/D		15458,41	15305,36
Natio Ep. Croissance		2348,90	2302,84
Natio Ep. Obligations	◆	211,82	207,67
Natio Epargne Retraite		143,21	140,40
Natio Epargne Trésor		10553,79	10532,72
Natio Epargne Valeur		554,97	544,09
Natio France Index		1136,42	1114,14
Natio Immobilier		1229,49	1205,38
Natio Inter		1844,14	1807,98
Natio Monétaire C/D		5342,72	5342,72
Natio Opportunités		166,21	162,95
Natio Patrimoine		1516,70	1486,96
Natio Perspectives		1257,75	1233,09
Natio Placements C/D		76525,63	76525,63
Natio Revenus		1076,04	1065,39
Natio Sécurité		11586,33	11586,33
Natio Valeurs		1057,75	1037,01
BRED BANQUE POPULAIRE			
Moneden	◆	89397,95	89397,95
Oblig. tres caté.		233,61	230,16
CDC GESTION			
Livret Bourse Inv. D		649,52	630,60
Le Livret Portefeuille D		874,87	849,39
Nord Sud Dévelop. C/D	◆	2166,81	2162,49
Patrimoine Retraite C		297,63	291,79
Sicav Associations C		2363,67	2363,67
CDC TRÉSOR			
Fonsicav C		19010,06	19010,06
Mutual. dépôts Sicav C		18188,73	18170,56
CAISSE D'EPARGNE			
Ecur. Actions Futur D	◆	214,66	210,45
Ecur. Capicourt C	◆	220,78	220,78
Ecur. Capitalisation C	◆	225,56	225,56
Ecur. Distrimonétaire D	◆	10290,52	10290,52
Ecur. Expansion C	◆	80085,64	79766,57
Ecur. Géovaleurs C	◆	2967,83	2909,64
Ecur. Investis. D	◆	174,75	171,32
Ecur. Monépremière	◆	10968,52	10968,52
Ecur. Monétaire C/D		12695,42	12695,42
Ecur. Trésorerie C/D	◆	312,24	312,24
Ecur. Trimestriel D	◆	1963,80	1948,23
Eparcourt-Sicav D	◆	190,86	190,86
Horizon C	◆	1710,86	1677,31
Prévoyance Ecur. D	◆	97,73	97,73
Fonds communs de placements			
Ecur. Capipremière C	◆	11315,47	11292,88
Ecur. Sécuripremière C		11529,30	11517,76
Ecur. Sensipremière C	◆	11821,79	11792,31
CRÉDIT AGRICOLE — CNCA			
Amplia	◇	115992,36	115992,36
Atout Amérique		144,79	141,26
Atout Asie		105,30	102,73
Atout Futur C		614,57	599,58
Atout Futur D		586,25	571,95
Coexis		1804,63	1770,98
Dieze		1877,40	1842,39
Elicash	◇	919923,20	919923,20
Epargne-Unie		169,81	166,67
Eurodyn		1829,40	1784,78
Indicia	◆	1274,98	1243,65
Moné.JC	◇	11599,38	11599,38
Moné.JD	◇	11599,38	11599,38
Oblifutur		3921,21	3848,10
Oraction		1747,41	1704,79
Proficlus		1015,78	996,84
Revenu-Vert		1190,47	1168,27
Sévéa	◆	107,76	105,13
Synthésis		15830,60	15520,20
Uni Foncier		1256,51	1225,86
Uni France		673,85	657,41
Uni Garantie C		1691,71	1660,17
Uni Garantie D		1375,48	1349,83
Uni-Régions		1668,07	1627,39
Univar C	◇	300,66	300,66
Univar D	◇	300,66	300,66
Univers Actions		189,24	184,62
Univers-Obligations		2176,09	2135,52
CIC BANQUES			
Francic		579,80	562,91
Francic Pierre		118,69	115,23
Francic Régions		1698,83	1649,35
CIC PARIS			
Cicamonde		1307,49	1269,41
Convertcic		356,31	351,04
Ecocic		1466,50	1423,79
Oblicic Mondial	◆	3328,77	3279,58
Oblicic Régions		1182,76	1165,28
Rentacic		164,89	162,45
CRÉDIT LYONNAIS			
Eurco Solidarité		1297,84	1284,99
Lion 20000		16723,63	16723,63
Lion Association		11144,06	11144,06
Lion Plus		1396,24	1368,86
Lion Trésor		2316,01	2293,08
Oblilion		1800,10	1782,28
Sicav 5000		581,10	569,71
Silvafrance		971,39	952,34
Silvam		478,90	469,51
Silvarente		236,88	232,24
Silvinter		603,71	591,87
Trilion		5177,34	5104,98
CRÉDIT MUTUEL			
Avenir Alizes		2044,41	2004,32
Cred.Mut.Ep.Cour.T		863,08	863,08
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap		104,98	102,17
Créd.Mut.Ep.J		22362,18	22362,18
Créd.Mut.Ep.long.T		229,92	223,27
Créd.Mut.Ep.Monde		1246,37	1213,01
Créd.Mut.Ep.Oblig.		1704,69	1671,26
Créd.Mut.Ep.Quatre		1088,07	1066,34
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
Asie 2000		736,92	705,19
Saint-Honoré Capital		17754,22	17297,11
St-Honoré March. Emer.		635,15	607,80
St-Honoré Pacifique		815,07	779,97
LEGAL & GÉNÉRAL BANK			
Sécuritaux		1789,04	1789,04
Stratégie Actions		958,67	921,80
Stratégie Rendement		1767,01	1711,39
LA POSTE			
Amplitude Monde C		822,62	802,56
Amplitude Monde D		801,38	781,83
Elanciel D		135,03	131,74
Emergence Poste C/D		112,47	109,73
Géobilys C	◆	611,45	602,41
Géobilys D	◆	596,21	587,40
Intensys C	◆	113,68	113,51
Intensys D	◆	108,85	108,69
Latitude C		144,65	144,51
Latitude D		136,09	135,95
Oblitys D		576,37	567,85
Plénitude C/D	◆	160,89	156,97
Poste Gestion C	◆	43196,91	43196,91
Revenus Trimestr. D		5267,33	5215,18
Solstice D	◆	2354,58	2348,71
Thésora C	◆	913,17	904,13
Thésora D	◆	831,20	822,97
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE			
Actimonétaire C		36950,73	36950,73
Actimonétaire D		31449,47	31449,47
Cadence 1 D		1066,34	1055,73
Cadence 2 D		1054,20	1043,76
Cadence 3 D		1042,06	1031,74
Capimonétaire C		2002,08	2008,88
Capimonétaire D		1860,20	1858,38
Capioblig C		8402,80	8349,60
Interoblig C		6423,84	6360,28
Intersélection France D		593,71	582,07
S.G. France oppor. C		1721,66	1687,90
S.G. France oppor. D		1660,25	1627,90
Sogenfrance C		1510,43	1480,81
Sogenfrance D		1393,94	1366,61
Sogépargne D		311	307,92
Soginter C		1806,61	1771,19
Fonds communs de placements			
Favor D		1268,95	1244,07
Sogeliance D		1611,93	1580,32
Sogenfrance Tempo D		146,84	143,96

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

SCIENCES

ÉNERGIE Certains pays européens, comme le Danemark, l'Allemagne ou l'Espagne, encouragent fortement le développement de l'énergie éolienne. Renouvelable, elle trouve des applications dans l'électrification des sites isolés et apporte une solution aux pointes de consommation hivernales. ● AVANT LA FIN de l'année, une éolienne de 1 500 kW doit être installée à Dunkerque. Elle sera la deuxième de cette puissance construite dans le monde. ● LE PRIX du kilowatt éolien reste encore élevé, mais il pourrait descendre à un niveau tel que les aérogénérateurs ne seront pas plus coûteux que les groupes électrogènes de même puissance fonctionnant au fioul ou au gaz. ● UNE INDUSTRIE existe en France qui fournit les composants des éoliennes. Une petite société de Douai s'est spécialisée dans la fabrication de pales en carbone et équipe les plus grandes éoliennes.

L'aérogénérateur de Dunkerque redonnera du souffle aux éoliennes

Plutôt que l'utopie du « tout éolien », les industriels mettent en avant des machines permettant d'alimenter des sites isolés et d'écrêter les pointes de consommation hivernales. Même si elle reste vouée à une utilisation marginale, cette énergie renouvelable n'a plus rien d'une lubie d'écologiste

DÉLAISSÉE durant quinze ans après les deux chutes malencontreuses de l'éolienne installée à grands frais dans l'île d'Ouessant, l'énergie éolienne s'apprête à effectuer un retour spectaculaire en France. Aujourd'hui, cette forme d'énergie renouvelable n'a plus rien d'une lubie d'écologiste, même si elle est vouée à rester marginale. Elle pourvoit aux pointes de consommation hivernales, quand les centrales nucléaires ne suffisent plus à la demande. Elle contribue aussi à l'électrification de villages isolés et, dans de nombreux pays, devient un mode de production non négligeable. Ainsi, en Inde, un très ambitieux programme éolien a été lancé en 1995.

> Les constructeurs misent sur la production en série et surtout sur une simplification de la machinerie

Au Danemark, où les éoliennes fournissent de 2 % à 3 % de la puissance électrique installée, certains trouvent un charme « donquichottesque » ou « giacomettien » à ces structures. Leur bruit très modéré n'offusque, paraît-il, personne. En 1995, ce pays a abandonné la première place européenne à l'Allemagne, dont le gouvernement soutient activement cette forme d'énergie qui fait vivre 4 000 salariés (contre 150 environ en France) employés dans la fabrication d'aérogénérateurs. La France est à la traîne, loin des réalisations allemandes, danoises ou même espagnoles.

Certes, en 1990, une éolienne de 300 kilowatts a été installée sur la zone industrielle de Dunkerque par le constructeur belge WindMaster. Près de la cimenterie de Port-la-Nouvelle, dans le Languedoc, le danois Vestas a construit une « ferme » de cinq éoliennes d'une puissance totale de 2 200 kW. Le français Vergnet, qui fabrique de petites éoliennes près d'Orléans, a monté douze machines de 12 kW chacune sur l'île de la Désirade, près de la Guadeloupe. En octobre, elles seront remplacées par vingt unités de 25 kW. Au même moment, Dunkerque inaugurera une ferme de neuf éoliennes WindMaster de 300 kW, un projet qui a connu plusieurs années de retard à cause des difficultés du constructeur.

Comparée à ses voisins, la France ne figure pas à l'avant-garde. Mais cette situation pourrait changer avec la mise en service prochaine, dans le Nord, d'une éolienne géante. A Dunkerque, une machine de 1 500 kW doit voir le jour d'ici à la fin de l'année. Excepté une installation expérimentale de trois mégawatts construite par Messerschmitt dans les années 80 et démontée depuis, cette éolienne sera la deuxième de cette puissance construite dans le monde, la première ayant été inaugurée le 3 juin à Emden, en Allemagne, au bord de la mer du Nord. L'une et l'autre sont l'œuvre du constructeur allemand Tacke.

« Les éoliennes de grande taille offrent moins d'emprise au sol et réclament une maintenance réduite. Dans un proche avenir, nous pourrons envisager d'en installer en pleine mer, où les vents sont réguliers et les voisins peu dérangeants », précise Philippe Bruyerre, gérant du bureau d'études Espace-Eolien-Développement. Une voie d'autant plus intéressante que le kilowatt éolien installé, qui, aujourd'hui, coûte de 7 000 à 8 000 francs, pourrait bientôt descendre aux environs de 5 000 francs. A ce prix, les aérogénérateurs ne seront pas plus coûteux que des groupes électrogènes de même puissance fonctionnant au fioul ou au gaz (le kilowatt nucléaire installé reste imbattable, à 2 500 francs). Pour diminuer leurs coûts, les constructeurs misent sur la production en série et, surtout, sur une simplification de la machinerie.

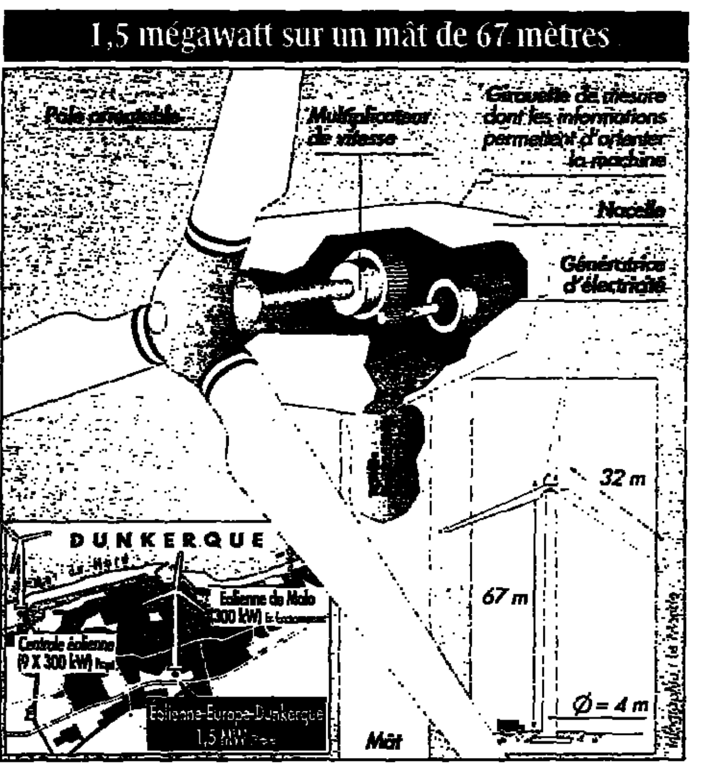
Ainsi l'allemand Enercon, qui vient de ravir au danois Vestas la première place mondiale, veut-il supprimer le multiplicateur de vitesse. Ce mécanisme transmet la puissance du rotor (l'hélice) à la génératrice de courant en faisant passer la vitesse d'environ 40 tours par minute à 1 500 tours par minute. A cet effet, il développe actuellement une génératrice multipôle à vitesse variable, directement couplée à l'arbre du rotor et capable de produire du courant en tournant seulement à 300 tours par minute. L'électronique de puissance associée à la génératrice permet d'envoyer sur le réseau électrique un courant de meilleure qualité et sans à-coups.

Avec moins de pièces, la maintenance est donc facilitée. Enercon et ses rivaux attendent beaucoup de ce procédé. Jeumont-Industrie, qui fabrique à Jeumont (Nord) des génératrices basse vitesse très compactes, à l'usage de l'industrie ou des sous-marins, n'y est pas indifférent. La filiale de Framatome est tentée d'exporter son propre savoir-faire à travers des projets d'aérogénérateurs. Comme elle, plusieurs industriels français, surtout localisés dans le Nord - Pas-de-Calais, souhaitent se placer comme fournisseurs de composants, à défaut de se faire une place comme constructeurs à part entière.

La plus belle réussite, pour l'heure, est celle d'ATV (Atout Vent), une petite entreprise de Douai qui s'est spécialisée dans la fabrication de pales en carbone et équipe les plus grandes éoliennes du monde. *« Nous avons besoin d'une vitrine pour réussir à l'export »*, insiste Jean-Michel Grave, directeur chez Norelec. C'est pour cela que cette entreprise de matériel électrique s'est rapprochée de WindMaster sur le projet de Dunkerque. Elle n'est pas la seule. Grâce aux multiplicateurs de vitesse de CMD Engrenages et Réducteurs (Cambrai), aux génératrices de Leroy-Sommer (Beaucourt), au mât de Petitjean (Troyes) et à la nacelle de Canam (Jarny), 70 % des composants utilisés à Dunkerque seront finalement français.

André Larané

1,5 mégawatt sur un mât de 67 mètres



L'éolienne géante de Dunkerque produira 1 500 kW avec un vent de 42 km/h (13 m/s). Sa nacelle de 97 tonnes dominera la ville de ses 67 mètres de haut.

500 mégawatts en l'an 2005

● **Le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications,** Frank Borotra, a affiché son souhait de développer l'énergie éolienne. L'objectif officiel est de disposer d'une puissance installée de 250 à 500 MW à l'horizon 2005 (soit environ le tiers d'une tranche nucléaire !), pour cela :

● **L'Agence de l'environnement et** de la maîtrise de l'énergie aidera financièrement à évaluer les sites éoliens ;

● **EDF** doit lancer des appels à propositions pour sélectionner les projets. Un premier appel sera lancé en octobre pour un total de 50 MW ;

● **Les projets** seront sélectionnés d'après leur sérieux financier, leur impact sur l'environnement et le tarif d'achat de l'électricité. Selon une procédure originale, les candidats diront à EDF à quel prix ils souhaitent que leur soit rachetée l'électricité ;

● **Les collectivités territoriales** pourront subventionner les projets pour en abaisser le seuil de rentabilité.

Des aides indispensables

Pour favoriser le développement de l'énergie éolienne, les pouvoirs publics accordent, dans de nombreux pays, des aides financières. Ainsi, aux Etats-Unis, l'administration fédérale donne une subvention de quelques centimes sur le tarif local de rachat par les compagnies privées. Ces mesures, encore plus incitatives en Europe, ont permis d'accroitre la production de l'énergie produite par le vent. Les tarifs du kilowatt-heure (kWh) ainsi fixés par les gouvernements varient entre 0,3 franc en France et 0,81 franc en Allemagne, alors que le kWh nucléaire revient à environ 0,18 franc.

Aux Etats-Unis, la puissance cumulée des éoliennes est de 1 654 mégawatts (MW). Le total pour l'Europe se monte à 2 534 MW. La puissance produite est bien différente selon les pays du Vieux Continent. Ainsi l'Allemagne arrive-t-elle en tête, avec 1 132 MW, suivie du Danemark (637), des Pays-Bas (249), de l'Angleterre (201), de l'Espagne (133) et de la France (4 !).

Le plancton absorbait-il plus de CO_2 à l'ère glaciaire qu'aujourd'hui ?

BREST
de notre correspondant

Sur les quelque sept milliards de tonnes de gaz carbonique rejetées chaque année dans l'atmosphère par l'homme, environ deux milliards de tonnes sont absorbées par l'océan. Mais cette estimation est entachée d'une erreur de plus ou moins 25 % et l'on ignore, par ailleurs, où passe 1,8 milliard de tonnes du même CO_2 (*Le Monde* du 30 mai). Etant donné le rôle primordial que joue le gaz carbonique de l'atmosphère dans l'effet de serre responsable du réchauffement climatique, on comprend que les chercheurs s'efforcent d'élucider le mécanisme de cette « pompe océanique ». Cinquante experts de onze pays se sont penchés sur le sujet lors d'un colloque qui a eu lieu récemment à Brest.

LA MÉMOIRE DE L'OCÉAN

Les océans absorbent le gaz carbonique par dissolution chimique dans l'eau, mais aussi par l'intermédiaire des micro-organismes qu'ils contiennent. Des algues microscopiques – en particulier les diatomées –, qui vivent à la surface de l'eau, poussent en consommant du gaz carbonique et accumulent le silicium apporté par les rivières, le vent, les sources hydrothermales et le nettoyage des fonds basaltiques par les courants. Quand elles meurent, ces diatomées tombent lentement au fond, 3 000 à 4 000 mètres plus bas. Leur carapace de verre – petites splendeurs ressemblant à des nids d'abeilles vues au microscope – y forment des dépôts importants. Selon Paul Tréguer (université de Bretagne occidentale-CNRS), 2,5 % des flux de silicium terrestre se retrouvent ainsi au fond des mers. L'océan Antarctique, le Pacifique nord, le Pacifique équatorial, sont le siège de couches sédimentaires épaisses de cette opale des mers.

Comme les bulles d'air contenues dans les glaces polaires sont la trace de la composition de l'atmosphère aux époques anciennes, les restes de ces algues siliceuses constituent la mémoire de l'activité biologique des océans. Des carottages, effectués par des navires océanographiques, ont permis de mettre en évidence une corrélation entre la diminution de la teneur en gaz carbonique atmosphérique lors du dernier maximum glaciaire (de moins 20 000 à moins 80 000 ans) telle qu'on a pu la mesurer par la glaciologie et une augmentation de la quantité de sédiments datant de cette époque.

Il était alors tentant d'en déduire que le fonctionnement de la « pompe biologique » océanique s'était accéléré durant cette période. Les débats animés lors du colloque de Brest ont montré que les choses n'étaient pas aussi simples. Si les chercheurs américains du Lamont Doherty Earth Observatory (LDEO), et notamment Bob Anderson, estiment que la pompe biologique était très active au dernier âge glaciaire, les Français du CNRS de Bordeaux, avec Gilles Bareille, considèrent que l'augmentation des dépôts a pour origine principale des phénomènes océanologiques d'ordre physique.

Les travaux de l'océanologue John Martin ont montré que le fer favorise l'action du phytoplancton, explique Paul Tréguer. *« Les Américains lient donc le regain d'activité des micro-algues à de plus importants apports de fer transporté depuis la Patagonie par des vents violents et répandus dans l'océan Antarctique. »*

Mais des données recueillies sur les dépôts d'opale de l'océan Indien ont amené les chercheurs français à penser que la pompe biologique de gaz carbonique n'était pas plus active à l'époque glaciaire qu'aujourd'hui. Selon eux, la diminution du gaz carbonique atmosphérique révélée par les carottes de glace polaire pourrait être due à une « ventilation » différente de l'océan Indien.

EAUX MOINS ACTIVES

Parallèlement, les eaux profondes, qui plongent depuis la surface en apportant de l'oxygène au fond, auraient alors été moins actives. Ce moindre apport d'oxygène dans les grands fonds aurait freiné le développement des bactéries, entraînant ainsi une meilleure conservation de l'opale. Cela expliquerait l'importance des restes d'algues datant de cette époque.

Le débat n'est pas clos. Une meilleure approche de l'écologie des systèmes planctoniques s'avère nécessaire, afin de mieux connaître le développement des diatomées et leur cheminement dans la colonne d'eau. Le colloque a montré, par ailleurs, la nécessité pour les chercheurs d'unifier leurs outils de « traçage » du cycle du carbone. Les Etats-Unis et la France doivent mener de nouvelles campagnes dans l'océan Antarctique. Un programme européen est également prévu en Atlantique Nord ainsi qu'une campagne internationale sur l'opale.

Gabriel Simon

La communauté scientifique se mobilise pour sauver les satellites perdus d'Ariane-5

ILS ÉTAIENT *« quatre joyaux scientifiques »*, selon l'Agence spatiale européenne (ESA). L'expérience Cluster comportait quatre sondes jumelles identiques destinées à l'étude du « vent solaire ». Elles ont été détruites le 4 juin dans l'explosion du premier exemplaire du lanceur lourd Ariane-5, qui devait les placer sur orbite. Deux d'entre elles ont été retrouvées dans la savane guyanaise, mais elles sont inutilisables.

« Une catastrophe », commente Roger Bonnet, directeur scientifique de l'ESA. Bien au-delà des 410 millions d'unités de compte (2,7 milliards de francs) volatilisés, la perte scientifique est énorme. Avec le satellite d'observation du Soleil SOHO, lancé l'an dernier (*Le Monde* du 6 décembre 1995), Cluster constituait le maillon principal d'une campagne d'investigation des relations Soleil-Terre qui mobilise quatre cents chercheurs de vingt pays. La double mission européenne, aujourd'hui amputée, doit être complétée, d'ici à la fin du siècle, par une vingtaine d'autres, dont les satellites russe Interball, américains Wind et Polar et japonais Geotail.

De nombreux télescopes, radars et instruments au sol sont également mobilisés dans cet effort international, qui a pour but de mettre sur pied une sorte de « météorologie » des relations orageuses de notre étoile avec la Terre, où les « tempêtes » de particules solaires peuvent provoquer des pannes dans les réseaux d'électricité ou de télécommunications, voire provoquer des modifications climatiques. Les quatre sondes Cluster devaient « voler » en formation pendant deux ans, afin d'étudier en trois dimensions (et non plus ponctuellement comme auparavant) les zones de la banlieue terrestre où le vent solaire heurte le bouclier magnétique qui détourne de notre globe une partie des particules.

La communauté scientifique s'est vite ressaisie. Si les satellites sont détruits, le reste du programme subsiste : un réseau de recueil et de traitement des données performant, des équipes de techniciens et des laboratoires qui se sont investis pendant des années, un travail de préparation théorique et technologique qui n'est plus à faire. *« Il serait stupide de laisser perdre tout cela*, s'exclame Dominique Le Queau, directeur du Centre d'études spatiales et du rayonnement (Toulouse). *Il faut repartir. Et vite, car les technologies évoluent. »*

UNE SONDE DE SECOURS

Avec les autres responsables scientifiques des différentes expériences de Cluster, Dominique Le Queau doit participer, mardi 18 juin, au siège de l'ESA, à une réunion sur le sujet. *« Nous verrons*, explique Roger Bonnet, *comment les solutions de rechange éventuelles s'articuleraient avec les autres parties du programme international et les futures missions. »* Le 21 juin, le comité consultatif, puis le comité des programmes scientifiques de l'ESA se réuniront à leur tour.

L'ESA dispose d'une sonde de réserve, en pièces détachées, qui pourrait être montée assez rapidement. Pour refaire la mission à l'identique, il faudrait en commander trois autres à la firme allemande Dornier, maître d'œuvre du consortium d'industriels européens chargé de leur construction. Il ne sera pas nécessaire de refaire le travail de développement et, *« l'effet de série jouant, la dépense pourrait se limiter à moins de 30 millions d'unités de compte* [198 millions de francs] *par satellite »*, estime Roger Bonnet. Pour la France, la dépense supplémentaire serait de l'ordre de 50 millions de francs, compte non tenu du salaire des chercheurs. La fabrication et, surtout, le réglage et le calibrage des quatre engins exigeraient près de quatre ans.

Soucieux d'économies, les Etats membres de l'ESA pourraient cependant proposer de ne lancer que la sonde de secours. On parle aussi de confier la réalisation des trois autres engins non plus à Dornier, mais aux trois pays intéressés par la mission (Allemagne, France et Grande-Bretagne). Cela inquiète Dominique Le Queau. *« Si les quatre satellites ne sont pas rigoureusement identiques, ce sera une mission différente, dont les objectifs scientifiques devront être redéfinis. De plus, l'effet de série ne jouera plus et cela coûtera donc plus cher. »* Avec une seule sonde, les chercheurs perdraient le bénéfice de l'analyse en trois dimensions qui fait l'originalité de la mission Cluster, estime-t-il par ailleurs.

Le comité des programmes scientifiques de l'ESA pourrait prendre une décision lors de sa prochaine session plénière, les 4 et 5 juillet à Londres. Mais *« les restrictions financières sont telles que les Etats membres ne pourront pas augmenter les budgets »*, déplore Roger Bonnet. Quelle que soit la solution choisie, elle aura donc probablement pour conséquence de retarder les missions futures...

Jean-Paul Dufour

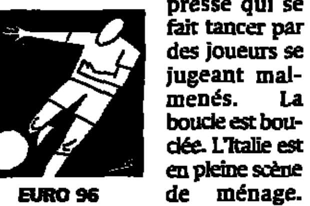
L'Italie joue contre l'Allemagne sa survie dans l'Euro

L'entraîneur Arrigo Sacchi devrait titulariser Gianfranco Zola. A trente ans, le meneur de jeu de Parme, souvent trop réservé au goût des Transalpins, a enfin la chance de mettre en valeur ses qualités sur le terrain

Les rencontres du groupe C s'achèveront, mercredi 19 juin, sur une rencontre au sommet, à Manchester (20 h 30, France 3), entre l'Italie et l'Allemagne. Pour parvenir en quarts de finale, les Allemands doivent éviter une défaite supérieure à trois buts d'écart. Les Italiens, en position délicate, doivent s'imposer. Sinon leur sort dépendra du match de Liverpool entre la Russie et la République tchèque, toutes deux encore en course pour la qualification. Dans le groupe D, mardi 18 juin, la Croatie, assurée de la qualification, affronte le Portugal à Nottingham (17 h 30, France 2). Les Portugais, en situation très favorable, n'ont besoin que d'un match nul pour aller en quarts de finale. Les Danois, contre la Turquie à Sheffield, ne pourront se qualifier qu'en cas de défaite des Portugais et s'ils gagnent avec au moins quatre buts d'écart.

MANCHESTER
de notre envoyé spécial

Un sélectionneur qui accuse son adjoint de duplicité et ses joueurs de mollesse. Le même sélectionneur qui se fait à son tour étriller par la presse pour ses choix tactiques. Ladite presse qui se fait tancer par des joueurs se jugeant malmenés. La boucle est bouclée. L'Italie est en pleine scène de ménage. Autour du camp d'entraînement d'Alsager, la campagne anglaise résonne de bruits de vaisselle cassée et de cris d'orfraie. Ce n'est rien. Simplement la Squadra Azzurra qui prépare un match.


EURO 96

« Soit je serai porté en triomphe, soit je serai bombardé de tomates », avait prédit Arrigo Sacchi, avant l'Euro. Le pavois n'a pas encore été commandé mais les cageots de légumes sont déjà en train de mûrir à coeur. Après sa défaite contre la République tchèque, l'Italie s'apprête à vivre un match capital, contre l'Allemagne, mercredi 19 juin, à Manchester, dans le groupe C.

L'affaire n'est pas simple et l'adversaire, même s'il est virtuellement qualifié, plutôt coriace. Les Italiens doivent gagner ou, sinon, s'en remettre au résultat de la rencontre entre la République tchèque et la Russie.

En attendant la rencontre, *casa* est le mot qui revient le plus souvent dans les discours italiens. L'Italie imagine avec effroi l'humiliation d'un retour prématuré à la maison, comme en 1966, lors de la Coupe du monde en Angleterre, où elle avait été battue au premier tour par la Corée du Nord.

Dans de précédents tournois, la *Nazionale* s'est mainte fois qualifiée de justesse. Elle s'en est souvent tirée avec un petit coup de pouce du destin. Mais la Madone pourrait finir par se lasser. Alors mieux vaut régler cela soi-même et se mettre en condition par quelques poussées d'adrénaline.

Il est un joueur que ce tohu-bohu ne perturbe pas. Gianfranco Zola a joué à Naples. En comparaison des spasmes qu'il a connus dans son ancien club, l'ambiance qui règne ici doit lui faire songer à la quiétude d'une assemblée de douairières. Il avait 23 ans quand il a quitté la Sardaigne pour l'équipe qu'emmenait alors Diego Maradona. Pour ses débuts au plus haut niveau, il a pu observer la passion à son paroxysme. Il y a là de quoi se forger une éducation sentimentale, quand on est un apprenti du *calcio*.

NOUVELLE COQUELUCHE

Héritier présomptif de Maradona, Gianfranco Zola a refusé d'endosser son habit de lumière. Acteur brillant sur la pelouse, il a refusé dans la vie de participer à cette *commedia dell'arte* qui vous taille une réputation aussi sûrement qu'une reprise de volée. A Naples puis à Parme, Gianfranco Zola a choisi la discrétion. Le joueur avait saisi combien il pouvait être périlleux de jouer avec la ferveur.

L'international n'a donc jamais revendiqué de devenir une idole. On en a conclu qu'il manquait de charisme. Cela lui a fait du tort. A 30 ans, le meneur de jeu peut estimer que sa carrière dans la Squadra Azzurra a pâti de sa modestie. Il a longtemps été barré par la figure emblématique Roberto Baggio. Mais parce qu'il s'est usé prématurément à son propre culte de la personnalité, le bouddhiste au catogan, héros du Mondial américain de 1994, n'a pas été convié en Angleterre. Le rôle de meneur de jeu revenait de droit à Gianfranco Zola, premier sur la liste d'attente. Mais la clameur populaire s'est mise à réclamer sa nouvelle coqueluche, Enrico Chiesa, de quatre ans son cadet. Le joueur de la Sampdoria de Gênes avait l'attrait de la jeunesse et un caractère qui promet de nourrir des discussions acharnées sur les *piazzette* italiennes. L'Italie rêvait de voir à l'oeuvre ce nouveau venu, en duo avec Fabrizio Ravanelli, l'attaquant aux cheveux blancs de la Juventus de Turin, même s'il est de notoriété publique que les deux hommes ne s'apprécient guère dans la vie.

Arrigo Sacchi a horreur qu'on le pousse. Il préféra finalement associer, contre la Russie, Gianfranco Zola et Pierluigi Casiraghi, provoquant la bronca. Deux buts plus tard, la presse faisait amende honorable. Le buteur de la Lazio eut droit aux gros titres, le meneur de jeu de Parme à un hommage plus discret. Mais les performances furent d'égale valeur. Le binôme était adopté.

Les *tifosi* s'offusquèrent même que le sélectionneur national le remette en cause contre la République tchèque. Enrico Chiesa et Fabrizio Ravanelli sombrèrent dans le naufrage collectif de la Squadra Azzurra.

La logique voudrait que, mercredi, Arrigo Sacchi n'essaye pas de minauder plus longtemps et titularise d'entrée ses deux favoris. Italie-Allemagne était déjà considéré comme le match au sommet des poules qualificatives. L'enjeu dramatique en fait encore plus un match en vue. Gianfranco Zola a enfin l'occasion d'obtenir ce petit bout de gloire qu'il n'a jamais osé réclamer.

Benoît Hopquin

Les stations de la passion du football

LONDRES
de notre envoyé spécial

Upton-Park, Fulham-Broadway, White-City... La plupart des supporteurs continentaux présents à Londres durant l'Euro 96 n'ont jamais entendu parler de ces stations de métro situées dans des quartiers dédaignés par les touristes. Les Londoniens, eux, les connaissent bien puisqu'elles desservent des stades de football. A Upton-Park, dans l'est, descendent les fans de West Ham. A Fulham-Broadway, plus près du cœur de la cité, se retrouvent ceux de Chelsea. White-City, dans l'ouest, accueille les fidèles des Queen's Park Rangers...

Dans l'ensemble du « Grand Londres », il existe ainsi une quinzaine de stations – sur 272 – qui vivent au rythme des rencontres. Peu animées en temps normal, elles voient affluer, les jours de match, des milliers de voyageurs-supporteurs. Elles portent souvent les traces des passions locales. Des graffiti à la gloire de l'équipe adorée, des mots de haine contre les fans rivaux.

La plus célèbre de ces stations est bien sûr Wembley-Park, à deux pas du stade national où les joueurs anglais et néerlandais devaient s'affronter mardi 18 juin. La plus originale est sans doute celle d'Arsenal : située à portée de ballon des tribunes d'Highbury, elle est la seule à porter le nom d'un club. Jusqu'au 5 novembre 1932, elle s'appelait en effet Gillepsie-Road. Le manager d'Arsenal, Herbert Chapman, obtint qu'elle soit rebaptisée Arsenal. Lors des matches, les équipes de contrôleurs sont renforcées et des policiers prennent position à la sortie du long tunnel d'accès aux quais. Dehors, la police montée prend le relais. La capitale britannique compte treize clubs professionnels, de la première à la quatrième division. Chaque samedi après-midi, à 15 heures, ce sont donc près de 100 000 personnes qui assistent à des rencontres de haut niveau, et la plupart de ces supporteurs empruntent le métro pour se rendre au stade.

Les responsables du réseau, la police et les clubs se concertent pour éviter que les horaires des rames n'amènent les différents groupes à se croiser. Mais les couloirs sont si longs et les correspondances si hasardeuses dans ce métro hors d'âge qu'il existe toujours un risque de rencontre imprévue. Heureusement, des caméras vidéo permettent de surveiller les mouvements de foule et de s'assurer que des visiteurs provinciaux, de Manchester, Liverpool ou Leeds, ne s'égarent pas dans ce dédale souterrain long de 430 kilomètres.

Philippe Broussard

Le Danemark voit s'approcher l'abdication et l'exil

SHEFFIELD
de notre envoyé spécial

Quand tout va mal, il faut se parler. Claus Thomsen, énergique remplaçant de la sélection danoise, a retenu cette bonne leçon de psychologie des relations humaines. Après la rude défaite concédée dimanche 16 juin, face à la Croatie, il n'envisageait pas d'autre issue qu'un grand déballage. Les joueurs, l'entraîneur, tous allaient se dire ce qu'ils avaient sur le cœur, en une sorte de happening de la dernière chance.

Pour se hisser jusqu'en quart de finale, les champions sortants ont besoin d'un miracle. Les Croates doivent leur faire la grâce de battre les Portugais, tandis qu'eux-mêmes ont pour tâche d'infliger aux Turcs une large défaite. Dans son désir de débattre, Thomsen ne visait pourtant pas à préserver son moral, et celui de ses coéquipiers, de la cruauté des statistiques. Il sait que le titre ne tient plus qu'à un fil, que l'épopée suédoise de 1992 ne se reproduira pas.

Il voudrait comprendre. Découvrir les causes de l'efficacité perdue. Et, peut-être, savoir comment une équipe naguère irrésistible a pu s'égarer dans un jeu imparfait, perclus d'incertitudes.

Michael Laudrup, sous le poids des années, a égaré un bout de son talent. Son frère Brian est désormais seul, s'épuisant dans son rôle de sauveur d'une patrie trop souvent en danger. Et Schmeichel, le grand Peter de Manchester, sacré par les Anglais meilleur gardien du tournoi, ne peut construire les victoires de ses seules mains. Richard Möller-Nielsen, l'entraîneur, se reconnaissait coupable d'un brin de présomption. Le groupe D s'est finalement révélé plus dur qu'il ne l'avait imaginé. Son équipe, qui entretient sans s'en cacher un vague cousinage avec l'Angleterre, a peiné face aux coups de patte des techniciens jaillis des rangs croates et portugais.

1992 était donc bien un accident, un bonheur accroché presque par hasard au revers des maillots rouge et blanc. Dans leur folle aventure, les Danois s'étaient simplement rendus maîtres des circonstances nées du remplacement de dernière minute de la Yougoslavie dans le tournoi final. Aujourd'hui, ils n'ont plus la force de bousculer les hiérarques du foot européen. L'entraîneur rappelle volontiers que ses joueurs appartiennent à un *« petit pays du football »*, que l'échec y est une norme plus raisonnable que la réussite.

SUR LE DÉPART

Pour beaucoup, l'avenir est déjà ailleurs. Celui d'Allan Nielsen fait l'objet des conversations. Le milieu de terrain, âgé de 25 ans, subit les pressantes avances du FC Valence pour rejoindre le championnat espagnol, exemple d'un destin d'exil auquel sont toujours condamnés les meilleurs professionnels danois.

Le match contre la Turquie, mercredi 19 juin à Sheffield, risque de marquer l'abdication prématurée des tenants du titre. Comme en 1988, le premier tour serait le terme du parcours. Et, sans doute, la fin d'une époque. Une génération danoise s'éteint, dont Michaël Laudrup était le plus brillant symbole. Il s'en va finir ses jours de footballeur au Japon. Richard Möller Nielsen, en place depuis plus de six ans, a choisi d'entraîner désormais la Finlande. Sur la pelouse d'Hillsborough, les Turcs peuvent même s'offrir le luxe d'un coup de grâce. Cela a-t-il vraiment de l'importance ?

Pascal Ceaux

Deux cyclistes et un médecin mis en cause dans une affaire de dopage

DEUX COUREURS du groupe GAN, Laurent Desbiens et Philippe Gaumont, ont fait l'objet de contrôles antidopage positifs dans une affaire qui a mis également en cause le médecin de l'équipe cycliste, lundi 17 juin. Les deux coureurs n'ont pas encore comparu devant l'instance disciplinaire de la Ligue du cyclisme professionnel français et n'ont pas encore été sanctionnés.

Toutefois, la contre-expertise pratiquée a confirmé le résultat du premier examen. Laurent Desbiens a été contrôlé « positif » au Vendée International Classic, le 28 avril. Philippe Gaumont l'a été à trois reprises (à la Côte Picarde, aux Quatre Jours de Dunkerque et au Tour de l'Oise), entre le 23 avril et le 17 mai.

Les deux coureurs ont reconnu avoir pris le produit incriminé, de la Nandrolone, classée dans la catégorie des anabolisants, sur prescription du médecin de l'équipe, le docteur Patrick Nédelec. Ces prescriptions remontent aux mois d'octobre et de novembre, mais les traces de ces produits peuvent être retrouvées dans l'organisme jusqu'à six mois plus tard. M. Nédelec s'occupait l'an dernier du suivi médical de l'équipe Castorama, à laquelle appartenaient Desbiens et Gaumont. Il a été recruté en novembre 1995 par Roger Legeay, directeur sportif d'une équipe GAN dont les résultats ont été excellents depuis le début de saison et dans laquelle figure notamment le Britannique Chris Boardman.

Depuis sa mise en cause, il a fait l'objet d'une mise à pied, en attendant la mise en œuvre d'une procédure de licenciement. Le docteur Nédelec est également membre du Comité directeur de la Fédération française de cyclisme (FFC), où il représente les médecins, et a été à plusieurs reprises inspecteur médical sur des grandes épreuves, notamment le Tour de France.

Il s'est défendu, lundi soir, en déclarant à l'AFP qu'il avait *« commis une erreur par rapport à la réglementation antidopage mais non par rapport à la prescription thérapeutique »*. *« J'ai agi en réponse à une demande effective et pressante du coureur »*, a-t-il ajouté.

■ **Juan-Antonio Samaranch**, le président du Comité international olympique (CIO), a souhaité, lundi 17 juin à Vienne, que les *« vrais responsables »* de l'usage de drogues dans le sport, parmi lesquels les entraîneurs et les médecins, soient les premiers à être *« sanctionnés »*. *« Jusqu'à présent, ce sont toujours les athlètes qui sont sanctionnés, et ce n'est pas juste, car la plupart du temps ils ne savent pas ce qu'on leur fait avaler. Ce sont les vrais responsables qui devraient être punis, les entraîneurs et parfois les médecins, toutes les personnes qui les entourent »*, a-t-il déclaré lors d'un entretien avec la presse.

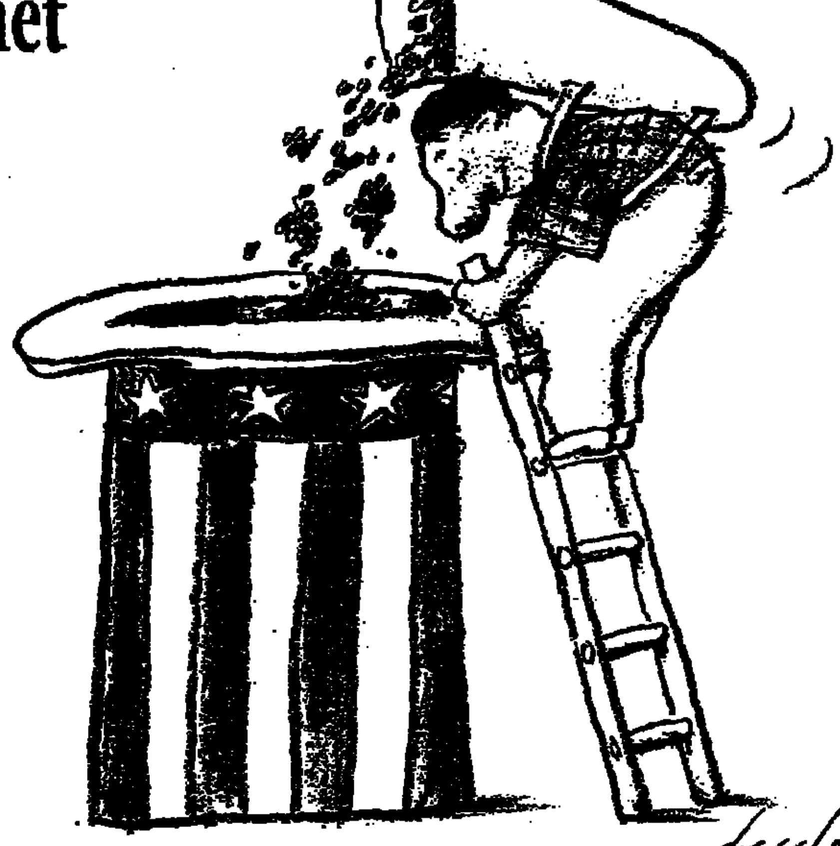
■ **Le professeur Jean-Paul Escande, président de la Commission nationale de lutte contre le dopage**, a déclaré, lundi 17 juin, qu'il avait écrit il y a un mois à Guy Drut, ministre de la jeunesse et des sports, pour *« l'alerter de l'énorme danger du dopage représenté par des molécules indétectables »*. *« Je veux seulement lui dire qu'il ne faut pas se satisfaire des contrôles négatifs, car les dopeurs savent les rendre négatifs » »*, a-t-il indiqué. *« Je lui ai écrit pour lui indiquer qu'il serait préférable que la Commission soit présidée par quelqu'un capable de faire passer auprès de lui le message en dehors des textes et des discours officiels. »*

هكذا من الأصل

Deux cyclistes et un médecin mis en cause dans une affaire de dopage

Un dîner avec Montrachet

Autour d'un fleuron de la vigne chez une toque de Bourgogne



LES PARABOLES dont on l'entoure et les maximes dont on l'affuble l'ont mis pour toujours en réserve de la fréquentation du commun. Pas le petit Jésus, non, mieux, Don Juan *en culottes de velours*. Un séducteur sans pitié, sans illusions et sans avenir. Inique et unique. Le montrachet est un vin auxquels ses actionnaires font porter une croix qu'ils ne cessent d'alourdir à mesure qu'ils en arrondissent les qualités et en flattent les outrances. Le meilleur « blanc sec » jamais élevé sur notre courte planète vibre de prétentions et d'excès incomparables.

Il y a du blasphème dans l'air. C'est rare, même dans ce pays de cocagne que les hommes croient s'être inventé en faisant *« reculer les limites de l'art »*, comme dit Brillat-Savarin à propos de la cuisine du clergé. Montrachet, un monstre au sang parfumé de miel et d'aubépine, *que l'on pourrait facilement* laisser frayer en toute quiétude avec les siens si les grandes curiosités criminelles ne finissaient par prendre le dessus et ne vous faisaient brusquement tenter d'aller à sa rencontre.

Le jeu était serré, mais il n'y avait aucune loucherie dans le pari ; encore moins dans l'endroit choisi pour le rendez-vous. Chez Lameloise, à Chagny, en Saône-et-Loire, maison régnante depuis *trois générations* sur le destin de table de cette mirifique principauté *du duché de Bourgogne*, à quelques kilomètres du sanctuaire où prospèrent la vedette et ses frères.

Etoilé à la soviétique par le Michelin depuis 1979, Jacques Lameloise est considéré comme un sans peur et un sans reproche. Travail pour lui pas commode de maintenir ici la tradition tout en prenant garde de ne pas être à la traîne des avancées gastronomiques que l'on se permet, avec moins de risques, dans le reste du royaume. Il assure.

La proposition *était simple* : un repas, en compagnie du *« grand montrachet »*, autour, et avec lui, de l'exergue à l'épilogue. Ils sont marrants, ces Parisiens, et hop ! la bouteille du siècle, et hop ! le repas de l'année... Comme ça, le temps de rouler tranquille par une autoroute de début de semaine, radars de gendarmerie en atelier de révision. Et on arrive, le visage enfariné, dans cette belle commanderie de province frappée aux armes du patrimoine et de la réussite.

La salle et ses chapelles rayonnantes résonnent de clairons américains et de silences japonais, de murmures *allemands et de* gloussements français. Attention, nous sommes sur un lieu de pèlerinage, sur une aire aspergée d'eau bénite par les furieux oblats des casseroles. Pas de blague, c'est du sérieux ; les clients ne viennent pas dans la place seulement pour se distraire. On mesure ses gestes, on *pèse le prix du travail et des* choses servies. La désinvolture ne semblait être ni à l'ordre du jour ni à l'ordre du dîner.

MANŒUVRE DE TRANSVASEMENT

Brève mise en garde de Jacques Lameloise, qui déboule tout à trac pour voir la mine du fameux commanditaire du fameux repas. Vous savez à quoi vous vous engagez, *vous connaissez* le *prix du vin* à la production, vous me faites confiance pour le menu ? Bien, on y va. Explorateur un peu trop téméraire s'apprêtant à se faire court-bouillonner la tête par un sorcier jivaro. Mais ce qui était dit était dit : on y va, allons-y.

Entrée du champion. Il a été préparé au combat dans les caves du domaine Ramonet, un manager célèbre dans la région ; ses poulains font du score. C'est un 83. *Une année très riche, explique* le sérieux sommelier, de l'opulence, de la plénitude ; parfums de fruits confits et d'orange. Un très bon.

Il débouche, hume, goûte, pose son verre sur la desserte et sans prévenir disparaît avec la bouteille. Il y avait un os. Le revoilà dix minutes plus tard, avec une carafe à fond spacieux, opérant devant témoins la manœuvre de transvasement.

Trop puissant, il était en train de *s'enfermer sur lui-même*, de s'étouffer ; maintenant, il se laisse envoûter. Treize ans, c'est encore un peu jeune pour bien comprendre les choses de la vie ; c'est un cadet, à vingt-cinq ans il sera mousquetaire. On faisait oui de la tête. L'or était dans le flacon, le flacon dans le seau à glace, la merveille prête à bondir sur ses victimes, fraîchement réchauffée à 12 degrés.

Amigo, on a fait du chemin pour venir te voir, on appartient aux *gentils, quitte tes chaînes pour un* moment, abandonne tes tyrans, oublie les devises fortes et raconte-nous qui tu es vraiment. Ça commence comme dans l'un de ces rêves de première étreinte où le dormeur se croit encore patron du jeu. Il pense pouvoir se reprendre. Lui, Montrachet, avec beaucoup de sapience et de largesse d'esprit, protège son client du chagrin soudain qui lui tomberait dessus au cas, probable, où il *ne comprendrait pas ce qui lui arrive*. Une sorte d'hallucination douce, de projection dans un inconnu *bienveillant et* berçant. Des arômes, des appels, des signaux multicolores sont lancés de toutes parts. On se pince, c'est trop.

Lameloise jouait les maîtres de ballet. Il s'amusait, Jacques Lameloise. Queue d'écrevisse au caviar, légumes menus et aneth comme si de rien n'était, pour bien s'en souvenir. Marbré de canard et foie gras aux lentilles vertes en gelée – *un plat à dérober, une recette à voler*.

DIX-SEPT PROPRIÉTAIRES

Le vin montait doucement en puissance, très joyeux, très amical. Curieux, ce montrachet, on a l'impression par moments qu'il vous entend parler de lui. On a même la sensation physique qu'il s'est installé en convive, qu'il pourrait prendre la parole. *Il la prend. Ah !* les escargots, pied de porc, jus *d'herbes et cristalline de choux* : j'en discutais récemment avec le chef, *je pense que c'est assez réussi*, ce mariage, vous ne trouvez pas ? Oui, oui, certainement cher ami... C'est comme ce ravioli aux truffes d'été et purée, on dit que les truffes me *« sauvagent »*, me font redescendre dans mes obscurs nourriciers, c'est votre avis ? C'était tout à fait notre avis. Ils sont dix-sept propriétaires à fouailler avec science et beaucop d'art les huit hectares de cette vigne posée et enracinée à parts égales entre les bienheureuses communes de Chassagne-Montrachet et de Puligny-Montrachet. Là est le coteau de la juste pente. Un eldorado minuscule d'une production d'environ quarante mille bouteilles *par an qui s'échappe de la* côte de Beaune – il n'y a pas de préemption – vers l'étranger presque dans son entier.

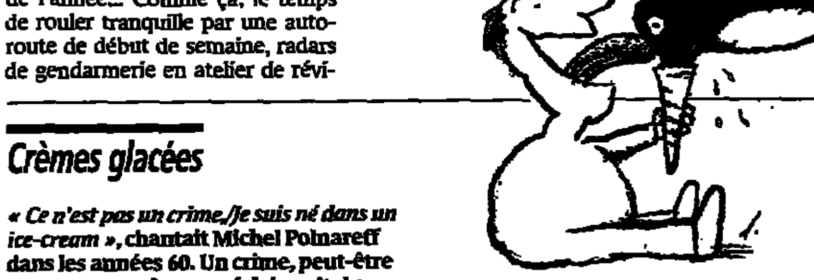
Ce n'est pas une gène pour les Américains un peu aisés, qui ont vite appris à prononcer le nom de l'artiste comme on doit le prononcer : *« Morachet »*. Voilà au moins une information qui ne coûte pas cher et permettra toujours de faire un petit effet en racontant des blagues autour d'une moules-frites *et d'un verre de muscadet*.

Jean-Pierre Quélin

★ Lameloise, 36, place d'Armes, 71150 Chagny. Tél. : 85-87-08-85. Fermé le mercredi et le jeudi midi. Menus : 370 F et 590 F. Carte : à partir de 400 F. Chambres : de 650 F à 1 500 F.

DESSINS DESCLOZEAUX

Crèmes glacées



« *Ce n'est pas un crime,/Je suis né dans un ice-cream* », chantait Michel Polnareff dans les années 60. Un crime, peut-être pas ; en revanche, un péché capital en matière de gourmandise... Surtout avec les crèmes glacées de luxe. Riches en crème, riches en sucre, riches en parfums, ces spécialités vendues en pots sont apparues en France il y a six ans, et, jusqu'à l'année dernière, elles progressaient régulièrement.

Si Häagen-Dazs, l'écrasant leader du secteur, n'a pas été frappé par la récession, *les ventes du marché ont* baissé en général de 5 %. En période de crise, vendre ses pots trois fois *plus* cher qu'une glace standard n'est pas une sinécure. Gervais, qui avait lancé sa glace américaine, a arrêté depuis longtemps ; quant à Motta et Danone, qui s'étaient, il y a peu, associés, à grand renfort de publicité, pour lancer « Yolka », leur produit est un échec cuisant.

L'un des handicaps de cette crème glacée de luxe est son format : d'énormes pots de 500 ml, qu'on a pourtant vite fait de descendre en *solitaire, vautré devant* la télévision. « *Certaines femmes sont fanatiques de notre produit, mais elles ont peur de tomber dedans* », avoue Isabelle Garric, directrice marketing de Häagen-Dazs. Haro sur les gros pots ? C'est en tout cas la ligne de conduite chez Cogesal, où les produit de la marque Mirage, avec leurs inclusions étonnantes de sabayon de Marsala ou de sirop d'érable, n'existent plus désormais qu'en petit format. Häagen-Dazs semble avoir trouvé l'idée judicieuse *puisqu'il* se met lui aussi cette année à vendre des mini-pots, par boîtes de quatre.

Qu'importe le format... Si, à volume égal, les crèmes glacées de luxe sont beaucoup plus lourdes que les glaces standard, c'est qu'elles sont moins foisonnées. Elles contiennent moins d'air : entre 20 et 25 %, contre 50 % en moyenne. Etre plus compacte ne présente pas que des avantages. Si la fonte est plus lente en *bouche*, la *« cuillérabilité »* (néologisme de glaciers) laisse à désirer. Il est vrai qu'au sortir du congélateur, rompre cette glace tient tout bonnement de l'exploit. Isabelle Garric n'hésite donc pas à passer ses Häagen-Dazs 45 secondes au micro-ondes avant de les servir.

Toutefois, ce qui inquiète le plus la « Mme Marketing » de la firme n'est pas la rigidité de ses produits, mais le débarquement en France de Ben et Jerry, leur concurrent aux Etats-Unis.

***Il y a dix-huit ans, après avoir pris* des cours par correspondance pour devenir glaciers, ces deux hippies américains ont ouvert dans une ancienne station-service du Vermont leur premier bar laitier. Leurs parfums délirants, leurs appellations farfelues (comme la glace « Zsa Zsa Gabororeo », glace aux cookies chocolat, en hommage à l'actrice) ont fait le reste. *Pour l'instant, seules six variétés de leurs* glaces sont importées en France. L'une *d'entre elles est déjà en rupture de stock* quasi permanente : la « Cherry Garcia », glace aux lamelles de cerise et de chocolat, baptisée de ce nom en l'honneur de Jerry Garcia, un guitariste de rock.**

Guillaume Crouzet

★ Mini-cup Häagen-Dazs, 4 x 100 ml, 30 F environ. Ben et Jerry, 473 ml, 27,50 F environ. Mini-pots Mirage, 130 ml, 6 F pièce environ.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LA VIEILLE FONTAINE

■ François Clerc, autrefois doublement étoilé dans ce cadre de verdure, propose désormais un menu à prix unique. Mode ou tendance, ou bien tout simplement nouvel état de la cuisine française qui se détourne des « étoiles » sans cesser d'être elle-même ? La tête de veau au tourteau, crème d'étrilles : un bouquet de saveurs en guise *d'entrée en matière*, le moelleux de l'abat contre l'astringence du crustacé. Suivra le filet de rouget, tapenade et anchoïade, ou bien la poêlée provençale de queues de langoustines. Fraîcheur et goûts distincts, la magie de François Clerc continue d'opérer. On s'en assurera début juillet dans une *nouvelle « annexe »* : Les Petits Bouchons de François Clerc, à Montparnasse. En attendant, menu-carte à 172 F (supplément 15 F pour les langoustines et 35 F pour les fromages).

★ Maisons-Laffitte. 8, avenue Grétry (78600). Tél. : 39-62-01-78. Fermé lundi.

MICHEL COURTALHAC

■ La salade niçoise, un des bonheurs de l'été, est interprétée ici avec respect et appelée « romaine à la niçoise ». Apprécions la nuance ! Romaine ou « craquante » donc, haricots verts, tomates en dés, olives, anchois et thon frais, l'œuf mi-dur, le basilic en abondance et l'huile d'olive. *Rien d'autre. Le tout préparé à la* minute – une merveille de fraî*cheur et de simplicité* (58 F). C'est tout l'art de Michel Courtalhac de cuisiner avec des produits frais du jour. Quelques plats seulement – comme ce cabillaud poêlé, tomates et basilic (98 F) –, dont certains changent tous les jours, les autres tous les mois. Idéal pour les habitués de ce bistrot de quartier à l'accueil souriant. Quelques vins, sérieusement choisis, comme le sablet (côtes-du-rhône, 1990) « *Les* Gouberts » de J.-M. Cartier, en blanc (128 F). A la *carte*, *compter* 210 F.

★ Paris. 47, rue de Bourgogne (75007). Tél. : 45-55-15-35. Fermé samedi midi et dimanche.

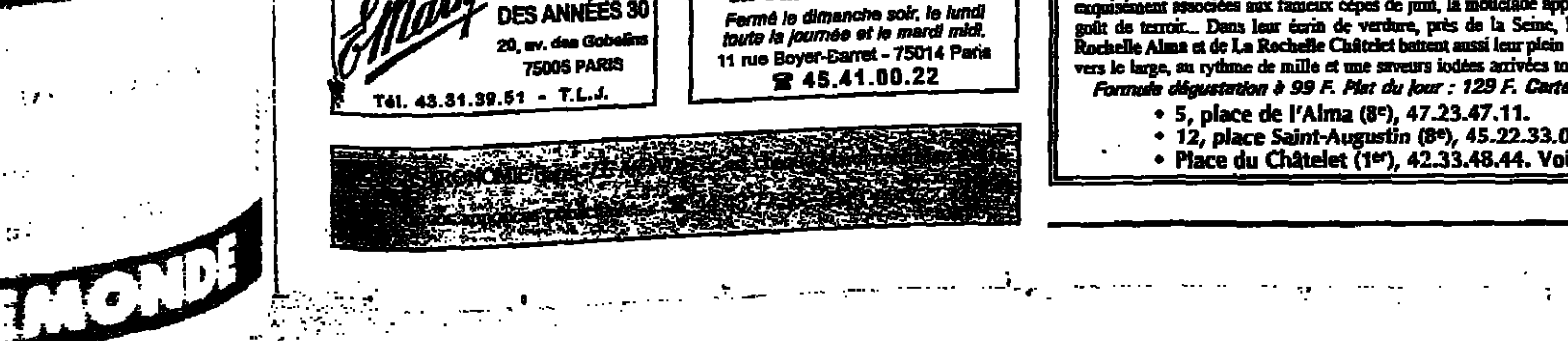
Brasserie

AU VIEUX BISTROT

■ La gare du Nord retrouve une *nouvelle jeunesse avec les TGV* et autre Shuttle. Mais où manger ? Eh bien, *un peu à l'écart, au détour* de la rue de Dunkerque, au Vieux Bistrot. Dans une atmosphère de brasserie classique, les grâces de la Lozère, et une belle palette de plats régionaux de main de cordon bleu. Rillettes du Mans, escargots de Bourgogne, puis l'essentiel de la cuisine de ménage, le pot-au-feu en gelée aux légumes – c'est de saison ! –, la tête de veau, l'escalope *normande* et *même l'entrecôte* aux champignons de Paris. Un zinc typique permet les joutes oratoires ; une belle salle spacieuse accueille le voyageur. Avec un peu de la grâce provinciale de Marvejols, côté nord. Menus à 59 F et à 68 F. A la carte, compter 150 F.

★ Paris. 30, rue de Dunkerque (75010). Tél. : 48-78-48-01.

Jean-Claude Ribaut



3615 LEMONDE

Risques d'orages

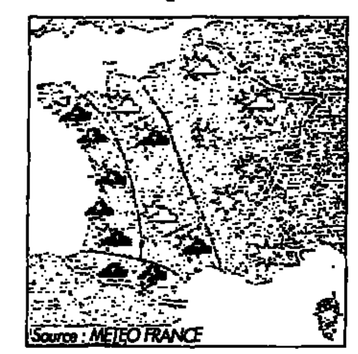
LES PRESSIONS vont progressivement baisser sur la France, et une dégradation orageuse arrivera lentement par les côtes atlantiques.

Mercredi matin, sur la Bretagne sud, les Pays de la Loire, les Charentes et la côte aquitaine, le ciel sera très nuageux, avec des ondées. Du Cotentin aux Pyrénées, le ciel sera ensoleillé, avec quelques nuages élevés. Partout ailleurs, le soleil sera très généreux.

Mercredi après-midi, le temps deviendra lourd sur toute la moitié ouest. Des averses orageuses se produiront sur la Bretagne, les Pays de la Loire, le Poitou-Charentes, l'Aquitaine, la région Midi-Pyrénées. Des orages éclateront aussi sur la chaîne des Pyrénées. Du Cotentin au Centre, au Limousin à l'Auvergne et au Languedoc-Roussillon, le ciel deviendra très nuageux avec des risques d'ondées orageuses en fin de journée. Sur les régions situées plus à l'est, le soleil continuera de briller. Un vent d'ouest modéré soufflera entre la Corse et le continent.

Les températures matinales seront de l'ordre de 8 à 12 degrés sur la moitié nord et de 13 à 20 degrés sur la moitié sud. L'après-midi, le mercure atteindra 18 à 23 degrés sur le Nord-Ouest, 21 à 26 degrés sur le Nord-Est, 20 à 24 degrés sur l'Aquitaine et la région Midi-Pyrénées et 25 à 31 degrés sur le Sud-Est et le Centre-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 19 juin vers 12h00

La qualité de l'air

Indice de pollution
en agglomération parisienne

10 Exécrable
9 Très mauvais
8 Mauvais
7 Très médiocre
6 Médiocre
5 Moyen
4 Assez bon
3 Bon
2 Très bon
1 Excellent

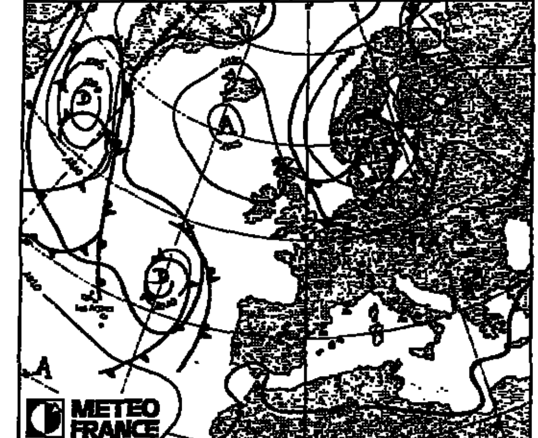
Source : AIRPARIF

Tendance pour le 18 juin : médiocre

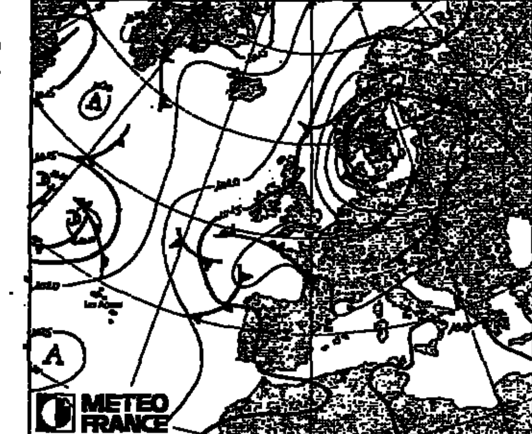


TEMPÉRATURES du 17 juin maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	26/14
BIARRITZ	23/18
BORDEAUX	34/18
BOURGES	28/13
BREST	28/15
CAEN	25/9
CHERBOURG	25/7
CLERMONT-F.	28/14
DIJON	27/11
FORT-DE-FR.	30/24
GRENOBLE	30/15
LILLE	26/13
LIMOGES	30/13
LYON	29/19
MARSEILLE	27/18
NANCY	28/11
NANTES	30/14
NICE	26/19
PARIS	29/18
PAU	32/17
PERPIGNAN	28/17
POINTE-À-PIT.	31/25
RENNES	30/13
ST-DENIS-RÉUNION	26/19
ST-ÉTIENNE	28/17
STRASBOURG	28/12
TOULOUSE	32/18
TOURS	29/12
ÉTRANGER	
ALGER	27/16
AMSTERDAM	23/10
ATHÈNES	28/19
BANGKOK	32/25
BARCELONE	25/19
BELGRADE	25/12
BERLIN	24/14
BOMBAY	33/26
BRASILIA	27/17
BRUXELLES	26/15
BUCAREST	25/8
BUDAPEST	23/11
BUENOS AIRES	10/6
CARACAS	30/21
CHICAGO	31/18
COPENHAGUE	19/10
DAKAR	31/25
DUBAI	44/30
DUBLIN	21/7
FRANCFORT	27/12
GENÈVE	28/14
HANOÏ	31/27
HELSINKI	11/5
HONGKONG	31/27
ISTANBUL	22/15
JAKARTA	31/25
JÉRUSALEM	-/-
KIEV	19/9
KINSHASA	28/18
LE CAIRE	32/21
LIMA	17/15
LISBONNE	31/17
LONDRES	29/12
LOS ANGELES	22/15
LUXEMBOURG	26/13
MADRID	32/17
MARRAKECH	33/19
MEXICO	25/14
MILAN	26/12
MONTRÉAL	23/13
MOSCOU	16/8
MUNICH	24/16
NAIROBI	24/14
NEW DELHI	38/29
NEW YORK	27/21
PALMA DE M.	28/17
PÉKIN	30/21
PRAGUE	24/12
PRETORIA	22/6
RABAT	26/21
RIO DE JAN.	28/21
ROME	26/11
SAN FRANC.	16/10
SANTIAGO	11/2
SÉVILLE	35/21
ST-PÉTERS.	14/9
STOCKHOLM	19/12
SYDNEY	19/10
TENERIFE	26/20
TOKYO	28/23
TUNIS	28/17
VARSOVIE	22/9
VENISE	26/17
VIENNE	24/9



Situation le 18 juin, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 20 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Un « patronage » menacé

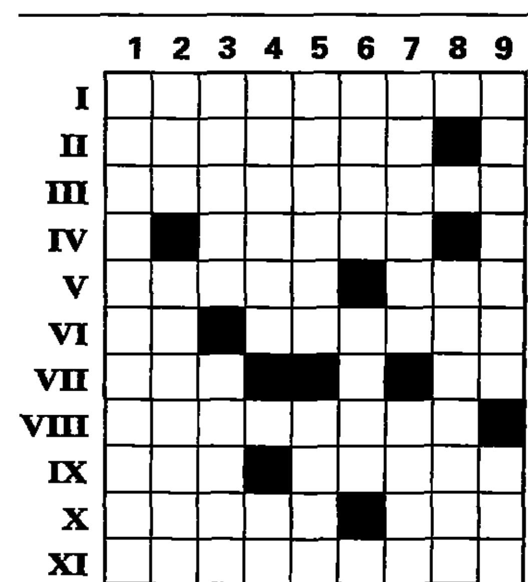
DANS une rue animée et commerçante de Paris où les charrettes et les étalages des marchands disputent le trottoir aux piétons et au trafic une partie de la chaussée, nous cherchons l'adresse du patronage Rollet. C'est une institution privée qui prend en charge des mineurs qui lui sont confiés par le tribunal des enfants. Au numéro 379, une massive porte en bois annonce seulement un immeuble plus considérable que les maisons voisines. Toujours entrouverte, il n'est que de la pousser pour entrer dans la cour-jardin de la maison d'éducation surveillée de la rue de Vaugirard. Les enfants y vivent sous un régime où la notion de punition, qui dominait autrefois, a fait place à celle de rééducation. (...) A Rollet, l'on ne distingue pas le garçon en prévention de jugement de ceux qui ont été condamnés. Le procès est considéré comme une formalité.

Animés d'un esprit nouveau, les dirigeants de Rollet éprouvent des méthodes nouvelles. Dortoirs et réfectoires ont été supprimés. La communauté des quatre-vingts garçons est fractionnée en groupes indépendants les uns des autres. Sous la conduite d'un éducateur qui lie son existence à la leur, huit ou dix enfants aménagent leur installation, organisent l'emploi de leur temps dans une complète autonomie. L'éducateur s'est donné pour mission de faire régner dans son groupe une véritable intimité au sein de laquelle la personnalité de chacun pourra s'épanouir. Rollet reçoit de l'Etat des subventions qui ne couvrent que la moitié de ses frais. Il risque de devoir fermer ses portes s'il n'est pas soutenu par des concours bénévoles. Il est cependant un exemple des méthodes les plus nouvelles d'éducation surveillée.

Charles Vergely
(19 juin 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6846



HORIZONTALEMENT

I. Qui fume beaucoup. – II. Qui a quitté son orbite. – III. Rendue au propriétaire. – IV. Une partie du Parlement. – V. Poudre à gratter. Est formé de cailloux. – VI. Mot d'enfant. Chimique, c'est un corps pur. – VII. Mauvaise habitude. Note. – VIII. A parfois un peu d'avance. – IX. Craint les caries. Eléments dans un ensemble. – X. Marais du Péloponnèse. Circulent à l'étranger. – XI. N'ont généralement qu'une petite cage quand ils sont raides.

VERTICALEMENT

1. Qui peut se mettre à travailler. – 2. Une page importante. Sont parfois faites à l'envers. – 3. Risque gros quand il joue à la roulette. Evoqué dans un mauvais pas. – 4. Peut faire passer pour un Jaune. Un métal mou. – 5. Mis à table, en Russie. C'est parfois du gâteau. – 6. Montagne de Grèce. Un adjectif qui rend le calme encore plus grand. – 7. Hors de combat. Bien refroidi. – 8. Prendre le meilleur. – 9. Qui apparaît sur une nappe. Situé.

SOLUTION DU N° 6845

HORIZONTALEMENT

I. Ultravide. – II. Numérotés. – III. Ile. Blet. – IV. Jus. Mot. – V. Eure. No. – VI. Mi. Détenu. – VII. Bonis. Ver. – VIII. Once. Ré. – IX. Salée. – X. Tri. Népal. – XI. Sottise.

VERTICALEMENT

1. Unijambiste. – 2. Lulu. Io. Ar. – 3. Tmèse. Nolis. – 4. Ré. Udine. – 5. Arborescent. – 6. Vol. Et. Et. – 7. Item. Ev. Epi. – 8. Détonner. As. – 9. Es. Tourelle.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **TOULOUSE.** Au mois de mai, l'aéroport international de Toulouse-Blagnac a enregistré une hausse de son trafic passagers de 12 % par rapport au même mois de 1995. – *(AFP.)*

■ **VIE CHÈRE.** D'après une étude réalisée par le groupe de recherches britannique Economist Intelligence Unit, Tokyo, Osaka et Kobe demeurent les villes les plus chères du monde. A l'exception de Libreville (Gabon), les vingt villes du monde où le coût de la vie est le plus élevé se situent en Europe et en Extrême-Orient. En Europe, Oslo, Zurich et Genève sont toujours aux premiers rangs ; Stockholm passe de la dix-huitième à la septième place, qu'elle partage avec Vienne ; Moscou occupe la dixième place ; Paris la sixième et Londres la vingt-neuvième. Aux Etats-Unis, New York, trente-sixième dans le classement, reste la ville américaine la plus chère devant Chicago. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE.** Un aéroport devrait être ouvert prochainement à Hassi R'Mel, dans le Sahara. Des essais ont été effectués par un gros porteur de la compagnie Air Algérie sur cette piste située à environ 350 kilomètres d'Alger. – *(AFP.)*

■ **CASINOS.** Une dizaine de villages de vacances du Club Méditerranée, situés aux Bahamas, au Sénégal, en Turquie et en Tunisie, pourraient être dotés de casinos financés et gérés par le groupe Partouche. – *(AFP.)*

■ **CÔTE-D'IVOIRE.** La Côte-d'Ivoire, qui accueille actuellement quelque 200 000 touristes par an, espère porter ce nombre à 500 000 en l'an 2000. – *(AFP.)*

■ **SINGAPOUR.** Singapore Airlines et American Airlines ont conclu un accord de partage des codes sur la ligne Singapour-Chicago. Les passagers à destination de Los Angeles et de San Francisco pourront ainsi poursuivre leur voyage vers Chicago sur des vols de la compagnie américaine à partir du 1er juillet. Ils pourront également effectuer leur réservation auprès de l'une ou l'autre compagnie et utiliser un même ticket d'enregistrement. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Jeudi 20 juin

■ **MUSÉE DE LA VIE ROMANTIQUE** et le quartier de la Nouvelle Athènes (50 F + prix d'entrée), 10 heures, 16, rue Chaptal (Pierre-Yves Jaslet).

■ **DE GRENELLE À BEAUGRENELLE** (60 F), 11 heures, sortie du métro Dupleix (Vincent de Langlade).

■ **MARAIS :** le quartier Saint-Paul (50 F), 11 heures et 15 h 30, place de l'Hôtel-de-Ville face à la poste (Claude Marti).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : la sculpture italienne, 11 h 30 ; *L'Astronome*, de Vermeer, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (36 F + prix d'entrée) : visite par thème, la peinture d'histoire, 11 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes, 14 h 30 ; exposition Menzel, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE D'ART MODERNE :** exposition Soulages (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE BOURDELLE :** l'expression du mouvement (25 F + prix d'entrée), 12 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE DU PETIT PALAIS :** la marqueterie, techniques et matériaux (25 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; exposition Dürer (25 F + prix d'entrée), 14 h 30 (Musées de la Ville de Paris) ; exposition Dürer (55 F + prix d'entrée), 15 h 15, hall du musée (Mathilde Hager).

■ **DE LA PLACE DAUPHINE** au couvent des Grands-Augustins (50 F), 14 h 30, sortie du métro Pont-Neuf (Paris pittoresque et insolite).

■ **L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS** et la place de Furstenberg (50 F), 14 h 30, devant le portail de l'église (Elisabeth Romann).

■ **L'HISTOIRE DES TUILERIES** (40 F), 14 h 30, devant la statue de Louis XIV face à la pyramide (Sauvegarde du Paris historique).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ **MONTMARTRE** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Abbesses (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE** (50 F + prix d'entrée), 14 h 30, 47, quai de la Tournelle (Institut culturel de Paris).

■ **NOTRE-DAME-DE-PARIS** (37 F), 14 h 30, portail central de la cathédrale derrière les grilles (Monuments historiques).

■ **LA SEINE,** deuxième port fluvial d'Europe (50 F), 14 h 30, place du Châtelet devant la fontaine (Paris autrefois).

■ **LE SQUARE RENÉ-LE GALL** et la Butte-aux-Cailles (35 F), 14 h 30, devant l'entrée du square côté rue Emile-Deslandres (Ville de Paris).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 12, rue Daru (Monuments historiques).

■ **L'HÔTEL DE SALM,** musée de la Légion d'honneur (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 2, rue de Bellechasse (Paris et son histoire).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Paris et les Parisiens à travers les siècles, 15 heures, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER DU GROS-CAILLOU** (60 F), 15 heures, sortie du métro Champs-Elysées-Clemenceau (Vincent de Langlade).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe : Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	GO LEMONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

LITTÉRATURE Un universitaire américain, Donald Foster, a redécouvert un poème de circonstance sur la mort d'un certain William Peter, signé W. S. Ce texte avait été publié en 1612, du vivant de l'écrivain. La personnalité de William Peter, victime d'un meurtre, explique l'intérêt de cette découverte, qui permettrait d'apporter des réponses à l'énigme des sonnets, en révélant des éléments importants de la vie de Shakespeare. ● L'USAGE D'UN LOGICIEL, fondé sur la fréquence des termes shakespeariens, le Shaxicon, aurait authentifié le texte. Le chercheur américain Donald Foster nous raconte le feuilleton de son enquête. ● CE TEXTE paraît en français le 19 juin chez Stock, et le spécialiste de stylistique shakespearienne Henri Suhamy, tout en émettant des doutes sur la signature, envisage de l'intégrer aux œuvres complètes annoncées dans « La Pléiade ».

Comment le logiciel Shaxicon aurait identifié un poème de Shakespeare

L'« Elégie funèbre en vertueuse mémoire de feu William Peter de Whipton près Exeter » paraît en français. Signé W. S., ce texte est attribué au grand dramaturge anglais par un universitaire américain qui travaille sur ordinateur. Il ouvre un débat sur la vie de l'auteur d'« Othello »

UNE ÉTUDE sur les *Sonnets* de Shakespeare mit, il y a une quinzaine d'années, un jeune chercheur californien, Donald Foster, en présence d'un texte signé W. S. et publié en 1612. Et si W. S. cachait Shakespeare en personne ? Mort le jour de son anniversaire, un 23 avril, William Shakespeare semble n'avoir pas assez eu d'une œuvre théâtrale écrasante pour construire son mythe. *Les Sonnets*, publiés en 1609, nourrissaient les rêves des lecteurs à venir. Qui était le dédicataire, W. H. ?

Oscar Wilde inventa une charmante fantaisie, *The Portrait of Mr. W. H.* Se fondant sur des jeux de mots énigmatiques, il décida de choisir Hughes, qui avait déjà été imaginé par l'éditeur de Chaucer. Les génies, surtout quand ils sont amoureux, sont des terrains propices aux rêveries biographiques. Les poèmes sont tentants quand on cherche des clés et que l'on trouve « je » et « vous » presque à chaque vers.

Mais le point de départ, plus que le contenu même des poèmes, fut une dédicace rédigée par l'éditeur, Thomas Thorpe, qui non seulement se contenta d'initiales mais utilisa un terme ambigu, « *begetter* », pour désigner le dédicataire : auteur, engendreur, inspirateur des sonnets ou, ce qui compliquerait les choses, celui qui a « procuré » les poèmes à l'éditeur. Le trouble est complet. Samuel Schoenbaum dans son *William Shakespeare* (Flammarion) rappelle qu'il y a un siècle Richard Grant White écrivait : « *M. Thomas Thorpe apparaît dans sa dédicace comme le Sphinx de la littérature ; et, à ce jour, il n'a pas rencontré son Œdipe.* » A moins que cet Œdipe tant attendu ne soit Donald Foster.

Car Thomas Thorpe fut le prétexte de l'enquête que mena Donald Foster, pour rédiger sa thèse, parue en 1989 (*Elegy by W. S. : A Study in Attribution*, Newark, University of Delaware). A la recherche des textes édités par ce fauteur de troubles, il était tombé sur une *Elégie funèbre en Vertueuse Mémoire de feu William Peter de Whipton près Exeter*. Pourquoi s'acharner à prouver que ces 578 vers sont de la main de Shakespeare ? Parce que, selon Donald Foster, la technique informatique d'analyse de fréquence de formulations est imparable : « *Je suis convaincu que personne d'autre que Shakespeare ne peut avoir écrit cette élégie.* »

La technique a un nom : c'est le logiciel Shaxicon, « *lexique électronique qui répertorie les différents mots – plus de 18 000 – qui apparaissent dans les "pièces de canon" au moins une fois, mais pas plus de douze fois* ». A cette arme redoutable ou dérisoire, Quentin Letts et Russell Jenkins ont répondu : « *Ces vers à rimes plates ne sont tout simplement pas assez bons pour venir de la plume du barde* » (dans le *Times* du 14 janvier).

Or, riposte Foster, la question n'est pas de juger esthétiquement l'œuvre, mais de lire les mots. Il rappelle que, lorsque les *Sonnets*, longtemps négligés, furent exhumés à la fin du XVIII[e] siècle, Wordsworth commença par en dénoncer « *la monotonie, l'ennui, la préciosité et une obscurité compliquée* » (sur la rhétorique et la langue poétique de Shakespeare, lire le tout récent *Shakespeare* d'Henri Suhamy, Le Livre de poche).

William Peter est assassiné par deux hommes après une beuverie. Il avait une vingtaine d'années de moins que Shakespeare. Fils du maire d'Exeter, il se trouvait à Oxford quand la compagnie du dramaturge y jouait. Y a-t-il une possibilité pour que William Peter fût aussi le dédicataire des sonnets ? Ce sont évidemment ces éléments qui augmentent l'intérêt de la découverte. Le résultat est un texte à la fois rigide et élégamment métaphorique, avec de curieuses diatribes sur l'honneur et la calomnie.

La tonalité est plutôt amoureuse ou celle d'une amitié passionnée. Faut-il en conclure que William Peter avait été l'amant de Shakespeare ? Le texte demeure, là-dessus, admirablement vague. En revanche, on connaît très précisément les conditions du crime qui eut lieu le 25 janvier 1612. Et l'on sait que les assassins furent relaxés. Pourquoi ? Il est certain que le fait divers eut un considérable écho.

Mais l'informatique peut-elle distinguer un excellent pastiche d'une œuvre authentique ? Déjà, en 1599, un recueil, *The Passionate Pilgrim*, avait été attribué à Shakespeare (avec son nom en couverture), alors qu'il s'agissait d'un recueil collectif. Le poème *A Lover's Complaint*, publié en annexe des *Sonnets*, est contesté. Enfin, la pièce posthume (1634), *Les deux Nobles Cousins*, est cosignée par John Fletcher, qui aurait également collaboré à *Henry VIII*.

Donald Foster est encore tout secoué devant tant de polémiques ranimées par un congrès tenu, à la demande de Richard Adams, fin 1995 (voir « *Breaching the Canon, Elegy by W. S.* : The State of Argument », par Richard Adams, *in The Shakespeare Newsletter*, automne 1995). Agacé par un bruit si tardif, il enseigne dans la luxueuse université de Vassar College, à Poughkeepsie, au bord de l'Hudson.

Ce qu'il avait fait pour Shakespeare, pourrait-il le recommencer pour un journaliste anonyme ? Car les médias américains étaient mobilisés par un mystérieux essai sur la campagne de Bill Clinton, *Primary Colours*, publié sans nom d'auteur par Random House. On met Donald Foster à l'épreuve. Cinquante noms de journalistes proposés ne lui suffisent pas. Au bout de quelques semaines, avec son diabolique logiciel, il trouve le coupable (voir « Primary Culprit », publié dans l'hebdomadaire *New York Magazine*, 26 février 1996) : il s'appelle Joe Klein, journaliste de *Newsweek* et de CBS. L'accusé n'a nié que de façon ambiguë. La thèse de Foster est très simple : « *Tous les écrivains ont à leur disposition des milliers de mots que simplement ils n'utilisent pas. Les mots échappent et reviennent au lexique actif d'un auteur. Mais à un certain moment de sa carrière il ou elle tend à employer les mêmes mots de façon extrêmement répétée, même en changeant de contexte.* »

Il s'agit bien de mots et non de style. De formulation et non de pensée. Mais peut-on mettre sur le même plan un journaliste politique, nécessairement dépendant d'un vocabulaire contraignant face auquel il a, tout de même, une liberté fort restreinte, et un poète ?

R. de C.

★ *Elégie funèbre* de William Shakespeare. Edition bilingue, introduction et notes de Donald W. Foster. Traduit de l'anglais par Lucien Carrive. Stock, « Nouveau cabinet cosmopolite », 136 p., 90 F.

A
FVNERALL
Elegye

In memory of the late Vertuous Maister William Peeter of Whipton neere Excester.

By W. S.

Imprinted at London by G. Eld.
1612.

ÉD. STOCK

Fac-similé de la page de garde de l'édition originale (1612).

L'hiver des tempêtes...

Voici un extrait de *L'Elégie funèbre* dans sa versionoriginale et la traduction de Lucien Carrive pour les éditions Stock.

« For when the world lies winter'd in the storms
Of fearful consummation, and lays down
Th'unsteady change of his fantastic forms,
Expecting ever to be overthrown ;
When the proud height of much affected sin
Shall ripen to a head, and in that pride
End the miseries it did begin
And fall amidst the glory of this tide :
Then in a book where every work is writ
Shall this man's actions be revealed, to show
The gainful fruit of well-employed wit,
Which paid to heaven the debt that it did owe. »

« Car lorsque le monde sera dans l'hiver des tempêtes
De sa terrible fin, et qu'il abandonnera
Les changements instables de ses formes fantastiques,
S'attendant à chaque instant à être abattu,
Lorsque les hauteurs orgueilleuses du péché bien aimé,
Toucheront à leur fin, et, pour cet orgueil
Se termineront dans les souffrances qu'elles ont engendrées
Et tomberont en pleine gloire dans le flot ;
Alors dans un livre où toute œuvre est écrite
Les actes de cet homme seront révélés, et manifesteront
Le fruit profitable d'un esprit bien employé,
Qui a payé au ciel la dette qu'il lui avait. »

Donald Foster, universitaire américain

« Aux Etats-Unis, l'idée est acceptée d'ajouter l'« Elégie » aux œuvres complètes »

POUGHKEEPSIE
de notre envoyé spécial

« Quand avez-vous commencé à être convaincu qu'il s'agissait d'un texte de Shakespeare ?

– J'ai été immédiatement frappé par les expressions shakespeariennes que le poème contenait et par les allusions à des pièces comme *Richard II* ou *Henry VIII*. Je suis allé plusieurs fois à Oxford, notamment pour tenter de répondre à d'autres questions d'attribution, concernant le poème *Shall I Die, Shall I Fly*, découvert en 1985 et attribué par Stanley Wells à Shakespeare. J'ai eu beaucoup de difficultés à trouver un éditeur pour mon étude sur l'*Elégie*. Une fois le livre publié, je ne pouvais pas me douter que sept ans plus tard l'affaire prendrait de telles proportions, avec des articles successifs dans le *Chicago Tribune* et à la une du *New York Times*. Les preuves devaient, de toute façon, être recherchées non seulement dans des coïncidences d'usages de mots – qui, après tout, pourraient seulement signaler une excellente imitation –, mais dans des faits historiques concernant le lien entre William Peter, Thomas Thorpe et Shakespeare. En tout cas, aux Etats-Unis l'idée semble acceptée que l'*Elégie* est bien de Shakespeare et doit être ajoutée aux œuvres complètes, alors que la résistance est plus forte en Angleterre. Une résistance, disons, émotionnelle.

– Pourquoi Shakespeare se serait-il autant passionné pour ce fait divers ?

– Il y a quelque chose d'inhabituel dans cette élégie. Les élégies de cette période commencent plutôt par un éloge du mort, une lamentation, une consolation. Or, ici, le poète évoque immédiatement des scandales de la vie de William Peter. Il parle à plusieurs reprises de « *honte* ». Il dit qu'il veut réhabiliter le mort et qu'il était lié à cette honte, lui, personnellement. C'est tout de même très étrange dans une élégie funèbre ! Par ailleurs, le texte exprime une sorte d'agnosticisme extrêmement inattendu dans ce contexte. Le dernier vers de l'élégie est très curieux, parce qu'il renverse un cliché répété des centaines de fois dans les élégies traditionnelles, qui disent : « *Dans la vie, tu es mort, et tu es mort pour vivre* », alors qu'on lit ici : « *Dans la vie, tu as vécu, et dans la mort tu es mort, mais aimé.* » Autrement dit, il n'y a ici aucune référence à une survie éternelle. On est obligé de s'en tenir à quelques hypothèses concernant des faits, eux, certains, comme le lien réel de la sœur de William Peter avec le milieu de Shakespeare et une amitié avec John Ford. Le problème, comme je l'ai souligné dans ma préface, est de savoir si cette élégie va changer notre interprétation des sonnets.

– Comment expliquer qu'un écrivain aussi glorieux que Shakespeare en 1612 puisse faire un tel éloge public d'un inconnu ?

– C'est un éloge profondément ambivalent et plutôt « dépréciateur » en réalité. Le poète joue sur les mots, si bien que sa description de la vie de Peter peut être lue dans deux sens opposés. Le poète exprime son amour pour Peter, en disant nettement qu'il est la seule personne de son cercle pour lequel il ait eu un véritable intérêt ; mais comment Shakespeare aimait-il cet homme ? Dans quel sens ? D'une façon personnelle ? Sincèrement je ne sais pas. La nature de cette relation dépasse la simple question de l'attribution.

– Pensez-vous qu'une biographie de Shakespeare soit possible ?

– Il restera toujours des faits dans l'ombre. Même si les sonnets évoquent son amour d'un jeune homme, rien ne prouve qu'il ait eu des relations physiques réelles avec lui. Dans l'*Elégie*, il est question d'amour, mais, au fond, sans réel « sentiment ». Mon but n'a jamais été de forcer l'interprétation du texte, mais de me contenter de le respecter et de prouver l'autorité de Shakespeare.

– Si jamais dans quelques années la preuve était apportée que l'élégie n'est pas de Shakespeare, sentiriez-vous une responsabilité ?

– S'il doit y avoir une preuve de ce type, je serai certainement le premier à la trouver, mais je ne crois pas cela possible ! Mais enfin, comme on dit, la Vérité est la fille du Temps. J'assumerai.

– Avez-vous jamais été frappé par la beauté de certains passages du texte ?

– L'ensemble est très rhétorique, excepté quelques métaphores qu'on attendait de Shakespeare, par exemple « *When those weak houses of our brittle flesh/Shall ruin'd be by death...* » (« Lorsque ces faibles demeures de notre chair fragile/ Seront détruites par la mort... ») ; mais il y a des citations ou plutôt des réminiscences sans doute inconscientes. L'homme Shakespeare demeurera peut-être toujours invisible dans ses textes.

– N'avez-vous jamais été tenté, maintenant que vous avez établi ce Shaxicon, d'écrire un faux de Shakespeare ?

– *(Il rit)* Personne ne peut être assez immergé dans la langue de Shakespeare pour rédiger un pastiche convaincant. J'ai reçu d'un inconnu une lettre me disant qu'il avait trouvé un texte qu'il pensait de Shakespeare, mais le faux était évident : il y avait des termes qui dataient au plus tôt du XVIII[e] siècle. Aucune imitation n'est possible de nos jours. Non, il faudrait vraiment que je fasse soudain preuve d'une grande ingénuité. »

Propos recueillis et traduits par René de Ceccatty

Le scepticisme d'un shakespearien français

INTERROGÉ par téléphone, Henri Suhamy, spécialiste de stylistique, chargé de l'édition des poèmes de Shakespeare pour la prochaine Pléiade, a tout d'abord réagi de façon prudemment sceptique devant le texte attribué à Shakespeare. Il relève des « *redondances et maladresses involontaires.* » Il note qu'« *il n'y a pas une seule image originale. L'auteur est à la fois contourné et pataud* » et ajoute : « *Je ne crois pas beaucoup à l'authenticité shakespearienne de ce texte. C'est un sentiment général, pas tout à fait mesurable.* »

Peu convaincu par l'argumentation biographique de Donald Foster concernant le dédicataire mystérieux des sonnets, il rappelle que certains ont été rédigés dès 1598, dans le style de *Roméo et Juliette*, à l'époque où William Peter n'avait que quinze ans... « *Dans les sonnets, Shakespeare insiste sur la beauté du jeune homme qui n'est plus un adolescent. Or, dans l'Elégie, même si c'est la loi du genre, il n'est question que de sa vertu. Mais il reste bizarre que la beauté rayonnante du jeune homme ne soit pas mentionnée.* »

Par ailleurs, la versification de l'*Elégie* paraît à Henri Suhamy trop précautionneuse : « *Ça sent l'amateurisme. Tout y est : le nombre de syllabes, le rythme iambique, mais avec une régularité académique. C'est écrit en rimes croisées, avec parfois des rimes plates. Or, chez Shakespeare, cette alternance répond en général à un dessein aphoristique. Ici, c'est plutôt un hasard. Avec par endroits des rimes exagérément plates, quand le verbe « be » rime avec lui-même... Et il y a un ton solennel, pompeux et moralisateur. Avec un vocabulaire abstrait de sermon. Il n'y a pas le caractère sensoriel de Shakespeare, qui parle toujours par image : chez lui, le monde extérieur est toujours là, avec toutes ses synesthésies, ses perceptions, la nature, les couleurs, la végétation. Ici, le vocabulaire est intellectuel, mais au sens scolaire du terme.* »

UN « AUTOPASTICHE » ?

Par ailleurs, Henri Suhamy s'interroge sur le peu d'inspiration de ce texte, certes peut-être dû au vieillissement de l'écrivain – quoiqu'il n'ait eu alors que quarante-huit ans, – tout en laissant ouverte l'idée d'un « autopastiche » de Shakespeare lui-même. Il s'étonne cependant qu'un esprit « *universaliste, qui travaille constamment dans le grandiose et n'a jamais situé aucune de ses trente-sept pièces à son époque* », ait pu s'arrêter à un événement anecdotique. Ce n'est pas une habitude shakespearienne, même s'il n'est pas inenvisageable qu'il ait écrit à la fin de sa vie un ouvrage de circonstance.

La seule véritable contre-preuve serait stylistique, selon lui. Et l'argumentation du Shaxicon est insuffisante, parce qu'une langue est le « *patrimoine d'une collectivité à une époque donnée. Il n'y a rien d'extraordinaire à retrouver des termes shakespeariens. En revanche, certains termes de l'Elégie n'ont jamais été utilisés par Shakespeare, ou l'ont été dans un sens différent. Par exemple, la formulation* « invitements strange » *(séductions étrangères, selon Lucien Carrive) paraît plutôt relever du jargon distingué. C'est ce que Wordsworth appelait de la* « poetic diction », *du langage poétique au sens péjoratif. La grammaire n'est pas non plus celle de Shakespeare : on ne trouve pas dans l'Elégie les « chevilles » shakespeariennes, comme l'usage excessif de l'auxiliaire* « do ». *Ici, elles sont absentes, précisément parce que l'auteur veut montrer qu'il sait bien faire.* »

Probablement le poème sera-t-il pourtant intégré aux *Œuvres complètes* en France, avec bien entendu une autre interprétation. « *On peut déplorer que la graphie de 1612 n'ait pas été maintenue par Foster, qui lui a préféré une transcription américaine.* »

Mais alors, qui serait W. S. ? Ce pourrait être William Stanley, comte de Derby, qui fait partie des personnes à qui l'on a attribué des œuvres de Shakespeare. « *De toute façon, ce texte n'est pas nécessairement passé inaperçu en 1612. Et si l'on avait su qu'il était de Shakespeare on l'aurait forcément réédité après sa mort, étant donné la quantité d'apocryphes qui ont surgi. Peut-on par ailleurs imaginer que Shakespeare, l'auteur le plus célèbre de son temps, ait publié à compte d'auteur ?* » En tout état de cause, Henri Suhamy réserve son avis définitif pour un examen plus approfondi de « *stylostatistique et de stylométrie* », dont il publiera probablement les résultats dans le *Bulletin de la société de stylistique anglaise* ou dans les *Etudes anglaises*.

R. de C.

Le festival britannique de Glyndebourne remet la musique de Haendel au goût du jour

Peter Sellars propose une mise en scène très convaincante de « Theodora »

Le célèbre Festival d'opéra de Glyndebourne, dans le Sussex (Grande-Bretagne), programme cette année Haendel pour la première fois depuis 1966 : l'oratorio *Theodora* est mis en scène de façon convaincante par Peter Sellars avec des décors de George Tsypin. Le spectacle du 3 juin (repris le 21) était diminué par l'absence de William Christie. Le claveciniste Harry Bicket l'a remplacé avec succès.

THEODORA, de Georg Friedrich Haendel. Dawn Upshaw (Theodora), Lorraine Hunt (Irène), David Daniels (Didymus), Jamie Mac Dougall (Septimius), Frode Olsen (Valens), Orchestra of the Age of Enlightenment, Harry Bicket (direction), Peter Sellars (mise en scène), George Tsypin (décors), Duna Ramicova (costumes), James F. Ingalls (lumières), Festival d'opéra de Glyndebourne, le 3 juin. Prochain spectacle : le 21 juin. Tél. : 19-44-1273-81-23-21.

GLYNDEBOURNE
de notre envoyé spécial

Depuis 1966, Glyndebourne n'avait pas fait entendre la moindre note de Haendel. Aujourd'hui, le cher Saxon revient avec le meilleur de ses oratorios, *Theodora* (1749), un ouvrage d'une densité dramatique extraordinaire. Rarement Haendel a usé d'une langue aussi raffinée, aussi dense, rappelant, notamment dans les chœurs, la texture et l'harmonie de Purcell, et, dans certains airs polyphoniques, la manière de Bach. On ne sera guère étonné d'apprendre que Haendel considérait *Theodora* comme son meilleur oratorio, en dépit de l'échec que celui-ci connut face au public londonien d'alors.

Dans le programme de Glyndebourne, Stanley Sadie, éditeur du *Grove's Dictionary Of Music and Musicians*, cite une lettre des années 1760, où Thomas Morrell, le librettiste de *Theodora*, rappelle qu'à la question *« Le grand chœur* [Halleluja] *du* Messie *n'est-il pas votre chef-d'œuvre ? »*, Haendel répondit : *« Non, je place le chœur qui clôture le second acte de* Theodora *beaucoup plus haut. »* On ne lui donnera pas tort, pour ce chœur et l'ensemble d'une partition qui ne pâtit d'aucune faiblesse. Parfois traversé par des moments légers (la scène de libation romaine au début du deuxième acte, rappelant celle du poète ivre dans la *Fairy Queen* de Purcell), l'essentiel du drame est confié à Theodora – jeune chrétienne enlevée par les Romains et contrainte à se prostituer –, à Irène, sa compagne compatissante, et à Didymus, officier romain converti à la chrétienté, et qui mourra aux côtés de Theodora.

Le metteur en scène américain Peter Sellars a appliqué à *Theodora* ses principes de base habituels : Romains et chrétiens, en costumes modernes, deviennent d'explicites citoyens américains. Au début de l'ouvrage, le public rit déjà beaucoup, et on craint le pire, auquel Sellars nous a parfois confrontés : les membres du chœur désignent la boisson sucrée – sur le mot *« sweeter »* (plus doux, plus sucré) – qu'ils tiennent à la main tandis que les soldats en combinaison orange et casque intégral dévalent la scène au pas de charge. Lorsqu'une voix timide de contreténor s'échappe de l'un des molosses casqués, l'hilarité est à son comble...

Pourtant, le spectacle « prend ». En premier lieu, on oublie vite la signalétique gestuelle voulue par Sellars, toujours aussi envahissante (main tendue, posée au front, au bas-ventre, moulins de bras, etc.), imparfaite (il faudrait à cette mimique plus de rigueur chorégraphique, comme chez Bob Wilson), souvent redondante (les gestes d'Irène, dans l'air *Lord, to Thee*, semblent davantage épouser la courbe de la musique qu'apporter des signes émotionnels distincts de ce que le texte exprime).

En second lieu, la trivialité des partis pris de Sellars installe sa logique propre. Alors qu'on doutait de la nécessité d'un appareillage de mise à mort « à l'américaine » aussi *realistic* (sangles, perfusions, réservoirs de substances toxiques, moniteurs de contrôle cardiaque), l'image violemment imposée se fait admettre doucement, comme le poison coule dans les veines des deux victimes. L'image est-elle juste ou la magnifique musique de Haendel fait-elle « passer » cette trivialité ? Etonnant dilemme posé par cette émotion paradoxale, à la limite de l'expérience d'un *reality show*...

Outre la direction d'acteur, sensible et évidente, le spectacle bénéficie d'un magnifique décor, à peine bouleversé au fil des actes : un espace vide, blanc (permettant la projection d'ombres chinoises), garni de quelques gigantesques bouteilles cassées ou fêlées, cornues et éprouvettes d'un laboratoire de passions immémoriales...

A l'exception de Jamie Mac Douglas (Septimius), ténor écossais au timbre nasal et à l'expression ordinaire, la distribution était exceptionnelle. Le contre-ténor américain David Daniels étonne : voix maîtrisée et expressive, tenue de ligne impeccable, facilité dans les aigus, émission sans reproche. La basse norvégienne Frode Olsen (général romain travesti en politicien au sourire plus blanc que nature) est un musicien parfait, notamment dans la scène d'ivrognerie du début du second acte.

Demeurent le chœur, excellent, même s'il manque parfois d'homogénéité, et les deux héroïnes féminines : Dawn Upshaw semble avoir abandonné les tics maniéristes qui avaient gâché son chant dans un récent *Idoménée* à l'Opéra-Bastille (*Le Monde* du 16 février). Elle attaque ses aigus sur la note, et non en dessous, et touche d'autant plus que son jeu, intense, est à la mesure de la consistance du rôle, fier et souffrant. La mezzo-soprano Lorraine Hunt a une voix moins « instrumentale » et « contrôlée » que celle d'Upshaw, mais quelle présence, quelle émotion !

Le public, très fair play – mais qui sait à l'occasion faire entendre par un silence poli son désagrément –, a fait un triomphe au claveciniste Harry Bicket, assistant de William Christie pour cette production, ce dernier ayant dû annuler quelques représentations pour des raisons de santé, à quelques jours de ses concerts Mondonville à Caen et Versailles (*Le Monde* du 11 juin).

On sentait que le travail effectué par Christie demeurait, malgré quelques approximations de mise en place ou de maintien du *tempo* ici ou là et la qualité assez moyenne de l'Orchestre de l'Age des Lumières, notamment de son pupitre de violoncelles.

Renaud Machart

Robe du soir ou tailleur ?

« Problème », à Glyndebourne : comment s'habiller ? Robe du soir ou tailleur, habit ou smoking ? Le programme 1996 reproduit une revue de presse illustrée qui rassemble les articles abordant le sujet. Dès 1934, la princesse Bismarck et Lady Diana Cooper étaient venues habillées en *day dress*, côtoyant des dames en grand soir... Sir George Christie, maître des lieux, vient de régler le problème, « à l'anglaise » : *« Nous ne pouvons que "recommander" le port d'une robe de soir. Je ne pense pas que nous devrions insister pour que cela soit une "obligation". »* Quoi qu'il en soit, à Glyndebourne, nul n'aurait idée de refuser l'entrée à quiconque. On y a vu le personnel, imperturbable, indiquer leur place à un groupe de jeunes en chemise ouverte. Il en faut beaucoup plus pour secouer la vieille Angleterre...

Joan Baez met en avant sa voix et en sourdine ses accents militants

La chanteuse termine sa tournée à l'Olympia

JOAN BAEZ, Olympia, 28, boulevard des Capucines, Paris 8e. Mº Opéra, Madeleine. Le 19 juin à 20 heures. Tél. : 47-42-25-49. De 170 F à 250 F. Paul Pesco (guitar), Carol Steel (percussions). Albums : *Play Me Backwards* et *Ring Them Bells*, chez Virgin.

Au Printemps de Bourges, où elle est venue pour la première fois en avril, Joan Baez avait prouvé à quel point elle fait partie de la conscience collective : elle y chantait *Le Déserteur*, en français et *a capella*. Six mille spectateurs debout reprenaient en chœur la chanson composée par Boris Vian en 1954, alors que la France s'enfonçait dans la guerre d'Algérie.

Qu'importe le décalage historique. Restent le symbole, une conviction, et une voix d'une exceptionnelle limpidité. Du *Déserteur* à *Waltzing Matilda* – valse pacifiste néo-zélandaise signée Eric Bogle –, Joan Baez n'a pas renoncé à ses combats. Mais, depuis la parution, en 1992, de l'album *Play Me Backwards* – un sang neuf, un adieu aux reprises universelles, de nouveaux titres enregistrés à Nashville avec l'auteur de chansons country Wally Wilson et le guitariste de rock Kenny Greenberg –, elle entend mettre au porte-manteau ses oripeaux militants, sa panoplie « anti » (guerre du Vietnam, NASA, discrimination...) et « pro » (Gandhi, Luther King, la paix à Sarajevo, Amnesty International...).

LA DEUXIÈME VIE

A cinquante-cinq ans, Joan Baez, qui a débuté à la scène au Festival de Newport en 1959, réclame une relecture de sa carrière : si la pensée et la lutte s'inscrivent dans l'histoire, la voix, elle, est un bien éphémère. *« C'est,* dit-elle, *ce dont je me suis aperçue : de la valeur de ma voix. »* Dès 1982, cette soprano a commencé de soigner son inimitable vibrato en prenant des cours de chant. *« Merci à Robert Bernard, pour avoir donné à ma voix sa seconde vie »*, écrit-elle sur le livret de *Ring Them Bells*, titre d'une chanson de Bob Dylan.

Gabriel, le fils qu'elle a eu avec son ex-mari, le militant pacifiste David Harris, a 26 ans. Il revient d'un long séjour en Guinée, où il est allé perfectionner son jeu de percussions. C'est la deuxième seconde vie de Joan Baez. Avec un sourire blanc, presque sonore, Joan Baez a aujourd'hui les cheveux gris. Aux entretiens, elle pose des conditions préliminaires : pas un mot sur Dylan – ombre tutélaire –, pas d'évocation du passé, pas de sujets politiques. Elle en serait même gênée, tant la tentation de répondre aux questions d'actualité est forte.

Comment faire l'impasse sur Tchernobyl et la question serbe quand on vit, comme elle, dans une ferme en Californie, en conformité avec la terre, ses lois, ses cycles, ses animaux, et quand on est allé chanter dans Sarajevo en ruines, vingt ans après avoir affronté des pluies de bombes à Hanoï ?

Assise en tailleur, avec un regard de Madone, Joan Baez s'en tire par une pirouette humaniste : *« J'en pense la même chose que tout le monde »* (c'est-à-dire, que tout être humain sensé).

Après *Play Me Backwards*, l'album *Ring Them Bells*, enregistré en avril 1995 au Bottom Line, petit club de belle engeance, à New York, marque le retour de Joan Baez aux origines d'un folk qu'elle n'a tout compte fait jamais quitté, et surtout pas quand elle faisait des détours par le Sud (*Mulher Rendeira*, pour l'esprit des *cangaceiros*, les Robin des Bois du Nordeste brésilien), que les origines mexicaines de son père lui imposaient d'explorer. Trente ans après *Farewell Angelina*, cette fille d'une mère quaker raffine la matière première dont elle s'est inspirée pour écrire de superbes chansons comme *Diamonds and Rust* (1974), d'autres chansons peu connues et que ses interprétations de *Don't Think Twice, It's Allwright* ou du thème de *Sacco et Vanzetti* ont parfois ocultées.

Au Bottom Line, Joan Baez s'était entourée des chanteuses de folk – voix, guitare, transparence et limpidité monastique – comme elle les a toujours aimées. Bâtissant un dédale de chansons traditionnelles, de nouvelles compositions (les siennes, celles de Richard Farina, de Janis Ian ou de Dar Williams), elle se glisse dans les méandres de la planète folk (de Dylan aux resplendissantes Québécoises anglophones Kate et Anna McGarrigle), aujourd'hui habitée par des jeunes filles plus urbaines. On y entendra ainsi Mary Chapin Carpenter, universitaire sensible au rock, mais trop timide pour le pratiquer en scène, auteur de chansons tranquilles à influences country qui lui ont assuré des ventes records.

Pour revoir Dylan (*Don't Think Twice...*), Joan Baez a fait appel aux Indigo Girls, deux filles jetées dans de subtils jeux d'harmonies vocales, et des chansons inspirées du talent de REM. Ou encore à Dar Williams, chanteuse folk de la plus pure tradition, en cela proche de Joan Baez, et à qui l'on doit l'un des albums les plus dépouillés du genre, *The Honesty Room* (chez Razor and Tie, en importation).

Véronique Mortaigne

Lluis Pasqual, ex-directeur du Théâtre de l'Europe

« L'Odéon n'appartient désormais plus qu'à lui-même »

LLUIS PASQUAL a débarqué à Paris il y a six ans. Il avait alors trente-six ans et déjà une réputation flatteuse, premier metteur en scène catalan invité par les plus grandes scènes théâtrales et lyriques européennes. Le public français découvrait un homme jeune au regard noir et vif, volubile et séduisant. Il signe sa première mise en scène à l'âge de dix-sept ans dans sa ville natale, Tarragone : Racines, *d'Arnold Wesker. En 1976, il fonde à Barcelone le Théâtre Lliure (Théâtre libre), premier théâtre-école de l'Espagne nouvelle. Il perfectionne son art auprès de trois maîtres, les Polonais Hanuszkiewicz et Grotowski, et surtout l'Italien Giorgio Strehler. Directeur du Théâtre national de Madrid de 1983 à 1989, il succède en 1990 à Giorgio Strehler à la tête de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, qui sort alors du giron de la Comédie-Française. Après six ans d'effort, il laisse un Odéon en bon ordre de marche à son successeur, Georges Lavaudant, nommé au printemps.*



LLUIS PASQUAL

« Vous avez dirigé l'un des plus beaux théâtres français pendant six ans. Comment jugez-vous le travail accompli ?

– Je dis souvent que je suis un « spécialiste du désastre ». Après le désastre du franquisme en Espagne, j'ai construit le Lliure de Barcelone. Après le désastre artistique qu'avait connu le Théâtre national de Madrid, il a fallu le reconstruire. A Venise, la Biennale de théâtre était sinistrée et, en moins d'un an, j'ai dû inventer quelque chose de neuf. On m'avait raconté un conte de fées sur l'Odéon, mais la réalité était crue : ce théâtre avait été longtemps rattaché à la Comédie-Française et n'existait plus en tant que tel. Je suis donc parti de trois idées simples : l'Europe comme un fait, malgré tous les aléas qu'elle ne cesse de connaître ; inventer une gestion qui ne serait pas personnalisée ; essayer de recevoir toutes les familles du théâtre.

– Par sa réputation et sa tradition, l'Odéon est l'un des théâtres français les plus exposés. En avez-vous pâti ?

– Un théâtre national a un poumon qui respire avec la société et l'autre avec l'Etat. Il a fallu que je fasse comprendre au ministère que j'entreprenais un travail de fond pour mettre en place non pas le projet d'un seul homme, d'un artiste-patron qui édicte abruptement les règles – ce temps-là est révolu –, mais un véritable atelier de création théâtrale. Cela a pris beaucoup plus de temps que prévu. Quand j'ai cru que tout était enfin en place, Jacques Toubon est arrivé au ministère et j'ai constaté que l'Odéon n'était pas encore assez fort. Mais le fait que nous ayons vaincu les réticences du politique était un bon signe.

– Vous parliez des différentes familles du théâtre européen. Etes-vous satisfait des invitations que vous avez lancées ?

– Nous avons reçu toutes les familles, de Patrice Chéreau à Robert Wilson, de Peter Zadek à Klaus Michael Grüber et Giorgio Strehler, d'Alain Françon à Georges Lavaudant. Je ne suis pas jaloux dans la vie ou, plutôt, je n'arrive pas à l'être... J'ai essayé de confier ce théâtre à des gens compétents et responsables : un théâtre national est un outil cher. Par ailleurs, le théâtre d'aujourd'hui ressemble trop souvent à celui de la fin du XIXe siècle et je ne me sens pas représenté par le théâtre bourgeois. Les metteurs en scène passés ici étaient tous des chercheurs, soucieux de sortir de la peau de serpent d'un type de mise en scène qui est mort.

– La direction d'un théâtre aussi important n'a-t-elle pas handicapé vos projets de metteur en scène ?

– La charge de diriger l'Odéon a parfois freiné mes projets artistiques. Pourtant, j'ai vécu des trucs formidables, comme de travailler avec des acteurs russes, anglais ou français ; cela permet de voir le théâtre d'un point de vue nouveau. Mais ce n'est pas le plus important. Les gens que j'ai appelés resteront aux côtés de Georges Lavaudant, qui dispose d'un instrument en bon ordre de marche. L'Odéon ne faisait pas de tournées ? Il est allé jusqu'à New York. L'Odéon ne faisait quasiment pas de production ? Il est devenu un outil de production performant. L'Odéon appartenait à la Comédie-Française ? Aujourd'hui, il n'appartient plus à personne, sinon à lui-même. Si cela peut donner une idée de la fidélité du public, l'Odéon a désormais plus de 10 000 abonnés.

– Vous ne regrettez pas de quitter Paris ?

– Le temps m'aura manqué. Beaucoup de projets n'auront pas abouti. On m'a promis une deuxième salle quand je suis arrivé et je ne l'ai pas eue. J'avais envie d'une troupe aussi, mais j'ai pensé que ce n'est pas moi qui devais la bâtir. Le théâtre est à un moment d'implosion, il perd ses racines, il devient *light*, faux. Je crois que la troupe d'un Théâtre de l'Europe à Paris doit naître d'un noyau d'acteurs français dirigés par un metteur en scène français et essayer de débroussailler le chemin.

– Qu'allez-vous faire, maintenant ?

– J'ai désormais un bagage qui me servira pour le nouveau Lliure de Barcelone. Je pourrais en faire un endroit vraiment différent, commencé une fois encore presque de zéro. Par ailleurs, je voudrais me lancer dans la réalisation de films. »

Propos recueillis par Olivier Schmitt

« Haciendo Lorca », en guise d'au revoir

Pour sceller ses adieux à l'Odéon, Lluis Pasqual a créé un spectacle autour de son auteur fétiche, Garcia Lorca. Il en a puisé la substance dans *Noces de sang* et l'a confié à l'Espagnole Nuria Espert et l'Argentin Alfredo Alcon, que l'on peut tenir pour les deux meilleurs acteurs de langue espagnole. Ils sont tous deux juchés sur des grues invisibles qui donnent l'impression qu'ils flottent au-dessus du plateau, dans les lumières blanches de poursuites qui éclairent jusqu'à la moindre inflexion de leurs visages et de leurs gestes. De cette œuvre lunaire et sensuelle s'élève un chant de la terre, fidèle au lyrisme de Lorca, qui serait tragique si les protagonistes ne l'entonnaient avec cœur, simplicité et générosité.

★ Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon. Mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30 ; jeudi, à 19 h 30 ; dimanche à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 20. De 30 F à 170 F. Jusqu'au 30 juin (spectacle en espagnol sous-titré en français).

DÉPÊCHES

■ **DANSE : le Ballet de l'Opéra de Paris** se produira au Metropolitan Opera de New York, du 24 juin au 3 juillet. Deux spectacles sont au programme : *La Bayadère*, dernière chorégraphie de Rudolph Noureev avant sa mort et *Le Parc* du chorégraphe franco-albanais Angelin Preljocaj, sur une musique de Mozart. Ce déplacement, d'un coût de 2,5 millions de francs est financé par une subvention de 250 000 francs du ministère des Affaires étrangères, et le soutien de mécènes, surtout américains, notamment de Philip Morris.

■ **THÉÂTRE : le festival d'Avignon renonce**, pour des raisons financières, à l'exposition *50 ans de théâtre, mémoires du festival d'Avignon*, qui devait se tenir du 10 juillet au 3 août. Organisée par le Centre national du théâtre (CNT) avec la collaboration de l'association Jean-Vilar, cette manifestation devait être financée à hauteur de 1,7 million de francs par la Ville d'Avignon. Celle-ci ayant retiré sa participation, Bernard Faivre d'Arcier, directeur artistique du Festival, a décidé de reporter l'exposition à 1997, et de la replacer par la reprise de l'exposition *Antoine Vitez*, qui avait été présentée dans la cité des Papes en 1994.

■ **Le premier « Forum du théâtre européen »** aura lieu à Saint-Etienne les 21, 22 et 23 juin, à l'invitation du Conseil général de la Loire, du ministère de la culture et de la Convention théâtrale européenne que préside Daniel Benoin, directeur du Centre dramatique national de Saint-Etienne. De nombreuses personnalités du monde artistique et politique de dix-sept pays européens participeront aux débats qui seront animés par Alexandre Adler, rédacteur en chef de *Courrier international*, Jacques Rigaud, PDG de RTL, et Rudolf Rach, directeur des Editions de l'Arche. Ils porteront sur deux thèmes : un « état des lieux » de la création théâtrale et un séminaire intitulé « Le prince, le comédien, le spectateur : le miroir est-il brisé ? » Tél. : (16) 77-25-01-24.

■ **INDUSTRIES MUSICALES : Jacques Demarny a été élu** président de la Sacem, lors de l'assemblée générale du 12 juin. Les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique membres de la Sacem ont également renouvellé leur conseil d'administration. Aux côtés de Jacques Demarny, siègeront Georges Barrier, Jack Dieval, Gérard Davoust (vices-présidents), René Denoncin (trésorier) et Michel Rivgauche (secrétaire général). Seule exception dans un conseil d'une grande stabilité, Étienne Roda-Gil fait son entrée parmi les 19 membres du conseil d'administration.

Luc Le Masne sur tous les fronts

Le compositeur présente une fantaisie vocale et son grand orchestre



DIFFICILE de situer musicalement Luc Le Masne. Proche du jazz, sûrement, quand il s'entoure régulièrement de solistes identifiables au genre. Intéressé par la musique contemporaine aussi, au travers de certaines recherches sur les timbres, les phrasés ou des séries rythmiques. Compositeur moderne en tout cas, car Luc Le Masne s'est toujours montré attentif, avec Bekummernis, puis avec Terra Nova, à une écriture qui regarde vers l'avenir. On pourra entendre deux projets récents : *Eden*, « fantaisie vocale sur la Genèse » écrite pour les neuf voix d'Anima avec des textes de Jean-François Goyet qui se prêtent à bien des jeux ; Terra Nova, superbe grand orchestre atypique qui jouera six compositeurs du jazz d'aujourd'hui : Claude Barthélémy, David Chevallier, Laurent Dehors, Serge Lazarevitch, Michel Musseau et Luc Le Masne.

★ ANIMA : L'Européen, 5, rue Biot, Paris-17e. Mo Place-Clichy. 21 heures, les 18, 19 et 20. Tél. : 43-87-97-13. De 80 F à 110 F.
TERRA NOVA : Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16e. Mo Passy. 20 heures, le 21. Tél. : 42-30-15-16. Entrée libre.

UNE SOIRÉE À PARIS

Yumi Nara (soprano), Alice Ader (piano)
Voici deux interprètes aventureuses réunies pour un programme passionnant. La soprano japonaise – installée à Paris – chante volontiers Messiaen et son compatriote Matsudaïra ; Alice Ader a enregistré une magnifique intégrale des *Vingt regards* du même Messiaen. Nul doute que leur proposition musicale commune sera de qualité.
Théâtre Molière-Maison de la poésie, 161, rue Saint-Martin, Paris 3e. Mo Châtelet. 21 heures, le 18. Tél. : 44-54-53-00. 100 F.

Iggy Pop
Increvable bête de scène, le papy des punks donne à son public la dose de sauvagerie, d'exhibitionnisme et de provocation qu'il est en droit d'attendre. Entre numéro de cirque et intensité sublime, un grand moment de rock'n'roll.
Palais des sports, porte de Versailles, Paris 15. Mo Porte-de-Versailles. 20 heures, le 18. Tél. : 44-68-44-68. 148 F.

Abed Azrie Group
Né à Alep en Syrie, imprégné de lithurgies orientales, étudiant à Beyrouth, puis installé à Paris, Abed Azrie a ressuscité la légende sumérienne de Gilgamesh, mis en musique les poètes soufis, andalous et arabes classiques. Voix chaude, orchestrations entre classicisme oriental et modernité occidentale (dernier album : *Lapis Lazuli*, chez Columbia).
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 18. Tél. : 45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Vasco Martins
Né à Lisbonne, le Cap-Verdien Vasco Martins vit à Mindelo, sur l'île de Sao Vicente. Il compose des musiques croisées et complexes pour synthétiseurs et sons acoustiques (très ancrées dans les traditions cap-verdiennes, mais sans appartenance ethnique). *Danças do Cancer* (un album chez Mélodie) est une suite symphonique légère.
Théâtre Clavel, 3, rue Clavel, Paris 19e. Mo Pyrénées. 20 heures, le 19. Tél. : 43-49-59-00. 80 F.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Afrique m'était contée
avec Akonio Dolo.
Théâtre international de langue française (parc de La Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Le mardi 18, à 21 heures. Tél. : 40-03-93-95. 35 F et 50 F.*

La Botte et sa chaussette
de Herbert Achternbusch, mise en scène de Jean-Yves Lazennec, Michel Dubois et Lucien Marchal, avec Michel Dubois et Lucien Marchal.
Artistic-Athévains, 45, rue Richard-Lenoir, Paris-11e. Mo Voltaire. A partir du 20 juin. Les jeudi 20, mercredi 26, jeudi 27, à 21 h 15 ; les vendredi 21, mardi 25, vendredi 28 juin, mardi 2 juillet, à 19 heures ; les samedi 22 et samedi 29, à 17 heures. Tél. : 43-56-38-32. Durée : 1 h 45. 60 F et 110 F. Jusqu'au 12 juillet.*

Les Deux Gentilshommes de Vérone
de William Shakespeare, mise en scène d'Adel Hakim, avec Vincent Berger, Sébastien Bourlard, Gaëlle Fernandez-Bravo, Frédéric Cherbœuf, Maxime Desmons, Pierre Hiessler, Sarah Karbasnikoff, Marie Mure, Marie Payen, Delphine Raoult, Agathe Rouillier, Jean-Yves Ruf et Alexandre Soulié.
Cartoucherie-Théâtre de l'Aquarium, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du lundi 24 au jeudi 27, à 20 heures. Tél. : 43-74-99-61. Durée : 4 heures. 50 F. Jusqu'au 27 juin.

Fantaisies autour du lac
avec le Bululu Théâtre, The Natural Theatre Company, l'Escarlata Circus, New Friend S., Akiyo, B'Net Houariyat, la compagnie Achille Tonic et le Grand Orchestre de l'Elysée-Montmartre, Los Galindos, Get a Trip, les Gitans du Rajasthan, Xarxa Théâtre et un feu d'artifice.
Rues de la ville, 94 Créteil. Les jeudi 20 et vendredi 21, à 18 h 45. Tél. : 45-13-19-19. Entrée libre.

Haciendo Lorca (en espagnol sous-titré en français)
d'après Federico Garcia Lorca, mise en scène de Lluis Pasqual, avec Alfredo Alcon et Nuria Espert.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris-6e. Mo Odéon. Les mardi 18, mercredi 19, vendredi 21, samedi 22, mardi 25, à 20 h 30 ; le jeudi 20, à 19 h 30 ; le dimanche 23, à 15 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 heure. De 30 F à 170 F. Jusqu'au 30 juin.

Hélène
de Jean Audureau, mise en scène de Jean-Louis Thamin, avec Muriel Solvay, Alain Libolt, Christophe Allwright, Vincent de Bouard, Eric Bougnon, Nicolas Delpeyrat, Jean-Marie Galey, Yasmine Modestine et Jérôme Robart.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris-6e. Mo Saint-Sulpice. Les mercredi 19, vendredi 21, samedi 22, mardi 25, mercredi 26, vendredi 28, samedi 29 juin, lundi 1er juillet, à 20 h 30 ; les jeudi 20 et jeudi 27, à 19 heures ; les dimanche 23 et dimanche 30, à 16 heures. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 2 h 15. De 60 F à 150 F. Jusqu'au 1er juillet.*

Le Joueur d'échecs
de Stefan Zweig, mise en scène d'Yves Kerboul, avec André Salzet.
Théâtre du Tourtour, 20, rue Quincampoix, Paris-4e. Mo Châtelet. A partir du 18 juin. Du mardi 18 au jeudi 20, les samedi 22, mardi 25, à 20 h 30. Tél. : 48-87-82-48. Durée : 1 h 10. 70 F et 90 F. Jusqu'au 15 août.*

Juste un cri
de Serge Poncelet, mise en scène de l'auteur, avec Marguerite Bertoni, My-Linh Bui, Magali Gras, Charlotte Léo, Caroline Le Tac, François Pilon, Artur Ribeiro, Charles Ully et Omar Yami.
Théâtre de Proposition, 3, cité Souzy, Paris-11e. Mo Boulets-Montreuil. A partir du 18 juin. Du mardi 18 au samedi 22, le mardi 25, à 20 h 30 ; le dimanche 23, à 16 heures. Tél. : 43-48-99-30. Durée : 1 h 45. 70 F et 100 F. Jusqu'au 7 juillet.*

Raymond Devos
avec Hervé Guido (pianiste).
Salle Jacques-Brel, 164, avenue Galliéni, 93 Fontenay-sous-Bois. Les jeudi 20 et vendredi 21, à 20 h 30. Tél. : 48-75-44-88. Durée : 2 h 30. 130 F.

Spectacles initiatiques
avec le groupe Tract de Bamako.
Théâtre international de langue française (parc de La Villette), 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. Du mercredi 19 au samedi 22, à 21 heures. Tél. : 40-03-93-95. 35 F et 50 F.*

SÉLECTION

Angelo, tyran de Padoue
de Victor Hugo, mise en scène de Mathilde Heizmann, avec Philippe Bombled, Joanne Genini, Christelle Godfroy, Frédéric Leconte, Pascaline Pointillart et Didier Sauvegrain.
Artistic-Athévains, 45, rue Richard-Lenoir, Paris-11e. Mo Voltaire. Le mardi 18, à 21 heures. Tél. : 43-56-38-32. Durée : 2 heures. 80 F et 150 F. Jusqu'au 2 juillet.*

Arloc
de Serge Kribus, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Michel Aumont, Isabelle Carré, Marc Citti, Luc-Antoine Diquero, Bruno Flender, Catherine Hiégel, Olivia Machon, Roger Mirmont, Emiliano Suarez, Christine Citti, Maria Verdi, Jean-Charles Chagachbanian et en alternance Manon Azem, Emilie Delaunay et Anne-Sophie Suarez ou Laure-Line Suarez.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris-20e. Mo Gambetta. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 h 10. De 110 F à 160 F. Jusqu'au 30 juin.*

Ce mal exquis
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Dominique Constantin, Jean Bois et Marie Haumier (soprano).
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris-4e. Mo Hôtel-de-Ville. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. Durée : 1 h 30. De 60 F à 120 F. Jusqu'au 30 juin.*

Le Chant des chants
mise en scène de Patrick Haggiag, avec en alternance Agnès Adam, Catherine Aymerie, Djemel Barek, Paula Brunet-Sancho, Sophie Caffarel, Dominique Chaix, Gérard Cherqui, Marie Collins, Flaminio Corcos, Delphine Crubezy, Philippe Dormoy, Emmanuelle Drouet, Jean-Frédéric Ducasse, Simon Elbaz, Herve Falloux, Jean-Caude Fernandez, Sophie Guiter et Nathalie Grauwin.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, Paris-6e. Mo Odéon, RER Luxembourg. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche, lundi, à 17 heures. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 45. 50 F. Jusqu'au 30 juin.

Colombe
de Jean Anouilh, mise en scène de Michel Fagadau, avec Geneviève Page, Jean-Paul Roussillon, Valérie Karsenti, Gabriel Cattand, Jean-Pierre Moulin, Jean Rougerie, Josiane Levêque, Yannick Soulier, José Paul et Patrice Bachelot.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. Du mardi au vendredi, à 20 h 45 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 45. Tél. : 53-23-99-19. Durée : 2 h 40. De 110 F à 250 F. Jusqu'au 10 juillet.

En cas de meurtre
d'après Joyce Carol Oates, mise en scène de Lucienne Hamon, avec Andréa Ferréol, Maurice Barrier et Lionel Astier.
Théâtre du Rond-Point, 2 bis, avenue Franklin-Roosevelt, Paris-8e. Mo Franklin-D.-Roosevelt, Champs-Elysées-Clemenceau. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures ; le mercredi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 44-95-98-10. Durée : 1 h 30. De 25 F à 150 F. Jusqu'au 29 juin.*

Folie magique
de Chantal Saint-Jean et Jan Madd, mise en scène de Chantal Saint-Jean, avec Jan Madd, Diane Meyer, Valérie Todisco et Gladys Daverat.
Métamorphosis, face 35, quai de la Tournelle, Paris-5e. Mo Maubert-Mutualité. Du mardi au samedi, à 21 h 15 ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 40-39-99-09. Durée : 1 h 30. 80 F et 150 F. Jusqu'au 30 juillet.*

La Guerre des corbeaux et des hiboux
de Pascal Fauliot, mise en scène de Phyllis Roome, avec Abbi Patrix et Bernard Chèze (musicien).
Bouffes du Nord, 37 bis, boulevard de la Chapelle, Paris-10e. Mo La Chapelle. Le mardi 18, à 21 heures. Tél. : 46-07-34-50. Durée : 1 h 30. 70 F et 100 F.*

L'Herbe amère
de Louis Chamack, mise en scène de l'auteur et Daniel Delprat, avec Clara Bellar, Julien Boisselier, Philippe Boronad, Alfred Cohen, Jean-Philippe Daguerre, Philippe Daurios, Arnaud Dutheil, Jérôme Frey, Marie Henriau, Dan Herzberg, Laurent Koehl, Romain Lagarde, Jérôme Lepaulmier, James Le Renard, Philippe Magnan, Mathias Mégard, Maximilien Régiani et Marc Planceon.
Théâtre Hébertot, 78 bis, boulevard des Batignolles, Paris-17e. Mo Villiers, Rome. Du mardi au samedi, à 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 43-87-23-23. Durée : 1 h 40. De 80 F à 200 F. Jusqu'au 31 juillet.

Léo Burckart
de Gérard de Nerval, mise en scène de Jean-Pierre Vincent, avec Catherine Sauval, Thierry Hancisse, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Andrzej Seweryn, Eric Frey, Christian Blanc, Jean-Baptiste Malartre, Cécile Brune, Malik Faraoun, Samuel Le Bihan, Laurent d'Olce, en alternance Olivier Dautrey ou Eric Ruf et Thibault de Montalembert ou Laurent Rey.
Comédie-Francaise Salle Richelieu, place Colette, Paris-1er. Mo Palais-Royal. Les mercredi 19, vendredi 21, lundi 24, mardi 25, à 20 heures. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 3 h 30. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.

Moi
d'Eugène Labiche et Edouard Martin, mise en scène de Jean-Louis Benoît, avec Dominique Constanza, Jacques Sereys, Yves Gasc, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka, Eric Frey, Christian Blanc, Eric Doye, Bruno Putzulu, Bruno Raffaelli et Laurent Rey.
Comédie-Francaise Salle Richelieu, place Colette, Paris-1er. Mo Palais-Royal. Les jeudi 20 et dimanche 23, à 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 15. De 25 F à 175 F. Jusqu'au 21 juillet.

Moi qui ai servi le roi d'Angleterre
de Bohumil Hrabal, mise en scène de Michel Dubois, avec Jean-Paul Farré.
Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, Paris-16e. Mo Trocadéro. Du mardi au jeudi, le samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 45. 120 F et 160 F. Jusqu'au 29 juin.*

Quai Ouest
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène de Benoît Théberge, avec Myriam Assouline, Jean-Louis Crinon, Eriq Ebouaney, Florence Huige, Dominique Izacard, Maryse Lefebvre, Jean-Michel Marnet et Didier Ruiz.
Espace Acteur, 14 bis, rue Sainte-Isaure, Paris-18e. Mo Simplon, Jules-Joffrin. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 42-62-35-00. Durée : 1 h 50. De 40 F à 100 F. Dernières.*

Le Tartuffe
de Molière, mise en scène d'Ariane Mnouchkine, avec la troupe du Théâtre du Soleil.
Cartoucherie-Théâtre du Soleil, route du Champ-de-Manœuvre, Paris-12e. Mo Château-de-Vincennes, puis navette Cartoucherie ou bus 112. Du mercredi au samedi, à 19 h 30 ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 43-74-24-08. Durée : 3 h 30. 150 F. Jusqu'au 14 juillet.

Un fils de notre temps
d'Odon von Horvath, mise en scène de Sylvain Maurice, avec Michel Quidu.
Théâtre de l'Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), Paris-18e. Mo Anvers, Abbesses. Du mercredi au samedi, le lundi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. Durée : 1 heure. 70 F et 120 F. Jusqu'au 30 juin.*

Un grand cri d'amour
de Josiane Balasko, mise en scène de l'auteur, avec Josiane Balasko, Richard Berry, Jean-Claude Bouillon et Philippe Bruneau.
Théâtre de la Michodière, 4 bis, rue de la Michodière, Paris-2e. Mo Opéra, Quatre-Septembre. Du mardi au vendredi, à 20 h 30 ; le samedi, à 17 heures et 20 h 30. Tél. : 47-42-95-22. Durée : 2 heures. De 50 F à 240 F. Jusqu'au 6 juillet.

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

CERTAINS L'AIMENT COURT
Film franco-belge de Romy, Abel et Gordon, Emmanuel Malherbe, Nicolas Cuche, Vincent Mayrand, Philippe Rouquier, Kram et Plof, Jean-Michel Isabel (1 h 35).
Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ;

COMMENT JE ME SUIS DISPUTÉ
Film français d'Arnaud Desplechin, avec Mathieu Amalric, Emmanuelle Devos, Thibault de Montalembert, Emmanuel Salinger, Marianne Denicourt, Chiara Mastroianni (2 h 58).
Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; L'Arlequin, dolby, 6e (45-44-28-80 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

DES NOUVELLES DU BON DIEU
Film français de Didier Le Pêcheur, avec Marie Trintignant, Maria de Medeiros, Christian Charmetant, Jean Yanne (1 h 40).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

ELLE
Film français de Valéria Sarmiento, avec Marine Delterme, Didier Flamand (1 h 26).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

FAUTE DE SOLEIL
Film français de Christophe Blanc, avec Jean-Jacques Benhamou, Sarah Haxaire, Christian Balthauss, Françoise Descarrega, Evelyne Ker, Patricia Orlando (57).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MIDDLE OF THE MOMENT
Film suisse-allemand de Werner Penzel, Nicolas Humbert, avec Robert Lax, Aghali Ag Rhissa, Johann Le Guillerm, Mutu Walat Rhabidine, Sandra M'Brow, Amoumoun (1 h 20).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL
Film américain de Jon Avnet, avec Robert Redford, Michelle Pfeiffer, Stockard Channing, Joe Mantegna, Kate Nelligan, Glenn Plummer (2 h 09).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, dolby, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex (le Grand Rex), dolby, 2e (39-17-10-00) ; Bretagne, dolby, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

EXCLUSIVITÉS

BETWEEN THE TEETH
de David Byrne et David Wild, avec Bobby Allende, Jonathan Best, Angel Fernandez, Ite Jerez, Lewis Kahn, George Porter Jr.
Américain (1 h 11).
VO : Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10).

BONGO MAN
de Stephan Paul, avec Jimmy Cliff.
Allemand-jamaïcain (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

CHACUN CHERCHE SON CHAT
de Cédric Klapisch, avec Garance Clavel, Zinedine Soualem, Renée Le Calm, Olivier Py, Arapimou, Rambo.
Français (1 h 35).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

CONTE D'ÉTÉ
de Eric Rohmer, avec Melvil Poupaud, Amanda Langlet, Aurélia Nolin, Gwenaëlle Simon.
Français (1 h 53).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; La Pagode, 7e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Majestic Passy, dolby, 16e (44-24-46-24 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation : 40-30-20-10).

CORPS ET ÂMES
de Aude Vermeil, avec Catia Riccabonni, Philippe Reymondin, Antoine Guinand, Bernadette Patois, Monica Goux, Jean-Daniel Vermeil.
Suisse (1 h 25).
Le République, 11e (48-05-51-33).

LE CRI DE LA LAVANDE DANS LE CHAMP DE SAUTERELLES
de Marcello Cesena, avec Rossi de Palma, Jacky Nercessain, Carla Signoris, Maurizio Crozza, Ugo Dighero, Mauro Pirovano.
Franco-italo-espagnol (1 h 30).
VO : Latina, dolby, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

CRYING FREEMAN (*)
de Christophe Gans, avec Mark Dacascos, Julie Condra, Tcheky Karyo, Rae Dawn Chong, Yoko Shimada, Masaya Kato Byron Mann.
Franco-canadien (1 h 40).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; George-V, 8e.

DES LENDEMAINS QUI CHANTENT
de Caroline Chomienne, avec Julien Gangnet, Pierre Allio, Alphonse Ghanem, Pascal Mathieu, Elodie Mennegan, Delia Routsova.
Français (1 h 10).
Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

GOOD MEN, GOOD WOMEN
de Hou Hsiao-hsien, avec Annie Shizuka Inoh, Lim Giong, Jack Kao, Vicky Wei, King Jieh-wen, Tsai Chen-nan.
Taïwanais (1 h 48).
VO : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

KANSAS CITY
de Robert Altman, avec Jennifer Jason Leigh, Harry Belafonte, Miranda Richardson, Dermot Mulroney, Steve Buscemi, Michael Murphy.
Américain (1 h 58).
VO : UGC Forum Orient Express, 1er ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

LE MONTREUR D'OMBRES
de Lefteris Xanthopoulos, avec Kostas Kazakos, Stratos Tzortzoglou, Giorgos Ninios, Dora Masklavanou, Vlassis Bonatsos, Patis Koutsaftis.
Grec (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT
de Peter Lord, David Sproxton, Sam Fell et Nick Park, dessin animé britannique (1 h 13).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00). VF : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10).

PEUR PRIMALE
de Gregory Hoblit, avec Richard Gere, Laura Linney, John Mahoney, Alfre Woodard, Frances McDormand, Edward Norton.
Américain (2 h 11).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

RIDICULE
de Patrice Leconte, avec Fanny Ardant, Charles Berling, Bernard Giraudeau, Judith Godrèche, Jean Rochefort.
Français (1 h 42).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, dolby, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, dolby, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Triomphe, dolby, 8e ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LE ROCHER D'ACAPULCO (**)
de Laurent Tuel, avec Margot Abascal, Antoine Chappey, Zinedine Soualem, Howard Vernon, Tara Gano, Jean-Max Causse.
Français (1 h 15).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
VO : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

LA SECONDE FOIS
de Mimmo Calopresti, avec Nanni Moretti, Valeria Bruni Tedeschi, Valeria Milillo, Roberto De Francesco, Marina Confalone, Simona Caramelli.
Italien (1 h 20).
VO : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Rotonde, 6e.

SUNCHASER
de Michael Cimino, avec Woody Harrelson, Jon Seda, Anne Bancroft, Alexandra Tydings, Matt Mulhern, Talisa Soto.
Américain (2 h).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10).

LE TEMPS DE L'AMOUR
de Mohsen Makhmalbaf, avec Shiva Gerede, Abdolraman Palay, Aken Tunt, Menderes Samanjilar.
Iranien (1 h 15).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

THE ADDICTION
de Abel Ferrara, avec Lili Taylor, Christopher Walken, Annabella Sciorra, Edie Falco, Michel Fella, Paul Calderon.
Américain, noir et blanc (1 h 24).
VO : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TROIS VIES ET UNE SEULE MORT
de Raoul Ruiz, avec Marcello Mastroianni, Marisa Paredes, Arielle Dombasle.
Franco-espagnol (2 h 03).
Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

UN ANIMAL, DES ANIMAUX
de Nicolas Philibert,
Français (59).
14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).

UN HÉROS ORDINAIRE
de Michele Placido, avec Fabrizio Bentivoglio, Michele Placido, Philippine Leroy-Beaulieu, Omero Antonutti, Daan Hugaert.
Italien (1 h 33).
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UN HÉROS TRÈS DISCRET
de Jacques Audiard, avec Mathieu Kassovitz, Anouk Grinberg, Sandrine Kiberlain, Albert Dupontel, Nadia Barentin, Bernard Bloch.
Français (1 h 45).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; reservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Majestic Bastille, dolby, 11e (47-00-02-48 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (48-28-42-27 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

LE VENT DU WYOMING
de André Forcier, avec François Cluzet, Sarah-Jeanne Salvy, France Castel, Michel Côté, Céline Bonnier, Marc Messier.
Franco-québécois (1 h 39).
Latina, 4e (42-78-47-86).

VISAGE ÉCRIT
de Daniel Schmid, avec Tamasaburo Bando, Haruko Sugimura, Han Takehara, Kazuo Ohno, Yajuro Bando, Kai Shishido.
Japonais-suisse (1 h 30).
VO : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

REPRISES

2001, L'ODYSSÉE DE L'ESPACE
de Stanley Kubrick, avec Keir Dullea, William Sylvester, Gary Lockwood.
Américain, 1968 (2 h 25).
VO : Max Linder Panorama, THX, dolby, TodAO, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10).

LES NEIGES DU KILIMANDJARO
de Henry King, avec Gregory Peck, Susan Hayward, Ava Gardner, Hildegarde Neff, Leo G. Carroll, Torin Thatcher.
Américain, 1952 (1 h 54).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

■ **PRESSE** : Serge July, PDG et directeur de la publication de *Libération*, indique dans un texte publié mardi 18 juin dans le quotidien, qu'il était nécessaire de *« clarifier les fonctions de direction de telle sorte que le PDG-directeur de la publication exerce pleinement ses fonctions d'arbitrage et ses responsabilités en terme d'orientation, de résultat et de stratégie »*. *« Jusqu'à présent j'exerçais également les fonctions de directeur de la rédaction. Désormais il s'agit d'une fonction à part entière (...) et de plein droit »*, continue le PDG du quotidien, en indiquant qu'il a *« choisi Laurent Joffrin »* pour ce poste (*Le Monde* du 18 juin). La nomination de l'ex-directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur* doit être ratifiée par les journalistes de *Libération* mercredi 19. Serge July confirme que Pierre-Jean Bozo, *« artisan du redressement du journal »*, quitte *Libération* et *« sera remplacé très prochainement »* et que Jeanne Villeneuve, nommée un temps directeur général et directeur délégué de la rédaction, a dû renoncer à ces fonctions.

■ **RADIO** : le groupe Havas a vendu sa participation de 19 % dans Capital Radio, premier groupe radiophonique privé britannique. cette participation a été cédée pour 93,3 millions de livres soit environ 745 millions de francs, ce qui représente pour le groupe français une plus-value de 200 millions.

■ **Le conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)** vient d'autoriser la distribution sur les réseaux câblés français d'un nouveau service de programmes radio numérique, Music Choice Europe, élaboré en Grande-Bretagne par des filiales européennes de Time Warner, Sony et General Instrument. Ce bouquet compte 60 canaux de programmes musicaux thématiques diffusés 24 heures sur 24 sans publicité.

Menace sur les quotas audiovisuels

La réglementation sur la télévision et le cinéma, défendue par la France, subit les attaques des partisans de la libéralisation des investissements

LA FRANCE est favorable à la libéralisation des investissements étrangers, mais n'accepterait pas que le libre-échange mette en danger des règles qui protègent les producteurs de cinéma et de télévision. Telle est la position défendue par Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances, dans les discussions qui ont lieu actuellement à l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), pour la mise en place d'un Accord multilatéral sur les investissements (AMI).

Entamées il y a un an, ces négociations visent à favoriser la circulation des investisseurs étrangers et à supprimer les subventions accordées aux seuls producteurs nationaux, au détriment des étrangers installés localement. La France, qui a abattu des pans entiers de ses protections légales ces dix dernières années, serait plutôt un acteur dynamique de ces discussions, sauf sur un point particulier : l'éternel problème des subventions au cinéma et des quotas de diffusion obligeant les télévisions à consacrer un pourcentage de leur temps d'antenne aux œuvres françaises et européennes.

Cette « exception culturelle » que la France et l'Union européenne ont obtenue après tant de difficultés en 1993, lors des discussions du GATT, est directement menacée par l'AMI. Pour les Européens, il s'agissait d'établir des quotas de diffusion qui favorisent les producteurs nationaux au détriment des producteurs étrangers (américains notamment), et de distribuer des subventions aux seuls producteurs de cinéma français, à l'exclusion des autres.

Les négociateurs américains qui avaient échoué, voilà deux ans, à banaliser le secteur audiovisuel à travers le GATT tentent aujourd'hui d'atteindre cet objectif à travers l'OCDE, en obligeant les pays membres à renoncer à toute protection particulière dans le secteur culturel. Les nouveaux membres comme la République tchèque ou la Hongrie subissent ainsi des fortes pressions de la part des Etats-Unis pour mettre fin d'eux-mêmes à leur régime de quotas audiovisuels.

AVEC LE CANADA ET LA BELGIQUE

Depuis un an, la France se bat pour introduire cette « exception culturelle » au sein de l'OCDE. Elle est plutôt isolée. Ses seuls soutiens sont le Canada, qui souhaite voir reconduite par l'OCDE la clause d'exception culturelle obtenue en 1993 au sein de l'Accord de libre-échange nord-américain (Alena), et la Belgique, restée fidèle à ses positions de 1993.

Pour les professionnels de l'audiovisuel et du cinéma, ces discussions sont importantes : elles doivent permettre à la fois de protéger l'existant tout en préservant l'avenir. Les innovations technologiques se traduisent aujourd'hui sur les marchés avec une telle rapidité que le risque est grand de voir les nouveaux services et réseaux (autoroutes de l'information, réseaux satellitaires, etc.) rendre caduques les protections réglementaires des industries culturelles. L'Union européenne qui, dans le cadre du GATT, avait réclamé et obtenu, pour chaque pays membre, le droit de faire évoluer sa réglementation dans le secteur de la culture sans tenir compte des règles du commerce international, court le risque de voir ce privilège battu en brèche.

D'autant qu'au sein de l'Union européenne, les soutiens au gouvernement français sont plutôt rares. La renégociation difficile de la directive « Télévision sans frontières » bute aujourd'hui sur la mauvaise volonté des Allemands, des Britanniques et des Néerlandais, sans parler des Espagnols, qui ne souhaitent pas rendre la politique des quotas plus consistante (*Le Monde* du 13 juin).

Résolue à défendre ses producteurs de cinéma et de télévision, la France compte désormais sur le Parlement européen, pour amender en novembre la nouvelle directive et, dans le meilleur des cas, y mettre son veto.

Le maintien des particularités linguistiques et culturelles sera d'autant plus difficile à préserver dans l'avenir que le nouveau cycle de négociations qui doit débuter au sein de l'Organisation mondiale pour le commerce (OMC, qui a succédé au GATT) à partir de 2000, subira aussi les attaques des Etats-Unis, ces derniers souhaitant éliminer toutes entraves à l'expansion de industrie audiovisuelle.

Yves Mamou

Des auditeurs africains se mobilisent pour éviter la fermeture de Channel Africa

JOHANNESBURG
de notre correspondant

L'annonce de la fermeture, pour raisons budgétaires, de Channel Africa, la radio sud-africaine diffusée en ondes courtes à travers l'Afrique, a provoqué une mobilisation internationale en faveur de la chaîne. Auditeurs, associations humanitaires et même des radios concurrentes comme Radio-France-International ou La Voix de l'Amérique, multiplient les messages de soutien et les interventions auprès du gouvernement pour sauver Channel Africa.

Longtemps honnie comme étant l'instrument de propagande du régime de l'apartheid sur les ondes africaines, la radio est devenue, depuis 1992, une chaîne d'informations contribuant à une couverture impartiale et pluraliste de l'actualité sur le continent.

Diffusée en plusieurs langues d'Afrique australe, Channel Africa constitue une source d'informations indépendante, pour les populations des pays de cette région, soumis au régime des médias d'Etat. La radio produit également des programmes d'éducation dans le domaine de l'agriculture, de la nutrition et de la lutte contre le sida.

Les programmes qu'elle diffuse en font un relais de l'action des organisations humanitaires dans les pays les plus pauvres du continent africains. Channel Africa, qui émet aussi en anglais, en français et en portugais, compte en tout quinze millions d'auditeurs dans les différentes régions où elle est captée.

Progressivement, la radio a su se faire une place dans le concert des autres chaînes à vocation internationale diffusées en Afrique. Mais le gouvernement ne semble pas avoir été sensible à cette transformation. Le ministère des affaires étrangères a déclaré, récemment, ne plus avoir les moyens de financer la radio. Channel Africa fonctionne pourtant avec seulement 37 millions de francs par an.

BUDGET PETIT, MAIS RENTABLE

Un investissement minime et rentable pour un pays dont toute la politique étrangère consiste désormais à vouloir jouer un rôle important sur le continent. La « Nouvelle Afrique du Sud » ne cesse de développer ses liens économiques avec les autres pays africains et fonde sa volonté de *leadership* régional sur un discours de défense de la démocratie et des droits de l'homme. Autant d'ambitions pour lesquelles Channel Africa constitue un support idéal.

La mobilisation internationale pour sauver la chaîne a surpris et embarrassé le gouvernement. Elle pourrait l'amener à revoir sa position. C'est du moins ce qu'espèrent la centaine de journalistes de Channel Africa, permanents basés à Johannesburg et correspondants à travers le continent. Le gouvernement doit se prononcer de façon définitive sur le sort de la radio, dans les prochains jours.

Frédéric Chambon

MARDI 18 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour.
14.30 Dallas. Feuilleton. La petite chérie à papa.
15.25 Hawaï police d'Etat. Paniolo. Série.
16.30 Une famille en or.
17.15 Football. En direct de Newcastle. Euro 96. Groupe B : France-Bulgarie ; 17.30, Coup d'envoi ; 18.15, Mi-temps ; 18.30, 2e Période, Spécial sport (155 min). 29353586
19.50 Météo.
20.00 Journal.

20.20

FOOTBALL
En direct de Londres. Euro 96. Groupe A : Pays-Bas-Angleterre ; 20.30, Coup d'envoi ; 21.15, Mi-temps, Météo ; 21.30, 2e Période, Spécial sport, Tiercé ; 22.25, Résumé du match Ecosse-Suisse (130 min). 56348925

22.30

LE DROIT DE SAVOIR
Présenté par Charles Villeneuve. Roissy : la vie secrète d'un aéroport (90 min). 93128
Quarante-deux mille personnes travaillent dans les coulisses de l'aéroport. Les feux de l'actualité éclairent souvent les personnels volants, mais qu'en est-il des "rampants".

0.00 Les Rendez-vous de l'entreprise. D. Pineau-Valencienne, président de Schneider.

0.15 L'Eternelle Jeunesse. Téléfilm de Vittorio de Sisti. 3.10 Journal, Météo. 3.25 Mésaventures. 3.50 et 4.25 TF1 nuit. 5.00 Musique. 5.05 Histoires naturelles.

France 2

12.10 et 17.20, 22.35 Un livre, des livres.
12.20 et 4.05 Pyramide.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.50 Les Routiers. Série.
14.50 Le Renard. Série. La lettre rose.
15.55 et 5.05 La Chance aux chansons. Le poète et la chanteuse : Chelon-Croisille.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 C'est cool. Série. Couleurs plurielles.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 et 0.45 Studio Gabriel. Invité : Maxime Le Forestier.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

JERSEY GIRLS ■
Film de David Burton Morris avec Jami Gertz, Molly Price (1991, 95 min). 2994050
Une comédie tournant au conte de fées moderne, mais évitant la standardisation habituelle de ce genre de productions.

22.45

VINGT ANS A MADRID
Documentaire de Michel Honorin (50 min). 2845012
Reprise d'une série de reportages sur la jeunesse, réalisés dans différents pays. Le documentaire de ce soir est un inédit tourné à Madrid.

23.35 Journal, Bourse, Météo.
23.55 Euro 96. Magazine.

1.20 Crash-Record. Court métrage. 1.30 Le Corbusier. 2.30 La Vie privée des plantes Les grandes voyageuses (rediff.). 3.20 Urti. L'art dans les capitales : Budapest la jeune. 3.55 24 heures d'Infos.

France 3

12.35 Journal. Keno.
13.10 Arnold et Willy. [2/2].
13.40 Beau Fixe. Invité : R. Charlebois.
14.30 Félix le chat.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Le Chien fou*, de Richard Cannavo.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.

20.50

JONGLEURS, ACROBATES, CLOWNS : ROIS DE LA PISTE
Cirque. Présenté par Sergio et Tiby (115 min). 783789
22.45 Journal, Météo.

23.20

COULEUR PAYS
Programme des treize télévisions régionales (90 min). 3597437
Au programme de Qu'est-ce qu'elle dit Zazie ? *sur Paris Ile-de-France, les réseaux littéraires sur Internet et une présentation de* Jours de manif *de Michel Field. Invités : Octavio Paz et Michel Polac.*

0.50 Saga-Cités (rediff.). 1.20 Sidamag (rediff.). 1.35 Les Incorruptibles. L'économiste. *Un économiste de la mafia projette pour augmenter les profits de limiter l'offre de whisky.* Série. 2.25 Musique Graffiti. *Sonate nº 2*, extrait, de Beethoven, par Anne Gastinel, violoncelle, Pascal Godard, piano (25 min).

La Cinquième

13.25 Attention santé. 13.30 Déclics magazine. 14.00 Un collier de feu. Prévoir les problèmes [3/4]. 15.00 Arrêt sur images. 16.00 Plans de vol. Derniers pionniers [6/13]. 16.30 Le Réseau des métiers. 17.00 Alf. 17.30 Mon héros préféré. Rastignac présenté par Yann Queffélec. 17.45 Cinq sur cinq. 18.00 La Magie du climat. Splendeur du ciel [7/13]. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Court métrage [6/51]. La Réponse, de Roy Kellino avec David Niven (30 min). 4925
19.30 7 1/2. En direct de Moscou. Et l'argent dans tout ça ? Reportages : c'est la lutte fiscale ; les malheurs des investisseurs (30 min). 3296
20.00 Archimède. L'hypnose, arnaque ou vrai remède ? ; nouveau regard sur la schizophrénie (30 min). 3437
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ LA VIE EN FACE : UN ENFANT EST MALADE
Documentaire de D. Gheerbrant (60 min). 1085760
A l'Institut Curie, à Paris, un service accueille les enfants malades du cancer. Ce documentaire, dont la version longue est sortie en salles en 1995 sous le titre La vie est immense et pleine de dangers, *rapporte les paroles de Cédric.*

21.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : ROSSELLINI OU L'AMOUR DU RÉEL
proposée par Claude-Jean Philippe.
21.50 ▶ Païsa ■ ■ ■
Film italien de Roberto Rossellini (1946, N., v.o., 120 min). 11758489
L'œuvre historique et humaniste par excellence, témoignant d'un pays ravagé par la guerre et la dictature, et d'un peuple survivant aux ruines et à la misère.
23.55 Roberto Rossellini, un Prométhée franciscain. Documentaire (55 min). 291370
Itinéraire professionnel et personnel du père du néoréalisme.

0.50 Lumières boréales. Documentaire de Peter Mettler (rediff., 85 min).

M 6

12.30 Docteur Quinn, femme médecin. Série.
13.25 Jeu mortel. Téléfilm de Jorge Montesi, avec Linda Gray, Leon Russom (88 min). 1138296
Un couple enquête sur la mort de leur fils, un étudiant, tué lors d'un "bizutage".
15.00 Drôles de dames. Kelly entend des voix. Série.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Indaba. Série.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Les Anges de la ville. [1/2] Série.
19.00 Caraïbes offshore. [2/2] Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille. Série.

20.50

LOÏS ET CLARK, LES NOUVELLES AVENTURES DE SUPERMAN
Série, avec Teri Hatcher.
Vive les mariés, avec Tony Curtis (60 min). 1092673
Chassés-croisés (60 min). 9659383

22.50

UN CŒUR POUR VIVRE
Téléfilm de Sandor Stern (88 min). 4572489
Alors qu'un couple apprend que son bébé à naître n'a aucune chance de survie, un autre vit dans l'espoir de trouver un cœur qui permettrait à son enfant, dont la venue au monde est imminente, de survivre. Un plaidoyer pour le don d'organe.

0.35 Les documents de Zone interdite.

2.25 Best of 100 % français. Musique. 3.55 La Saga de la chanson française. Documentaire. Jacques Brel (55 min). 4.50 Culture pub. Magazine (25 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Le Déclin de l'empire américain ■ ■ Film de Denys Arcand (1986, 95 min). 6089789
15.20 Deux garçons, une fille, trois possibilités Film d'Andrew Fleming (1994, 90 min). 175876
16.50 Technoland. L'abécédaire.
17.55 Reboot. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.35 Nulle part ailleurs. Invitée : Chantal Maudit.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

UN INDIEN DANS LA VILLE
Film de Hervé Palud (1994, 86 min). 389031
Un cadre stressé part pour l'Amazonie afin de régler son divorce avec sa femme. Il y découvre un fils...
22.00 Flash d'information.

22.05

LES OMBRES DU CŒUR
Film de Richard Attenborough avec Anthony Hopkins (1993, v.o., 126 min). 3496437
En 1952, un professeur de littérature à Oxford, quinquagénaire, célibataire endurci, rencontre une jeune romancière, juive américaine. Il est attiré par elle mais hésite à lui déclarer son amour...

0.15 Ulysse contre Hercule Film de Mario Caiano (1962, 96 min). 7188050
1.50 Les Truffes ■ Film de Bernard Nauer (1995, 83 min). 55888875

Radio

France-Culture

19.00 Agora. Jean-Marie Colombani (De la France en général et de ses dirigeants en particulier).
19.33 Perspectives scientifiques. Les mondes fossiles ; avec Jean-Jacques Jaeger (2).
20.00 Le Rythme et la Raison. Messieurs, le roi danse ! (2).
20.30 Archipel science. Alain Esterle (Organisation de la recherche et conformisme scientifique) ; Yves Jeanneret (Ecrire la recherche).
21.32 Grand angle (rediff.). Les pilules du Bonheur.
22.40 Nuits magnétiques. L'Art Brut (1).

0.05 Du jour au lendemain. Alain Lercher (Prison du temps). 0.50 Coda. Anita O'Day : The Jezebel of Jazz (2). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). La musique au risque des conciles (4) ; 2.02, Entretiens avec François Mauriac (5) ; 3.02, L'Avant-guerre des immigrés : 1920-1940 (4) ; 4.01, Nous tous chacun ; 6.18, Milan Kundera.

France-Musique

20.30 Concert. Association française pour le patrimoine musical. Donné le 6 juin, salle Gaveau, à Paris, par le Quatuor Debussy : Antiennes oubliées pour piano, d'Escaich ; Quatuor nº 8, de Dancla ; Quintette pour piano et cordes nº 2, Fauré ; Œuvres de Schmitt, Caplet.
22.30 Musique pluriel. Mahler-Lieder, de Sofer, par l'Orchestre de chambre du théâtre Lliure, dir. Josep Pons ; Œuvres de Denisov.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Haendel, Beethoven, Berwald.

0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Bach (Autriche), van Heusen (Australie), fonds populaire (Andalousie), Corigliano (Etats-Unis). 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le cor romantique. Symphonie nº 31 Hornsignal (Avec appel de cors), de Haydn, par le Concentus Musicus de Vienne, dir. Nikolaus Harnoncourt ; Trio avec cor op. 40, de Brahms, Rudolf Serkin, piano, Michael Tree, violon, Myron Bloom, cor ; Lohengrin, prélude de l'acte III, de Wagner, par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Karl Böhm ; Des Knaben Wunderhorn : 4 lieder, de Mahler, Anne-Sofie von Otter, messo-soprano, Ralf Gothoni, piano ; Œuvres de R. Strauss, R. Schumann, von Weber.

22.20 Les Soirées... (suite). Concert enregistré le 28 janvier, au Théâtre Grévin, par Pieter Wispelwey, violoncelle. Œuvres de Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Envoyé spécial. (France 2 du 13/6/96)
21.30 Perfecto.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Bas les masques. (France 2 du 12/6/96)
23.50 Viva.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Paul-Emile Victor, un rêveur dans le siècle. [3/3] L'Antarctique, un continent pour la science.
21.25 A l'Est, du sang sur la neige. [5/10] De la collaboration à la résistance.
22.20 Dix ans de destruction. [1/5] A la recherche des ravisseurs.
23.15 Le Filet vide.
0.05 La Birmanie des frontières. (60 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Jean-Edern's Club.
21.55 Premières loges.
22.25 Le Bal ■ ■ Film d'Ettore Scola (1983, v.o., 110 min) 30480050

France Supervision

20.30 Du rififi à Paname Film de Denys de La Patellière (1965, N., 95 min) 30582983
22.05 Concert : Confederate Railroad en concert (55 min). 35233296

Ciné Cinéfil

20.30 Les Casse-pieds ■ ■ Film de Jean Dréville (1948, N., 75 min) 86176418
21.45 Prisonniers de Satan ■ ■ Film de Lewis Milestone (1944, N., v.o., 100 min) 36980876
23.25 Fantômas ■ Film de Jean Sacha (1946, N., 80 min) 51381708
0.45 La Beauté d'Hippolyte ■ Film de Giancarlo Zagni (1962, N., 90 min) 87950797

Ciné Cinémas

20.30 Un étrange voyage ■ ■ Film d'Alain Cavalier (1981, 95 min) 4425031
22.05 Miss Daisy et son chauffeur ■ Film de Bruce Beresford (1989, v.o., 100 min) 58542234
23.45 Le Dernier Samaritain ■ Film de Tony Scott (1991, 105 min) 60489673
1.30 Le Vent de la colère Téléfilm de Fielder Cook (1987, 100 min) 70968703

Série Club

20.20 L'Etalon noir. Sur les traces du Poney Express.
20.45 (et 23.45) Jake Cutter. Coup de tonnerre.
21.30 Madame et ses flics. L'affaire joli cœur.
22.30 La Famille Addams. On t'a reconnu.
23.00 (et 1.00) Wolff, police criminelle. Roulette.

Canal Jimmy

21.00 Friends. Celui qui singeait.
21.25 Cambouis.
22.20 Chronique de la route.
22.25 Earth Two. Les exclus.
23.10 Angela, quinze ans. Opération à cœur ouvert.
0.00 Absolutely Fabulous. Bonne année !
0.30 Country Box.
1.00 The Muppet Show. Invitée : Glenda Jackson.
1.25 La Conquête du ciel (25 min).

Eurosport

17.30 Football. En direct. Euro 96. Match du Groupe B (120 min). 934498
19.30 Football.
20.30 Football. En direct. Euro 96. Groupe A : Pays-Bas - Angleterre. Au stade de Wembley, à Londres (120 min). 175944
22.30 Football (90 min). En différé. Ecosse-Suisse.
0.00 Football. Deuxième match du groupe B (90 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Nicky et Gino. Film de Robert M. Young (1988, 115 min). Avec Ray Liotta, Eugene Luciano. *Drame.* 0.45 Celles qu'on n'a pas eues. Film de Pascal Thomas (1980, 105 min). Avec Daniel Ceccaldi. *Sketches.*

TMC

20.35 L'Atlantide. Film d'Edgar G. Ulmer (1961, 95 min). Avec Haya Harareet. *Aventures.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

هكذا من الأصل

« Ma fille sur le trottoir, ça me tuerait »

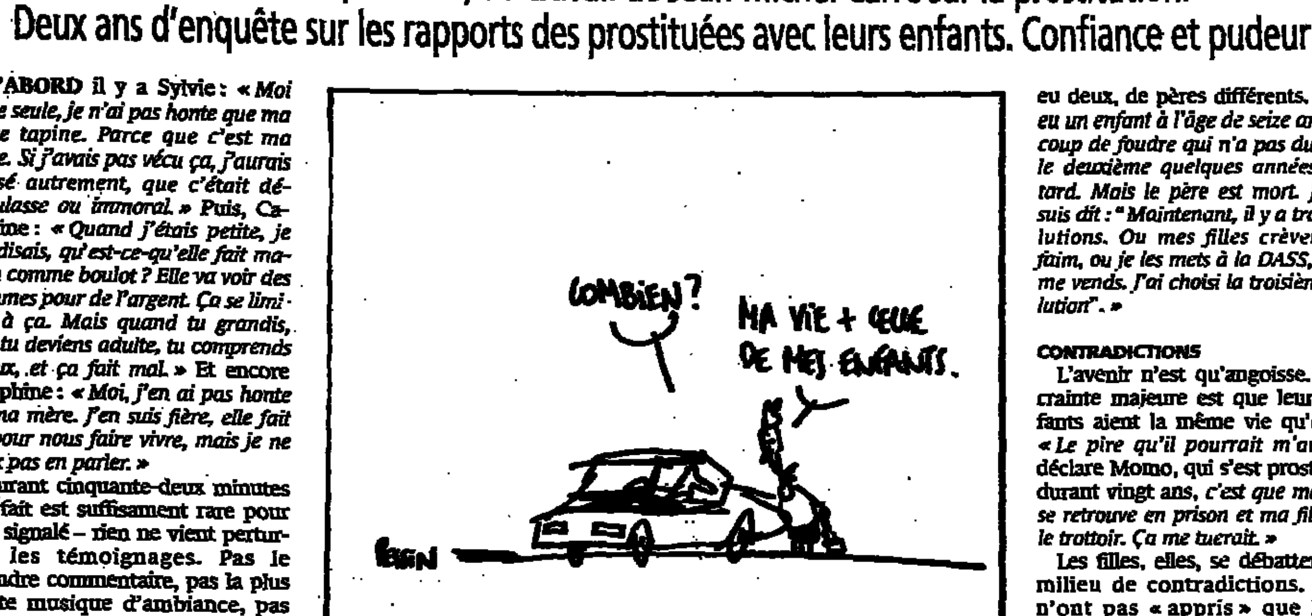
Troisième volet, sur TF 1, du travail de Jean-Michel Carré sur la prostitution. Deux ans d'enquête sur les rapports des prostituées avec leurs enfants. Confiance et pudeur

D'ABORD il y a Sylvie : « *Moi toute seule, je n'ai pas honte que ma mère tapine. Parce que c'est ma mère. Si j'avais pas vécu ça, j'aurais pensé autrement, que c'était dégueulasse ou immoral.* » Puis, Catherine : « *Quand j'étais petite, je me disais, qu'est-ce-qu'elle fait maman comme boulot ? Elle va voir des hommes pour de l'argent. Ça se limitait à ça. Mais quand tu grandis, que tu deviens adulte, tu comprends mieux, et ça fait mal.* » Et encore Joséphine : « *Moi, j'en ai pas honte de ma mère. J'en suis fière, elle fait ça pour nous faire vivre, mais je ne peux pas en parler.* »

Durant cinquante-deux minutes – le fait est suffisament rare pour être signalé – rien ne vient perturber les témoignages. Pas le moindre commentaire, pas la plus petite musique d'ambiance, pas l'ombre d'une question de relance. Seuls comptent les mots que prononcent ces filles et leurs mères, Marie-Jo, Momo et Louise.

Lorsque Jean-Michel Carré, le réalisateur de ce documentaire, décide de donner la parole à ces couples mère-fille, il ne se contente pas de demi-mesures. Cet auteur de fictions (notamment *Visiblement, je vous aime*, sorti en salles en début d'année) et de documentaires, qui a beaucoup travaillé sur les femmes emprisonnées, toxicomanes et maintenant prostituées, s'efface devant ces dernières, qui sont aussi des mères ; devant ces filles qui parlent du « métier » de leur mère.

Pour atteindre ce degré d'intimité avec ces femmes, pour qu'elles acceptent, mères et filles, de livrer à la caméra le secret de leurs relations, on mesure le travail qu'a dû effectuer Jean-Michel Carré. Car la confiance qu'elles font au réalisateur – ainsi que le respect qu'il leur manifeste – transparaît à chaque séquence.



SPHÈRE PRIVÉE

Deux années durant, Jean-Michel Carré a travaillé avec des prostituées pour réaliser trois films. Le premier consacré à ces femmes, *Les Trottoirs de Paris*, a été diffusé sur TF 1 en juin 1994. C'est en tournant ce premier volet qu'il a été amené à suivre « *la ronde de ces clients que l'on n'entend jamais* ». Il réalisera un deuxième documentaire, *Les Clients des prostituées*, coproduit par France 2 et diffusé en mars 1995. Cette fois, enfin, il explore la sphère privée des prostituées en consacrant le dernier volet de cette trilogie à leurs relations avec leurs enfants. L'entreprise est difficile et semble parfois vaine, tant les liens que ces « couples » ont tissés sont complexes.

Il y a beaucoup d'amour et de douleur entre ces mères et leurs filles. Pour les premières, il y a eu l'obligation d'assurer une vie décente à leurs enfants. Louise en a eu deux, de pères différents. « *J'ai eu un enfant à l'âge de seize ans. Un coup de foudre qui n'a pas duré. Et le deuxième quelques années plus tard. Mais le père est mort. Je me suis dit : "Maintenant, il y a trois solutions. Ou mes filles crèvent de faim, ou je les mets à la DASS, ou je me vends. J'ai choisi la troisième solution".* »

CONTRADICTIONS

L'avenir n'est qu'angoisse. Leur crainte majeure est que leurs enfants aient la même vie qu'elles : « *Le pire qu'il pourrait m'arriver*, déclare Momo, qui s'est prostituée durant vingt ans, *c'est que mon fils se retrouve en prison et ma fille sur le trottoir. Ça me tuerait.* »

Les filles, elles, se débattent au milieu de contradictions. Elles n'ont pas « appris » que leurs mères se prostituaient. Un jour, elles l'ont « compris ». Elles ont aussi dû composer avec le regard des autres, de ceux qui ne sauraient tolérer une telle façon de vivre. Elles ont dû mentir. Elles ont échappé à l'enfance de leur mère, marquée par le malheur, les coups et parfois les sévices sexuels. En revanche, elles partagent leur vie d'adulte, rongée par l'alcoolisme, la drogue, la misère ou encore la maladie. Car le sida rôde autour de ces familles. A la fin du tournage, Louise, séropositive, est décédée.

Michèle Aulagnon

★ « Grands reportages : Prostituées et cœurs de mères », TF 1, mercredi 19 juin à 22 h 50.

Victimes et coupable

par Agathe Logeart

VOILÀ, le Sidaction est un flop. Les chiffres, même s'ils ne sont pas encore définitifs, ne laissent aucune place au doute. Sept fois moins de dons enregistrés qu'il y a deux ans, deux fois moins de téléspectateurs, c'est une déroute. Le grand spectacle n'a pas fonctionné, l'argent n'est pas rentré, et il a bien fallu trouver un coupable. Unanimement montré du doigt par les chaînes de télévision qui n'aiment pas que l'on vienne cracher dans la soupe qu'elles s'étaient donné tant de mal à préparer, Act Up, le plus virulent, le plus dérangeant des acteurs de la soirée, porte le chapeau.

Le visage du coupable est celui de Christophe Martet, président de l'association. On se rappelle comment ce jeune homme aux yeux clairs, comme délavés, avait brusquement fait basculer la soirée mouillée des larmes de la compassion en jetant à la figure des organisateurs dépassés, du ministre de la culture qui n'en pouvait mais, et des téléspectateurs ébahis, son cri de colère fort malséant. Le coup de théâtre était bien dans la manière de son association, provocatrice, désespérée, excessive aux yeux de beaucoup. Alors que défilaient les images d'enfants atteints du sida, les « bonnes » victimes qui ne pouvaient que susciter la commisération et sur lesquelles on comptait pour favoriser un automatique réflexe vers le carnet de chèques du téléspectateur sollicité, Christophe Martet avait choisi une stratégie de rupture.

Il y avait, estimait-il, d'autres malades à « *promouvoir* ». Des malades moins recommandables, ces « *mauvaises* » victimes, les oubliées, les négligées, les méprisées : étrangers en situation irrégulière que l'on expulse sans état d'âme, détenus, toxicomanes, homosexuels qui fournissent le plus lourd contingent de morts depuis le début de l'épidémie. Le ton, les mots étaient faits pour choquer. « *Pays de merde ! Assassin !* », les insultes crachées comme du venin avaient éclaboussé le ministre et mis mal à l'aise, même si le coup des militants d'Act Up avait toutes les apparences de l'incident couru d'avance. C'est à partir de ce moment, nous explique-t-on aujourd'hui, que les promesses de dons se seraient mises à chuter. Act Up avait gâché la fête, la communion de la solidarité, et rompu la ronde des bons sentiments. Les organisateurs le lui feraient vraisemblablement payer d'une exclusion.

Non contents de s'être faits les porte-parole de victimes moins télégéniques que d'autres parce que considérées comme responsables de leur contamination du fait de leur comportement à risque, donc un peu coupables au fond d'être malades, les militants d'Act Up se retrouvent stigmatisés une deuxième fois. La télévision, à la notable exception de France 2, plus nuancée, a choisi pour justifier son échec de pointer du doigt le trouble-fête. C'est évidemment plus commode que de s'interroger sur la fonction même de cette grande opération de charité où s'étale la bonté auto-proclamée, et sur son adéquation aux mille visages du drame du sida.

MERCREDI 19 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 L'Hôtel des passions. Une saison qui s'annonce mal. Série.
15.25 Vidéo gag. Divertissement.
16.00 Club Dorothée.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Hooker. Série. Le roi de la colline.
18.05 *Sydney Police*. Série. Sur un arbre perché.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

COMBIEN ÇA COÛTE ?
Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Valérie Expert.
Invitée : Charlotte de Turckheim.
Avec la participation de Patrick Juvet, C. Jérôme, Pierre Perret (120 min). 670345

22.50

GRANDS REPORTAGES
Prostituées et cœurs de mères, de Jean-Michel Carré (50 min). 2748155
Ensemble et séparément, trois mères et leurs filles parlent de leur vie et de leur relation. Beaucoup de souffrance, et de courage. Un document pudique.
● Lire ci-dessus.
23.40 Ushuaïa. Apnée ; Bobsleigh ; Visages pâles chez cannibales ; Le gyro-mancien (75 min). 8220242
0.55 Journal, Météo.
1.05 Permeke. 2.40 et 3.15, 4.15, 4.50 TF1 nuit. 2.50 Intrigues. 3.25 et 5.05 Histoires naturelles. 5.00 *Musique*.

France 2

12.20 et 4.20 Pyramide. Jeu.
12.55 et 13.40 Météo.
12.59 Journal.
13.50 Les Routiers. Série.
14.45 *Le Renard*. Série. Liaisons mortelles.
15.50 Hartley, cœurs à vif.
16.35 Seconde B. Le pari. Série.
17.20 Football. Euro 96. Présentation du match Turquie-Danemark.
17.30 Football. En direct de Nottingham. Euro 96. Groupe D : Croatie-Portugal (120 min). *248277*
19.30 et 2.10 Studio Gabriel. Invité : Jacques Rouland.
19.55 et 20.50 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.55

MARIE S'EN VA T'EN GUERRE
Téléfilm de Daniel Delrieux (105 min). 2238161
Le 5 juin 1944, dans le Cotentin, une jeune fille se propose pour servir de guide à un parachutiste canadien égaré.

22.40

LES TUEURS DE L'OMBRE
Téléfilm. Jeux de garçons, de Peter Edwards, avec Philip Madoc (103 min). 9905797
A la fin d'une soirée organisée à son domicile, un homme découvre le cadavre d'un de ses invités. Avec l'aide d'un ami, il s'en débarrasse en catimini...
0.23 Journal, Bourse, Météo.
0.45 Euro 96. Magazine.
1.35 Histoires courtes. Le Beau Pavel, de Lou Jeunet avec Jeanne Balibar ; Tout ce temps que je n'ai pas passé dans les cafés. 2.35 Emissions religieuses (rediff.). 3.35 Loire Caverne et siphons. 4.05 24 heures d'infos. 4.30 Nuit blanche. 5.05 Outremers (rediff.).

France 3

12.35 Journal Keno.
13.10 Arnold et Willy.
13.40 Télétaz.
14.40 Félix le chat.
14.58 Questions au gouvernement. En direct de l'Assemblée nationale.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. L'hôpital de la tête aux pieds.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *70 tours de magie pour les enfants et leurs parents*, de Pascal Le Guern.
18.55 Le 19-20 de l'information, *19.08, Journal régional.*

20.10

FOOTBALL
En direct de Manchester. Euro 96 : groupe C, Italie-Allemagne (135 min). 4044906
22.25 Journal, Météo.

22.55

▶ UN SIÈCLE D'ÉCRIVAINS
Boris Vian, de Marika Princay et *Bernard Comer* (50 min). 2838722
23.45 Les Quatre Dromadaires Documentaire. *Dans ce deuxième volet d'une série qui en compte six, nous explorons la faune aquatique australienne. D'une grande richesse* (rediff.). 0.40 Les Incorruptibles. L'homme aux grenades. *Quand tous les chefs de la mafia quittent Chicago, Eliot Ness subodore qu'un événement important se prépare. Il ne se doute pas encore que son assassinat est programmé et que les gangsters sont en quête d'alibis.* 1.30 Musique Graffiti. Jeunes interprètes. *Sonate nº 5*, de Schubert, par Philippe Tamborini, piano (15 min).

La Cinquième

13.30 Demain le monde. L'énergie. 14.00 L'Esprit du sport. Invité : Michael Schumacher. 15.00 Latitude Sud. Charlie au Cameroun. 15.30 Omnisciences. Les arts du spectacle. 15.55 Le Réseau des *métiers. 16.00 Les Enfants de John. 17.00 Alf.* 17.30 Vues sur cours. 17.55 Planète blanche. Erebus : l'océan. 18.30 Le Monde des animaux. Les derniers gorilles de montagne.

Arte

19.00 Collection Hollywood 1950. Court métrage [7/51]. Le Collier de perles, de William Cameron Menzies avec Angela Lansbury, Ronald Colman (30 min). 3971
19.30 7 1/2. Magazine présenté par Dominique Bromberger. (30 min). 2242
20.00 *Le Potier, le mineur et le papetier.* Documentaire de Malcolm Penny (30 min). 9155
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

LES MERCREDIS DE L'HISTOIRE
Documentaire. La Biélorussie en quête d'identité, de Malgorzata Bucka (55 min). 7875258
Comment la Biélorussie peut-elle désormais s'imposer dans la nouvelle configuration de l'Europe de l'Est ? Regard d'une cinéaste polonaise sur cette région méconnue, coincée entre Pologne et Russie.

21.40

MUSICA : MESSE EN SI MINEUR
De Jean Sébastien Bach. Mise en scène d'Achim Freyer. *Avec l'Orchestre baroque de Freibourg*, le Chœur Balthasar Neumann et le Freyer Ensemble, dir. Thomas Hengelbrock (110 min). 2588987
23.30 Les Saints Innocents (Los Santos Inocentes) ■ ■ Film espagnol de Mario Camus avec Alfredo Landa, Francisco Rabal (1984, v.o., 107 min). 9081838
Dans les années 60, en Estrémadure, une famille de paysans s'échine sur les terres d'un propriétaire. Une chronique naturaliste, inspirée d'un roman de Miguel Delibes.
1.15 Grace. Documentaire de William A. Whiteford (rediff.). 2.15 Collection Hollywood 1950. Court métrage [1/51]. La Dame aux orchidées, de Roy Kellino avec Lilli Palmer, John Howard (rediff., 25 min).

M 6

13.20 M 6 Kid. Voyage dans le temps. Kidistoire : Cléopâtre. 13.25, Captain planète ; *14.00, Creepy Crawlers* ; 14.30, Les Rockamis ; 15.00, Moi Renart ; 15.30, Gadget Boy ; 16.00, Highlander.
16.30 Hit Machine (rediff.).
17.00 et 0.40, 3.40 Fanzine.
17.30 Studio Sud. Série.
18.00 Les Anges de la ville. [2/2] Série.
19.00 Caraïbes offshore. Plaies et bosses à gogo. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Notre belle famille.
20.35 *Ecolo 6*. Magazine.

20.45

CAUCHEMAR D'UNE MÈRE
Téléfilm d'Eric Woreth (90 min). 507108
La vie d'une mère qui élève seule sa fille de neuf ans tourne au cauchemar lorsque son ancien amant réapparaît...

22.35

LE CRIME DE PAMELA SMART
Téléfilm de Joyce Chopra, avec Helen Hunt, Chad Allen (89 min). 3324906
Une femme, professeur de journalisme, attise la passion d'un de ses élèves pour se débarrasser d'un mari devenu dérangeant. Un scénario proche de celui de Prête à tout, *film de Gus Van Sant interprété par Nicole Kidman d'après un livre de Joyce Maynard.*
0.10 Sexy Zap.
1.15 Best of pop-rock.
2.45 Culture pub. Magazine. 3.15 E = M 6. Magazine. 4.10 Fréquenstar. Magazine (55 min).

Canal +

11.00 Junior le Terrible 2. Film de Brian Levant (1991, 80 min). 145172
▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Décode pas Bunny.
14.35 Les Superstars du catch.
15.25 Les Frères Zénith. *Pièce de Jérôme* Deschamps, mise en scène de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff (104 min). 3194987
17.10 Babylon V.
17.50 Pas si vite ! (rediff.).
18.00 Reboot. Dessin animé.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Guy Gilbert.
20.30 Le Journal du *cinéma*.

21.00

UN ANGE GARDIEN POUR TESS
Film de Hugh Wilson (1994, 92 min). 8887906
Mi-comédie, mi-mélo. Et des interprètes qui en font des tonnes.
22.35 Flash d'information.

22.40

ANGIE
Film de Martha Coolidge (1994, v.o., 104 min). 9098083
Portrait d'une femme rebelle aspirant à la liberté ou comédie dramatique moralement correcte ? Un peu des deux, ce qui laisse perplexe malgré l'interprétation attachante de Geena Davis.
0.25 Les Allumés. *Viva la rumba !* (26 min). 78426
0.50 Olympiques d'Atlanta 1996. Quatrième journée des *sélections américaines* d'athlétisme.
2.45 Surprises (15 min).

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Les mondes fossiles, avec Jean-Jacques Jaeger (3).
20.00 Le Rythme et la Raison. Messieurs, le roi danse ! (3).
20.30 Tire ta langue. L'Explication de textes.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Le Biographe et sa passion : René Levesque. Une émission de Radio Canada.
22.40 Nuits magnétiques. L'Art Brut (2).
0.05 Du jour au lendemain. Michel Vovelle (Les Ames du purgatoire). 0.50 Coda. Anita O'Day : The Jezebel of Jazz (3). *1.00 Les Nuits de France-Culture* (rediff.). La musique au risque des conciles (5) ; 2.01, Entretiens avec François Mauriac (6) ; 2.58, L'Avant-guerre des immigrés : 1920-1940 (5) ; 3.57, L'Echappée belle ; 5.08, Antonio Machado : Récital Jean-Pierre Faye.

France-Musique

19.05 Domaine privé. *De Maurice Béjart*, chorégraphe.
20.00 Avant-concert.
20.30 Concert. Donné en direct du Victoria Hall, à Genève, par l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Heinz Holliger : Quatre Pièces pour orchestre op. 12, de *Bartók ; Concerto pour* violoncelle et orchestre nº 2, de Goubaïdoulina ; Symphonie nº 4, de R. Schumann.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Vérin, Dufourt.
23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Beethoven, von *Dohnanyi, R. Strauss.*
0.00 Jazz vivant. Retour au festival Banlieues Bleues avec les orchestres de *Didier Levallet, Pino Minafra*, Dave Burrell, Misha Mengelberg, Steve Coleman et le Jhetto Groupe de *Craig Harris. 1.00 Les Nuits de* France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 12 février, à l'Opéra Comique, par La Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. Jean-Claude Malgoire, Derek *Lee Ragin*, contre-ténor. Œuvres de Haendel : Rinaldo : ouverture ; Cara Sposa ; Sinfonies ; Tamerlano : A Dispetto ; I Flavio : Amor, nel mio penar ; Œuvres de Hasse, Gluck, Porpora, Broshi.
22.10 Les Soirées... (suite). L'Infedelta delusa (l'Infidélité déjouée) farce musicale en deux actes, de Haydn, par l'Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. Antal Dorati, Edith Mathis (Vespina), Barbara Hendricks (Sandrina), Claes-Hakan Ahnsjö (Nencio), Aldo Baldin (Filippo). 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (TSR).
20.00 Faut pas rêver. Invitée : Fanny Cottençon
21.00 Turbulences.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 L'Age de la performance. De Carole Poliquin. Messe pour le temps des gagnants.
23.35 Savoir plus santé.
♦ 0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Alcan Highway, la route de l'Alaska.
21.30 Kokoro, l'âme du Japon. [7/10] Nature, trésor de bienfaits.
22.00 Paul-Emile Victor, un rêveur *dans* le siècle. [3/3] L'Antarctique, un continent pour la science.
22.55 A l'Est du sang sur la neige. [5/10] De la collaboration à la résistance.
23.50 Dix ans de destruction. [1/5] A la recherche des ravisseurs. (50 min).

Paris Première

20.00 20 h Paris Première.
21.00 Paris modes.
22.25 Aux arts et caetera.
22.55 Concert : *Cesaria Evora.* Enregistré à Paris, en avril 1995 (80 min). 69726426
0.15 Yma Sumac. D'Annie Amsellem.
0.40 Bruxelles dernière.

France Supervision

20.30 A la poursuite de Marc Behm.
20.55 « Le Monstre » de Moretti.
21.20 Comme les oiseaux. De Dominique Delouche.
22.45 Neuf étoiles pour un ballet.
0.40 Concert : Liz McComb, gospel à la Madeleine. Enregistré en l'église de la Madeleine, avec un chœur d'enfants américains (60 min). 15465049
1.40 Superglisse (30 min).

Ciné Cinéfil

20.30 La Beauté d'Hippolyte ■ *Film de Giancarlo Zagni* (1962, N., 90 min) 1641782
22.00 Good Bye, Mr Chips ■ ■ Film de Sam Wood (1939, N., v.o., 110 min) 4318797

23.50 Règlements de compte. Film de Pierre Chevalier (1962, N., 95 min) 74972088

Ciné Cinémas

20.30 Avis de recherches ■ *Film de Stanley R. Jaffe* (1983, 115 min) 1630600
22.25 Les Années campagne. Film de Philippe Leriche (1991, 95 min) 34290906
0.00 Le Cinéma des effets spéciaux.

Série Club

20.20 L'Etalon noir. La dernière course.
20.45 San Ku Kai.
21.30 Madame et ses flics. *L'imprésario de la mort.*
22.30 La Famille Addams. Jalousie, quand tu nous tiens.
23.00 (et 1.10) Wolff, police criminelle.

23.45 Les Anges de la ville. Le gilet de Newgate.

Canal Jimmy

20.30 Angela, quinze ans. Opération à cœur ouvert.
21.15 Max Headroom.
22.05 Chronique de mon canapé.
22.10 Seinfeld. Le rendez-vous.
22.40 Friends.
23.00 Le Guide du parfait petit emmerdeur.
23.15 Absolutely Fabulous.

Eurosport

17.30 Football. En direct. Euro 96. Groupe D : Croatie - Portugal.
19.30 Football.
20.30 Football. En direct. Euro 96. Groupe C : Russie - République tchèque.
22.30 Football. En différé. Italie - Allemagne (90 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.15 Ciné express. 22.30 Un amour d'été. Film de Piers Haggard (1987, 105 min). Avec James Wilby. *Comédie dramatique.*
0.30 Last Platoon. Film de Paul D. Robinson (1988, 95 min). Avec Donald Pleasence. *Aventures.*

TMC

22.40 Andalousie. Film de Robert Vernay (1950, 100 min). Avec Luis Mariano. *Comédie musicale.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde

MERCREDI 19 JUIN 1996

Le pont François

par Pierre Georges

CE N'EST PAS le tout de construire des ponts, encore faut-il les baptiser. Vit-on jamais, sauf dans des villages, un pont s'appeler le Pont ?

A Blois donc, depuis octobre 1994, on est dans le souci. Cette année-là, François Mitterrand inaugura le troisième pont de la ville, un bel et bon ouvrage sur la Loire, digne de tous éloges, mais anonyme. Car inauguration n'est pas baptême. Ce pont ne pouvait rester sans nom et l'on convint d'en trouver un au plus vite. Le maire, Jack Lang, avait bien sa petite idée sur la question. Et, lors de l'inauguration, il avança l'idée et le souhait, rapporte l'AFP, de voir ce troisième ouvrage porter *« le nom d'un François »*. Il ne précisa pas davantage sa pensée qui eut pu passer pour courtisane. Mais chacun avait compris ou cru comprendre la transparence du propos. En toute hypothèse, il fallait attendre pour accéder à ce désir que de l'eau coule sous ce pont neuf comme sous ses deux aînés.

Arriva 1996 et un premier tour de table, en commission permanente au sein du conseil général. Il y fut décidé, verbalement, que ledit pont s'appellerait effectivement François et même François Mitterrand. Le choix était établi et sans querelle encore. Puis vint vendredi 14 juin, en conseil général, l'instant du vote. Car aussi bien tout doit finir et commencer, même le nom des ponts, par un vote.

La décision aurait pu se faire à main levée, dans un choix d'enthousiasme. Mais il se trouve que la majorité de droite du conseil demanda un vote à bulletin secret, l'affaire étant d'Histoire sinon d'Etat. C'est qu'un pont et son nom sont plutôt faits, du moins veut-on le croire, pour durer un moment et résister aux atteintes du temps.

On vota donc. Surprise, on s'aperçut qu'un François pouvait en cacher un autre. Seize voix se portèrent sur François Mitterrand. Dix sur François Ier, hôte fameux du Blésois et bâtisseur de Chambord. Une voix s'égara sur le patronyme du pourtant très méritant président du conseil général, Roger Goemaere. Et enfin un bulletin blanc signifia l'incapacité d'un votant à trancher en ce cruel dilemme.

Donc au finish et avec quelques voix de droite, François-Tonton l'avait emporté sur François 1515. A quoi tiennent les choses ? Surtout si l'on sait que, par quelque saxonnerie littéraire, Jack Lang dans un même élan trouva un pont pour son François préféré et prépare un livre sur l'autre, le Ier.

Bref, l'histoire de Blois et du Blésois était passée. Comme une grande nouvelle ne va jamais seule, nous apprîmes qu'un antiquaire venait lui de mettre la main sur l'armure présumée de Jeanne d'Arc. C'est du moins ce qu'il affirme, dur comme fer. Aucune raison de ne pas le croire. Aucune raison non plus de le croire. Les experts expertiseront la sainte antiquaille, passeront la chose au carbone 14 et autres joyeusetés métallographiques. Et ils diront.

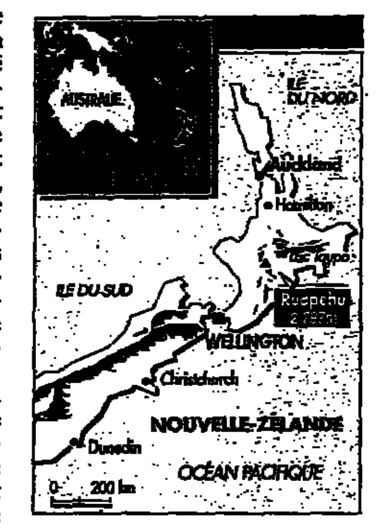
Simplement, dans un souci de contribution à la très véridique histoire de l'armure de Jehanne, nous tenons à signaler que, pour les mémorialistes, l'armure offerte par Charles VII à la Pucelle était comme le cheval d'Henri IV, notoirement blanche. Une seule question alors. Mais de poids : quelle est la couleur de l'armure blanche de Jeanne d'Arc, retrouvée ces jours-ci ?

L'éruption du volcan néo-zélandais Ruapehu bloque l'aéroport d'Auckland

La saison touristique de l'hiver austral pourrait être compromise

POUR la deuxième fois depuis le mois de septembre 1995, le volcan néo-zélandais Ruapehu est entré en éruption, entraînant, à nouveau, la fermeture de l'aéroport international d'Auckland. Comme en 1995, le panache de vapeur et de cendres, poussé par le vent, s'est dirigé vers l'ancienne capitale néo-zélandaise, située 300 kilomètres plus au nord, dont les pistes ont été fermé, conformément aux règles de l'aviation civile. La même mesure a été prise pour quatre autres aéroports situés dans le panache.

Le mont Ruapehu, qui culmine à 2 797 mètres, en plein centre de l'île nord de l'archipel néo-zélandais, se trouve sur une « zone de subduction » particulièrement tourmentée où la plaque Pacifique se glisse sous la plaque indo-australienne. Ses éruptions sont donc fréquentes. La dernière en date a débuté lundi 17 juin, après neuf mois de repos seulement. Une série d'explosions violentes qui, écrit le correspondant local du quotidien britannique *The Times*, *« ont projeté dans les environs des rochers de la taille d'un réfrigérateur »*, et entraîné la formation d'un panache haut d'une douzaine de kilomètres.



Les habitants de la ville voisine de Turangi, dont les rues ont été recouvertes de cendres, ont reçu la consigne de rester chez eux. L'éruption n'a fait aucune victime, mais la saison touristique, qui devrait débuter samedi 22 juin, avec l'hiver austral, semble compromise pour les stations de ski proches du volcan.

L'aspect spectaculaire de l'éruption est dû à la composition des laves du Ruapehu. Ces dernières, de type andésitique, comportent un taux important de silice et sont très visqueuses, explique Jean-Louis Cheminée (Institut de physique du globe de Paris). Les gaz magmatiques s'échappent donc très difficilement, provoquant des éruptions fortement explosives.

J.-P. D.

Un conseiller municipal corse interpellé dans une affaire de meurtre

AJACCIO
de notre correspondant

Dans l'affaire de l'assassinat de Michel Casanova, commis fin avril 1995 à Ajaccio, une quatrième interpellation a eu lieu, dimanche 16 juin. Elle concerne un conseiller municipal de Sartène (Corse du Sud), élu en juin 1995 sur la liste Corsica Nazione. En s'élevant contre les interpellations effectuées le 12 juin, dans cette affaire, de trois de ses militants à Sartène, la Conculta naziunalista a-t-elle voulu donner une dimension politique à un événement qui, selon les enquêteurs, n'est qu'une affaire de strict droit commun ou bien les protéger, simplement *« du bout des lèvres »*, selon l'expression d'un des enquêteurs ?

L'assassinat est survenu, indique-t-on, dans le contexte d'une série de vols à main armée. Le ou les assassins a (ont) utilisé une Renault Espace qui a été retrouvée dans un quartier de la ville. L'enquête établit alors que le véhicule a été volé à Sartène, et elle permet, semble-t-il, d'identifier les voleurs présumés. Ceux-ci, Jean-Orso Quilichini et Michel Nicolaï, sont donc interpellés le 12 juin et, à l'expiration du délai de garde à vue, mis en examen pour vol aggravé. Ils auraient laissé dans un camping le véhicule, dont un troisième individu devait prendre livraison. Quant à la troisième personne interpellée le 12 juin, Jean-François Quilichini, père de Jean-Orso, elle avait été placée sous mandat de dépôt à Ajaccio pour détention d'arme prohibée. Jean-François Quilichini avait été candidat aux municipales de juin 1995 à Sartène sur la liste Corsica Nazione.

Paul Silvani

Le nouveau gouvernement indien annonce une cure d'austérité dans le secteur public

Des licenciements et des gels de salaires sont prévus

LE NOUVEAU gouvernement indien de Front uni – coalition d'une quinzaine de partie de gauche et de centre gauche (dont les deux partis communistes) et de groupes régionaux – a annoncé, lundi 17 juin, indique l'AFP, son intention de limiter le déficit budgétaire à 4 % du PIB au lieu de 6 % actuellement. Il entend obtenir ce résultat grâce à une diminution sensible des dépenses publiques.

Le ministre des finances, Palaniappan Chidambaram, a notamment indiqué, dans une déclaration de politique économique précédant le débat budgétaire, qu'il n'excluait pas de procéder à de larges licenciements dans le secteur public, généralement tenu pour pléthorique, et de geler les salaires des fonctionnaires, autres que militaires. Tous les programmes impliquant des dépenses feront l'objet d'un examen critique, et ceux tenus pour *« improductifs »* ou *« de faible priorité »* devront être écartés, avant le 1er septembre.

« La prudence en matière de dépenses est la clef d'une inflation basse, de niveaux de prix stables et d'une croissance rapide », a expliqué M. Chidambaram, qui fut l'un des artisans de la politique d'ouverture lancée, en 1991, par le gouvernement de l'ancien premier ministre Narasimha Rao. Le chef du gouvernement, Deve Gowda – dont les chances de longévité sont considérées comme faibles par la plupart des observateurs –, avait indiqué, dimanche, dans une adresse télévisée à ses concitoyens, qu'il entendait mener l'Union au niveau des « tigres » asiatiques, en facilitant la modernisation par un large recours aux investissements étrangers.

« UNE BONNE CHOSE »

Le programme de la nouvelle équipe a été salué par les milieux industriels. *« C'est une bonne chose. Toute tentative pour limiter les dépenses est un pas dans la bonne direction »*, a déclaré M. V. Raghuraman de l'association des chambres de commerce et d'industrie indiennes. Une autre fédération de Chambres, la FICCI, s'est montré plus prudente ; elle a exprimé l'espoir que *« la lettre et l'esprit de ces directives seraient respectés »*. La Confédération des industries indiennes (CII), quant à elle, a souhaité que le gouvernement mette au point un plan pour éviter que les entreprises publiques déficitaires ne continuent de peser sur les finances publiques.

Le gouvernement de M. Gowda est arrivé au pouvoir, le 1er juin, après que les nationalistes hindous du BJP, en tête aux élections législatives d'avril-mai, avaient échoué à réunir une majorité parlementaire pour soutenir le cabinet de Atal Vajpayee. Le parti du Congrès, qui a dirigé l'Inde de manière presque ininterrompue depuis l'indépendance en 1947 a décidé de soutenir de l'extérieur le nouveau gouvernement.

Marc Ladreit de Lacharrière réorganise le groupe Fimalac

LA REFONTE et la simplification du groupe Fimalac, contrôlé et dirigé par Marc Ladreit de Lacharrière, arrive à son terme. A l'issue d'une procédure complexe, les actionnaires des trois holdings Lille-Bonnières et Colombes (LBC), Alspi et Clal (Comptoir Lyon Alemand, Louyot) ont approuvé, lundi 17 juin, leur fusion. Désormais, le groupe Fimalac ne comprendra plus que trois sociétés cotées contre six auparavant. Ces trois sociétés sont : Fimalac SA, née de la fusion approuvée lundi, et devenue la holding de tête du groupe, Centenaire Blanzy, filiale à 61 % de Fimalac SA, et Sefimeg (immobilier), détenue indirectement à 31 % par Centenaire Blanzy. Fimalac SA sera cotée sur le marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris à partir du 24 juin.

C'est la fin d'un processus entamé au début de l'année (*Le Monde* du 28 février) qui vise à permettre une identification claire du groupe et de ses métiers. Cette simplification devenait nécessaire : le groupe réalise aujourd'hui plus de la moitié de son chiffre d'affaires (plus de 8 milliards de francs) hors de France et a besoin d'être connu et reconnu par des investisseurs et partenaires étrangers. Fimalac SA contrôle en direct la quasi-totalité des activités industrielles et de services à l'industrie (74 % du chiffres d'affaires) et Centenaire Blanzy regroupe les activités dans la communication et l'immobilier.

Les fleurons dans l'industrie du groupe sont notamment Engelhard-Clal, le numéro un mondial des applications industrielles pour les métaux précieux, et LB Chimie, le numéro un européen de stockage de produits chimiques. En matière de communication, Fimalac détient, entre autres, la Sofres, *Valeurs actuelles*, *le Journal des Finances*. Fimalac est aussi actionnaire du *Monde*.

BOURSE

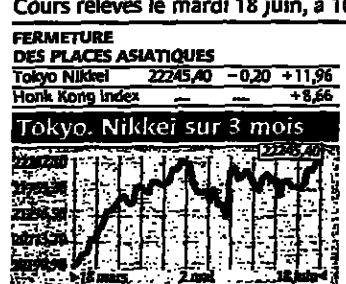
TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 18 juin, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	22245,40	−0,20	+11,96
Honk Kong index	—	—	+8,66

Tokyo. Nikkei sur 3 mois



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 17/06	Var. en % 14/06	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2113,04	+0,06	+12,88
Londres FT 100	3753	−0,02	+1,72
Zurich	1726,57	−0,28	+12,86
Milan MIB 30	1109	−0,45	+19,11
Francfort Dax 30	2546,10	−0,11	+12,96
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	1387,11	−0,66	−4,83
Madrid Ibex 35	371,28	−0,09	+15,99
Amsterdam CBS	379,40	−0,76	+18

Tirage du *Monde* daté mardi 18 juin 1996 : 474 136 exemplaires 1

Les sujets de philosophie du baccalauréat technologique

APRÈS leurs condisciples des séries générales (*Le Monde* du 18 juin), les 167 864 candidats au baccalauréat technologique ont planché, lundi 17 juin après-midi, sur l'épreuve de philosophie. Elle est identique pour les séries STT (tertiaire), STI (industrielle), SMS (médico-sociale), STL (laboratoire).

● **Amiens, Lille, Rouen, Créteil, Paris, Versailles**

1) L'homme est-il raisonnable par nature ? 2) L'art nous détourne-t-il de la réalité ? 3) Commentaire d'un texte de Kant sur le rôle de l'autorité politique

● **Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Limoges, Orléans-Tours, Poitiers, Rennes, Nantes**

1) Tous les problèmes peuvent-ils avoir une solution technique ? 2) La conviction d'avoir raison fait-elle obstacle au dialogue ? 3) Commentaire d'un texte d'Alain sur l'ordre et la liberté.

● **Besançon, Dijon, Grenoble, Lyon, Nancy-Metz, Reims, Strasbourg**

1) L'homme a-t-il besoin de l'art ? 2) Le droit ne fait-il que traduire un rapport de forces ? 3) Commentaire d'un texte de Bergson sur la conscience

● **Aix-Marseille, Corse, Montpellier, Nice, Toulouse**

1) Peut-on échapper aux exigences de la conscience ? 2) Le droit a-t-il pour seul but de pacifier les relations humaines ? 3) Commentaire d'un texte de Rousseau sur la liberté et la loi.

هكذا من الأصل

RECLASSEMENT
Ex-salariés en quête d'employeurs
page IV



TRIBUNE
par Emmanuel Borgues
page IV

Le Monde des INITIATIVES

MERCREDI 19 JUIN 1996
EMPLOI

DANS INITIATIVES MÉTIERS DU 25 JUIN
Gestionnaires de cliniques privées

ANNONCES CLASSÉES
de la page V à la page XIV

LULU LARSEN

L'intégration des jeunes est toujours un moment délicat. Pour eux comme pour les entreprises

Les premiers pas dans la vie active

EN se présentant pour un entretien d'embauche dans une banque de grande tradition, l'impétrant, un jeune diplômé, n'avait de cesse de démontrer ses capacités professionnelles [illegible] théoriques. Il argumentait donc pour faire valoir ses connaissances, donnait à deviner son dynamisme, et souhaitait montrer combien il était acquis aux conceptions modernes du management.

Ce fut son erreur, et son interlocuteur ne tarda pas à le lui dire vertement, avant de refuser sa candidature, pourtant irréprochable. « *Vous n'avez pas le profil maison,* lâcha le responsable du recrutement. *Nous avons ici des valeurs auxquelles nous tenons beaucoup et auxquelles vous ne vous êtes pas référé.* » Mortifié, le jeune homme venait de comprendre à ses dépens que l'on n'aborde pas une entreprise n'importe comment ni avec bon dossier pour seul viatique. « *Je savais tout cela, pourtant,* avouera-t-il plus tard. *Cette banque a toujours voulu se tenir à part et met en avant sa culture antédiluvienne.* »

Des mésaventures de ce genre, il s'en produit continuellement. Et tout spécialement à cette saison-ci, entre la fin de l'année scolaire ou universitaire et la rentrée, quand les jeunes essaient de faire leurs premiers pas dans la vie professionnelle autrement qu'en « touristes », pour un stage d'été. A cette occasion, ils découvrent un autre visage de l'entreprise, plus sévère, plus exigeant, et qui ne pardonne surtout rien. Aussitôt, la moindre faille est sanctionnée, et les désillusions sont alors à la hauteur des espoirs mis dans une intégration réussie sans coup férir dans le monde jusqu'à présent inconnu du travail.

Que cela se produise encore aujourd'hui a cependant quelque chose de surprenant, a priori. La pratique du stage de connaissance du milieu professionnel s'est, en effet, largement banalisée au cours de ces dernières décennies. Il y a des lustres, maintenant, que les élèves des grandes écoles ou des universités *sont rompus* à l'exercice de l'immersion temporaire dans l'univers de l'entreprise et qu'ils ont appris à s'y repérer. De la même manière, les politiques de rapprochement entre l'éducation nationale et les entreprises commencent à porter leurs fruits. Initiées à partir de 1989, pour les filières techniques et professionnelles, elles touchent maintenant près de 700 000 lycéens ou collégiens par an, pour plus de trois millions de semaines de stages qui posent cependant de sérieux problèmes d'accueil aux employeurs.

Malgré cela, le passage de l'un à l'autre demeure délicat. D'expérience, les jeunes constatent d'ailleurs qu'il existe une marge entre la situation d'observateur, qui a été la leur pendant leur scolarité, et celle de demandeur potentiel qui devient leur lot quand ils cherchent activement à se faire embaucher. Avant, ils pouvaient prendre leur temps dans l'exécution d'une tâche, ils ne subissaient pratiquement pas de pression, et la communauté de travail, conciliante, leur prodiguait des conseils ou leur accordait une aide. Dès que la perspective change, la relation se modifie. On leur demande d'être productifs, il leur faut suivre le rythme imposé et, plus brutalement, ils *sont jugés sans excuse*. Là où on pouvait encore tolérer du dilettantisme, l'entreprise, mais aussi les collègues exigent de la compétence, et également de l'implication.

Ce dur rappel aux réalités s'accompagne aussi de découvertes traumatisantes. Au fil des stages, et en fonction de leur objet, il faut quitter la zone de l'insouciance relative pour saisir les enjeux de la présence au travail, puis mesurer le caractère aléatoire de cette relation. C'est ainsi que commence, si ce n'est pour tous, du moins pour une majorité de plus en plus importante de jeunes, cette longue période de la galère où il faudra alterner des périodes d'emploi avec des moments décourageants de non-activité.

Quand ces épreuves se terminent, il faut encore s'initier à des rites nouveaux pour le meilleur comme pour le pire. D'autant qu'il y a des erreurs à ne pas commettre et qui nuisent *d'emblée à une bonne intégration*. S'il faut ne pas se tromper d'entreprise, ou comprendre qu'il puisse y *avoir un décalage entre les vertus* qu'elle profère et la réalité de ses pratiques, encore convient-il d'observer, *de se livrer à une lente acclimatation* de plusieurs semaines avant d'avoir saisi tous les mécanismes et décrypté avec certitude les coutumes. Là aussi, le moindre faux pas peut se révéler fatal, tandis que certains comportements apparaissent rédhibitoires. Dont, en tête de liste, la morgue, la *suffisance ou le fait d'afficher en* toutes circonstances ses certitudes qui vous vaudront l'inimitié de tous. *Encore que les fautes de goût par* rapport à des règles non écrites ou, plus simplement, le fait de ne pas se *conformer aux usages, aux conven*tions spécifiques telles que le costume ou de ne pas tenir compte de la réalité sociologique d'un milieu donné puisse agir comme un facteur d'exclusion. Il y a même des cas, notamment quand on est une femme, où l'objectif d'avoir un bébé ou simplement de se marier avec un collègue relève de la stratégie appliquée à la vie personnelle pour éviter de se trouver condamnée professionnellement...

Mais il ne faut pas se désespérer. Bientôt, les signes d'intégration peuvent venir – et ils viennent – autant des autres salariés que de l'employeur. A un regard, à une marque de confiance, la glace se brise. De l'indifférence on passe aux témoignages de reconnaissance, très liés *au statut dans l'emploi*, qui vont de l'incorporation à un groupe, à la fin des déjeuners en solitaire en passant *par l'indiscutable « nous » collectif* ou, mieux, l'augmentation, qui vaut assimilation.

Qu'on se rassure. *De plus en plus* d'entreprises, et notamment les plus performantes, se soucient de mettre *en place des programmes d'accueil*, parfois sophistiqués. Parce qu'elles savent que ces moments sont diffi*ciles à vivre et déterminants pour* la suite comme pour l'efficacité du groupe, elles suivent les nouveaux *pas à pas, quelquefois pendant deux* ou trois ans s'il s'agit de jeunes cadres, et font en sorte que des par*rains, des tuteurs ou des conseillers* plus âgés facilitent la relation. Et cela, parce que ces entreprises misent sur *la mobilisation de tous autour des* mêmes objectifs.

Alain Lebaube

d o s s i e r

Lire pages II et III

De l'art de décrocher et de conserver son premier emploi

Mieux vaut éviter certains faux pas si on veut passer le cap de l'entretien d'embauche ou de la période d'essai

LORSQUE Christophe s'est vu signifier son licenciement, il est tombé des nues. Après huit mois dans un grand groupe de cosmétique français, ce diplômé d'HFC pensait bien en gravir les échelons. Mais la direction des ressources humaines a tranché : *« Approche trop intellectuelle de votre travail. »* Aujourd'hui, le jeune homme s'est reconverti dans la fonction publique. *« Je me suis pris les pieds dans le tapis*, explique-t-il. *Il existe un décalage entre les valeurs d'ouverture, de créativité et de curiosité que prône l'entreprise, et la réalité »*. Car celle-ci peut être rude pour ceux qui s'aventureraient hors rang.

Les stages sont là pour éviter ce genre de déconvenues et décoder la culture maison. Et le premier péché originel, l'erreur fondamentale, consiste tout bêtement à se tromper d'entreprise. D'où l'intérêt de jouer cartes sur table dès l'entretien d'embauche. *« Il faut être le plus naturel possible, ne pas adopter l'image qu'on croit être recherchée*, estime Odile Lasserenne, responsable orientation et carrière du groupe ESC Lyon. *J'explique aux étudiants qu'il faut être sélectif et réfléchir très tôt à son projet professionnel. On a le droit de dire non. »* Un droit difficile à exercer dans un marché de l'emploi rétréci, particulièrement pour les plus faiblement qualifiés. Armelle Rivière, coordinatrice emploi à la PAIO (permanence d'accueil, d'information et d'orientation) de Nanterre, conseille, pour sa part, *« de ne pas se décourager, d'avoir confiance en eux et d'attendre, même si les débuts sont décevants »*. Trop de contrats d'apprentissage sont rompus *« car les jeunes ne vivent pas les premières semaines comme ils l'imaginaient »*.

Chaque entreprise a sa personnalité qu'il faut décrypter. Christian Quintard, directeur du personnel de Mitsubishi France, s'occupe d'une unité de production de 300 personnes et d'un centre de recherche et développement près de Rennes (Ille-et-Vilaine). *« Nous sommes une entreprise japonaise où l'on ne peut se permettre d'être trop individualiste. Chez nous le* "moi, je" *ne marche pas. Quelqu'un qui montre trop de quant-à-soi, de certitudes ne fera pas l'affaire. »* Il évoque une période d'essai interrompue – *« un jeune technicien qui avait confondu Mitsubishi avec la Sécurité sociale »* –, un entretien d'embauche particulièrement raté – *« tout juste si l'ingénieur postulant n'était pas en train de m'apprendre mon métier »*. Dans cette société japonaise, qui a choisi la Bretagne pour son respect de la valeur travail et des organisations, on comprendrait probablement mal l'inscription dans un syndicat. D'ailleurs, il n'y en a pas. *« C'est plutôt un satisfecit qu'on doit s'adresser, car nous avons mis en place un système de management qui respecte les hommes »*, assure le directeur du personnel.

Autre société, autres moeurs. Au CCF, on annonce qu'on ne vous fera pas grief de vous inscrire à un syndicat. On vous en voudra à peine d'avoir abordé la question des avantages acquis lors de l'entretien d'embauche *« même si c'est toujours surprenant de voir un jeune s'enquérir de l'âge de la retraite »*. En revanche, on ne vous pardonnera pas d'afficher vos opinions trotskistes dans une banque d'affaires ou d'avoir troqué le costume bleu marine contre le blue-jean ! *« Il faut intégrer la réalité sociologique de l'entreprise, du point de vue vestimentaire et des idées qu'on affiche. »*

Directeur des ressources humaines de Chromalloy France, une entreprise américaine spécialisée dans la réparation de moteurs d'avions, Fernand Riot prête une grande attention à l'attitude du postulant lors de l'entretien d'embauche afin de détecter son degré de motivation. Une moue mal venue est un mauvais point, de même qu'un souci trop appuyé de la fiche de paie. Mieux vaut éviter aussi d'avoir réponse à tout, comme *« ces candidats, à qui on a dû apprendre une certaine technique de commercialisation de leur savoir »*. Un CV de sept, huit pages apparaîtra comme prétentieux, une lettre d'accompagnement tapée à la machine ira directement au panier. Et si, par bonheur, elle est manuscrite, ne commencez pas sur le thème *« j'ai retenu votre entreprise pour son dynamisme et sa compétitivité »*...

Une fois embauché, l'heureux élu devra faire preuve d'un équilibre subtil dans ses initiatives. On ne lui pardonnera pas de rester les bras ballants. Mais il serait déplacé d'en faire trop. Il devra faire preuve de disponibilité, ce qui n'est pas uniquement une question de pendule, mais suppose pour l'encadrement *« d'être à l'écoute des autres »*, et pour les opérateurs de savoir établir des priorités dans leur travail et d'accepter une certaine polyvalence. Dernier conseil, mieux vaut éviter de donner – trop rapidement – l'impression à votre chef que vous êtes candidat à sa succession...

Martine Laronche

Maternités à risques

Dans cette société d'audit américaine – une des Big Six –, les embûches ne manquent pas, surtout si l'on est une femme. Tailleur obligatoire, couleurs discrètes requises, bonne humeur de rigueur, cela va sans dire. *« Il faut rentrer dans le moule rapidement, essayer de passer inaperçue, ne surtout pas essayer de briller par son esprit quant on arrive et ne pas s'étonner si l'on vous dit, à 20 heures, que c'est le milieu de l'après-midi »*, soupire une jeune avocate de vingt-quatre ans. Quant au désir de maternité, il existe une règle – qui va évidemment elle aussi sans dire – selon laquelle on évite de faire des bébés les premières années. *« On ne vous mettra pas à la porte dès votre retour, mais on ne vous donnera plus de boulot, on ne vous augmentera plus jusqu'à ce que vous vous découragiez...*

Sorties de formation initiale en l'an 2000

en pourcentage

> BAC+2	22,2 %
BAC+2	16,7 %
NIVEAU BAC	[illegible]
CAP-BEP	23,9 %
SANS QUALIFICATION	6,6 %

La difficile approche de l'entreprise

Les immersions dans la vie active font évoluer la vision des jeunes et leurs attentes

LE monde du travail, Chantal, vingt-trois ans, l'a *« beaucoup aimé »* au cours du stage d'observation d'un mois qu'elle a effectué en 1992, dans le cadre de son BEP de comptabilité. Ensuite, elle a suivi trois autres stages jusqu'à l'obtention de son baccalauréat professionnel. Une fois diplômée, elle a obtenu trois contrats précaires et vécu une longue période de chômage. Lors de chacune de ses expériences, son attitude et sa vision du monde du travail ont évolué. D'observatrice, elle a, au fil des étapes, adopté un comportement de plus en plus « demandeur », tandis que l'entreprise s'est, elle, montrée de plus en plus exigeante. Avec la multiplication des stages durant les études et les difficultés d'entrée dans la vie active, presque tous les jeunes ont, comme Chantal, connu le monde de l'entreprise sous de multiples visages.

Dans la petite société de transport routier où s'était déroulé son premier stage, Chantal estime que l'accueil a été *« très bon »*. *« On s'occupait bien de moi »*, précise-t-elle. *« La comptable m'expliquait ce que je ne comprenais pas et me disait de prendre mon temps. »* Naïvement, Chantal a pensé que *« c'était partout pareil »*. Mais elle comprend, d'après les témoignages de ses camarades de classe dont les stages se sont mal passés, qu'il n'en est rien. Son deuxième stage, Chantal l'effectue au service comptable d'une entreprise de transport de fret de plus de cinq cents salariés où elle gère les notes de frais. Cette fois, personne ne contrôle son travail, ce qui l'*« étonne »*. Mais des collègues l'aident. Les tâches à réaliser se succèdent. Cependant, *« on me laissait travailler à mon rythme »*. Elle a alors le sentiment d'être *« intégrée »* dans ce service où elle reviendra six mois plus tard, pour un nouveau stage.

1995, sa dernière année d'étude. Son stage de deux mois a lieu dans un cabinet d'avocats dans lequel elle travaille avec la comptable. *« Là, je n'observais plus rien. J'étais une employée qui devait produire. »* Quand sa responsable sort d'un placard des *« piles de vieux dossiers »* pour lesquels il faut établir des factures, Chantal ne rechigne pas. Un contrat de travail est peut-être à la clé. Justement, en milieu de stage, le cabinet lui propose de prendre sur-le-champ le poste d'une secrétaire qui vient d'être licenciée. Chantal accepte. Pourtant son proviseur s'oppose à ce qu'elle interrompe ainsi son stage et lui demande de passer son baccalauréat. Son premier emploi, elle l'obtient en contrat à durée déterminée (CDD) d'un mois, en qualité d'agent hospitalier dans une maison de retraite. L'état d'esprit *« hypocrite »* du personnel lui déplaît fortement. *« Je n'avais jamais vécu ça. Il fallait dire bonjour à tout le monde, sourire... Moi, je faisais mon travail, un point c'est tout. »*

Néanmoins, Chantal demande à prolonger son CDD : *« J'aimais bien mes petits vieux. »* Et puis, quand on ne trouve pas d'autre travail... Mais la maison de retraite refuse de la garder. Après sept mois de chômage, elle décroche un contrat emploi-solidarité (CES) à La Poste, puis un CDD de trois mois, comme employée de bureau dans une société pétrolière pour laquelle elle travaille toujours. Elle y gère le courrier d'une trentaine d'ingénieurs et fait des photocopies... *« Au début*, dit-elle, *c'était dur. On ne m'avait pratiquement rien expliqué. »* Aujourd'hui, elle estime avoir *« bien assimilé les choses »* et s'entend bien avec ses collègues du secrétariat. *« Mais le rythme est "hyperspeed". On n'a pas le droit à l'erreur. »* Chantal s'accroche. Sa chef, *« très exigeante »*, l'a prévenue qu'il existait une possibilité de monter d'échelon, voire d'être embauchée. Aussi, elle n'a pas bronché lorsque son chef a refusé de lui laisser récupérer des heures supplémentaires, sans motif valable. *« Je pense que, si j'avais été stagiaire, je lui en aurais fait la remarque. »*

PARCOURS MORCELÉ

Titulaire d'un DESS (bac + 5) en ressources humaines, Virginie, vingt-six ans, a une approche du monde du travail très différente de celle de Chantal, mais son parcours est tout aussi accidenté. En 1991, au cours d'une première année en maîtrise de gestion, elle suit un stage d'observation de deux mois au service financier d'une maison de production de disques. Son arrivée n'est pas préparée, personne ne se charge de l'encadrer. *« Je n'ai vu l'entreprise qu'au travers des chiffres. C'était un peu comme une jungle. »* Pour sa première année de maîtrise, elle se réoriente vers les ressources humaines. Nouveau stage d'observation à la direction des ressources humaines d'une société pétrolière pour laquelle elle doit réaliser l'audit d'un service. *« Je savais que j'allais continuer mes études avec un DESS ensuite. Aussi, je ne me suis pas vraiment impliquée. »*. Mais elle se sent désormais *« plus apte à aller chercher des informations, à comprendre le fonctionnement de l'entreprise »*.

Pour son dernier stage, elle doit à nouveau s'occuper de l'audit d'un service dans une autre société. Cette fois, elle *« s'implique beaucoup »*. *« Je sentais l'éventualité d'avoir un contrat à durée indéterminée (CDI) au bout du stage. »* En fait, ce sera un CDD de quatre mois. Puis suivra un « faux stage » de trois mois dans un cabinet conseil en gestion de ressources humaines. Elle n'a ni convention de stage ni contrat de travail. Son indemnité, minime, est payée au noir. Mais ses responsabilités sont importantes. *« C'est une petite structure où la communication est importante. J'ai l'impression d'être l'un des maillons d'une chaîne. »* Un parcours morcelé qui ne lui donne pas une vision globale du monde de l'entreprise. En revanche, elle sait que son choix des ressources humaines est le bon et qu'elle a *« envie de s'y réaliser »*.

Francine Aizicovici

Chez Renault, les règles d'or du parcours initiatique

JEUNE diplômé, vous êtes curieux, passionné de voitures et vous avez l'oeil qui brille d'énergie ? Alors vous risquez d'intéresser Renault. Comme le revendique Michel Douziech, responsable du recrutement des ingénieurs et cadres chez le constructeur automobile, *« Renault n'est pas une entreprise à sang-froid, la culture produit y est très forte »*. Bref, l'enthousiasme est de rigueur. Cette année, le constructeur des *« voitures à vivre »* devrait recruter quelque 350 ingénieurs et cadres – dont 80 % de jeunes diplômés –, contre 470 en 1995. Les ingénieurs représentent 70 % du total des embauches, loin devant les cadres commerciaux (25 %) et ceux des directions finances et ressources humaines, qui se partagent les 5 % restants.

Une fois recruté dans cette entreprise, qui ne compte pas moins de 59 200 personnes, l'heureux élu doit « faire son trou ». Quelles sont les règles d'or ? Pas de surprise : comme dans toute grande entreprise qui se respecte, le jeune cadre doit avant tout réussir son parcours d'intégration. Chez Renault, cette période s'appelle « parcours d'initiation de carrière » et dure... trois ans. *« Durant ses premières années, le jeune doit s'ouvrir le plus possible. A cette fin, il existe quatre types de dispositifs »*, explique Michel Douziech. Le premier consiste en cinq journées d'information qui visent à donner aux jeunes une vision globale de l'entreprise : son histoire, sa situation financière et commerciale, ses grands axes stratégiques, etc. Ces grands-messes rassemblent les nouveaux bataillons tous services confondus, et il existe d'autres réunions du même type à l'échelle de chaque direction. Seconde étape : une descente sur le terrain, où le jeune cadre effectue un stage ouvrier d'un mois. Troisième support – au sens propre du terme : le conseiller en suivi de carrière. Il est chargé de suivre l'évolution de la nouvelle recrue au cours d'entretiens qui ont lieu au minimum une fois tous les six mois : les deux parties font alors le point sur l'adaptation au poste et à l'environnement et, le cas échéant, elles étudient une réorientation. Le conseiller peut aussi aider le jeune à mieux cibler ses formations en fonction de ses projets de carrière. C'est le quatrième point : le jeune cadre est invité à suivre deux types de formations, liées d'une part à la culture d'entreprise (connaissance du produit, méthodes de qualité, etc.), d'autre part au poste qu'il occupe.

BALISES

Ces quatre balises sont complétées par un statut « jeune cadre », sorte de régime de faveur en termes de rémunération : pendant trois ans, les augmentations de salaires – par ailleurs liées à la performance – seront légèrement supérieures à celles des cadres déjà intégrés. Au final, ce parcours du jeune combattant n'en laisse-t-il pas quelques-uns au bord de la route ? *« En général, notre pronostic de départ s'avère juste. A l'arrivée, c'est-à-dire à l'issue des trois ans, seuls 2 % à 3 % des effectifs ont quitté les rangs »*, assure le responsable du recrutement. *« Les cas types d'échecs sont les jeunes qui ont tendance à se braquer sur leurs certitudes et ont de ce fait le nez dans le guidon »*, poursuit-il. Les premiers de la classe ? On aura compris qu'il s'agit d'individus qui, au-delà de leurs bons profils, sont adaptables et traitent les problèmes en généralistes. Un jeune cadre n'a pas vocation à se spécialiser tout de suite. Mais il existe aussi des indices de bonne intégration : *« Je suis toujours agréablement surpris lorsqu'un jeune fait part spontanément de ses impressions à l'issue de son stage ouvrier, alors que les comptes rendus ne sont pas obligatoires. Par ailleurs, il est très instructif d'observer la manière dont les nouveaux recherchent l'information, notamment auprès de la hiérarchie, et tirent les ficelles »*, conclut Michel Douziech. Là, c'est la qualité des relations, plus informelles, qui fera la différence : Renault pratique aussi les petits déjeuners entre hauts dirigeants et jeunes cadres, durant lesquels, entre deux bouchées de croissant, les seconds glanent des nouvelles fraîches et commencent à tisser leur toile.

Clarisse Fabre

Les stages, marchepieds obligés vers le monde du travail

SÉQUENCES éducatives en entreprise, périodes de formation en milieu professionnel... Dans le jargon de l'éducation nationale, les dénominations ne manquent pas pour désigner les stages que la loi d'orientation du 10 juillet 1989 a rendu obligatoires dans toutes les formations professionnelles ou technologiques. Depuis sept ans, tous les élèves préparant un CAP, un BEP, un bac professionnel ou un BTS (brevet de technicien supérieur), soit 700 000 jeunes pour l'année en cours, sont donc tenus d'effectuer une, voire plusieurs, périodes de stage. Au total, trois millions deux cent quatre-vingt mille semaines de séquences éducatives en entreprise ont ainsi été réalisées en 1992-1993, l'ambition étant d'atteindre six millions en l'an 2000.

D'une durée variable selon les diplômes (douze semaines en CAP, huit en BEP, douze à vingt-quatre en bac pro, six à douze en BTS), ces périodes de formation en milieu professionnel répondent à un double objectif : *« Faire acquérir aux élèves des compétences qui ne peuvent l'être qu'en situation réelle de travail et faciliter leur insertion professionnelle future. »*

GAGE DE CRÉDIBILITÉ

Aux yeux de Daniel Vimont, à la direction des lycées et collèges au ministère de l'éducation nationale, *« la pratique des stages permet de s'assurer que les formations dispensées à l'école correspondent au besoin de l'entreprise : en cela, c'est un gage de crédibilité du diplôme préparé. Mais c'est aussi un bon moyen d'ouvrir la porte du monde professionnel aux élèves, surtout en période de chômage »*. Et de se féliciter de la *« révolution tranquille »* qui s'est opérée, selon lui, dans la relation entre l'école et l'entreprise : *« Il y a vingt ans, l'idée d'envoyer les élèves en stage n'était pas très bien accueillie dans les lycées. »*

L'instauration des stages induit aussi une responsabilité nouvelle pour les équipes pédagogiques, puisqu'il importe en effet d'aider les élèves à trouver un stage correspondant à leur spécialité. D'après une enquête réalisée au premier trimestre de l'année 1995-1996, par la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) auprès d'un échantillon de 833 lycées, moins d'un établissement sur dix (9,6 %) estime que *« la recherche d'une entreprise d'accueil est de la seule responsabilité de l'élève »*. En fait, la quasi-totalité des lycées apportent une aide non négligeable aux jeunes, souvent par l'entremise d'un professeur nommé coordonnateur des stages ou par le biais de fichiers d'entreprise, dont 93 % des établissements sont dotés. *« Sans oublier que le ministère de l'éducation nationale est lié par convention à plusieurs grands groupes (Elf Aquitaine, Rhône-Poulenc, EDF-GDF...) qui s'engagent à offrir des stages, académie par académie »*, ajoute Daniel Vimont. Conclusions de l'enquête : *« L'initiative est laissée à l'élève dans un premier temps pour lui apprendre à chercher, à prendre contact, et à se présenter, cette prospection constituant un apprentissage de la recherche d'un premier emploi. L'établissement prend ensuite le relais si nécessaire. »*

Plus encore que leurs cadets lycéens, les étudiants se montrent particulièrement friands de stages. Comme dans l'enseignement secondaire, les filières les plus professionnelles recourent à des périodes de formation obligatoires en entreprise. C'est le cas des IUT (Instituts universitaires de technologie), des IUP (Instituts universitaires professionnalisés), des classes préparant au DESS et des écoles d'ingénieurs. Quant à l'université, elle ne prévoit pas, en principe, de stages obligatoires, sauf pour les étudiants de technologie industrielle, de langues étrangères appliquées, d'administration économique et sociale et d'information-communication.

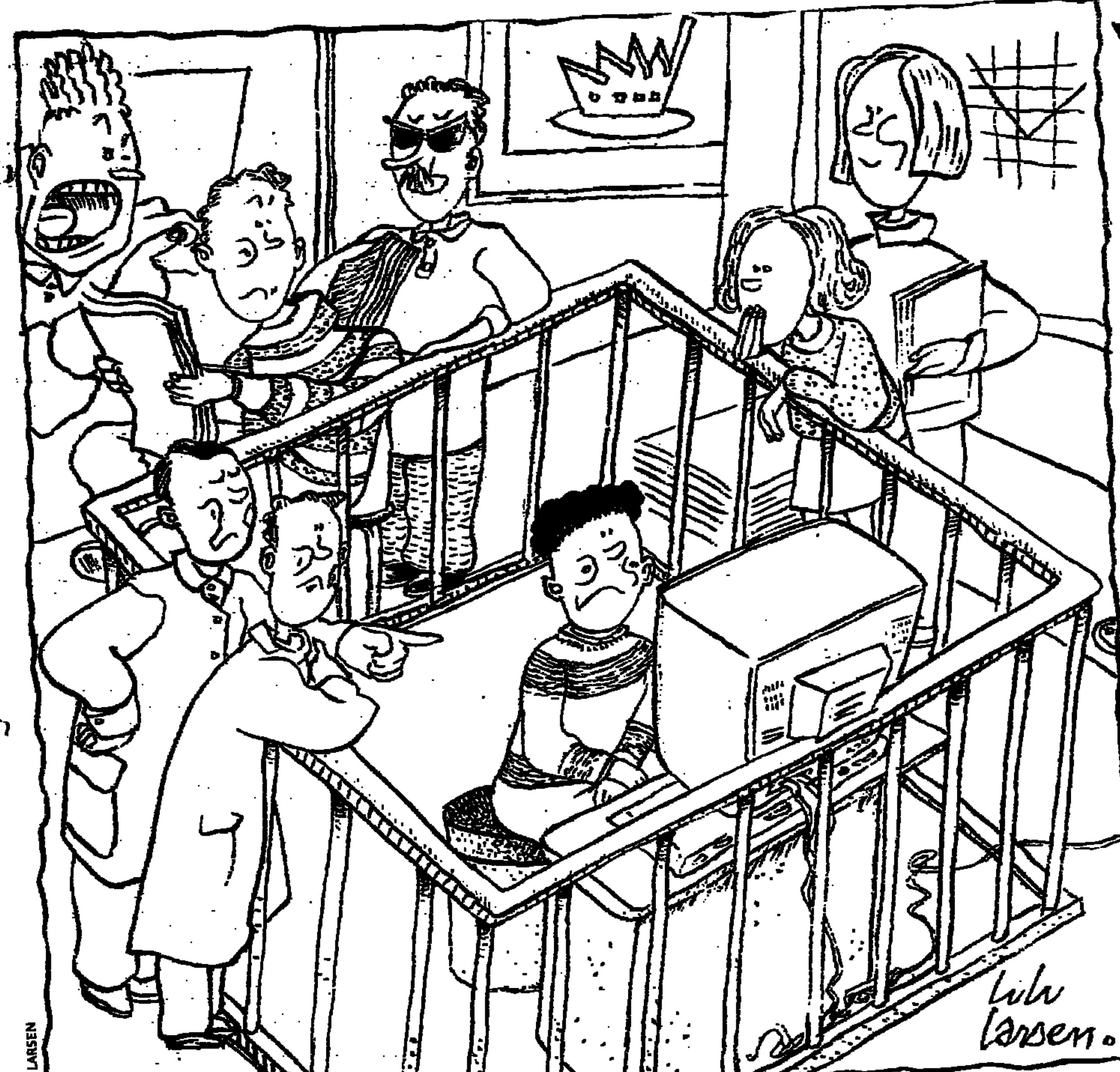
Obligatoires ou non, rémunérées ou non, les périodes de formation en entreprise rallient tous les suffrages de la gent estudiantine. Si beaucoup utilisent le réseau des anciens (surtout dans les grandes écoles), les bourses aux stages et autres cellules universités-entreprises, les plus débrouillards rédigent par eux-mêmes, dès janvier, des lettres de candidature spontanée, par brassées, qui leur permettront peut-être de faire leurs premiers pas professionnels. *« Tous sont convaincus*, analyse Jean-François Cuisinier, *à la direction générale de l'enseignement supérieur au ministère de l'éducation nationale, que l'expérience professionnelle, aussi brève soit-elle, compte autant que le diplôme pour trouver un emploi. »*

Philippe Baverel

...ile approche
...reprise

...s dans la vie active font évoluer
...ures et leurs attentes

PARCOURS MORCELÉ



LULU LARSEN

De grands groupes construisent de véritables parcours d'intégration

Esso, Schlumberger ou encore Heineken ont mis en place des procédures d'accueil très élaborées pour les jeunes cadres

SOUVENT l'accueil des jeunes recrues se fait sans trop de fioritures. Le nouveau venu est reçu par son chef de service et présenté à ses collaborateurs directs, parfois au service voisin. Et puis, vogue la galère. Le jeune diplômé fait ses premières armes sous la responsabilité directe d'un chef de service ou sous l'oeil attentif d'un « ancien » chargé de lui apprendre le métier, les procédures ou les savoir-faire. Selon les circonstances, il est amené à travailler durant plusieurs mois en doublon avec une personne expérimentée ou à faire la preuve, dès les premiers jours, de son efficacité.

« J'étais engagé pour remplacer une personne qui était partie. On m'avait prévenu qu'il faudrait que je sois immédiatement opérationnel », se rappelle Jean, commercial dans un grand laboratoire pharmaceutique. *« Démarrer de cette façon quand on est jeune diplômé, cela surprend un peu. Mais, en y repensant, il me semble que c'est la meilleure solution. »* Quelques mois plus tard, comme tous les nouveaux cadres de l'année, il est convoqué au siège social pour un séminaire « Connaissance de l'entreprise ». Pendant deux jours, les DRH des différentes divisions ainsi que des « opérationnels » viennent présenter les activités du groupe et les métiers. Un tour d'horizon qui se conclut par la visite d'une usine de fabrication de médicaments. *« Ce style d'opération est indispensable pour bien comprendre la société,* commente Jean, *et le fait que cela n'arrive pas trop tôt, c'est très bien. Car, au bout de six mois, on commence à voir comment cela fonctionne, et la présentation en détail de ce que l'on avait plus ou moins perçu permet de recaler les choses. »*

L'UTILE ET L'AGRÉABLE

Georges a vécu, quant à lui, une intégration d'un tout autre style dans ce cabinet d'audit international. Son premier rendez-vous avec l'entreprise, hormis les entretiens d'embauche, a eu lieu à Orly. Les nouvelles recrues, une cinquantaine de jeunes diplômés, étaient convoquées pour un stage de formation et d'intégration d'une semaine... en Corse. *« C'était vraiment une opération de séduction. Les conditions de vie étaient quasiment luxueuses. Chaque stagiaire avait sa chambre dans un trois ou quatre étoiles. »*

Le déroulement des journées liait l'utile à l'agréable : cours intensifs le matin et en début d'après-midi, suivis d'activités collectives de loisirs (sport, balades...) et jeux de rôles, le soir, sur la comptabilité et la gestion de l'entreprise. *« On avait cinq jours pour apprendre, de façon plaisante, à se comporter devant le client comme si on avait dix années de métier »*, résume Georges.

L'atterrissage sera plus rude. A l'issue du séminaire, les stagiaires opérant sous la houlette de managers chargés d'évaluer hebdomadairement leurs performances s'efforcent d'être à la hauteur des attentes du cabinet. *« On savait qu'il fallait qu'on se défonce, si on voulait avoir une chance de rester. A la fin de la période d'essai, un cinquième des candidats à peine ont été retenus. »*

Au-delà des stages de formation, certaines entreprises construisent de véritables parcours d'intégration. *« Il n'y a pas de programme type, tout dépend de la personne, de son poste d'affectation et de son expérience »*, souligne Hervé Marziou, responsable de la coordination de la formation chez Heineken. *« Pour ce qui est des jeunes diplômés, nous les faisons passer par l'ensemble des filières de l'entreprise. Un parcours qui peut durer plusieurs semaines. »* Afin de favoriser une meilleure compréhension de la société et donc *« une prise de poste plus rapide »*, Heineken a mis en place un système élaboré de parrainage des cadres. Règle de base, les parrains, tous volontaires pour accompagner les nouveaux durant leurs premiers mois, sont à un niveau plus élevé que leurs filleuls, mais ils n'ont pas de relation hiérarchique avec eux. Ils sont choisis en dehors du service de la recrue dans d'autres filières, voire d'autres sites, *« dans un souci d'ouverture sur l'entreprise »*, souligne Hervé Marziou, qui travaille actuellement sur une formalisation plus grande des procédures d'accueil, à l'instar de sociétés comme Esso ou Schlumberger. Celles-ci ont mis en place des systèmes sophistiqués, où rien ne semble laissé au hasard.

Esso a édité un Guide d'accueil remis aux chefs de service et parrains, qui prévoit toutes les étapes de l'intégration, depuis le jour d'entrée du jeune cadre (vérification avant son arrivée de détails matériels tels que le nom sur la porte, le micro en place, le bloc-notes à portée de main..., et planning du jour) jusqu'au vingt-quatrième mois, avec des étapes intermédiaires à trois mois, six mois, douze mois et dix-huit mois, pour présenter l'entreprise, discuter du plan de formation, fixer les objectifs, évaluer les performances. Un dispositif très encadré ? *« Nous avons a priori une politique d'accueil très formalisée, mais il faut bien savoir qu'après, le facteur humain intervient »*, tempère Olivier Balsan, chef du service formation et recrutement.

PRENDRE LA MESURE

Chez Schlumberger, la procédure varie en fonction de l'activité. Dans le secteur pétrolier, l'intégration commence par un stage d'un mois sur le terrain. Le jeune diplômé, qui doit affronter des conditions de vie et de travail difficiles, en Afrique, en Amérique latine ou ailleurs, prend la mesure de ce qui l'attend, tandis que l'entreprise observe ses réactions. Les candidats retenus partent trois mois en formation dans des écoles spécialisées, puis ils sont affectés à de petites unités où, durant quelques mois encore, ils sont formés et évalués, avant d'obtenir le titre d'ingénieur « terrain », qui couronne ce parcours d'intégration. L'activité mesure et systèmes a mis en place une démarche comparable à celle d'Esso : nomination d'un parrain, parcours d'intégration, livret d'accueil, appelé ici « *training and development personal file* », qui suit le salarié durant les deux premières années, fixe les objectifs et les moyens d'y parvenir.

Le clou du système d'intégration chez Schlumberger s'appelle le *Best One*, une grande manifestation de trois jours, qui réunit à Montrouge cent vingt jeunes cadres ayant un an de maison, venus d'Europe, d'Asie et d'Amérique latine. Leurs interlocuteurs privilégiés : le président de Schlumberger et les numéros un des deux grands secteurs d'activité (service pétrolier et mesure et systèmes), avec lesquels ils sont appelés à échanger sans retenue *« sur tout ce qui concerne le groupe, ses valeurs, son organisation, sa stratégie, ses résultats, ses produits et son avenir »*, précise Jean-Philippe Torrès, directeur de recrutement et développement des cadres. Jean-François Cases, une jeune recrue, a été marqué par ce que cette manifestation révélait du fonctionnement et de la culture de l'entreprise : *« une vision non pas hiérarchique, mais* team work *(travail d'équipe) de l'entreprise »*.

Une opération de séduction ? *« Ce n'est pas le mot que j'emploierais,* intervient sa collègue, Célia Chomal, *je dirais plutôt une opération mobilisatrice. »*

Catherine Leroy

L'intronisation par les collègues

Etre bien accueilli, c'est surtout se voir confier des responsabilités

SI certains sont comme des poissons dans l'eau, dès le premier jour, d'autres ont besoin d'une période d'acclimatation. Dans tous les cas, l'accueil se révèle déterminant. En effet, au dire des jeunes diplômés interviewés, l'intégration dans une entreprise dépend en grande partie des relations avec les autres salariés. Or, celles-ci ne sont pas toujours faciles à gérer : *« Au début, l'approche de l'heure du déjeuner m'angoissait. Mes collègues ne me proposaient pas toujours de les accompagner et cela m'arrivait manger seule à la cantine. Aujourd'hui, le problème ne se pose plus »*, raconte Marine, qui, après un DESS de comptabilité, a décroché un poste dans une entreprise d'agro-alimentaire.

L'attitude des salariés en place, leurs propos et l'image qu'ils renvoient au nouvel arrivé comptent aussi énormément : *« En tant que stagiaire, j'avais de très bonnes relations avec les personnes avec qui je travaillais mais je sentais bien que je ne faisais pas partie du groupe. Aujourd'hui, quand mes collègues disent "nous", je sais que je suis compris dedans, que nous sommes dans le même bateau »*, indique Erwan, diplômé des Mines de Saint-Etienne, qui a d'abord commencé par un stage de six mois au Centre lyonnais d'ingénierie d'EDF à Lyon, avant d'être embauché, le 1er octobre 1995, à la Centrale thermique de production électrique de Cordemais, près de Nantes. Si le statut de stagiaire apparaît souvent comme un handicap, il peut aussi être totalement gommé par le contenu du travail à effectuer et les responsabilités confiées. Ainsi, David, assistant-chef de produit chez Rivoire et Carret et Lustucru à Marseille, s'est senti mis en confiance dès le début de son stage effectué entre sa deuxième et sa troisième année à l'Edhec, école de commerce du Nord : *« On m'a tout de suite donné des marques entières à gérer et j'ai été présenté à tous les interlocuteurs avec lesquels j'allais être amené à travailler. »* Employé par la société à sa sortie de l'école en juin 1995, David n'a pas trouvé de grande différence entre son statut de stagiaire et celui de jeune embauché.

FAIRE PARTIE DES MURS

Situation similaire pour Stéphanie, passée par l'ESC Pau, qui a effectué un stage de six mois à la mission touristique du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, et qui est revenu à la fin de sa scolarité en CDD. Sandrine, sortie de l'ESC Clermont, et entrée chez P & W Marketing à Aix-en-Provence, après dix-huit mois de stage, n'a même pas le souvenir d'avoir été considérée comme stagiaire. Une fois l'embauche signée, la fin de la période d'essai marque généralement un cap important : *« Je savais que c'était le 1er avril et j'espérais qu'il n'y aurait pas de poisson. En fait, ça s'est vraiment passé comme une lettre à la poste »*, explique Catherine, assistante débutante dans un cabinet d'audit à Lille.

Pour tous, les aspects matériels semblent secondaires : *« Le bureau personnel, les cartes de visite et le nom sur la porte sont vraiment des détails qui ne changent pas grand-chose »*, assure Erwan. Une façon de certifier que l'intégration passe avant tout par le regard et la confiance que les autres vous accordent.

Nathalie Mlekuz

t r i b u n e

Licenciements ou réduction du temps de travail

par Emmanuel Borgues

EST-IL légitime, ou simplement naïf, de s'interroger sur la préférence des chefs d'entreprise pour les licenciements économiques au détriment de la réduction du temps de travail, quand ils sont confrontés à des difficultés économiques ? Il est vrai que, si celles-ci sont d'ordre structurel, le licenciement se justifie, et le code du travail se limite à en atténuer les effets. Si en revanche elles sont conjoncturelles, une réduction du temps de travail (RTT) provisoire devrait permettre aux entreprises d'éviter les coûts associés aux licenciements et aux embauches ultérieures en même temps qu'elle épargnerait aux salariés l'angoisse du chômage ainsi que les aléas d'une réembauche.

L'évolution de la législation semble avoir tenté de contrecarrer cette préférence et chercher à orienter l'arbitrage des chefs d'entreprise vers le RTT. Depuis la suppression de l'autorisation administrative de licenciement en 1986, les obligations des entreprises ont été renforcées pour les licenciements importants (cf. loi du 2 août 1989 et loi « Martine Aubry » du 27 janvier 1993) : obligation de présenter aux représentants du personnel et à l'inspection du travail un plan de reclassement visant à réduire le nombre de licenciements, contraintes quant à l'ordre des licenciements, protection particulière des travailleurs âgés, des personnes chargées de famille principalement quand elles sont monoparentales, des travailleurs handicapés. Dans la loi quinquennale pour l'emploi, le gouvernement Balladur a introduit *« le temps réduit indemnisé de longue durée »* (Trild), qui améliore le régime du chômage partiel : les salariés perçoivent 50 % de leur salaire pour les heures non travaillées, le coût supporté en partie par l'Etat et par l'Unedic – 25 francs par heure –, sur 18 mois et 1 200 heures non travaillées au maximum, soit la possibilité de réduire le temps de travail jusqu'à 40 %.

Malgré l'alourdissement des contraintes, et par conséquent des coûts, qui pèsent sur les licenciements, malgré l'allègement du coût de la RTT, il n'y a pas eu de modification significative des arbitrages réalisés par les entreprises. Le chômage partiel, avant le Trild, n'avait déjà qu'un succès relatif (il n'aurait protégé que 50 000 emplois en équivalent temps plein au cours de l'année de récession 1993). Par la suite, seules quelques grandes entreprises fortement sollicitées par le gouvernement ont mis en œuvre le Trild (Thomson CSF, Sollac).

Notre propos n'est pas de restreindre le « droit de gérer » du chef d'entreprise, qui peut chercher à réduire définitivement son activité si ses marchés se contractent structurellement, qui peut aussi souhaiter introduire des innovations de produit, de procédé ou d'organisation, ce qui élève le niveau des qualifications requises et en rend d'autres inadaptées. Mais on peut craindre que l'incertitude qui caractérise la situation économique actuelle ne conduise les chefs d'entreprise à privilégier les décisions de court terme et ne biaise leurs anticipations en leur faisant considérer comme structurelles des évolutions qui, après coup, se révéleront conjoncturelles.

Or, selon l'Association des directeurs et cadres de la fonction personnel (ANDCP), *« le licenciement est de loin la mesure d'un plan social qui coûte le moins cher aux entreprises »*, affirmation vérifiée a fortiori quand les licenciements économiques ne sont pas réalisés dans le cadre et avec les protections d'un plan social, ce qui concerne les trois quarts d'entre eux. Selon nous, toutefois, incertitude et calculs financiers sont insuffisants à expliquer le caractère massif des arbitrages privilégiant les licenciements : les salariés, qui doivent répondre à la question du choix de la sauce à laquelle ils vont être mangés, ne s'opposent guère aux options des employeurs.

Les salariés paraissent en effet peu favorables au chômage partiel, qui leur fait perdre des sommes substantielles dès lors qu'il se prolonge. De plus, il est source de tensions dans le collectif de travail dès lors que la RTT est fortement différenciée entre les salariés et qu'un surcroît d'effort est demandé aux services fonctionnels pour soulager les difficultés de l'entreprise. Si l'annonce de licenciements constitue à l'évidence un événement traumatisant, celui-ci est bref (sauf plans sociaux en cascade) et réduit l'incertitude quant au futur, car la nouvelle production « amaigrie » garantit à échéance de quelques trimestres la stabilité d'emploi des salariés non licenciés.

Or, la connaissance précoce de la liste nominative des personnes à licencier – malgré les précautions réglementaires pour que ne soient connus dans un premier temps que le nombre de salariés et les catégories professionnelles visées – peut inciter ceux qui n'en font pas partie, et qui vont par conséquent conserver et leur emploi et leur rémunération, à se désolidariser de leurs collègues menacés. Malgré la divergence d'intérêts, on voit que l'incertitude de l'avenir provoque un risque de « collusion objective » entre salariés et chef d'entreprise, laquelle permet à ce dernier de mettre en œuvre la solution la moins onéreuse de son point de vue. Mais pas nécessairement de celui de l'économie dans son ensemble.

Si la RTT devenait sans ambiguïté la meilleure solution du point de vue des salariés, cette conclusion serait rompue, le contrepoids opposé par les salariés renforcé, les choix des chefs d'entreprise déplacés au profit d'un meilleur équilibre entre licenciements structurels et réduction conjoncturelle de la durée du travail. Pour cela, contrairement au Trild, il convient qu'ils ne perdent pas d'argent du fait d'un affaiblissement de la conjoncture générale, et cela indépendamment des problèmes spécifiques à une entreprise ou à un secteur : l'intégralité de leur baisse de revenu due à la RTT serait prise en charge par les finances publiques. Le dispositif retenu, de nature contra-cyclique, pourrait par exemple être enclenché quand la croissance du PIB constatée sur deux trimestres successifs serait négative. Il serait démantelé dès que la croissance excéderait la croissance potentielle – soit environ 2,5 % par an ou 0,6 % par trimestre – pendant deux trimestres successifs : la prise en charge de la RTT par les finances publiques serait donc progressivement supprimée. Ainsi seraient déconnectés de façon lisible le soutien conjoncturel, qui est du domaine de la puissance publique, et les décisions structurelles, qui sont du ressort des entreprises.

Dans le dispositif que nous proposons, la prise en charge complète de la RTT par les finances publiques, et non pas seulement partielle et avec participation des entreprises, constitue un avantage pour les salariés et pour les entreprises ; et bien entendu également pour l'économie dans son ensemble, si elle réduit le nombre de licenciements sans que ces derniers ne soient simplement retardés. Mais elle dégrade les finances publiques, du moins en apparence, puisque son coût est supérieur aux économies d'allocations chômage associées au nombre de licenciements évités (l'allocation chômage est en effet inférieure au salaire). Il est cependant vraisemblable que le coût net effectif sera faible.

Il y a bien un coût supplémentaire quand les licenciements sont seulement déplacés dans le temps, mais il y a au contraire gain quand les licenciements sont durablement évités. Dans ce cas, en effet, la balance des coûts (leur écart par rapport aux allocations chômage) et des coûts élevés (le cumul des allocations chômage – de celle du FNE – qu'il eût fallu jusqu'à leur retraite verser à des salariés qui ont peu de chances de retrouver du travail dans le contexte économique français) peut se révéler au contraire très favorable aux finances publiques.

***Emmanuel Borgues** est économiste*

l e c t u r e s

Conseils de pilotage

DIRIGEANT DE SOCIÉTÉ : UN MÉTIER À RISQUES
de Dominique Miellet et Bertrand Richard
Les Editions d'organisation, 288 p., 158 F.

L'ACCÈS à la fonction de mandataire social d'une société est *« une étape souvent mal préparée : plus de 92 % des dirigeants reconnaissent être insuffisamment avertis et formés sur les risques personnels »* qu'elle comporte. Ils n'auront désormais plus d'excuses à faire valoir, car ce livre dit l'essentiel sur les textes qui encadrent leurs responsabilités civiles et pénales, sur les conditions de leur nomination et de leur révocation, ainsi que sur les possibilités de cumuler leur mandat et un contrat de travail – filet de sécurité.

L'exposé juridique s'accompagne d'appels à la vigilance. En effet, *« si le dirigeant français est, en pratique, à l'abri de l'action individuelle de ses actionnaires, à la différence de son homologue américain, il peut se voir mis en cause sur le plan civil dans beaucoup plus de cas qu'il ne le pense généralement »*. De même, selon les auteurs, il a tendance à sous-estimer les risques d'infractions pénales qu'il peut commettre, car, *« bien souvent, il y a une grande divergence de vues entre l'entrepreneur et l'homme de loi »*, le deuxième *« qualifiant de pratiques frauduleuses »* ce que le premier considère comme *« des actes dynamiques de gestion »*. En cause, *« l'absence de culture juridique de beaucoup de chefs d'entreprise »*. Dominique Miellet et Bertrand Richard leur donnent un cours de rattrapage, avec force conseils sur la manière de remplir leurs fonctions, de piloter un conseil d'administration, de pratiquer la délgation de pouvoirs...

Égalité : la longue marche

PORTRAIT D'EUROPE AVEC DAMES
Cadres CFDT-UCC, nº 372 (76 p., 80 F.)

DE plus en plus présentes sur le marché du travail, de plus en plus nombreuses parmi les cadres, les femmes ne semblent pourtant toujours pas atteindre les sphères dirigeantes. En effet, les numéros un des deux cents plus grandes entreprises sont exclusivement masculins, que ce soit en France, en Allemagne ou au Royaume-Uni. Problèmes de mentalité, de fonctionnement de la société et de l'entreprise... La revue des cadres CFDT pointe ces disparités et montre comment le droit européen défend l'égalité des sexes sur le marché du travail et en matière de protection sociale. Favoriser l'accès des femmes à des postes de responsabilités requiert une *« transformation »* profonde des méthodes d'organisation du travail et des systèmes de gestion des entreprises afin de trouver cet *« équilibre plus satisfaisant entre vie professionnelle et vie familiale, sociale »* largement souhaité mais bien peu concrétisé. Ah ! ces réunions *« systématiquement placées à 18 heures »* qui, bien sûr, *« compliquent plus souvent la vie des femmes que celle des hommes »*.

Quel rôle pour le consultant ?

L'ART DU CONSEIL
de Jeswald W. Salacuse, éditions du Seuil
(150 p., 119 F.)

« Le monde entier est conseil », affirme d'emblée ce spécialiste américain bardé de références. Heureusement, il est ensuite beaucoup plus précis et prodigue force remarques de bon sens et suggestions sur le rôle et l'intervention du consultant. Elles serviront surtout aux praticiens, mais peuvent aussi intéresser les entreprises qui font appel à eux et qui peuvent jouer un rôle de « client actif ».

Daniel Urbain

Ex-salariés en quête d'employeurs

Victimes du Groupement, une société de vente directe mise en liquidation judiciaire en 1995, ils tentent de s'organiser pour retrouver un emploi

MI-JUIN, l'antenne emploi de Fleury-sur-Andelle (Eure) aura fermé ses portes après huit mois d'existence. A l'évidence, les 110 à 120 personnes qui la fréquentent régulièrement ne seront pas toutes reclassées à cette date. Fin mai, le bilan serait de *« quarante contrats à durée indéterminée, quatre à durée déterminée et quatre projets de création d'entreprises »*, selon le cabinet UIP Consultants, chargé d'animer cette structure. Un maigre score. Alors, bien sûr, l'ambiance est parfois morose. Mais on ne baisse pas les bras. Les épreuves que ces *« chercheurs d'employeurs »*, comme on dit ici, ont traversées ensemble les ont visiblement soudés.

Leur ex-employeur, c'était Le Groupement, mis en liquidation judiciaire en novembre 1995 et qui a tant défrayé la chronique. Rebaptisée Cédipac mi-1995, cette société de vente directe fondée en 1988 à Fleury-sur-Andelle figure dans le rapport de la commission d'enquête parlementaire sur les sectes (*Le Monde* du 11 janvier 1996). *« Nous n'avions rien à voir avec une secte »*, martèlent ses anciens salariés, qui travaillaient au siège de l'entreprise et non dans le réseau de vente pyramidale, dont les méthodes ont été mises en cause. Aussi, à leurs yeux, c'est la presse qui a provoqué la chute de Cédipac et les a *« cassés »*, et non leur ancien patron. C'est oublier la mise en examen de certains dirigeants de l'ex-Groupement. En outre, 200 salariés, selon le liquidateur, n'ont pas encore pu récupérer les 4 millions de francs de participation aux bénéfices que Cédipac n'a jamais versés à un organisme de gestion.

Octobre 1995 : 57 licenciements. En novembre, c'est la liquidation. En décembre, 130 nouveaux licenciements. Seuls 96 salariés, sur 283, sont reclassés chez le repreneur, Soladis. Fleury-sur-Andelle, 2 100 habitants, s'en remettra : grâce à la venue du repreneur et au développement d'une autre entreprise, la perte de recettes pour la commune sera *« minime, de l'ordre de 200 000 francs »*, calcule Jean-Claude Remy, le maire (RPR), vice-président du conseil régional de Haute-Normandie.

Mais, pour les ex-salariés victimes du Groupement, c'est une autre histoire. Comment reclasser des personnes qui ont vécu un scénario si peu banal ? Il y a d'abord les difficultés classiques de la recherche d'emploi dans une région en crise. Dans l'Eure, comme dans la Seine-Maritime toute proche, le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale. Peu qualifiées, les préparatrices de commandes et les conditionneuses ont beaucoup de mal à retrouver du travail. *« Il y a surtout des offres de manutentionnaires, de chauffeurs poids lourds, etc., des métiers d'hommes »*, indique Odile, quarante-huit ans, aide-comptable. En outre les emplois disponibles sont souvent à l'autre bout du département et mal rémunérés. Quant aux *« cadres et agents de maîtrise, ils doivent quitter la région »*, affirme Philippe, trente-sept ans, analyste-programmeur.

ÉTIQUETTE

Ce qui leur pèse aussi, c'est l'étiquette du Groupement ou même de « Cédipac », tout aussi connu dans la région pour sa *« mauvaise réputation »*. *« Les gens du Groupement, on n'en veut pas »*, leur ont dit certains employeurs. Ce que souligne Danièle, trente-neuf ans, conditionneuse. Face à ces réactions, *« le moral retombe à zéro »*, lâche Bérangère, vingt-cinq ans, secrétaire. Mais, paradoxalement, la nostalgie de ce qu'elles décrivent comme une « entreprise modèle » reprend le dessus. C'est sans doute tout ce contexte qui leur a donné la force de se battre. *« Ils venaient de recevoir une douche glacée. Aussi notre volonté a été de rebondir vite pour créer une dynamique »*, expliquent Martine Le Gonidec et Pierre-André Bidault, directeurs associés de UIP Consultants. Des sessions de technique de recherche d'emploi sont alors organisées en mixant toutes les catégories de personnes pour que se crée une cohésion. *« Nous avons eu face à nous des gens ouverts à une démarche d'accompagnement et non d'assistanat »*, souligne Pierre-André Bidault. Puis des groupes de six à douze personnes se sont formés pour construire chacun un *« projet »*. L'un d'eux, baptisé Adrénaline, a fabriqué une carte de voeux contenant six mini-CV. Cette carte, envoyée à 250 chefs d'entreprise, a permis à ces six personnes d'obtenir de très nombreux entretiens. Tous ont retrouvé un emploi, mais parfois en CDD, comme Virginie : *« Pour moi, le deuil est fait. Sur mon CV, une expérience vient après celle du Groupement. Il y a une vie ailleurs. »* Un autre groupe s'est inspiré d'Adrénaline pour réaliser une disquette informatique contenant cent cinquante CV classés par « compétences » et expédiée à 1 650 entreprises de la région. Jacques, informaticien, a conçu le logiciel. Depuis, le groupe a trouvé des sponsors.

Francine Aizicovici

e n b r e f

ENQUETE

■ CONTRAT INITIATIVE-EMPLOI

D'après une étude de la Dares (*Premières synthèses*, n° 132 : « Les contrats initiative-emploi en 1995 »), publiée en mai 1996, portant sur les 153 000 personnes embauchées en CIE entre juillet et décembre 1995, 72,5 % des signataires de ces contrats étaient au chômage depuis plus d'un an et 45 % étaient en proie à de grandes difficultés d'insertion professionnelle (RMistes, travailleurs handicapés, personnes âgées de plus de cinquante ans, femmes isolées...). Les deux tiers des entreprises ayant recours à des CIE appartiennent au secteur tertiaire, 20 % sont des entreprises industrielles et 12 % relèvent du bâtiment et des travaux publics. Près d'un quart des CIE (23 %) sont à temps partiel. Si les deux tiers des CIE conclus entre juillet et décembre 1995 le sont pour une durée indéterminée, cette proportion en revanche tombe à un tiers pour les contrats signés au cours du quatrième trimestre 1995. Enfin, trois régions drainent à elles seules près de 40 % des embauches en CIE : Ile-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

FORMATION

■ RÉSEAU INTERNET

Le Créfac, centre de formation, va lancer à partir du 7 octobre le premier cycle de formation longue à la maîtrise d'Internet organisé en France avec l'aide des pouvoirs publics. Destiné en priorité à la reconversion des cadres informaticiens demandeurs d'emploi, ce cycle d'une durée de 19 semaines, dont 6 en mission en entreprise, permet d'acquérir une connaissance pratique de la création et de la programmation d'un site Internet (outil de programmation, traitement des sons, des images fixes, des images vidéo) et de la gestion de ce site.

Lieu de la formation : Crefac (Centre d'étude et de formation), 14, rue Scandicci, 93500 Pantin. Contact : Nadia Harami, tél : (16-1) 48-46-51-99. E-mail crefac 1 @ club-internet. fr

EMPLOI

■ ANPE ILE-DE-FRANCE

Depuis le 14 juin, l'ANPE Ile-de-France (Yvelines) dispose d'un nouveau service interactif vocal, fonctionnant 24 heures sur 24, destiné aux entreprises désireuses de faire connaître leurs offres d'emplois. Il est également ouvert aux personnes souhaitant diffuser leur CV pour accéder à un poste.

Numéros de téléphone : 30-61-92-00 (entreprises), 39-73-07-07 (candidats), 30-61-92-11 (emplois familiaux).

هكذا من الأصل

narche

onsultant ?

LES DIRIGEANTS

Grand Sud

Dans le cadre d'une nouvelle organisation, notre important établissement public recherche un

Directeur des Ports



Rattaché au Directeur Général et en relation avec les directions fonctionnelles, vous aurez pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique de développement et d'animation des ports et d'en assurer les résultats économiques. *En véritable "pro" du markting international, vous saurez développer les activités et services portuaires comme la croisière, la plaisance, etc...*

Garant d'une qualité d'accueil et de service de très haut niveau, vous encadrerez une équipe d'environ 80 personnes.

Pour mener à bien votre mission vous maintiendrez et développerez de très bonnes relations de partenariat avec les collectivités locales et les différentes administrations.

De formation supérieure (commerciale ou ingénieur) vous avez une connaissance de l'environnement maritime et du marketing international. Votre expérience (environ 15 ans) de gestionnaire de centre de profit dans un environnement similaire (gestion, finances, management grande équipe) vous a habitué à des contacts de très haut niveau. La parfaite maîtrise de l'anglais (indispensable) et de très bonnes aptitudes aux fonctions "marketing" et "commerciale" *sont des atouts indispensables pour réussir dans ce poste.*

Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo, prétentions) sous réf. 98608 à EURO RSCG FUTURS 2 rue Marengo - 75001 PARIS

Ambitions

Le District du Grand Caen vient de créer une SEM d'Aménagement et de Développement qui sera l'outil privilégié de réalisation de ses grands projets. Société au capital de 10 MF dont le District est actionnaire principal à 65 %, dirigée par un Conseil d'Administration et en son sein par un Comité d'Animation. la SEM aura pour mission première d'aménager et de commercialiser des zones d'activités districales en suivant les grandes orientations données par le District.

La Société d'Economie Mixte du Grand Caen
recherche son

Directeur

Missions

- met en œuvre les décisions du Comité d'Animation,
- assure la gestion courante de la société,
- dirige et anime une équipe opérationnelle,
- prend tous contacts et initiatives dans le cadre des contrats signés par la SEM et recherche de nouveaux débouchés,
- assume une fonction de recherche-développement,
- assure le suivi et la qualité des relations entre la SEM, le District et les communes concernées.

Profil

De formation supérieure (Ecole de Commerce, Sciences Economiques, Gestion, Ingénieur), le Directeur de la SEM est un homme de terrain confirmé.

Manager-animateur d'équipes éprouvé, il peut se prévaloir d'une expérience opérationnelle réussie de conception, montage, pilotage et commercialisation de projets complexes, importants et diversifiés en matière d'aménagement urbain et de développement économique.

Merci d'adresser un dossier de candidature à Monsieur le Président de la SEM du Grand Caen, District du Grand Caen, 4 rue des Boutiques, 14050 CAEN Cedex

---

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Rattaché au Directeur Général, vous serez le moteur de *toutes les missions opérationnelles de gestion.*

Vous superviserez la réalisation et le contrôle de la comptabilité générale et analytique, le contrôle de gestion, la gestion financière et fiscale, la gestion du personnel et le contrôle de la paie.

***Interlocuteur privilégié de nos partenaires sociaux,* vous serez le garant de l'application de la législation du travail.**

Dans une société à taille humaine (100 personnes), répartie sur trois sites, vous animerez une équipe de 8 personnes dont un spécialiste en droit informatique et social.

Âgé de 35 à 40 ans et doté d'une forte personnalité, vous êtes titulaire d'un diplôme de grande école de gestion, complétée par un DESCF.

Vous justifiez d'une bonne expérience dans un poste similaire.

Votre créativité, votre sens de l'organisation et vos qualités relationnelles vous permettent d'évoluer dans un milieu informatique en rapport avec une *clientèle répartie sur toute* la France.

Vos connaissances générales en informatique et en droit des affaires constituent un plus pour votre candidature.

Merci d'adresser lettre de motivation, C.V., photo et prétentions à Monsieur le Directeur Général
G.I.E. Symphonie- Château de la Branchoire
2 rue de la Petite Alouette - B.P. 351
37173 CHAMBRAY-LES-TOURS Cedex

Évidence

Optimiser le présent et engager le futur

Nous sommes un important groupe (3,5 MdF/CA) d'ingénierie et de travaux d'installation en énergie électrique, traitement de l'information et communication. Notre croissance et notre notoriété auprès d'une clientèle large, diversifiée et exigeante d'entreprises publiques et privées, parfois dans des environnements particuliers (pétrole, nucléaire...), reposent sur le professionnalisme de nos équipes. Notre organisation en réseau d'entités opérationnelles autonomes, très implantées en région et complémentaires en terme de *métiers, favorise notre cohésion et optimise notre disponibilité et l'efficacité du service apporté à nos clients.*

Pour poursuivre notre stratégie vers des marchés nouveaux, très prometteurs, nécessitant innovation technologique, réactivité *commerciale et esprit d'entreprise, nous intégrons plusieurs jeunes managers à la fois développeurs d'affaires, animateurs d'équipes* et gestionnaires rigoureux dont le potentiel humain et technique s'exprimera de manière évolutive au sein de notre Groupe.

Directeurs de Région

Ile-de-France/Pays-de-Loire/Centre Réf. LM/3294/F

A la tête de plusieurs entreprises complémentaires sur une région, vous êtes chargé d'orienter les stratégies de développement vers les nouveaux métiers et services dont ont besoin nos clients. Vous faites progresser vos chefs d'entreprise et leurs équipes sur le plan organisation, technique et commercial en vous engageant pleinement à leurs côtés pour optimiser et coordonner leurs talents afin d'améliorer leur efficacité.

A 35 ans environ, **Ingénieur ESE, ESME, ENSAM, Centrale, ENSAIS, ENSTA...** homme de terrain et très bon organisateur, vous savez convaincre et entraîner des hommes. Vous avez un esprit de prospective et souhaitez être aujourd'hui en première ligne en pilotant un ensemble d'entreprises, représentant un CA d'environ 250 MF, dans un contexte très responsabilisant et aux valeurs fortes d'implication et d'autonomie. La réussite dans ce poste très stratégique mais aussi très opérationnel vous permettra d'accéder à des fonctions plus importantes encore au sein de notre Groupe.

Directeurs d'Agence

Ile-de-France/Pays-de-Loire/Centre/Normandie Réf. LM/3294/G

Responsable d'une entreprise d'environ 30 personnes, vous êtes en charge de ce centre de profit sur le plan technique, commercial, humain et gestion. Vous consolidez notre présence sur la région confiée et développez votre volume d'affaires en apportant une impulsion-innovante en terme de service et de prestation technique. Autonome, combatif, rigoureux, vous savez mobiliser votre équipe et la faire progresser pour assurer l'expansion de votre agence.

A 30 ans environ, **Ingénieur Electricien ou Généraliste**, vous avez fait la preuve de votre goût pour le terrain et de vos qualités de meneur d'hommes et d'affaires complexes. Nous vous offrons de diriger aujourd'hui une entreprise à taille humaine, avec une forte délégation de responsabilité ainsi que les moyens et le dynamisme d'un groupe solide et en croissance. Véritable patron d'entreprise, vous pourrez ensuite élargir votre zone d'action au sein de notre Groupe.



Merci d'adresser votre candidature en **indiquant la référence choisie et la région souhaitée** à notre conseil CHP **2 bis, *rue Michelet* - 92441 ISSY LES MOULINEAUX CEDEX,** *qui vous garantit toute confidentialité.*

Membre de Syntec-Conseil

UN CENTRE DE PROFIT A MANAGER POUR UN « PRO » DE LA DISTRIBUTION PAPETIERE.

Nous sommes un groupe papetier intégré européen – 1,5 milliard de francs – déjà présent en France et qui prend aujourd'hui les moyens de son *développement. Nous disposons pour cela* d'atouts importants en matière de R&D, logistique européenne, certification ISO 9001, ressources humaines, formation... *C'est peut-être l'occasion que vous attendiez pour* «passer à la vitesse supérieure» et prendre la responsabilité complète et autonome d'un centre de profit – bientôt 10 personnes – sur un marché porteur.

Une bonne dizaine d'années d'expérience commerciale de la distribution de papiers ont conforté en vous le goût du terrain et développé le sens du marché : vous savez l'analyser, vous aimez le conquérir, vous êtes sensible à sa rentabilité. Les équipes que vous animez peuvent témoigner de votre présence et de votre soutien. On vous reconnaît homme d'impulsion et de réalisation. *C'est pourquoi nous vous offrirons* d'être le patron de *notre structure française.*

Ce sont une excellente formation de base (Bac +5) et votre profil personnel qui feront la différence : hauteur de vue, engagement, autonomie, loyauté... et la motivation indispensable pour une petite structure souple et réactive. Votre anglais est opérationnel et vous souhaitez en savoir plus ? Alors écrivez à notre Conseil, Anne Cousin-Giard, SIRCA, 20, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, sous référence *880 773 B/LM. Localisation en région parisienne.*

SIRCA
ANTICIPER LA RÉUSSITE

MEMBRE DE SYNTEC



Emirates

Venez piloter notre croissance

Directeur Général France

Nous sommes l'une des compagnies aériennes les plus reconnues et récompensées au monde pour son degré très avancé de qualité, d'exigence de service et de prestations innovantes.

Nous vous confions dans ce poste la totale responsabilité de nos résultats économiques et commerciaux, ainsi que de nos opérations en France.

Garant de la parfaite connaissance par vos équipes des produits, tarifs, services, vous coordonnez l'action commerciale en analysant en permanence le marché. Dans le respect des objectifs fixés avec le siège, vous développez le chiffre d'affaires et les profits. Vous représentez EMIRATES auprès des autorités et des partenaires.

A 40 ans au moins, vous avez une quinzaine d'années d'expérience réussie dans le marketing, la vente et les opérations aériennes d'une compagnie importante. Vos qualités d'organisateur, d'homme de communication et de développement des équipes vous permettent de réussir avec nous.

Merci de bien vouloir adresser votre dossier de candidature (lettre + CV en anglais) à notre Conseil, Mme Grace LEE, sous référence 120 LM



ALEXANDRE TIC SA
9, RUE ROYALE - 75008 PARIS

CARRIÈRES INTERNATIONALES

GESTION - FINANCE



GESTION - FINANCE - FONCTION COMMERCIALE

Assistant trésorier international

Lu, Panzani, Danone, Evian, Kronenbourg, le groupe DANONE est le 3e groupe alimentaire européen : 77 Mds de F de CA, 68 000 personnes, plus de 100 filiales, implantées dans 37 pays.

Pour faire face à son expansion internationale, en particulier dans des pays émergents à fort potentiel, le Groupe Danone renforce son équipe trésorerie internationale.
Evoluant au sein du Département Financier, vous serez rattaché au trésorier international dans un rôle alliant l'opérationnel et les études.
Vous aurez la responsabilité de l'analyse des besoins de financement et du contrôle des risques (notamment en Europe de l'Est, Amérique latine et Asie). Vous serez associé étroitement à toute décision visant à optimiser la liquidité, maîtriser les risques et garantir la sécurité des transactions. Vous assurerez directement le suivi des lignes et conditions bancaires. Vous conseillerez et assisterez les filiales et responsables de zones dans la mise en place des procédures et systèmes d'information Groupe.
Des déplacements fréquents sont à prévoir.
Pour ce poste, nous recherchons un jeune cadre, diplômé d'une école de commerce ou d'une université en gestion (DESS) ayant une expérience de 2 à 4 ans dans une Direction Financière de grand groupe ou de banque. Anglais courant exigé plus espagnol souhaité.
Au-delà de bonnes capacités d'analyse, une réelle autonomie, un excellent relationnel, une large disponibilité vis-à-vis d'interlocuteurs internes et externes sont des atouts essentiels pour réussir dans la fonction.

Merci d'adresser votre dossier (CV + lettre de motivation) sous référence FBS3M à notre conseil : Infraplan, 83 boulevard Raspail, 75006 Paris.



DANONE

SMAbtp

LE PREMIER ASSUREUR FRANÇAIS DE LA CONSTRUCTION
CA consolidé : 4,4 milliards - effectif : 1500 personnes
Nous recherchons un

SPÉCIALISTE COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

BASÉ À PARIS

Sous la responsabilité du Directeur des Investissements, votre mission revêt une double dimension. Vous êtes dans un premier temps le maître d'œuvre de la refonte du système d'information et de gestion des services financiers. En liaison avec les utilisateurs et la Direction Informatique, vous analysez les systèmes existants, étudiez les attentes des utilisateurs et participez au choix et à l'implantation des nouvelles applications informatiques. A l'issue de cette mission, vous prenez la responsabilité du back office des services financiers, animez l'équipe -8 personnes- et étudiez les évolutions comptables et fiscales propres à ces services.

A 35 ans, de formation supérieure financière (Bac + 5 Gestion/Finances), vous disposez d'une solide expérience de la comptabilité des Assurances acquise en compagnie ou en Cabinet d'Audit-Conseil et avez une forte culture informatique.

Au-delà de la rigueur du financier, vous êtes un homme de communication et vous vous sentez apte à prendre à terme la responsabilité d'une équipe. Nous vous proposons une mission évolutive et passionnante, au sein d'une structure à dimension humaine.

Merci d'adresser lettre, CV, photo en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 95 av. Victor Hugo, 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence 51.3844/LM, portée sur lettre et enveloppe.

CHIMIE DE SPÉCIALITÉ

Directeur Commercial

France et Exportation

Nous sommes une PME liée à un groupe important, et dans notre domaine de spécialités, notre entreprise est un des grands opérateurs mondiaux. Nous avons nos moyens de recherche, production et vente.

Nous recherchons notre Directeur Commercial France et Exportation.

Vous êtes Ingénieur chimiste et 5 à 10 ans d'expérience vous ont permis de révéler votre profil de "grand vendeur international".

Voyager, négocier, maintenir et développer d'étroites relations de collaboration avec des clients importants correspondent à vos motivations et à vos talents.

Vous appréciez également d'apporter votre contribution aux stratégies de développement de votre entreprise et d'être étroitement associé à ses résultats.

Si vous connaissez les industries de la peinture, vous serez plus rapidement opérationnel, mais la solidité de votre expérience et de vos qualités sera le critère déterminant du choix.

Bien évidemment, vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Votre poste sera situé à Paris.

Si vous correspondez à ce profil, merci d'écrire en précisant la référence 25A 3053 6M (sur lettre et enveloppe) à : PUBLIPANEL - 13 rue Rosenwald - 75015 Paris qui transmettra.

Publipanel

Directeur Marketing / Ventes

France et Export



CONCEPTEUR ET RÉALISATEUR D'ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS

LEADER MONDIAL DES ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS A USAGE INTENSIF (METRO, GARE, AEROPORT...)

GROUPE CNIM, 2400 PERSONNES, 2,4 MILLIARDS CA

Rattaché au Directeur Général, vous êtes responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie commerciale de la **Division ESCALATORS** en pleine expansion.
À la tête d'une petite équipe d'Ingénieurs Commerciaux, vous avez en charge :

- l'étude des marchés et la politique de prospection de nouveaux clients en France et à l'Export
- l'établissement des propositions commerciales et la négociation des contrats.

Vous assurez cette mission en liaison permanente avec les services industriels et les filiales de la Société.

Âgé d'environ 35 ans, Ingénieur Généraliste, vous justifiez d'une expérience commerciale à l'international et vous maîtrisez parfaitement l'anglais.
Vos qualités d'homme de terrain et de réflexion alliées à votre mobilité et à votre disponibilité sont les garants de votre réussite à ce poste basé à Paris.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à : M. MARCAILLOU - CNIM - B. P. 208 - 83507 LA SEYNE-SUR-MER Cedex - Tél. : (16) 1 - 94 30 32 16 Confidentialité assurée (les entretiens auront lieu a Paris)

JCDecaux
Mobilier urbain

Pour dynamiser nos ventes : votre enthousiasme et votre talent !

Leader européen du Mobilier Urbain, notre groupe de dimension internationale fonde sa notoriété sur la créativité et la qualité de ses produits et prestations.
Depuis 30 ans, nous avons équipé plus de 1 000 villes en Europe.
Les relations privilégiées que nous avons su créer et entretenir avec les collectivités locales et les annonceurs sont le garant de notre succès.
Pour développer la vente de nos espaces publicitaires au plan national, nous recherchons un

COMMERCIAL DE TRÈS HAUT NIVEAU

Au sein de notre Direction Commerciale France, basée à Neuilly (92), vous apprendrez toutes les richesses de notre métier et ses complexités.

Excellent vendeur, vos qualités relationnelles et votre aptitude à la négociation vous permettront de vous imposer comme l'interlocuteur privilégié de nos clients : grands groupes internationaux, agences de communication et de publicité.

A 35 ans environ, diplômé de l'enseignement supérieur (HEC, Sup. de Co...), vous êtes un professionnel de la vente.

Homme de terrain, votre aisance relationnelle vous permet de vous adapter à des interlocuteurs de tous niveaux.

Votre réussite dans ce poste vous permettra de saisir, à moyen terme, de réelles opportunités de carrière au sein de notre groupe.

Si cette mission vous motive, merci d'adresser, en indiquant la référence B60507, votre dossier de candidature (lettre manuscrite et CV avec photo) à notre Conseil, FAVEREAU CONSULTANTS, Béatrice Galievsky, 52 rue de la Fédération, 75015 Paris.

JCDecaux

CHEFS DE PUBLICITE

PRO DE LA P.A.

Nous sommes une des plus jeunes agences dans le domaine de la communication pour les Ressources Humaines. Nous nous sommes installés rapidement parmi les grandes agences indépendantes grâce à une extraordinaire progression en 1995, ce qui nous amène à recruter des Chefs de publicité.

La petite annonce est notre métier et nous l'aimons : pas d'esbroufe, ni de termes pompeux. Nous cherchons tout simplement des professionnels qui connaissent et qui aiment leur métier.

GESTIONNAIRES, CHEFS DE GROUPE, DEVELOPPEURS...

Tous les profils nous intéressent si vous possédez une expérience vous permettant d'intégrer une petite équipe sympathique et qui va de l'avant.
Vous ne nous connaissez peut-être pas, prenez contact avec nous pour découvrir une agence qui évolue rapidement sans se prendre trop au sérieux. CONFIDENTIALITE ASSUREE.

Veuillez adresser lettre manuscrite + CV + photo + prétentions à
JEAN-PHILIPPE BARUCH,
PARANNONCES,
13 rue Charles Lecocq,
75737 PARIS CEDEX 15.



PARANNONCES

REPRODUCTION INTERDITE

ERCIALE

ANÇAIS DE LA CONSTRUCTION

MPTABILITÉ

BASE À PARIS

recteur

ting / Ventes

ce et Export

DE PUBLICI

DE LA P.A.

NAIRES, CHEFS

DE GROUPE, DÉVELOPPEURS

هكذا من الأصل

LE MONDE DES CADRES

Elargissez vos talents, de la prospective à la recommandation stratégique

BIPE CONSEIL, 60 MF de chiffre d'affaires, 60 consultants, une des premières sociétés d'études économiques et de conseil en Europe, recherche pour assurer son développement

> Pour son pôle de compétences "Economie-Emploi-Finances"

1 Economiste-Consultant

De formation économique de haut niveau (Doctorat d'Economie, ENSAE, Grandes Ecoles...), vous avez 3 à 4 ans d'expérience de modélisation et d'économétrie. Vous savez allier le maniement des outils et le raisonnement économique. Exposer et rédiger les résultats de vos études pour des publics variés n'est pas un problème. Une connaissance du système financier est un plus. Vous intervenez dans le cadre de la préparation des prévisions économiques et financières de BIPE Conseil, et vous êtes spécifiquement responsable du développement des études menées pour la clientèle financière. La maîtrise de l'anglais et/ou d'une autre langue est indispensable.

Economistes juniors

De formation économique de bon niveau (Doctorat en Economie, ENSAE, Grandes Ecoles...), vous souhaitez faire vos preuves au sein d'une équipe qui scrute en permanence les évolutions de l'environnement économique et leurs liaisons avec les dynamiques sectorielles et celles de l'emploi. Vous avez de solides bases dans le domaine des méthodes quantitatives et de la modélisation et êtes capable d'utiliser ces outils pour mieux comprendre l'environnement économique. Vous maîtrisez l'anglais et disposez d'une réelle aisance dans la communication orale et écrite. Ce premier poste vous donne la possibilité de poser vos marques dans les métiers de l'intelligence économique.

> Pour son pôle de compétences "Construction-Environnement-Services"

2 Consultants juniors

De formation supérieure impérativement acquise de Grandes Ecoles d'Ingénieurs, ENSAE ou titulaire d'un Doctorat d'Economie, vous avez une à deux années d'expérience professionnelle dans le secteur de la Construction. Vous intervenez dans le cadre de missions de conseil, auprès de clients institutionnels et d'entreprises industrielles de la Construction. La maîtrise de l'anglais, et/ou d'une autre langue de l'Union Européenne est indispensable.

> Pour son pôle de compétences "Télécommunications"

1 Directeur d'Etudes

Diplômé(e) d'une Grande Ecole d'Ingénieurs (ENST...) ou de Commerce, vous avez nécessairement cinq années d'expérience professionnelle acquise au sein d'une entreprise de Conseil ou du secteur des Télécommunications ou des Médias. Auprès du Directeur du Pôle, vous êtes responsable du développement de l'activité. Autonome et maîtrisant l'anglais, et si possible l'allemand, vous pouvez encadrer une équipe de consultants. Le mode de rémunération tient compte de vos performances commerciales.

1 Consultant expérimenté

Diplômé(e) d'une Grande Ecole d'Ingénieurs ou Universitaire Bac + 5, vous avez acquis environ 3 à 5 ans d'expérience dans l'industrie sur le secteur de l'automatisation industrielle, de l'énergie, des biens d'équipements ou dans un cabinet de conseil. Mobile, vous maîtrisez l'anglais et vous pouvez intervenir en France ou dans d'autres pays de l'Union Européenne.

Nous vous offrons une rémunération motivante assise sur les résultats et de réelles perspectives d'évolution.

Pour nous rencontrer rapidement, appelez sous réf. A786 dès le mardi 18 juin de 14h à 17h et les 19, 20, 21 et 24 juin de 8h à 17h au (1) 49.09.09.49 ALLO CARRIERES



MEDIAPA

---

3 mois pour apprendre à maîtriser la relation commerciale avec le Japon

La Communauté économique européenne a développé avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce international du Japon (MITI) un programme de formation qui a pour objectif d'augmenter le volume des échanges commerciaux entre ces deux parties grâce à une meilleure connaissance du Japon.

Cadres dirigeants européens à l'écoute du Japon

Cette formation d'une durée de 3 mois dispensée au Japon permet d'apprendre à maîtriser la relation commerciale avec toute entreprise japonaise et de mettre ainsi tous les atouts de son côté dans le cadre d'échanges avec ce pays. Elle se décompose en deux parties. Pour tous les participants, un premier tronc commun s'attache à vous familiariser avec la langue, la culture, la vie, et les valeurs de la société japonaise. Le deuxième tronc, sur mesure, est tourné vers la découverte du tissu économique, la structure des sociétés et le style de management pratiqué. Cette deuxième partie est l'occasion pour chacun d'approfondir sa connaissance d'un secteur en particulier et de découvrir plus de 20 sociétés. Le coût de la formation est à la charge de la CEE. Reste aux entreprises à financer les frais de déplacements et d'hébergement sur place de leur collaborateur. Quelles sont les conditions pour pouvoir bénéficier de cette formation ?

□ être membre de la Communauté économique européenne □ avoir au minimum 35 ans □ avoir 10 ans d'expérience professionnelle □ occuper actuellement une fonction managériale ou spécialisée □ être disponible du 1er janvier à fin mars 1997 □ être sponsorisé financièrement par son entreprise □ parler anglais couramment □ remettre un rapport en fin de formation.

Entreprises et cadres dirigeants, si cette opportunité vous intéresse, merci de contacter Kienbaum S.A., sous la référence 37000/07 LM, 13 boulevard Malesherbes, 75008 Paris, ou faxer au (1) 53 43 84 05.

Kienbaum

Conseil international en ressources humaines

Gummersbach, Düsseldorf, Berlin, Dresde, Francfort, Hambourg, Hanovre, Karlsruhe, Munich, Stuttgart, Paris, Prague, Vienne, Zurich, San Francisco, São Paulo, Johannesburg.

Certifié ISO 9001

LE CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES
2321 agents - Un budget de 4,7 milliards
RECRUTE
un

RISK MANAGER

Vos missions : sous l'autorité du Directeur général adjoint pour les affaires sociales, l'insertion, les ressources humaines et les systèmes d'information, vous devrez :

- gérer les risques pouvant affecter l'ensemble du patrimoine de la collectivité (600.000 m^2 de plancher),
- participer à l'élaboration d'un schéma directeur sûreté-sécurité,
- assister, informer, former les directions, services et personnels en matière de sûreté et sécurité,
- mettre en place une gestion prévisionnelle des risques afin de proposer une politique d'actions aux instances dirigeantes de la collectivité.

Vos qualités : vous possédez une expérience confirmée de la sécurité et de la sûreté. Rigoureux, vous avez un sens de la négociation aigu et saurez assurer la coordination des différents partenaires et instances concernés.

Votre profil : titulaire d'un diplôme de l'Institut des Hautes Etudes de Sécurité Intérieure, de l'Institut du Management des Risques de Bordeaux ou du Mastère de Risk Management de l'Ecole Centrale de Paris, vous êtes fonctionnaire territorial de haut niveau (ingénieur en chef 1re catégorie, administrateur), membre du corps préfectoral ou issu d'un grand groupe privé.

Ce poste est disponible immédiatement

Etudiées avec la collaboration d'Espace Risk Management, les candidatures (curriculum-vitae, lettre) sont à adresser à :

Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes
Direction des Ressources Humaines - Bureau des Effectifs et des Concours
BP N° 7 - 06201 NICE Cedex 3

avant le 30 juillet 1996

AVEYRON

chef de projet tourisme culturel

Le Conservatoire Larzac, Pays Templier et Hospitalier, est une association portée par les Collectivités Locales et liée au Département. Elle s'appuie également sur un Conseil Scientifique. Elle vient d'être créée pour développer un projet de tourisme culturel en Aveyron et en obtenir des retombées économiques. Elle vous propose d'en prendre la responsabilité.

Votre mission :
Agissant en véritable entrepreneur de tourisme culturel vous :
- montez et assurez la conduite du projet de valorisation des cités Templières et Hospitalières intégrant la conception d'un Centre International d'Interprétation,
- animez et coordonnez la démarche avec l'ensemble des partenaires,
- gérez l'équipe,
- recherchez des mécénats,
- concevez et commercialisez des produits liés au projet.

Votre profil :
- formation supérieure,
- formation en aménagement de tourisme culturel ou expérience équivalente,
- forte motivation pour une démarche de développement en milieu rural,
- bonne connaissance de l'Anglais.

Une expérience dans un poste similaire serait un atout important.

Conditions à débattre. Lieu de résidence Millau ou environs.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à :
Catherine JULIEN - MLM CONSEIL (Réf. 6602)
37, rue de l'Industrie - 31000 TOULOUSE

L' Agence d' Urbanisme de la Région Mulhousienne

recrute son

DIRECTEUR (H/F)

Il devra bénéficier d'une solide expérience dans les domaines de l'urbanisme, du développement local, comme de l'économie et du social. L'animation d'une équipe dans une structure comparable travaillant sur des territoires urbains et ruraux, ainsi que l'expérience des relations avec les collectivités constituent les principales compétences requises.

Envoyer C.V. références et prétentions à
Monsieur le Président de l'Agence d' Urbanisme
1, rue des Orphelins 68200 MULHOUSE

Les candidatures devront être envoyées avant le 15 juillet 1996

LE MONDE DES CADRES



A 1 H.30 DE PARIS, PARTAGEZ NOTRE PASSION D'ENTREPRENDRE

Créée en 92, l'ESC Troyes passe à la vitesse supérieure : Pour assurer le développement d'un programme de tutorat renforcé, l'ouverture d'une filière alternance (96), d'un programme de formation continue (97) et de deux DESS (96 et 97), elle recrute :

Le Responsable du Département Marketing et Actions Marchandes : (poste à 3 ou 4 j./sem.). spécialiste Marketing/Vente, titulaire d'un Doctorat, d'un PhD ou équivalent, vous justifiez d'une expérience reconnue tant en pédagogie qu'en encadrement de programmes (6/8 ans minimum). Expérience en entreprise appréciée.

Un spécialiste en contrôle de gestion : (poste à 2 ou 3 j./sem.), rattaché au Département Finance, Audit, Comptabilité, titulaire d'un Doctorat ou thèse en cours vous justifiez d'une première expérience d'enseignement (3 ans minimum). Intervenant en formation initiale et continue, vous participez aux projets de recherche. Un intérêt pour les marchés financiers serait apprécié.

Pour ces deux postes, et quelle que soit votre nationalité, vous enseignerez en français et en anglais.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV détaillé + photo à : Dominique MARTINET, Directeur Général de l'ESC Troyes, 217 Av Pierre Brossolette - BP 710 - 10002 TROYES CEDEX

---

un(e) chargé(e) de recherche confirmé(e)

Aujourd'hui, notre cabinet généraliste de conseil en recrutement de 8 personnes, basé à Paris, fait partie d'un des premiers groupes mondiaux de télécommunications.



Vous travaillerez en binôme avec chaque consultant, et serez totalement responsable de l'identification et de l'approche directe des candidats. Vous gérerez le fichier ainsi que la documentation interne du cabinet. Vous serez amené(e) à encadrer des collaborateurs.
Vous possédez une expérience significative d'au moins deux ans à ce type de poste. Vous maîtrisez bien l'environnement et les métiers de l'informatique et des télécoms. Votre disponibilité et votre capacité d'adaptation seront des atouts essentiels pour réussir dans ce poste.
Merci d'adresser votre candidature sous référence 29345 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

TOULOUSE
Important Organisme HLM
recrute son

Directeur des relations locataires

Membre du Comité de Direction, vous serez en relation permanente avec les élus et les instances politiques locales.

Par délégation du Directeur Général vous conduirez :
- la politique d'attribution des logements
- la politique tarifaire (loyers, charges)
- le suivi social et les relations avec les locataires
- le service informatique

Vous coordonnerez et animerez un service de 15 personnes environ. Votre parcours diversifié vous a conduit à occuper des postes de Direction, à concevoir et mettre en oeuvre des stratégies complexes et à donner des orientations en termes de gestion, notamment dans le domaine de l'habitat et plus particulièrement dans le secteur du logement social.



Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions sous réf. LM148E à notre Conseil APPORTS, 55 avenue Louis Bréguet Bâtiment Hermès - 31400 Toulouse.



CONSULTANTS

Partenaire reconnu des collectivités locales et des acteurs territoriaux depuis quinze ans, nous recherchons, dans le cadre de notre croissance, plusieurs consultants

A 30 ans, diplômé de l'Enseignement Supérieur, vous disposez d'une expérience confirmée du conseil en **développement économique territorial** ou **développement social et politiques publiques.**

Dynamique et autonome, vos compétences vous permettent de conduire des missions opérationnelles, et de participer ainsi à notre développement commercial.

Si l'un de ces postes répond à votre envie d'évoluer, merci d'adresser votre dossier de candidature complet à notre conseil Alain DUMESNIL ALGOE - 28 avenue de Messine 75008 PARIS.

GROUPE ALGOE



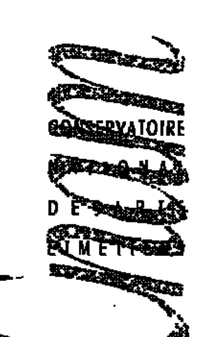
Le Conservatoire National des Arts et Métiers

Grand Etablissement Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche, recrute un

Directeur

pour l'Institut d'Informatique d'Entreprise

Ecole d'ingénieurs de plus de 300 élèves recrutés sur concours des écoles Centrale/Supelec. Effectif permanent de 30 enseignants-chercheurs.



Vous êtes professeur d'université ou ingénieur de haut niveau et justifiez d'une solide expérience dans le domaine de la formation. Une expérience industrielle dans le secteur informatique serait appréciée.

Poste à pourvoir à Evry (Essonne), éventuellement par voie de détachement.

MERCI D'ADRESSER VOTRE DOSSIER (LETTRE, CV) À
M. l'Administrateur général,
Conservatoire National des Arts et Métiers,
292, rue Saint-Martin,
75141 Paris cedex 03.



(GROUPE PINAULT - PRINTEMPS - REDOUTE), LEADER MONDIAL DE LA DISTRIBUTION DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE BASSE TENSION, IMPLANTÉ DANS LE MONDE, RENFORCE LE POTENTIEL DE SA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION. AFIN D'APPORTER À SES DIFFÉRENTS SITES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX, LA MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE ET DE MOYENS POUR ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DU GROUPE, UN SCHÉMA DIRECTEUR A ÉTÉ LANCÉ DEPUIS 3 ANS (INSTALLATION DANS CHAQUE SITE D'UNE ARCHITECTURE CLIENT/SERVEUR). AUJOURD'HUI, LA D.S.I. SOUHAITE INTÉGRER, EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE, DE NOUVEAUX :

Consultants organisateurs et formateurs

Vous définirez le processus d'installation, préparerez et suivrez la mise en place, des nouveaux systèmes d'information, dans les entités opérationnelles : procédure, méthode, préparation du «terrain», paramétrage des logiciels, développement et mise en place des différents programmes de formation...

Vous justifiez d'une première expérience de mise en place ou d'assistance d'un projet d'envergure, dans un contexte de décentralisation, de préférence dans le négoce ou le service en Entreprise.

Pour l'Allemagne**, vous interviendrez pour la traduction et l'adaptation, à la culture allemande, des supports de formation et d'organisation et par conséquent, vous possédez une **biculture évidente.

*Pour ces postes basés à **Paris** (réf. LM/453) ou à **Francfort** (réf. LM/452), merci d'adresser votre candidature (en français) à notre Conseil, Carole MOULIN ORYADE - 16, avenue Hoche 75008 PARIS.*

Membre de Syntec — oryade — Conseil en Ressources Humaines

LES EDITIONS MASSON
recherchent
pour leur département éditorial "Paramédical"

EDITEUR JUNIOR (H/F)

Sous la responsabilité de la Directrice éditoriale du paramédical, vous serez chargé de :
- travailler sur la mise au point des projets avec la Directrice éditoriale,
- mettre au point des manuscrits,
- réaliser les ouvrages qui vous sont confiés,
- participer aux actions de promotion,
- prendre contact avec des auteurs.

Le poste sera offert à un candidat diplômé de l'enseignement supérieur dans le domaine médical ou paramédical ayant une expérience de secrétaire d'édition et ayant réalisé des ouvrages de type manuel illustré et/ou des ouvrages parascolaires.

Qualités :
- organisé et rigoureux, sens du travail en équipe,
- pratiquer WORD 6 et, si possible, connaître les logiciels de PAO.

☞ C.V., photo et prétentions accompagnés d'une lettre manuscrite sont à adresser à :
Guy DELFOURD, Directeur des Ressources Humaines
120 Bd Saint-Germain - 75006 PARIS

Notre Groupe, leader mondial d'études de marché spécialisées, recherche son

Responsable Recueil de données

Votre mission consistera à :
- Optimiser en permanence le système recrutement de données et les procédures de collecte de l'information,
- Suivre avec obligation de résultats, notamment quant à la qualité, les différentes étapes de la Production,
- Manager et coordonner les activités d'une équipe de 10 personnes.

De formation Universitaire en Statistiques, **vous disposez d'une expérience confirmée d'au moins 5 années de la fonction avec management** et souhaitez vous investir dans une structure motivante.

Nous apprécierons votre sens de l'organisation, votre implication, vos capacités à manager l'équipe et à la rendre performante.

Des connaissances informatiques ainsi qu'un bon niveau d'anglais sont indispensables.



Merci d'adresser votre candidature (lettre, CV, photo et prétentions) en précisant la réf. SS629245 sur l'enveloppe à **EUROMESSAGES** - 78 boulevard de la République - 92514 BOULOGNE CEDEX qui transmettra.

PERRIER VITTEL S.A.
Groupe Nestlé

LE GROUPE PERRIER-VITTEL CONSTITUE LE PÔLE EAUX MINÉRALES EAUX DE SOURCE DE NESTLÉ. AVEC PLUS DE 60 MARQUES D'EAUX EMBOUTEILLÉES, COMMERCIALISÉES DANS 140 PAYS, UN CA DE 16 MILLIARDS DE FRANCS ET PLUS DE 15000 PERSONNES RÉPARTIES DANS LE MONDE, IL EST LEADER SUR SON MARCHÉ.

CHEF DE PROJET INFORMATIQUE

Sous la responsabilité du Directeur Informatique International, vous êtes chargé d'un projet d'envergure : développer et standardiser l'informatisation des filiales du Groupe, principalement en Europe.

Impliqué dans l'élaboration des standards, vous veillez à leur respect et à leur mise en œuvre, tout en prenant en compte les spécificités locales. Vous êtes assisté d'une équipe de consultants internes et externes dont vous coordonnez les interventions.

Votre mission implique donc une bonne appréhension de nos métiers et des besoins des directions utilisatrices au sein des filiales afin de pouvoir concevoir et mettre en œuvre des solutions efficaces.

Elle implique également un excellent sens de la communication, la maîtrise de l'anglais, du français, et si possible d'une autre langue (italien et allemand appréciés).

A 30/35 ans, votre parcours s'est essentiellement déroulé au sein d'une SSII ou encore dans une entreprise liée à l'univers de la grande distribution, à fortes contraintes commerciales et logistiques. Vous avez développé une solide expertise en management de projet, idéalement en multi-sites et à l'international. Vous avez une formation supérieure technique ou économique.

Votre sens du service, vos facultés relationnelles avec de multiples interlocuteurs internes et externes au groupe, votre capacité de management sont vos atouts principaux, tout comme votre disponibilité, car vous êtes en déplacement près de 80 % de votre temps.

Merci d'adresser lettre de motivation, C.V., photo et prétentions s/réf. LM/18 à BOUTTIER & Co - 66, avenue Victor Hugo 75116 PARIS.

Donnez une dimension internationale à vos projets

TOULOUSE

Organisme HLM

Directeur relations locataires



Consultants



CHEF DE PROJET INFORMATIQUE

هكذا من الأصل

MARKETING - COMMUNICATION

PSA PEUGEOT CITROËN

Recherche

CHARGE D'ETUDES MARKETING CONFIRME

- Formation supérieure de haut niveau (grandes écoles d'ingénieur, commerciales, ISUP, ENSAE ou diplômes universitaires équivalents) comportant une spécialisation en marketing ou en statistique,
- Expérience de réalisation d'enquêtes, d'analyses des données, indispensable,
- Rigueur d'analyse et très bonne capacité de synthèse et de rédaction,
- Forte motivation pour le produit automobile.

Les candidatures sont à adresser à : PEUGEOT S.A. - Gestion du Personnel 75, avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS

DIRECTEUR MARKETING – VENTES EUROPE

Multimédia

Paris

c.460,000FF

Mayking Multimedia est l'un des fabricants pionniers de produits multimédia de pointe sur CD. CD-ROM, vidéo, vidéodisque, cassette et vinyle.

La société, qui réalise un chiffre d'affaires de 70 millions de livres sterling (environ 560 millions de francs) et a récemment consacré 4 millions de livres (32 millions FF) d'investissement à un programme d'unités de fabrication, recherche un candidat dont la mission sera de:

- Prendre la tête d'une nouvelle stratégie de développement pour toute l'Europe occidentale
- Entreprendre des études détaillées de faisabilité pour définir l'envergure et le potentiel du marché européen
- Identifier les créneaux existant chez les principales sociétés d'édition pour la production de CD-ROM et de disques compact audio
- Travailler en collaboration étroite avec le Directeur de la société afin d'explorer les possibilités supplémentaires de développement pour l'entreprise dans toute l'Europe

Bénéficiant d'une expérience confirmée dans le développement et la mise en oeuvre de stratégies marketing et commerciales au niveau de l'Europe, vous venez probablement de l'industrie du disque, de l'édition ou de l'informatique, où vous avez développé d'exceptionnels talents pour la négociation de contrats au plus haut niveau. En plus de tout ce qui précède, vous avez une forte vision européenne et vous conjuguez la maîtrise de l'anglais, du français et de l'allemand courants avec une excellente connaissance de ces pays.

En vous aidant de vos talents variés, de vos grandes qualités d'innovation et d'adaptation, vous devrez adopter une démarche alliant pragmatisme, concentration, ténacité et sens commercial aigu pour assurer dès le départ votre crédibilité.

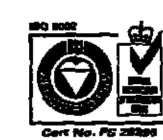
Les candidats intéressés doivent adresser leur CV (en précisant le montant de leurs rémunérations actuelles) à James Conchie, Hoggett Bowers, 7-9 Bream's Buildings, Chancery Lane, Londres EC4A 1DY, Royaume-Uni. Téléphone: +44 171 430 9000. Télécopie: +44 171 405 5995. Référence à indiquer: HJC/4067/LM.



MAYKING

Hoggett Bowers

EXECUTIVE SEARCH & SELECTION



THE PSD GROUP

2 Jeunes Chargés de Communication Forces de Vente

DOTÉS D'UN PUISSANT RÉSEAU NATIONAL, NOUS COMMERCIALISONS DES PRODUITS FINANCIERS DESTINÉS A UNE CLIENTÈLE DE PARTICULIERS.

An sein de notre département Développement des Ventes, vous participerez à la conception des méthodes commerciales et à la rédaction des *outils et des «bagages» internes* tels que les argumentaires de vente, les supports d'aide à la vente et au pilotage commercial, ou les kits de lancement de nouveaux produits. Vous prendrez peu à peu en charge l'intégralité de projets de communication : de l'analyse des besoins à la définition des dispositifs de communication interne et à l'élaboration des supports, sans oublier la *conception de formations opérationnelles.*

De formation supérieure (école de commerce ou université), vous avez une expérience de 2 à 3 ans *en communication interne dans le secteur* bancaire qui vous a permis de développer vos qualités rédactionnelles.

Doté d'une forte capacité d'adaptation, vous avez une vraie sensibilité commerciale, vous savez comprendre les besoins des forces de vente et, avec nous, vous vous investirez pleinement dans cette mission.

Vous trouverez chez nous un terrain *formateur et propice à d'intéressantes* évolutions dans le marketing ou dans le réseau.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, rémunération) sous référence CR/NG/LM 7, à notre Conseil : EUROGROUP PARTICIPATIONS, 17, rue Louis-Rouquier, 92300 Levallois-Perret.

EUROGROUP PARTICIPATIONS

MEDIA SYSTEM

Agence de communication corporate et business to business, filiale d'un groupe important, située à Paris recrute dans le cadre de son développement des

Responsables de clientèle

De formation commerciale supérieure et/ou CELSA, vous avez acquis une solide expérience en agence de communication globale ou grand public. Vous souhaitez dimensionner votre carrière et optimiser vos acquis.

Nous vous proposons de rejoindre une équipe dont le moteur est la croissance; vous animez, conseillez et développez un portefeuille de clients composé de grandes et moyennes entreprises.

Adressez votre candidature sous référence 4948 à Jonction, 26 rue Salomon-de-Rothschild, 92150 Suresnes, qui transmettra en toute confidentialité.

SOCIÉTÉ DE PRESSE

CHERCHE

CHEF DE PUBLICITÉ

DANS LE SECTEUR DE LA MAISON INDIVIDUELLE

HOMME OU FEMME DE TERRAIN ET DE COMMUNICATION, VOUS SAVEZ VENDRE, SUIVRE VOS CLIENTS, LES CONSEILLER ET INSTALLER AVEC EUX UNE VÉRITABLE RELATION DE CONFIANCE. SALAIRE MOTIVANT

ADRESSER CV À JEAN-MICHEL GUERIN 40 RUE DU DOCTEUR ROUX - 75015 PARIS

Responsable Communication

Cet établissement para-public implanté en région Rhône-Alpes connaît un redéploiement certain.

Rendant compte au Président et travaillant en collaboration directe avec l'équipe de Direction, vous proposez et mettez en oeuvre le plan de communication. Vous concevez et réalisez en interne tous les documents, organisez les manifestations et assurez les relations avec la presse.

Agé de plus de 30 ans, de formation supérieure type IEP, DESS de Communication ou équivalent, vous avez prouvé dans une fonction similaire vos qualités relationnelles et rédactionnelles, votre diplomatie et votre créativité. Vous êtes motivé par l'opportunité de créer véritablement cette fonction.

Notre conseil vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature, référencé 205/01/B, à ETHIKA, 7 rue Victor Hugo, 69002 LYON, qui s'engage à vous répondre dans un délai de 3 semaines si votre candidature est retenue.

Ethika

CONSEIL EN RESSOURCES HUMAINES

OTC

MARKETING - COMMUNICATION

Spécialisés dans la prestation de services à forte valeur ajoutée intellectuelle, nous évoluons sur un marché à la fois concurrentiel, porteur et riche en matière de créativité. Dans le cadre de notre développement, nous recherchons un :

Commercial au talent de Développeur

H/F - Région Parisienne

Vous intégrerez une équipe à taille humaine, jeune et enthousiaste. Votre mission consistera à développer notre activité auprès des entreprises PME/Grands groupes, en vous appuyant sur l'expérience, le savoir-faire et les références de notre société.

Agé de 26/30 ans, de formation ESC, vous justifiez bien sûr d'une expérience réussie de la vente de services aux professionnels. A l'écoute de votre marché, adaptable et réactif, vous recherchez un challenge qui vous permettra de vous réaliser et d'évoluer grâce à vos qualités de négociateur liées à un sens relationnel évident.

UN des TROIS

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et prétentions), sous la référence TL/96/061, à notre Conseil : UN des TROIS Ressources Humaines 101, rue Saint-Lazare - 75009 Paris.

Conseil en dynamique Humaine

RH&A

MIPIM MAPIC MIPIM-ASIE

REED MIDEM ORGANISATION

Organisateur de salons professionnels internationaux, à Cannes, Hong Kong et Singapour (MIPIM, MAPIC, MIDEM, MIP-TV, MILIA) recrute dans le cadre de son développement international :

Responsable Presse et Conférences H/F

DIVISION IMMOBILIER

Directement rattaché au Directeur de la Division Immobilier et à la tête d'un service de 5 personnes, vous prendrez en charge :

- la communication bilingue anglais-français du MIPIM, du MAPIC et du MIPIM-ASIE auprès de la presse internationale professionnelle et grand public (immobilier, distribution, économie et finances),
- l'élaboration et l'organisation des conférences auxquelles sont invités l'ensemble des professionnels participant à ces manifestations.

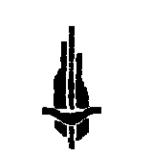
Vous avez acquis une expérience de communication presse et événementielle d'au moins 5 ans à l'International et rédigez parfaitement en français comme en anglais.

La connaissance des secteurs de l'immobilier et de la distribution, ainsi que la maîtrise d'une seconde langue européenne (espagnol, allemand, italien) seraient un plus.

Ce poste basé à Paris est à pourvoir très rapidement.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à : REED MIDEM ORGANISATION - Service du Personnel 179, Avenue Victor Hugo - 75116 Paris

RH&A



ERASTEEL

ERASTEEL : 1000 personnes, 1 Milliard CA, filiale à 100% du groupe ERAMET.
Nous sommes leader mondial sur le marché des aciers spéciaux. Pour renforcer encore notre présence et anticiper les évolutions de notre marché, nous créons le poste de

RESPONSABLE MARK[redacted]TRIEL

Basé à Paris **Bilingue anglais**

Votre mission : Rattaché au Directeur Commercial • en relation étroite avec nos filiales dans le monde (US, GB, Europe, Asie), en collaboration avec nos commerciaux et en contact avec nos clients • vous analysez notre marché • à l'écoute des indicateurs (économiques, industriels,...) vous établissez vos prévisions sur deux à trois ans • vous présentez vos conclusions à notre direction deux fois par an (analyse statistique et rédactionnelle) et participez ainsi à notre orientation stratégique.

Votre profil : 28-35 ans • formation supérieure de type Grande Ecole • bilingue anglais • une expérience d'au moins 3 ans à un poste similaire • esprit d'analyse et de synthèse, capacités rédactionnelles, sens des contacts et du terrain.

Pour ce poste très évolutif en France et à l'étranger, nous vous proposons un entretien individuel avec la société à Paris

Adressez ou télécopiez CV, lettre, photo et rémunération actuelle à OPTEAMAN - 129 rue Servient - 69431 Lyon Cedex 03. Fax : (1) 78 63 75 78 en indiquant la référence 66 sur la lettre et l'enveloppe.

OPTEAMAN

Publipanel

CONSEIL ET AUDIT



INSTITUTE OF MANAGEMENT RESOURCES

LOS ANGELES - MEXICO - TORONTO - MANCHESTER - PARIS - MILAN - MADRID - FRANCFORT

IMR est une société de conseil en management qui opère dans 12 pays avec 450 professionnels. Nous sommes reconnus comme des spécialistes du management du changement, avec comme objectif une amélioration de la performance des entreprises. Notre approche très participative dans le développement de solutions adaptées aux problèmes de nos clients, et le fait que nous mettions en place nos recommandations, a résulté dans une forte croissance de nos activités en Europe.

En conséquence, nous souhaitons étoffer nos opérations européennes avec des **candidats bi-culturels franco-portugais, franco-espagnol et franco-italien.** Après une phase de formation à nos méthodes en France, ces candidats pourront intervenir dans nos filiales étrangères. L'anglais est la langue véhiculaire d'IMR. Le partenariat avec nos clients et notre approche très pragmatique du conseil font que les personnes recherchées doivent :

- avoir une forte capacité d'analyse,
- pouvoir développer et mettre en place des actions concrètes avec nos clients,
- travailler en équipe.

Nous sommes intéressés par deux types de candidats.

CHEFS DE PROJET

(Réf. PM)

Pour encadrer des équipes de consultants afin de délivrer ce qui a été vendu au client et développer, avec nos équipes de vente, les comptes qui vous ont été confiés, vous devez avoir :

- **entre 32 et 38 ans,**
- **un diplôme de grande école de commerce/ingénieur,**
- **4 à 6 ans d'expérience du conseil dans une société de renom international,**
- **une expérience significative dans le management du changement,**
- **un sens relationnel très développé.**

SENIOR/JUNIOR CONSULTANTS

(Réf. S/JC)

Pour mettre en place, avec nos clients, les changements nécessaires à leur amélioration, vous devez avoir :

- **entre 27 et 35 ans,**
- **2 à 5 ans d'expérience en milieu industriel/commercial ou 1 à 4 ans d'expérience du conseil,**
- **une forte capacité de travail et un grand sens de l'adaptabilité,**
- **un sens du travail en équipe,**
- **une expérience réussie dans la mise en place de projets débouchant sur des améliorations de performance.**

→ Veuillez adresser votre CV avec une lettre manuscrite et une photo obligatoire à :
→ **IMR - Service du recrutement - 34, avenue de Messine - 75008 Paris,** *en précisant la référence du poste choisi.*

Implicite

KPMG Audit

Fiduciaire de France

recherche des

Auditeurs Informatiques

Diplômés d'une grande école d'ingénieurs ou équivalent, option informatique, vous avez acquis une expérience de 2 ans dans le secteur de l'informatique et de l'organisation.

Vous souhaitez enrichir votre expérience et vous ouvrir à de nouveaux domaines. Intégrés à nos équipes d'audit, vous participez sur le terrain à des missions d'analyse des systèmes d'informations. Vos qualités, qui vous permettent d'être immédiatement opérationnels, sont complétées par des cycles de formation organisés au niveau national et international.

Pour ces postes, les perspectives d'évolution dans un environnement international demandent une bonne maîtrise de l'anglais.

Merci d'adresser votre candidature à : KPMG Audit, Marie-Christine Brouard, Département Informatique, 47, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Avez-vous ce **plus** que nos clients attendent d'un consultant en systèmes d'information ?

Vous cherchez plus de diversité, plus d'envergure dans vos projets, de réelles perspectives d'évolution en France et à l'étranger. Ecrivez-nous : le Conseil avec Peat Marwick Consultants, c'est à peu près ce que vous imaginez, en mieux

Leader mondial du Conseil et de l'Audit, le réseau KPMG, présent dans 142 pays, compte plus de 70 000 collaborateurs.

Peat Marwick Consultants, membre de ce réseau, accompagne les projets de systèmes d'information des grandes entreprises dans tous les secteurs de l'économie : **Industrie, Services, Banque et Assurance.**

Nos clients nous consultent pour notre connaissance de leur métier et de leurs marchés, ils nous choisissent pour notre personnalité et notre savoir-faire capitalisé au niveau international.

Diplômé(e) d'une grande école, bilingue, vous avez au moins trois ans d'expérience réussie dans l'un des domaines suivants :

- **stratégie informatique et schémas directeurs,**
- **pilotage de grands projets,**
- **implantation de progiciels.**

Vous avez surtout ce **plus** que nos clients attendent et qui fait la différence entre le bon et l'excellent.

Marie-Odile RIBATTO vous remercie de lui adresser votre candidature, sous référence 535, à Peat Marwick Consultants - Tour Framatome - Cedex 16 - 92084 Paris-La-Défense.

KPMG Peat Marwick Consultants

Evidence

هكذا من الأصل

JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

Cabinet d'avocats français recherche un

Collaborateur en Droit des Sociétés

Sud

Rattaché aux Associés du Cabinet, vous interviendrez de façon autonome auprès d'une clientèle principalement composée de PME/PMI, en matière de droit des sociétés, notamment dans le cadre de toute opération de structure (fusions, acquisitions, etc.). Vous assurerez également le suivi juridique des sociétés (formalités, préparation des Assemblées générales, procès-verbaux, etc.).

Agé de 30 ans environ, Avocat de formation juridique supérieure (DEA, DESS, DJCE, etc.), vous avez acquis une expérience du conseil en droit des sociétés d'environ 5 ans, au sein d'un cabinet d'avocats (traditionnels ou anciens conseils juridiques).

Excellent technicien, vous êtes de plus rigoureux, disponible, autonome et doté de bonnes dispositions relationnelles.

Une bonne maîtrise de l'anglais sera un atout supplémentaire.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Christophe Blanc, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper votre CV sur le 36.17 code MPage *(Corniche 3,48F/Min)* sous réf. : CB14130

MP

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Société spécialisée dans les opérations de "defeasance" de créances immobilières d'un important établissement financier recherche un

Chargé d'Affaires Contentieux Immobilier

Paris — **350 KF±**

Au sein de l'équipe chargée de la gestion des contentieux immobiliers, vous assurerez en totale autonomie la gestion des dossiers contentieux qui vous seront confiés.

Excellent rédacteur et bon négociateur, vous maîtrisez le droit des sûretés, les voies d'exécution, les procédures collectives, le droit immobilier et avez l'habitude des relations avec les mandataires de justice, les liquidateurs, les avocats, etc.

Agé d'environ 35 ans, de formation juridique supérieure (Maîtrise, DEA, DESS, etc.), vous avez une expérience d'au moins 8 ans en contentieux immobilier acquise en entreprise, en cabinet ou au sein d'un établissement financier.

Merci d'adresser lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rém. actuelle à **Christophe Blanc, Michael Page Tax & Legal**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex ou de taper votre CV sur le 36.17 code MPage *(Corniche 3,48F/Min)* sous réf. : CB14134

MP

Michael Page Tax & Legal
Le spécialiste du recrutement Juridique et Fiscal

Groupe de Conseil et de Formation recherche :

Consultant(e)s confirmé(e)s
En Qualité Totale
En Ressources Humaines et Management

30-40 ans

Bilingue anglais, expériences du multiculturel, *désireux d'intégrer une équipe dynamique*

Préférences : Origine grandes écoles
Maîtrise de l'animation et du Conseil

Base : Luxembourg / Paris

Contact : N. GUIGUES  11, Chemin du Vieux Chêne - 38240 MEYLAN

PARIS-OUEST
Quartier Porte Maillot

GROUPE INTERNATIONAL DE CONSEIL DE GRANDE NOTORIÉTÉ cherche

Juriste d'affaires

H/F

Chargé, notamment, de constituer et de suivre des dossiers contentieux et juridiques dans le domaine de la responsabilité civile, de l'immobilier, de l'assurance et du droit des affaires.

Pour ce poste autonome et évolutif qui suppose une grande disponibilité pour se déplacer, il est nécessaire d'avoir une formation de base au moins équivalente à une maîtrise et une expérience professionnelle d'au minimum 3 à 4 ans, acquise si possible dans un service contentieux. La pratique de l'anglais serait un atout très apprécié.

Ecrire avec CV, références et prétentions sous réf. 29621 à Media System, 6 impasse des Deux Cousins, 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

Avocat spécialisé en fiscalité

SCP D'AVOCATS,
PARIS 8ÈME
SPÉCIALISÉE EN DROIT DES AFFAIRES ET FISCALITÉ
RECHERCHE EN VUE D'UNE ASSOCIATION UN AVOCAT SPÉCIALISÉ EN FISCALITÉ

Agé(e) de 35/45 ans, de préférence de formation ENI, complétée par une expérience en cabinet, vous justifiez d'au moins dix années de pratique.

Vous aurez la responsabilité fiscale du cabinet, en forte progression.

Adresser votre CV, lettre manuscrite, photo à E. DARRAS, 69 rue Damrémont, 75018 PARIS, en mentionnant la référence sous réf. 3912MO sur l'enveloppe.

Société conseil en stratégie et organisation, spécialisée dans les secteurs industriels et bancaires, recherche, pour renforcer son équipe et ses marchés,

Consultant
Responsable de la structure recrutement

A partir des structures déjà existantes, vous gérerez le potentiel de la filière Recrutement par le développement du portefeuille clients, la prospection de nouveaux comptes, sans perdre de vue la supervision et le traitement des missions.

De formation supérieure complétée par 10 ans d'expérience, vous justifiez de réelles compétences dans le secteur bancaire en tant qu'opérationnel ou fonctionnel, puis en cabinet conseil en Ressources Humaines. Naturellement, vous maîtrisez parfaitement toutes les techniques de recrutement (par annonce ou par approche directe) ainsi que la conduite d'entretien et la rédaction de dossiers de synthèse.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) ENTREPRISE & DECISIONS Valérie DUCHATEAU - 4, rue Marbeuf 75008 PARIS.





L'Ouverture Ernst & Young

S'engager auprès des Entreprises, en leur proposant des solutions constructives, apporteuses de valeur, dans l'élaboration de leur stratégie juridique, fiscale et sociale à court et long terme, c'est la vocation d'HSD ERNST & YOUNG. Renforcer une équipe d'avocats généralistes ou spécialistes, associant passion régionale et vision internationale, c'est l'une des ouvertures que vous offre ERNST & YOUNG.

HSD ERNST & YOUNG RHÔNE-ALPES
RECHERCHE

■ Avocat judiciaire — *(Réf. LM/AJ) Lyon*

De formation supérieure en Droit Commercial et Droit des Affaires, bilingue Anglais, avocat inscrit, vous justifiez d'une expérience réussie de 5 à 7 ans en Cabinet renommé, où vous avez plaidé des dossiers de MGE Nationales et Internationales.

■ Avocat Fiscaliste — (Réf. LM/AF) Lyon

Agé de 30 ans environ, de formation fiscale universitaire ou ancien élève de l'ENI, vous avez acquis une expérience de 5 ans, de préférence en Cabinet.

■ Avocat droit social — (Réf. LM/AS) Bourg

Avocat spécialiste du droit social, vous avez une expérience de 2 à 3 ans en Cabinet. Vous souhaitez participer au développement de notre activité de Bourg en Bresse.

Vous êtes apprécié pour votre esprit d'analyse et votre sens critique. Vous avez des talents de développeur et de réalisateur. Vous possédez de réelles capacités d'ouverture et un sens aigu du service client. Très vite parlons de votre avenir au sein d'Ernst & Young. Merci d'adresser votre dossier de candidature en précisant la référence choisie à : HSD ERNST & YOUNG - Valérie CINI - 113, Bld Stalingrad 69626 VILLEURBANNE Cedex.

HSD ERNST & YOUNG
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

JURISTES - RESSOURCES HUMAINES

Filiale française d'un groupe industriel international, leader sur son marché, nous recherchons notre

Responsable Juridique Groupe

De formation juridique supérieure, à 35 ans environ, vous possédez une expérience reconnue de juriste en entreprise et/ou cabinet qui vous a permis d'acquérir rigueur et professionnalisme.

Fort de ces compétences, vous souhaitez élargir vos responsabilités.

Rattaché(e) au Secrétaire Général, vous animez une équipe de jeunes juristes. Garant de la sécurité juridique et de la régularité de toutes les opérations du groupe, vous contribuez par votre technicité à défendre au mieux les intérêts de l'entreprise :

- présence et conseil en amont auprès des opérationnels et de la Direction Générale,
- gestion des dossiers contentieux et du portefeuille d'assurances,
- participation au montage d'opérations spécifiques notamment en matière de marchés publics.

Ce poste, très opérationnel, nécessite une forte capacité d'investissement ainsi que de bonnes aptitudes au management et à la communication.

Votre esprit d'initiative et votre sens des responsabilités vous permettront d'évoluer au sein de notre groupe en fonction de votre potentiel et de vos aspirations.

Merci d'adresser votre dossier de candidature : lettre manuscrite, CV et photo sous la réf. 1653 à AUSTIN KNIGHT 26, avenue de l'Opéra 75001 PARIS.

LVMH
MOËT HENNESSY • LOUIS VUITTON

La Direction Juridique de notre Groupe, basée à Paris, recherche

Juriste Droit des Affaires

Sous la responsabilité du Directeur Juridique et en étroite relation avec la Direction Financière et les Directions Opérationnelles, vous intervenez sur tout type de dossiers en droit des affaires : droit des contrats, de la distribution, de la concurrence, droit financier...

A 26-28 ans, vous possédez une solide formation juridique complétée par une Grande Ecole de Commerce ou l'IEP. Vous justifiez d'environ 3 ans d'expérience acquise au sein d'un cabinet d'affaires à vocation internationale ou d'un grand groupe international.

Excellent juriste, bilingue anglais-français, vos compétences techniques alliées à un très bon sens des contacts vous permettront d'évoluer au sein de ce Groupe.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre manuscrite et prétentions) en mentionnant la référence LCC01 à INFRAPLAN - 83 boulevard Raspail - 75008 Paris.

Publipanel — AIX-EN-PROVENCE BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

LYON

Important **cabinet d'avocats d'affaires** (25 professionnels), fortement implanté dans la région Rhône-Alpes et intervenant auprès d'entreprises importantes, recherche un

Conseil en Droit des Sociétés et Droit boursier

Au sein de notre équipe d'avocats conseils, vous intervenez auprès de nos clients (entreprises cotées ou non) en matière de Droit des sociétés et notamment dans les domaines suivants : appel public à l'épargne, opérations en fonds propres, restructurations financières, opérations sur titres en Bourse, conventions d'actionnaires.

A environ 35 ans, titulaire d'une formation juridique supérieure (DJCE, DESS, DEA), vous justifiez d'une expérience professionnelle de 5 à 7 ans du conseil en Droit des sociétés acquise dans un **cabinet** ou une **institution financière.** Spécialiste du Droit boursier, doté de solides aptitudes relationnelles, vous êtes motivé par la perspective de développer cette activité au sein d'une équipe jouissant d'une excellente notoriété.

La pratique de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite + curriculum vitae), sous réf. 11-32057, à notre conseil ONOMA, Tour du Crédit Lyonnais, 69431 Lyon Cedex 3.

Onoma
GROUPE COURTAUD

Société de distribution de biens d'équipement de la personne, (600 MF - 80 points de vente en France), filiale d'un groupe international recherche pour son siège à **Paris** un

JURISTE
Gestionnaire de patrimoine immobilier

Rattaché au directeur administratif et financier, vous prenez en charge la gestion du patrimoine immobilier : évaluation et optimisation du parc (locaux commerciaux et à usage d'habitation), élaboration et suivi du budget, mise en oeuvre des projets d'investissement et de désinvestissement, rédaction des actes (compromis, protocoles...), négociations (achat, vente, renouvellement des baux), relations avec les partenaires (agences, notaires, avocats...).

A 30/35 ans, de formation juridique supérieure (Bac + 4/5), vous avez impérativement acquis une spécialité en droit immobilier. Vous disposez d'une expérience de plus de 3 ans dans un poste similaire en entreprise ou en cabinet conseil ou dans une autre structure du secteur immobilier. Vous maîtrisez les outils micro-informatiques. Vous alliez rigueur, sens de la négociation et goût du terrain.

Déplacements réguliers en province. Poste évolutif vers une fonction de juriste généraliste.

Merci de confier votre dossier (CV, lettre manuscrite, photo et salaire actuel) à notre conseil, qui le traitera en toute confidentialité.

LAÏNOS — INGÉNIERIE DES CARRIÈRES
ELAINOS
11, rue Marsollier - 75002 PARIS.

MEDIAPA — OK

Alliez vos compétences à notre savoir-faire pour faire évoluer votre carrière.

CONSULTANT CONFIRMÉ

Vous possédez une expérience opérationnelle en entreprise industrielle et en cabinet. Véritable professionnel en recrutement, bilan, évaluation de compétences, formation, out-placement, vous savez élaborer et conduire avec efficacité des missions diversifiées dans le domaine des Ressources Humaines.

Entreprenant et réalisateur, vous effectuez des visites auprès des décideurs des entreprises qui ne nous connaissent pas encore.

En fonction de vos résultats, vous pourrez accéder à des responsabilités toujours plus larges.

MC Recrutement Management Conseil, implanté depuis 8 ans sur Rouen, connaît un développement constant de son activité.

La confiance des entreprises et la synergie du travail effectué ont contribué à ce succès.

MC RECRUTEMENT — MANAGEMENT CONSEIL

Si vous êtes intéressé, merci de nous adresser une lettre manuscrite, CV, photo et rémunération souhaitée sous réf. 96091 à MC Recrutement, Management Conseil, 46 quai du Havre, Immeuble « Le Front de Seine », 76000 Rouen.

Michael Page

N° 1 du recrutement spécialisé et personnalisé

nouveau numéro de téléphone à partir du 21 juin :

40 89 15 25

MP

3 Boulevard Bineau
92300 Levallois-Perret

JURISTE EN DROIT DES CONTRATS

Cabinet d'avocats implanté à LYON recherche juriste ou avocat ayant acquis une expérience de 7 à 10 ans, en entreprise ou en cabinet, dans le domaine du droit des contrats.

Au sein d'un cabinet de plus d'une vingtaine de professionnels et au service d'une clientèle régionale, nationale et internationale, sa mission consistera à étudier, concevoir, négocier et établir des accords et contrats dans le domaine de la distribution, la représentation, la coopération, la propriété industrielle, la recherche, des rapprochements industriels, des transferts de technologie...

Une bonne pratique de l'anglais parlé et écrit ainsi qu'une bonne connaissance du droit économique et de la concurrence seront déterminantes.

Destiné à une personnalité dynamique, créative, ayant le sens du relationnel et du travail en équipe, le poste pourra évoluer vers des responsabilités élargies.

Adresser lettre de candidature manuscrite + CV + photo (sous réf. N° 9022) à :
LE MONDE Publicité - 133, avenue des Champs-Elysées - 75409 PARIS Cedex 08

Consultant Senior
Stratégie Sociale

Société de conseil leader dans son segment, nous intervenons dans le conseil en stratégie sociale pour des entreprises françaises et internationales. Nous souhaitons renforcer notre équipe de 7 consultants partenaires.

De formation supérieure, vous possédez une connaissance de la législation sociale et vous avez une bonne approche des Directions Générales. Le niveau de rémunération ne sera pas inférieur à 700 KF.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence 5665/M à CURRICULUM, 6 passage Lathuile - 75881 Paris cedex 18.

